
Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1887.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Par ordre du Roi et se conformant à la loi sur la comptabilité de l'État, le Gouvernement a l'honneur de présenter à la Chambre -- en douze projets de loi distincts -- le projet de Budget général pour l'exercice 1888. Le Budget des Recettes et des Dépenses pour l'Ordre, du même exercice, fait l'objet d'un treizième projet de loi spécial.

Afin de mettre la Législature à même de comparer les propositions budgétaires qui lui sont soumises pour l'exercice futur avec les Budgets votés ou restant à voter pour l'exercice en cours, on a dressé le tableau ci-après, qui fait ressortir, globalement par budget, les différences en plus ou en moins.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS			DIFFÉRENCE entre les crédits des exercices 1887 et 1888.	
	votés pour l'exercice 1886.	votés ou demandés pour l'exercice 1887.	proposés pour l'exercice 1888.	En plus.	En moins.
Dette publique	103,662,553 77	100,873,561 30	96,102,231 83	»	4,771,329 47
Dotations	4,587,940 »	4,624,940 »	4,568,675 »	»	56,265 »
Ministère de la Justice	15,364,741 »	15,126,361 »	15,426,361 »	300,000 »	»
— des Affaires Étrangères	2,372,985 »	2,377,020 »	2,377,020 »	»	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,075,171 »	21,644,764 »	21,829,764 »	185,000 »	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,653,856 »	16,756,671 »	16,712,281 »	»	44,390 »
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	85,524,849 ⁽¹⁾ »	83,968,550 »	83,850,116 »	»	118,434 »
— de la Guerre	45,624,100 »	45,624,100 »	46,003,270 »	379,170 »	»
Gendarmerie	3,711,550 ⁽²⁾ »	3,976,550 »	3,946,000 »	»	30,550 »
Ministère des Finances	15,302,155 »	15,291,655 »	15,290,905 »	»	750 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,687,000 »	1,687,000 »	1,636,500 »	»	50,500 »
	316,566,900 77	311,951,172 30	307,743,123 83	864,170 »	5,072,218 47
				— 4,208,048 47	
Voies et Moyens	320,169,728 »	314,421,809 »	313,661,559 »		
	+3,602,827 23	+2,470,636 70	+5,918,435 17		

(1) Y compris un crédit supplémentaire de 40,000 francs alloué par la loi du 21 mai 1886.

(2) — — — — — 217,750 — — — — — 23 —

D'après ce tableau, la balance du projet de Budget général pour l'exercice 1888 s'établit comme il suit :

Voies et Moyens	fr. 313,661,559 »
Dépenses	307,743,123 83
Excédent de recettes fr.	5,918,435 17

On le voit, l'équilibre budgétaire se raffermait d'année en année. Il convient d'ajouter, cependant, que le Budget de la Dette publique ne comprend pas de crédit — on en fait connaître plus loin les motifs — pour le service des intérêts et frais des capitaux nécessaires aux Dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année 1888.

Service ordinaire.

Les évaluations de recette et les prévisions de dépense, pour le service ordinaire, sont établies avec une grande modération mais de manière toutefois, relativement aux dépenses, que le Gouvernement n'ait pas à demander de crédits supplémentaires.

A. *Voies et Moyens.* — Comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens voté pour l'exercice 1887, les évaluations pour l'exercice 1888 accusent une différence en moins de 760,250 francs. Cette différence résulte d'augmentations et de diminutions sur différents articles, dont suit le détail :

		DIFFÉRENCES.	
		En plus.	En moins.
ART. 1 ^{er} .	Contribution foncière	183,400	»
— 2.	Contribution personnelle	132,000	»
— 3.	Patentes	166,000	»
— 4.	Redevances sur les mines	9,500	»
— 5.	Douanes	»	824,500
— 6.	Accises	647,500	»
— 11.	Droits de succession.	100,000	»
— 14.	Naturalisation	5,000	»
— 19.	Chemins de fer	500,000	»
— 20.	Télégraphes	136,700	»
— 21.	Postes	238,050	»
— 23.	Produit du passage d'eau d'An- vers à la Tête-de-Flandre	10,000	»
— 26.	Forêts	»	40,000
— 28.	Établissements et services régis par l'État	»	10,000
— 29.	Produits divers et accidentels	20,000	»
A REPORTER		2,148,150	874,500

		DIFFÉRENCES.	
		En plus.	En moins
REPORT . . .		2,148,150	874,500
ART. 30. Revenus des domaines	»		80,000
— 31. Postes. — Services régis par l'État	»		20,000
— 33. Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	»		200,000
— 35. Droits de chancellerie	»		500
— 36. Droits de pilotage	20,000		»
— 37. Droits de fanal	20,000		»
— 43. Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	»		1.889.000
— 47. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	»		30,000
— 57. Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	4,000		»
— 58. Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs	141,600		»
		2,333,750	3,094,000
EN MOINS . . fr.		760,250	

Une note préliminaire placée en tête du projet de Budget des Voies et Moyens contient des explications relativement à chaque différence en plus ou en moins.

B. *Dépenses.* — En ce qui concerne les dépenses proposées pour l'exercice 1888, la différence en moins, prise globalement, est de fr. 4,208,048 47, par rapport à l'exercice 1887; elle résulte d'augmentations et de diminutions expliquées en détail dans une note préliminaire précédant chaque projet de loi de Budget.

On croit néanmoins devoir indiquer sommairement ici les différences les plus importantes par Budget.

1° *Dette publique.* — La différence en moins est de 4,771,329 francs 47 ; elle est la conséquence de la conversion du 4 en 3 $\frac{1}{2}$ p. c. ;

2° *Justice.* — L'augmentation de 300,000 francs est pétitionnée pour mettre l'allocation des frais de justice en matière criminelle en rapport avec les besoins ;

3° *Intérieur et Instruction publique.* — La différence en plus, soit 185,000 francs, est demandée en grande partie pour les besoins de l'instruction primaire ;

4° *Guerre.* — La différence en plus de 379,170 francs est sollicitée en partie parce que 1888 est une année bissextile. Pour le surplus, cette différence résulte : *a)* d'une augmentation d'effectif (100 pupilles et 62 portiers d'arsenal, etc.) ; *b)* de l'augmentation des crédits consacrés à la remonte de la cavalerie.

Il semble utile d'ajouter que si l'on établit la comparaison entre les dépenses proposées pour 1888, lesquelles s'élèvent à 307,743,123 francs, et celles qui avaient été primitivement proposées pour 1885, soit 329,905,674 francs, la différence en moins en faveur de 1888 est de 22,162,551 francs (329,905,674—307,743,123 = 22,162,551).

Service extraordinaire

Le projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1887 a été déposé à la séance de la Chambre du 8 février 1887. Il eût été impossible de le déposer plus tôt, parce que les besoins n'étaient pas suffisamment connus. A plus forte raison ne pourrait-on, dès maintenant, dresser le même projet de Budget pour l'exercice 1888. Tels sont les motifs pour lesquels le projet de Budget de la Dette publique ne comporte pas de crédit destiné au service des capitaux à emprunter éventuellement pour les travaux publics à exécuter l'an prochain.

Situation du Trésor au 1^{er} Janvier 1887.

La situation du Trésor au 1^{er} Janvier 1887 fait l'objet, comme d'usage, d'un document spécial qui sera déposé prochainement sur le bureau de la Chambre. On pourra constater par cette situation que les prévisions du Gouvernement sont dépassées quant aux résultats définitifs du Budget de l'exercice 1885 et que, pour l'exercice 1886, on peut compter sur un excédent de recettes.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1887 ont été votées au chiffre de fr. 314,421,809 »

Les recettes de même nature pour l'exercice 1888 sont évaluées, dans leur ensemble, à 313,661,559 »

Différence en moins pour l'exercice 1888 fr. 760,250 »

Elle résulte d'augmentations et de réductions qui sont proposées pour certains produits et qui se justifient comme il suit :

CHAPITRE I^{er}.

IMPÔTS.

ART. 1^{er}. — Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, le produit de l'impôt foncier, ainsi que l'augmentation de ce revenu et de cet impôt.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1883	320,073,651	7	23,098,083	2,615,033	183,111
1884	332,312,034	7	23,261,833	2,330,303	163,750
1885	334,500,614	7	23,415,391	2,193,680	153,558
1886	336,732,888	7	23,571,261	2,226,274	155,870
1887	338,946,884	7	23,726,282	2,213,906	153,021

Le revenu cadastral pris pour base de l'impôt foncier en 1887 avait été évalué à 338,567,000 francs. Or, d'après les faits actuellement connus, ce revenu s'élèvera à 338,946,884 francs.

Si l'on ajoute à ce chiffre l'augmentation moyenne de revenu pendant les

NOTE PRÉLIMINAIRE.

années 1884 à 1887, soit 2,240,000 francs, on obtient un total de 341,186,884 francs (338,946,884 + 2,240,000) ou 341,187,000 francs, chiffre rond.

C'est cette dernière quotité de revenu que l'on propose d'adopter; elle donnera, au taux de 7 p. ‰, un impôt de 23,883,100 francs, supérieur de 156,800 francs à celui de 1887.

ART. 2. — *Contribution personnelle.*

Les sommes renseignées au tableau ci-dessous représentent le produit de la contribution personnelle des années 1882 à 1886 et l'évaluation de cet impôt au Budget de 1887; ce tableau indique également l'augmentation réalisée pour chacun de ces exercices.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	OBSERVATIONS.
1882.	16,253,486	320,055	Y compris une somme de 1,600,000 francs environ, résultant des modifications de taxes décrétées par la loi du 25 août 1883.
1883.	16,503,995	310,507	
1884.	18,480,652	1,916,659	
1885.	18,672,324	191,672	
1886.	18,853,498	185,174	
1887.	19,100,000 (Evaluation budgét.)	244,502	

La moyenne annuelle de l'augmentation de l'impôt personnel a dépassé pendant plusieurs années le chiffre de 300,000 francs. Mais à partir de 1883 cette moyenne est descendue à 187,000 francs environ, par suite du grand nombre de maisons inhabitées et de la diminution du produit de la taxe sur les domestiques et les chevaux.

Si l'on en juge par ce qui est connu actuellement, le produit de l'impôt personnel pour 1887 ne s'élèvera pas au delà de 19,045,000 francs.

En conséquence, l'évaluation de 1888 peut être fixée à 19,232,000 francs (19,045,000 + 187,000).

ART. 3. — *Droit de patente.*

Le produit du droit de patente pour chacune des années 1881 à 1885, le montant approximatif de cet impôt en 1886 et le chiffre des prévisions budgétaires de 1887 font l'objet du tableau suivant, qui renseigne aussi les fluctuations de la contribution des patentes pour la même période.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	MONTANT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1881	6,319,014	238,296	»
1882	6,548,153	229,159	»
1883	6,585,064	36,911	»
1884	6,414,870	»	170,188
1885	6,235,100	»	179,767
1886	6,579,322	344,215	»
1887	6,414,000 (Prévisions budgétaires.)	»	165,322

La crise qui affecte le commerce et l'industrie ne permet pas d'espérer un relèvement important dans le chiffre des recettes probables sur le droit de patente.

On propose d'adopter comme prévisions budgétaires de 1888 le produit de 1886, soit 6,580,000 francs, chiffre rond.

Cette estimation présente une augmentation de 166,000 francs sur les évaluations de 1887.

ART. 4. — *Redevances sur les mines.*

On donne ci-après le produit des redevances sur les mines et les variations survenues pendant les années 1882 à 1886, ainsi que le montant de l'évaluation budgétaire de 1887.

ANNÉES.	PRODUIT des redevances sur les mines.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1882	315,715	»	55,257
1883	370,458	56,745	»
1884	378,584	8,126	»
1885	345,670	»	32,914
1886	355,269	9,599	»
1887	355,500 (Évaluation budgétaire.)	231	»

La recette moyenne des cinq dernières années est de 353,000 francs.

Pour éviter tout mécompte, on croit prudent de prendre cette moyenne pour base de la recette à effectuer en 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — Douanes.

Le tableau ci-après indique le produit des droits d'entrée pendant les cinq dernières années.

ANNÉES.	Recettes effectuées sur les marchandises dégreuvées par le traité franco-belge du 31 octobre 1881.	Recettes effectuées sur les marchandises dont le produit a été imputé par les projets financiers de l'Etat pour les années 1884 et 1885, et pour le 1 ^{er} trimestre 1886 (Eaux-de-vie, bières et vinaigres, fruits, café et tabac.)	TOTAL des deux colonnes précédentes.	RECETTES totales.	DIFFÉRENCE entre les colonnes 4 et 5.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1882	169,817	12,031,855	12,201,672	28,272,216	16,070,574
1883	"	12,639,671	12,650,671	28 219,184	15,588,513
1884	"	10,058,170	10,058,170	25,678,155	13,619,985
1885	"	12,126,558	12,126,558	28,401,599	16,274,841
1886	"	12,406,225	12,406,225	27,830,445	15,444,222

Il résulte de ce tableau que, pour les cinq dernières années, la moyenne des recettes indiquées dans la 6^e colonne est de . . . fr. 15,799,627 »

Il y a lieu d'y ajouter le montant présumé des droits sur les marchandises désignées dans la 5^e colonne, savoir :

Café (moyenne de la recette des années 1882 à 1886) . . .	3,400,000 »
Eaux-de-vie (moyenne de la recette des années 1885 et 1886) . . .	4,300,000 »
Bières et vinaigres (moyenne de la recette des années 1882 à 1886)	820,000 »
Tabacs fabriqués et non fabriqués (recette de 1886) . . .	6,200,000 »
Sucres raffinés (recette de 1886)	600,000 »

ENSEMBLE . . . fr. 28,119,627 »

On peut donc évaluer le produit probable des droits d'entrée en 1888, à la somme de 28,120,000 »

Cette évaluation présente, comparativement à celle inscrite dans le Budget de 1887, une diminution d'environ 900,000 francs portant sur les sucres raffinés et compensée par une augmentation équivalente du produit présumé des droits d'accise sur les sucres indigènes :

Dans le produit total, la part de l'État serait de . . . fr. 24,682,600 »
Et celle du fonds communal de 3,437,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette dernière part serait subdivisée ainsi qu'il suit :

75 p. % de la recette sur le café (3,400,000 francs)	. . fr.	2,550,000	»
30.02915 p. % de la recette sur les eaux-de-vie étrangères (1,500,000 francs).		390,400	»
35 p. % de la recette sur les bières et vinaigres (820,000 francs)		287,000	»
35 p. % de la recette sur les sucres raffinés (600,000 francs)		210,000	»
TOTAL ÉGAL . . . fr.		3,437,400	»

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis aux droits d'accise, le montant de ces droits, renseigné dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1886, les prévisions inscrites au Budget de 1887 et celles qui sont proposées pour le Budget de 1888.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1886.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admisés pour 1887.	proposées pour 1888.	de l'État	du fonds communal.
Vins étrangers . . .	4,356,600	4,550,000	4,525,000	2,941,200	1,583,800
Eaux-de-vie indigènes.	52,156,209	54,000,000	53,000,000	25,000,400	9,909,600
Bières.	15,619,794	14,010,000	13,870,000	9,015,500	4,854,500
Vinaigres	20,770	14,000	16,000	10,400	5,600
Sucres.	5,385,511	4,500,000	5,400,000	3,510,000	1,890,000
Glucoses.	595,070	266,000	308,000	308,000	»
Tabacs	965,610	800,000	990,000	990,000	»
TOTAUX. . .	56,857,370	58,120,000	58,019,000	39,775,500	18,243,500

Les évaluations de 1888 sont établies d'après la recette moyenne des cinq dernières années pour les vins étrangers, les bières, les vinaigres et les glucoses.

Eaux-de-vie. — En ce qui concerne les eaux-de-vie indigènes, le taux de l'impôt ayant été modifié dans le cours des dernières années, on ne peut, pas plus qu'on ne l'a fait pour 1887, prendre la période quinquennale pour base des prévisions.

Les recettes de 1886 ont été notablement inférieures aux évaluations; mais elles accusent une tendance à se relever. Toutefois il est prudent, à raison des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

circonstances difficiles que traverse l'industrie, de diminuer, pour le revenu de l'accise, de 1,000,000 de francs le chiffre de 34,000,000 de francs adopté pour les prévisions de 1886 et 1887. On propose donc, savoir :

Eaux-de-vie indigènes (accise)	fr	33,000,000	»
Eaux-de-vie étrangères (douane).		1,300,000	»
TOTAL.	fr.	34,300,000	»

L'article 7 de la loi du 30 juillet 1883 garantissant à l'État une part de 24,000,000 de francs au minimum dans ce produit, le restant, soit 10,300,000 francs, est attribué au fonds communal.

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 69,97085 et 30,02915 p. c.

D'après ces proportions, le produit sur les eaux-de-vie doit être réparti comme il suit :

	Accises. (Eaux-de-vie indigènes.)		Douanes. (Eaux-de-vie étrangères.)		Total.	
	—		—		—	
Pour l'État fr.	23,090,400	»	909,600	»	24,000,000	»
Pour le fonds communal	9,909,600	»	390,400	»	10,300,000	»
TOTAUX. . . . fr.	33,000,000	»	1,300,000	»	34,300,000	»

Sucres. — On propose, comme pour 1887, de fixer les prévisions de recette au chiffre de 6,000,000 de francs, représentant le minimum légal pour droits d'accise et droits d'entrée.

Cette somme se subdivise comme il suit :

Droits d'accise	fr.	3,400,000	»
Droits de douane		600,000	»
TOTAL.	fr.	6,000,000	»

Tabacs. — Les recettes en 1886 se sont élevées à 965,610 francs, soit de 33,390 francs inférieures aux évaluations (1,000,000 de francs).

Les prévisions admises pour 1887 s'élèvent à 800,000 francs. Elles ont été évaluées à ce chiffre par suite de la réduction prévue du taux de l'impôt dans quelques cantons en vertu de la loi du 23 août 1885.

La culture du tabac ayant une tendance à prendre plus d'extension, on propose, pour 1888, un revenu de 900,000 francs.

ART. 8. — *Enregistrement.*

La moyenne des recettes des années 1882 à 1886, est de fr. 21,000,612 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La situation qui existe aujourd'hui ne permet pas de prendre cette moyenne pour base des prévisions; le produit des années 1882 et 1883 doit être écarté.

Recettes de 1884	fr. 20,057,455 »
— de 1885	20,071,564 »
— de 1886	fr. 20,820,704 »

Cette dernière somme comprend une recette extraordinaire de 495,000 francs

qu'il est prudent d'éliminer 495,000 »

RESTE fr. 20,325,704 »

ENSEMBLE 60,454,525 »

MOYENNE fr. 20,151,508 »

On propose d'inscrire au Budget de 1888 fr. 20,100,000 »
chiffre égal aux prévisions pour 1887.

ART. 9. — *Greffe.*

La moyenne quinquennale, qui est de fr. 467,900 »
ou en chiffres ronds 460,000 »

peut servir de base pour fixer les prévisions à inscrire au Budget de 1888.

Le même chiffre figure au Budget de 1887.

ART. 10. — *Hypothèques.*

Les droits d'hypothèque sont intimement liés aux droits d'enregistrement.

La moyenne quinquennale, qui est de 3,433,147 francs, ne peut servir pour établir les prévisions à inscrire au Budget de 1888; les années 1882 et 1883 doivent être écartées. De plus, il y a lieu d'éliminer des recettes de 1886, des droits revêtant un caractère exceptionnel, s'élevant à 105,000 francs.

Recettes de 1884	fr. 3,227,317 »
— de 1885	3,252,934 »
— de 1886	fr. 3,374,720 »
A déduire	105,000 »

RESTE fr. 3,269,720 »

ENSEMBLE 9,749,971 »

MOYENNE fr. 3,249,990 »

On propose d'inscrire au Budget de 1888 fr. 3,500,000 »
chiffre égal aux prévisions pour 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11, litt. A. — *Droits de succession et de mutation par décès.*

La moyenne des recettes des années 1882 à 1886, est
de fr. 16,260,319 »

On propose d'inscrire au Budget de 1888, un chiffre rond
de 16,500,000 »

Prévisions pour 1887 16,200,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 100,000 »

ART. 11, litt. B. — *Mutation en ligne directe.*

La moyenne quinquennale est de fr. 2,810,447 »

soit en arrondissant 2,800,000 »

même chiffre que celui qui figure au Budget de 1887.

ART. 11, litt. C. — *Droits dus par les époux survivants.*

La moyenne quinquennale, qui est de fr. 320,856 »

peut servir de base pour établir les prévisions à inscrire au Budget de 1888,

soit, en arrondissant fr. 320,000 »

chiffre égal aux prévisions pour 1887.

ART. 12. — *Timbre.*

Moyenne quinquennale fr. 5,761,721 »

pouvant servir de base pour fixer le chiffre à inscrire au Budget de 1888,

soit, en arrondissant fr. 5,800,000 »

Le même chiffre figure au Budget de 1887.

ART. 13. — *Timbre. — Assurances.*

Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer lors de la formation du Budget de 1887, le produit des années 1883 et 1884 ne constitue pas une donnée sérieuse; il y a lieu de l'écarter.

Recettes de 1885 fr. 1,023,490 »

» de 1886 1,011,084 »

ENSEMBLE . . fr. 2,034,574 »

MOYENNE . . . 1,017,287 »

On propose d'inscrire au Budget de l'exercice 1888 un chiffre rond de 1,020,000 francs, semblable à celui de 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Naturalisations.*

La moyenne des recettes des années 1882 à 1886, est de fr.	29,650 »
soit, en arrondissant	30,000 »
chiffre qu'on propose de porter au Budget de 1888.	
Prévisions pour 1887	25,000 »
AUGMENTATION. fr.	5,000 »

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 19. — *Chemins de fer.*

Les droits constatés pour les onze premiers mois de 1886 portent les recettes de cette période au montant total de fr. 102,535,473 82

Les recettes de décembre seront approximativement de 9,825,000 »

ENSEMBLE. . . fr. 112,380,473 82

Bien que les recettes se soient notablement relevées depuis quelque temps, il est sage de ne pas évaluer les recettes de 1888 à un chiffre supérieur à celui déjà admis pour 1887, soit 114,500,000 francs.

Ces évaluations provisoires seront d'ailleurs, comme d'usage, révisées au mois d'octobre prochain en prenant pour base d'appréciation les résultats de l'exercice courant.

ART. 20. — *Télégraphes.*

D'après les résultats connus des onze premiers mois de l'année 1886, le produit des Télégraphes pour l'année entière atteindra la somme de 2,858,500 francs.

Les recettes de 1888 peuvent être évaluées à 3,403,700 francs.

Cette appréciation est basée sur les données suivantes :

Le mouvement à l'intérieur s'élèvera approximativement à 2,590,000 télégrammes. En admettant, pour 1887 et 1888, l'augmentation moyenne des cinq dernières années, soit 1,83 p. c., on obtient, pour 1888, un mouvement de 2,478,900 télégrammes, qui produiront fr. 1,430,300 »

Le trafic international comportera, en 1886, environ 1,462,800 télégrammes. En supposant que les nouvelles taxes arrêtées à Berlin donnent, en 1887, une augmentation, sur 1886, de 11 p. c., pour le 1^{er} semestre, et de 6 p. c. seulement pour le 2^e semestre (les tarifs ayant déjà produit en partie leurs

REPORT. . . fr. 1,430,300 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A REPORTER . . . fr. 1,430,300 »

effets pendant cette dernière période); et que, pour 1888, l'augmentation sur 1887 soit de 4 p. c., on obtient un mouvement de 1,647,700 télégrammes, qui produiront . . . 1,231,100 »

Enfin, les correspondances en transit se monteront, en 1886, à 501,300 télégrammes. En supposant une augmentation pour 1887, sur 1886, de 13 p. c. (1^{er} semestre), de 7 p. c. (2^e semestre), et pour 1888, sur 1887, de 5 p. c., on obtient un chiffre de 577,300 télégrammes, qui donneront une recette de 269,700 »

En y ajoutant les recettes diverses, évaluées à . . . 85,100 »
et le produit des téléphones . . . 89,300 »

On obtient comme total la somme de . . . fr. 3,103,700 »
indiquée ci-dessus.

ART. 21. — Postes.

Les recettes du service des Postes, en 1886, peuvent être évaluées à 14,800,000 francs, soit une augmentation de 400,000 francs sur les recettes réalisées en 1885.

Cette évaluation repose sur des éléments à peu près complets; elle peut donc être considérée comme suffisamment exacte.

La prudence recommande de limiter à 400,000 francs l'augmentation probable de 1888 sur 1887 et au même chiffre celle de 1887 sur 1886. Cette somme est égale à l'augmentation de 1886 sur 1885, mais inférieure aux augmentations annuelles précédentes, lesquelles s'élevaient, en moyenne, à 500,000 francs.

Le produit de 1888 serait ainsi de . . . fr. 14,800,000 »
montant des recettes de 1886 plus l'augmentation de
400,000 francs pour chacune des années 1887 et 1888, soit . 800,000 »

TOTAL . . . fr. 15,600,000 »

Ce chiffre comprend la recette à provenir de l'encaissement et de la présentation des effets de commerce, qu'on peut évaluer à 530,000 francs. Comme elle n'entre pas dans la formation du fonds communal, il faut la déduire de la recette totale pour obtenir la somme nette à partager entre l'État et les communes. Il reste donc. . . fr. 15,070,000 »
dont 41 p. c. sont attribués au fonds communal, soit . . . 6,178,700 »

La part de l'État est ainsi réduite à . . . 8,891,300 »

Cette part, augmentée du produit de l'encaissement des
effets de commerce . . . 530,000 »

donne comme recette nette au profit du Trésor. . . fr. 9,421,300 »

Soit 238,030 francs de plus que le chiffre porté au projet de Budget révisé de 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

- ART. 22. *Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.*
 — 23. *Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.*
 — 34. *Produit des actes des commissariats maritimes. (Chap. III. — Capitaux et revenus.)*
 — 36. *Produit des droits de pilotage. (Id.)*
 — 37. — *de fanal. (Id.)*

Le produit total des recettes comprises sous les articles qui précèdent est évalué, pour 1888, à 3,905,000 francs, soit une augmentation globale de 50,000 francs sur les évaluations adoptées pour 1887. Basées sur les produits de 1885 et de 1886, les évaluations pour 1888 sont détaillées ci-après :

NATURE DES RECETTES	ÉVALUATIONS		Observations.	
	portées au Budget de 1887.	proposées pour 1888		
			Ces recettes se sont élevées :	
			en 1885 à :	en 1886 à :
Droits de pilotage	2,080,000	2,100,000	fr. 2,077,585 49	fr. 2,066,004 74
Id. fanaux	850,000	870,000	fr. 852,256 69	fr. 850,603 15
Id. police maritime	110,000	110,000	fr. 109,020 92	fr. 104,350 50
Produits du service des paquebots entre Ostende et Douvres.	775,000	775,000	fr. 551,553 96	fr. 570,000 » (chiffre approximatif.)
Produits du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	40,000	50,000	fr. 48,098 40	fr. 51,272 22
TOTAL fr.	3,835,000	3,905,000	fr. 3,678,515 46	fr. 3,642,410 59 (chiffre approximatif.)

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART 25. — *Domaines (valeurs capitales).*

Les produits des années 1882 et 1883 (765,836 francs et 857,415 francs) ont été influencés dans le sens de l'accroissement par des circonstances particulières (succession en déshérence d'une importance extraordinaire). Il convient, dès lors, de prendre pour base de l'appréciation la moyenne des trois dernières années, qui est de 502,448 francs. Ce résultat conduit au maintien de la précédente estimation fr. 500,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Forêts.*

Le chiffre de 840,000 francs admis pour 1887 n'a plus été obtenu depuis 1882, exercice pendant lequel le produit s'est élevé à 863,554 francs. La moyenne des quatre années suivantes n'est que de 757,097 francs.

Pour 1888, on peut l'évaluer à fr. 800,000 »

ART. 27. — *Dépenses des chemins de fer.*

Pendant le cours des cinq dernières années, le produit s'est maintenu au-dessus de 184,000 francs, c'est-à-dire à un chiffre à peu près égal à la moyenne : 184,742 francs, sauf en 1884 et en 1886 (31 décembre), où il est descendu respectivement à 167,883 francs et 154,536 francs. D'après ces rapprochements, on maintient les prévisions précédentes . fr. 170,000 »

ART. 28. — *Établissements et services régis par l'État.*

Les produits de 1885 et de 1886 n'étant que de 108,578 francs et de 104,627 francs, il est prudent de ramener l'évaluation faite pour 1887 fr. 120,000 »
à 110,000 »

EN MOINS. fr. 10,000 »

ART. 29. — *Produits divers et accidentels.*

De 449,026 francs qu'ils étaient en 1884, ces produits se sont élevés à 465,385 francs et à 502,625 francs pendant les deux années suivantes. Ce résultat autorise à porter les prévisions précédentes . . . fr. 440,000 »
à 460,000 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 20,000 »

ART. 30. — *Revenus des domaines.*

Les revenus domaniaux n'ont cessé de décroître pendant la dernière période quinquennale. De 862,851 francs, ils sont descendus à 533,060 francs. La moyenne des trois dernières années n'est que de 541,944 francs.

On propose de n'inscrire que fr. 540,000 »

Soit en moins. 80,000 »

sur l'estimation de l'exercice 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35. — *Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

Le produit de 1886 s'élève à fr. 3,255,884 47, dépassant de fr. 55,884 47 les évaluations fixées à 3,200,000 francs; ce dernier chiffre figure encore au Budget de 1887.

Toutefois, par suite de la conversion du 4 p. c. en 5 1/2 p. c., la Caisse des dépôts et consignations verra ses revenus décroître de 225,000 francs environ. On croit donc ne plus devoir proposer, pour les évaluations de 1888, qu'une somme de 3,000,000 de francs.

ART. 36. — *Droits de chancellerie.*

État général des taxes perçues à l'Administration centrale du Département et dans nos Légations, en conformité des arrêtés royaux du 1^{er} février 1861 et du 10 juillet 1876, du 20 juin 1871, du 10 juillet 1876 et du 12 octobre de la même année.

En 1881.	fr.	9,487 40
En 1882.		9,027 40
En 1883.		8,013 90
En 1884.		7,692 50
En 1885.		8,511 »
TOTAL.		fr. 42,754 »

Le taux moyen des recettes pendant ces cinq années étant de fr. 8,546 80, il y a lieu de réduire à 8,500 francs l'évaluation de 1888.

ART. 43. — *Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.*

Les fonds d'amortissement qui demeureront sans emploi en 1888 sont évalués à 3,436,000 francs (chiffre rond). savoir :

1^o Dette à 5 p. c. :

Semestre à échoir le 1 ^{er} novembre 1887, qui pourra devenir disponible le 1 ^{er} mai 1888	fr.	668,717 50
Semestre à échoir le 1 ^{er} mai 1888		668,717 50
		fr. 1,337,435 »

2^o Dette à 5 1/2 p. c., 1^{re} série :

Semestre à échoir le 1 ^{er} juillet 1888, qui pourra devenir disponible le 31 décembre 1888	fr.	137,354 97

A REPORTER fr. 1,474,789 97

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT . . . fr. 1,474,789 97

2^e série :Semestre à échoir le 1^{er} novembre 1887, qui pourra devenir
disponible le 1^{er} mai 1888. fr. 915,455 48Semestre à échoir le 1^{er} mai 1888 915,455 48

1,826,870 963^e série :Semestre à échoir le 1^{er} février 1888, qui pourra devenir
disponible le 1^{er} août 1888 154,719 »

TOTAL fr. 3,436,379 93

Il est à remarquer que les chiffres indiqués pour la 2^e et la 3^e série du 3^e p. c. sont susceptibles d'être modifiés à raison des échanges qui peuvent être demandés en vertu de l'article 3 de la loi du 19 novembre 1886.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 47. — *Recouvrements d'avances, etc.*

De 1882 à 1885, la recette moyenne a été de 507,451.

Les prévisions de 1887, soit. fr. 540,000 »

sont ramenées à 510.000 francs pour 1888, soit en moins . . . 30,000 »

ART. 57. — *Remboursements par la province de Brabant et divers de menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles.*

Le montant de cet article doit être porté de 32,000 francs à 36,000 francs, à raison de nouveaux remboursements à effectuer par divers.

ART. 58. — *Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)*

Les crédits ci-après sont demandés pour assurer le service des pensions des instituteurs communaux pendant l'année 1888 :

1^o Par l'article 21 du Budget de la Dette publique . . . fr. 1,755,000 »2^o Par l'article 10 du Budget du Ministère de l'Intérieur et
de l'Instruction publique 35,840 »3^o Par l'article 11 du même Budget. 241,059 »

ENSEMBLE . . . fr. 2,007,899 »

L'État recouvrera les $\frac{2}{3}$ de cette somme, soit 1,200,000 francs (chiffre rond), formant la quote-part des provinces et des communes dans le payement des pensions. C'est le chiffre qu'il convient d'inscrire au Budget des Voies et Moyens.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en
Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre
Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre
1887, en principal et centimes additionnels au profit de
l'État ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront
recouvrés pendant l'année 1888, d'après les lois et les tarifs
qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1888, sont
évaluées à la somme de trois cent treize millions six cent
soixante et un mille cinq cent cinquante-neuf francs
(313,661,559 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1888.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1887.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		CHAPITRE I ^{er} . IMPÔTS. CONTRIBUTIONS DIRECTES.		
	1	Contribution foncière.	23,883,100	50,048,100
	2	Contribution personnelle { Principal (y compris 5,525,000 francs pour la valeur locative) 15,756,500	19,232,000	
		15 centimes additionnels ordinaires sur le prin- cipal. 2,560,500		
		20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative. 1,100,000		
		Frais d'expertise 35,000		
	3	Droit de pa- tente . . . { Principal. 5,485,535 20 centimes additionnels 1,096,667	6,580,000	
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportion- nelle). . . . { Principal 382,400 25 centimes additionnels 70,600	353,000	
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.		
	5	Douanes . . . { Droits d'entrée.	(1)24,682,600	64,818,100
		a. Vins étrangers (2) 2,041,200		
		b. Eaux-de-vie indigènes. (3)23,090,400		
		c. Bières. (4) 9,015,500		
	6	Accises . . . { d. Vinaigres. (5) 10,400 e. Sucres de canne et de betterave. (6) 5,510,000	39,775,500	
		f. Glucoses et autres sucres non cristallisables. 508,000		
		g. Tabacs indigènes 900,000		
	7	Recettes di- verses . . . { a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent. 10,000 b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux ex- traordinaires de chargement et de décharge- ment de navires, etc. 550,000	360,000	
			A REPORTER. fr.	

(1) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,350,000 francs; de 51,02915 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 287,000 francs; de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 590,500 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 210,000 francs, ensemble une somme de 3,437,400 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(2) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit 1,585,800 francs.

(3) Id. 51.02915 p. % id. 9,909,600 francs.

(4) Id. 35 p. % id. 4,854,500 francs.

(5) Id. id. id. 5,600 francs.

(6) Id. id. id. 1,890,000 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		ENREGISTREMENT, ETC.	REPORT. fr.	114,866,200 »
ENREGIS- TLEMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement	20,100,000 »	
	9	Greffe	400,000 »	
	10	Hypothèques	5,500,000 »	
	11	Successions, etc. { a. Successions et mutations par décès. . fr. 16,500,000 »	19,420,000 »	51,540,000 »
		b. Droit de mutation en ligne directe. . . 2,800,000 »		
		c. Droits dus par les époux survivants . . 520,000 »		
	12	Timbre	5,800,000 »	
	13	Id. des polices d'assurances	1,030,000 »	
	14	Naturalisations	50,000 »	
	15	Amendes en matière d'impôts	460,000 »	
	16	Id. de condamnations en matières diverses	750,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		166,206,200 »
		CHAPITRE II.		
		PÉAGES.		
ENREGIS- TLEMENT ET DOMAINES.	17	Rivières et canaux.	1,050,000 »	
	18	Routes appartenant à l'État.	5,000 »	
	19	Chemin de fer	114,500,000 »	
	20	Télégraphes électriques	3,105,700 »	
CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.	21	Postes { a. Taxes des correspondances en général fr. 8,525,500 »	(1) 9,421,500 »	120,205,000 »
		b. — sur les mandats-postes 510,000 »		
		c. — sur les abonnements 50,000 »		
		d. — sur les effets de commerce 550,000 »		
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	775,000 »	
	25	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	50,000 »	
TRÉSORERIE GÉN., ETC.	24	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers . . .	500,000 »	
		A REPORTER. fr.		295,411,200 »

(1) Le produit brut des postes est évalué à 15,600,000 francs, comprenant une recette de 550,000 francs du chef des taxes d'encaissement et de présentation à l'acceptation des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 44 p. o/o dévolue au fonds communal s'établit donc sur 15,070,000 francs, et s'élève ainsi à 6,178,700 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
			Report . . fr.	295,411,200 .
		CHAPITRE III.		
		CAPITAUX ET REVENUS.		
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	25	Domaines (valeurs capitales)	500,000 .	
	26	Forêts	800,000 .	
	27	Dépenses du chemin de fer	170,000 .	
	28	Établissements et services régis par l'État	110,000 .	
	29	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	460,000 .	
	30	Revenus des domaines	540,000 .	
CHEMINS DE FER, ETC. PRISONS.	31	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	125,000 .	
	32	Produits divers des prisons	288,600 .	
	33	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,000 .	
	34	— des actes des commissariats maritimes	110,000 .	
	35	— des droits de chancellerie	8,500 .	14,893,100 .
	36	— des droits de pilotage	2,100,000 .	
	37	— des droits de fanal	870,000 .	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	38	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	82,000 .	
	39	— des écoles agricoles	273,000 .	
	40	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 .	
	41	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 .	
	42	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	350,000 .	
	43	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,436,000 .	
		CHAPITRE IV.		
		REMBOURSEMENTS.		
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	44	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	460,000 .	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	140,000 .	
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	46	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comp- tables	18,000 .	
	47	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	510,000 .	
PRISONS.	48	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers de prisons pour achat de matières premières (pour mémoire)	»	
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,500 .	
		A REPORTER fr.		310,304,300 .

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.			Rapport . . fr.	310,304,300 »
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	40,000 »	
	51	Recettes diverses et accidentelles	700,000 »	
	52	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	20,599 »	
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360 »	3,357,259 »
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	
	55	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	25,000 »	
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie . . .	175,000 »	
	57	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	36,000 »	
	58	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 10 mai 1876)	1,200,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS fr.				313,661,559 »

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

pour l'exercice 1888.



(30)

ÉTAT
DES
PRODUITS ET REVENUS
RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1882, 1883, 1884, 1885 ET 1886,
ET COMPARAISON,
AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1887,
DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1888.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1882.	1883.	1884.	

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	46,030,324	46,617,598	48,535,946
	Douanes, accises et recettes diverses.	57,506,243	58,479,367	55,818,118
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc	52,840,255	51,123,373	51,406,507
	TOTAUX fr.	156,475,822	156,220,538	155,820,571
II. — Péages		127,670,054	150,605,579	120,505,460
III. — Capitaux et revenus		12,144,207	12,264,621	16,380,502
IV. — Remboursements		4,812,070	4,013,420	4,223,595
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	301,112,055	303,103,767	305,955,128

DÉVELOP

		I. IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Foncier.	22,014,972	25,008,083	23,261,833	
	2	Persounel (principal, 15 p. % additionnels et frais d'expertise).	10,253,486	10,563,993	18,480,652	
	3	Patentes (principal et 20 p. % additionnels).	6,548,153	6,585,064	6,414,876	
	4	Redevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 p. % add.)	515,713	370,458	578,585	
		TOTAUX fr.	46,030,324	46,617,598	48,535,046	
	5	Douanes : Droits d'entrée.	23,637,096	23,552,888	21,838,270	
	6	Accises. .	Vins de fruits secs	"	"	"
			Vins étrangers	2,074,060	2,954,828	2,056,440
			Eaux-de-vie indigènes	17,400,005	19,136,010	18,346,000
			Bières	9,180,323	8,965,352	9,224,904
			Vinaigres	7,055	8,454	12,503
			Sucres.	3,652,600	3,282,477	2,520,063
			Glucoses et autres sucres non cristallisables.	257,835	250,426	298,173
			Tabacs indigènes	192,211	180,156	270,981
		TOTAUX fr.	33,653,069	34,786,703	33,639,754	
	7	Recettes diver- ses	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	12,975	13,009	10,647
			Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâti- ments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	293,103	326,767	320,458
			TOTAUX. . .	306,078	339,776	340,085
		TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES. . .	57,506,243	58,479,367	55,818,118	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

48,668,496	49,550,722	47,840,617	49,557,200	50,048,100	490,900	•
64,038,033	63,794,188	59,945,533	64,995,100	64,818,100	741,800	918,500
51,685,537	52,537,816	51,952,502	51,235,000	51,540,000	105,000	•
164,592,086	163,682,726	159,718,452	165,787,500	166,206,200	1,537,700	918,800
129,578,196	127,250,075	128,879,813	128,320,250	129,205,000	884,750	•
15,999,114	17,725,913	16,997,727	17,072,600	14,895,100	60,000	2,232,500
3,585,575	4,416,585	4,238,899	3,241,650	3,357,259	145,600	50,000
515,154,971	515,053,297	509,834,891	514,421,809	513,661,550	2,428,050	3,188,500
DIMINUTION . . . fr.					760,250	

PEMENTS.

23,415,391	23,571,262	23,252,508	23,693,700	23,883,100	183,400	•
18,672,325	(1) 18,844,869	17,763,065	19,100,000	19,232,000	152,000	•
6,255,110	6,579,522	6,472,505	6,414,000	6,580,000	166,000	•
545,670	555,269	552,739	545,500	555,000	9,500	•
48,668,496	49,550,722	47,840,617	49,557,200	50,048,100	490,900	•
24,481,410	24,314,871	25,524,909	25,507,100	24,682,600	•	824,500
•	180	180	•	•	•	•
5,002,444	2,818,790	2,941,512	2,944,500	2,941,200	•	3,500
25,142,671	25,131,695	20,251,436	23,076,900	23,090,400	15,500	•
8,847,702	8,852,897	9,016,054	9,106,500	9,015,500	•	91,000
11,521	15,505	10,564	9,100	10,400	1,500	•
2,977,149	2,974,738	3,083,585	2,925,000	3,510,000	585,000	•
553,748	593,070	508,450	266,000	508,000	42,000	•
719,757	965,610	465,739	800,000	900,000	100,000	•
39,054,972	39,150,485	36,057,140	39,128,000	39,775,500	741,800	94,500
9,541	9,437	11,122	10,000	10,000	•	•
492,110	519,595	352,102	350,000	350,000	•	•
501,651	328,832	363,284	360,000	560,000	•	•
64,038,033	63,794,188	59,945,533	64,995,100	64,818,100	741,800	918,800

(1) Y compris, à partir de 1884, 20 centimes additionnels extraordinaires sur la valeur locale.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1882.	1885.	1884.
		IMPÔTS (suite).			
	8	Enregistrement	19,881,869	18,401,171	17,190,574
		{ Actes	894,391	756,384	825,426
		{ Civils	908,770	1,049,746	1,024,264
		{ Sous seing privé	1,055,601	1,054,781	1,007,566
		{ Judiciaires	580	870	5,190
		{ D'huissiers	435	870	455
		{ Lettres de noblesse			
		{ Permis de changer de nom de famille			
		TOTAUX fr.	22,809,756	21,245,802	20,057,455
	9	Greffes	85,495	86,660	83,001
		{ Mise au rôle	385,208	382,756	372,284
		{ Rédaction, dépositions de témoins et expéditions			
		TOTAUX fr.	470,705	469,425	455,283
	10	Hypothèques	247,269	240,506	236,061
		{ Droits d'inscription	5,579,493	5,215,755	2,090,557
		{ Droits de transcription d'actes de mutation			
		TOTAUX fr.	3,826,702	3,484,061	3,227,518
	11	Successions	14,885,628	15,122,075	16,542,190
		{ Droits de succession	451,588	468,765	201,075
		{ Id. de mutation par décès	3,124,542	2,810,726	2,692,045
		{ Id. de mutation sur les successions en ligne directe	358,080	508,404	504,555
		{ Id. dus par les époux survivants			
		TOTAUX fr.	18,798,558	18,709,068	19,741,545
	12	Timbre			
		{ Débit			
		{ Timbres fixes			
		{ Passe-ports } à l'intérieur	4	"	"
		{ " } à l'étranger	3,120	3,032	4,168
		{ Permis de port d'arme de chasse	394,660	458,010	465,050
		{ Permis de chasse au lévrier	1,715	1,400	1,435
		{ Timbres proportionnels pour effets de commerce	553,754	522,278	506,685
		{ Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	258,224	248,817	251,586
		{ Timbres adhésifs pour affiches	12,951	14,461	14,859
		{ Timbres de dimension	200,588	211,959	226,512
		{ Timbres proportionnels	2,292,665	2,295,565	2,265,724
		{ Visa			
		{ Timbres de dimension	109,985	115,756	124,558
		{ Timbres de dimension des journaux étrangers	51,855	29,547	27,227
		{ Timbres fixes. Warrants	683	501	"
		{ Timbres proportionnels	850	450	450
		{ Extraordinaire			
		{ Timbres proportionnels	1,062,195	1,100,556	1,073,555
		{ Effets de commerce	468,171	590,909	468,792
		{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	"	"	"
		{ Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		{ Coupures	"	"	"
		{ Timbres de dimension	299,038	505,192	516,798
		{ Papiers blancs pour actes, etc.	90,587	87,506	82,599
		{ Affiches			
		TOTAUX fr.	5,761,021	5,784,097	5,807,525
	13	Timbre sur les polices d'assurances	"	124,752	898,694
	14	Naturalisations	20,250	58,000	27,750
	15	Amendes en matière d'impôts	445,801	454,169	486,755
	16	Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses	718,504	745,999	764,604
		TOTAUX des droits d'enregistrement, etc. . . . fr.	52,849,255	51,125,375	51,466,507

DEVELOPPEMENTS. -- VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
20,071,364	20,820,704	21,000,612	20,100,000	20,100,000	"	"	
20,071,364	20,820,704	21,000,612	20,100,000	20,100,000	"	"	
464,360	470,722	467,901	460,000	460,000	"	"	
464,360	470,722	467,901	460,000	460,000	"	"	
3,252,934	3,374,720	3,435,147	3,300,000	3,300,000	"	"	
3,252,934	3,374,720	3,435,147	3,300,000	3,300,000	"	"	
19,868,429	19,895,000	19,402,656	19,320,000	19,420,000	100,000	"	
19,868,429	19,895,000	19,402,656	19,320,000	19,420,000	100,000	"	
5,695,862	5,760,300	5,761,721	5,800,000	5,800,000	"	"	
5,695,862	5,760,300	5,761,721	5,800,000	5,800,000	"	"	
1,023,400 29,000 458,177 821,932	1,012,000 55,250 426,000 736,120	625,787 29,650 453,776 757,252	1,020,000 25,000 460,000 750,000	1,020,000 30,000 460,000 750,000	5,000 " " "	" " " "	
51,685,557	52,537,816	51,932,502	51,235,000	51,540,000	105,000	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN					
			1882.	1883.	1884.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	17	Rivières et canaux.	II. — PÉAGES.					
			Liège à Maestricht	79,667	84,469	79,875		
			Maestricht à Bois-le-Duc.	60,871	61,160	57,762		
			Jonction de la Meuse à l'Escaut	250,156	277,376	275,902		
			Embranchement vers le camp de Beverloo	685	959	663		
			Id. vers Hasselt	10,143	15,097	11,878		
			Id. vers Turnhout	7,117	8,032	7,089		
			Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	26,198	25,557	26,782		
			Sambre.	258,552	285,405	504,109		
			Charleroi à Bruxelles et embranchements	575,242	556,581	557,983		
			Mons à Condé	132,418	117,525	125,586		
			Pommerœul à Antoing	118,456	119,660	125,457		
			Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	8,224	7,458	8,050	
				{ Schipdonck à Balgerkoeke	1,560	1,808	1,845	
				Roulers à la Lys	1,105	1,598	1,568	
				Gand à Ostende. { Droit général	31,802	35,776	34,612	
				{ Droit à la porte de Damme.	703	796	599	
				Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	17,783	18,017	16,061	
				Moervaert	3,175	3,361	3,187	
				Grande Nèthe	739	820	808	
				Petite Nèthe (canalisée)	3,885	3,529	3,201	
				Nèthe inférieure (pont de Waelhem)	500	601	725	
				Gand à Terneuzen	22,020	25,196	26,079	
				Meuse	49,579	51,604	55,935	
				Ourthe	9,501	8,148	8,484	
				Escaut	53,567	50,366	52,855	
				Lys	19,265	19,719	21,168	
				Démer	732	699	1,099	
				Yser	4,765	5,548	4,233	
				Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	514	81	72	
				Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	28,778	28,495	24,800	
		TOTAUX. . . . fr.	1,576,964	1,612,023	1,657,105			
CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	18	Routes appartenant à l'État.	5,750	4,450	4,500			
		19 Chemins de fer	115,135,864	117,599,508	116,099,537			
		20 Télégraphes électriques.	2,684,825	2,725,250	2,719,359			
		21 Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les articles d'argent, sur les abonnements et sur les effets de commerce	7,696,584	8,075,875	8,398,421			
		22 Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	551,750	554,854	609,808			
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	23	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	50,219	53,619	50,730			
		24 Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	"	"	"			
		TOTAUX DES PÉAGES fr.	127,679,954	130,605,379	129,505,460			

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885	1886		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS	En MOINS.	
1,501,015	1,450,000	1,573,421	1,050,000	1,050,000	"	"	
1,501,015	1,450,000	1,573,421	1,050,000	1,050,000	"	"	
4,680	4,150	4,706	5,000	5,000	"	"	
115,700,015	113,350,675	115,576,680	114,000,000	114,500,000	500,000	"	
2,768,121	2,858,500	2,751,211	2,967,000	3,103,700		"	
					156,700	"	
8,714,713	8,945,500	8,566,219	9,183,250	9,421,500	238,050	"	
551,554	570,000	567,593	775,000	775,000	"	"	
48,098	51,250	59,083	40,000	50,000	10,000	"	
"	"	"	300,000	300,000	"	"	
120,578,196	127,250,075	128,870,813	128,520,250	129,203,000	884,750	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1882.	1883.	1884.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	25	III. — CAPITAUX ET REVENUS.				
		Prix de vente de terrains { Rivières et canaux provenant d'emprises. { Routes	15,928 40,441	4,583 82,344	9,327 17,712	
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	5,544	2,971	4,740	
		Produits { des successions en déshérence nets des épaves	105,071 1,012	271,341 878	129,217 1,341	
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,406	5,405	1,669	
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	1,788	"	745	
		provenant du Départ des Affaires étrangères	"	"	"	
		id. id. des Finances	10,925	12,610	10,112	
		id. id. de la Guerre	175,534	152,258	187,647	
		id. id. de l'Agriculture, de l'Industrie et des Trav. publics	"	"	57,691	
		id. id. de l'Intérieur et de l'Instruction publique	201,159	265,005	85,718	
		id. id. de la Justice	10,580	15,826	18,811	
		id. id. des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	80,251	10,850	24,575	
		id. de la Cour des Comptes	5,000	2,462	802	
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale de capitaux. { de créances ordinaires	" "	" "	" "	
		Rachat et transfert de rentes	888	1,346	570	
		Transactions en matière domaniale	"	100	"	
		Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	10,040	24,488	28,415	
		Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	"	1,005	"	
		Produit d'objets saisis et confisqués	5,000	4,772	7,217	
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	301	196	262	
		TOTAUX. . . . fr.	765,836	857,415	595,655	
26	Forêts	Prix de vente de coupes de bois	709,255	504,350	653,655	
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	107,521	100,867	97,162	
		Id. d'objets saisis et confisqués	95	"	"	
		Id. de glandée, panage, foin et herbages	4,294	4,255	5,511	
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts	8,587	10,505	8,260	
		Id. du droit de chasse	10,901	13,445	10,134	
		Id. id. de pêche (baux et licences)	132	"	"	
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	5,508	4,605	4,681	
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	10,175	17,032	18,279	
		Indemnités pour carbonisation	"	"	7	
		TOTAUX. . . . fr.	863,554	745,757	801,680	
		A REPORTER. . . . fr.	1,629,390	1,603,172	1,397,344	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
366,597	550,000	627,101	500,000	500,000	•	•	
366,597	550,000	627,101	500,000	500,000	•	•	
789,715	695,000	779,143	840,000	800,000	•	40,000	
789,715	695,000	779,143	840,000	800,000	•	40,000	
1,156,312	1,245,000	1,406,244	1,540,000	1,300,000	•	40,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1882.	1883.	1884.	
		REPORT. . . fr.	1,620,390	1,603,172	1,507,344	
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
	27	Dépenses des chemins de fer.				
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	27,596	28,077	21,598	
		Location de bâtiments	14,094	18,524	10,525	
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	15,151	14,518	13,229	
		Id. de vidanges	2,194	2,554	544	
		Argent non réclamé.	1,766	2,177	2,779	
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	104,268	121,461	77,598	
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	9,597	16,173	6,949	
		Id. d'objets non réclamés.	12,110	10,056	18,159	
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,824	5,207	10,722	
		TOTAUX. . . fr.	194,400	222,547	167,883	
	28	Ecole militaire. Pensions des élèves.	84,467	90,026	86,963	
		Ecole vétérinaire. Pensions d'animaux malades	4,970	6,204	5,667	
		Produits des ventes d'objets divers	108	253	250	
		Ecoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	"	"	"	
		Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"	
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,504	15,504	15,510	
		Section normale d'enseignement moyen pour filles	480	760	480	
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	19,505	14,503	14,005	
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	460	1,800	612	
		TOTAUX. . . fr.	125,584	128,850	123,487	
	29	Produit des examens universitaires	14,374	15,257	17,926	
		Id. des examens et visa des diplômes	37,052	40,338	39,819	
		Id. des diplômes des artistes vétérinaires.	"	"	"	
		Id. des brevets d'invention	245,650	261,720	265,510	
		Id. du quart des salaires sur transcriptions	39,592	41,171	40,751	
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	15	12	13	
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	295	244	267	
		Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce	5,580	3,320	3,770	
		Restitutions volontaires.	1,547	2	"	
		Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées)	551	486	112	
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	26	"	
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	47	22	90	
		Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	117,275	76,346	79,193	
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	2,476	4,117	1,572	
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	"	10,500	"	
		De toute autre nature	"	"	"	
		TOTAUX. . . fr.	462,014	462,561	449,026	
		A REPORTER. . . fr.	2,411,388	2,417,130	2,157,740	

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
1,156,312	1,245,000	1,406,244	1,540,000	1,500,000	"	40,000	
184,525	160,000	185,871	170,000	170,000	"	"	
184,525	160,000	185,871	170,000	170,000	"	"	
108,379	115,000	120,260	120,000	110,000	"	10,000	
108,379	115,000	120,260	120,000	110,000	"	10,000	
465,585	502,620	468,322	440,000	460,000	20,000	"	
465,585	502,620	468,322	440,000	460,000	20,000	"	
1,914,001	2,022,620	2,180,697	2,070,000	2,040,000	20,000	50,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1882.	1883.	1884.
		REPORT fr.	2,411,388	2,417,130	2,157,740
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	180,852	152,575	106,559
		Domaine de Terruereu		694	7,589
		{ Fermages			
		{ Ventes d'arbres			1,662
		{ Menus produits			
		Génie militaire	57,801	54,013	50,954
		{ Location de biens-fonds et de bâtiments	26,313	20,887	11,507
		{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,922	5,916	5,564
		{ Fermages de pêche et de chasse			
		Arrérages de rentes	1,087	993	1,147
		Redevances pour concessions de prises d'eau	2,235	2,642	2,031
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	10,500	10,500	10,500
		Id. id. de créances ordinaires			17
		Produits de la calamine			
		Id. des sablières et mines (forêts exceptées)	2,865	1,036	3,114
		Location de terrains pro-	55,906	54,924	58,262
		{ Rivières et canaux	1,601	1,738	2,707
		{ Routes			
		Vente d'arbres, planta-	181,260	181,214	106,205
		{ Rivières et canaux	305,426	270,438	147,562
		{ Routes			
		Droits de pêche (rivières et canaux)	39,142	52,256	45,472
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	7,961	8,599	6,734
		TOTAUX fr.	862,851	778,825	548,667
		TOTAUX (Enregistrement et domaines) fr.	5,274,259	5,195,953	2,686,407
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	31,315	52,553	33,802
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	2,910	3,981	3,962
		Id. id. aux Annales parlementaires	71,000	54,598	60,095
		Id. id. au Compte rendu analytique	42,763	30,456	53,095
		Id. id. au Recueil des lois	248	232	208
		Id. id. au Bulletin officiel des adjudications	1,484	484	
		Id. id. aux Documents parlementaires	492		564
		TOTAUX (Travaux publics) fr.	150,210	131,084	160,524
		Produits divers des prisons (pistoies, cantines, ventes de vieux effets)	102,917	101,723	95,380
		Id. de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,850,519	3,085,753	3,214,745
		Id. des actes des commissariats maritimes	104,589	106,713	108,544
		Id. des droits de chancellerie	9,027	8,016	7,692
		Id. id. de pilotage	1,981,740	2,019,500	2,070,258
		Id. id. de fanal	750,552	808,649	850,641
		Id. de la fabrication des monnaies de cuivre	50,000		
		Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	109,707	76,432	85,750
		Id. des écoles agricoles	209,686	217,456	271,508
		Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,023,827	1,431,847	1,203,092
		Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	401,997	789,604	907,669
		Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	272,602	201,911	519,537
		Fonds d'amortissement demeurés sans emploi			4,399,552
		TOTAUX (Trésor public) fr.	8,616,835	8,835,861	13,458,191
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	12,144,207	12,204,021	16,380,502

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1888.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
1,914,601	2,022,620	2,180,607	2,070,000	2,040,000	20,000	30,000	
542,106	543,000	655,089	620,000	540,000	"	80,000	
542,106	543,000	655,089	620,000	540,000	"	80,000	
2,456,707	2,563,620	2,835,786	2,600,000	2,580,000	20 000	150,000	
123,142	101,905	133,374	145,000	125,000	"	20,000	
123,142	101,905	133,374	145,000	125,000	"	20,000	
120,937	119,164	108,024	253,600	253,600	"	"	
3,168,745	3,253,584	3,111,125	3,200,000	3,000,000	"	200,000	
109,021	104,350	106,603	110,000	110,000	"	"	
8,511	8,895	8,428	0,000	8,500	"	500	
2,077,383	2,066,100	2,042,904	2,080,000	2,100,000	20,000	"	
852,237	850,700	818,516	850,000	870,000	20,000	"	
"	"	50,000	"	"	"	"	
76,186	83,933	84,202	82,000	82,000	"	"	
262,914	271,600	246,653	275,000	273,000	"	"	
1,113,815	1,022,808	1,359,878	1,200,000	1,200,000	"	"	
860,504	304,000	652,647	500,000	500,000	"	"	
330,206	388,808	322,377	350,000	350,000	"	"	
4,429,728	6,582,142	5,137,140	5,525,000	3,430,000	"	1,889,000	
13,298,328	14,930,218	13,920,543	13,979,000	11,929,500	40,000	2,089,500	
15,999,114	17,725,913	16,897,727	17,072,600	14,893,100	60,000	2,239,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS EN			
			1882.	1883.	1884.	
IV. REMBOURSEMENTS.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	44	Frais de perception des centimes provinciaux	117,718	118,831	121,005	
		id. id. communaux	300,085	319,845	331,018	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	115,235	120,882	131,204	
		TOTAUX (contributions directes, etc.). . . . fr.	533,638	559,558	583,287	
	46	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. { Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes	"	"	"	
		Actes de chargement/ de divers chefs	3,080	1,245	295	
		Déficit des comptables, { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	5,948	17,075	7,222	
		Recouvrements divers	17,429	5,711	19,056	
		TOTAUX. . . . fr.	27,057	22,029	26,573	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	47	Frais de poursuites et d'instances	1,459	182	110	
		Frais de surveillance aux communes et aux hospices de bois appartenant aux acquéreurs de bois domaniaux	201,919	186,054	103,466	
		Remboursement et dégrèvement de contributions	9	21	46	
		5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	4,342	4,026	3,320	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"	
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	37	35	50	
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,761	1,857	1,029	
		Restitution de droits	9	"	"	
		Ministère de la Guerre. — Restitution de droits	40	"	"	
		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Restitution de bourses d'étude	"	2,550	2,555	
		Frais de justice en matière de garde civique	8,465	7,145	8,345	
		Remboursement de subsides	"	"	1,050	
		Restitution de droits	"	12	38	
		Remboursements divers	11	"	1,170	
		Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	153,754	136,060	119,062	
		Frais de justice en matière de simple police	147,845	136,154	154,286	
		id. militaire	1,556	1,850	1,270	
		Frais d'entretien de mendiants	20,679	28,940	26,186	
		Ministère des Travaux publics. { Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"	
		Rachat des annuités	"	"	"	
		Frais de surveillance de travaux publics concédés	26,483	24,007	24,871	
		id. d'entretien de routes concédées	"	"	"	
		Restitution de droits	179	11	"	
		Remboursements divers	122	504	"	
		Totaux fr.	548,650	551,468	428,334	
		TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.	575,707	553,497	454,907	
		A REPORTER. . . . fr.	1,109,345	1,113,055	1,038,104	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
462,811	464,776	447,358	460,000	460,000	"	"	
143,963	138,758	130,020	140,000	140,000	"	"	
606,774	603,534	577,358	600,000	600,000	"	"	
76,453	65,000	43,422	18,000	18,000	"	"	
76,453	65,000	43,422	18,000	18,000	"	"	
521,555	500,000	506,002	540,000	510,000		30,000	
521,555	500,000	506,002	540,000	510,000	"	30,000	
598,003	565,000	549,424	558,000	528,000	"	30,000	
1,204,782	1,168,534	1,126,782	1,158,000	1,128,000	"	30,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Administrations.	Articles du Budget de 1888.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS REALISÉS PEN		
			1882.	1883.	1884.
		Report. . . fr.	1,109,345	1,113,055	1,058,104
		IV. — REMBOURSEMENTS (suite).			
PRISON.	48	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières	172,974	113,073	953,644
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	28,911	25,495	22,028
		Totaux (prisons). . . fr.	201,785	137,168	985,672
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, etc.	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,349	44,184	42,161
	51	Recettes diverses et accidentelles	2,224,938	1,476,314	1,587,732
	52	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	19,567	19,567	19,567
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	1,360	1,360
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	8,500	8,800	9,800
	"	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	20,000	20,000
	"	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	6,418	2,579	44,155
	55	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	25,102	30,662	31,005
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000	175,000	175,000
	"	Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1/26 juin 1877.	616,134	492,907	369,680
	57	Remboursement par la province de Brabant de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	"	"	"
	58	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	369,482	491,833	603,371
		Totaux (Trésor public). . . fr.	3,500,940	2,765,206	2,904,729
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS. . . fr.	4,812,070	4,013,429	4,728,595

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1885.	1886.		adoptées pour l'exercice 1887.	proposées pour l'exercice 1888.	En PLUS.	En MOINS.	
1,204,782	1,168,554	1,126,782	1,158,000	1,128,030	"	30,000	
269,756	244,555	212,900	"	"	"	"	
21,308	21,308	23,410	21,300	21,300	"	"	
291,064	265,865	236,310	21,300	21,300	"	"	
42,415	57,177	46,257	40,000	40,000	"	"	
998,658	1,622,882	1,582,105	700,000	700,000	"	"	
8,955	5,660	14,659	20,390	20,390	"	"	
1,360	1,360	1,360	1,360	1,360	"	"	
9,800	9,800	9,340	10,200	10,200	"	"	
"	"	16,353	"	"	"	"	
"	"	17,717	"	"	"	"	
35,948	27,737	30,288	25,000	25,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
246,453	123,227	360,080	"	"	"	"	
"	67,537	67,537	32,000	36,000	4,000	"	
371,162	891,806	545,531	1,058,400	1,200,000	141,600	"	
1,880,729	2,082,186	2,875,807	2,062,359	2,207,059	145,600	"	
5,585,575	4,416,583	4,258,890	3,241,659	3,357,259	145,600	30,000	

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1887, voté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 24 décembre dernier, s'élève à fr. 100,873,561 30

Le projet de Budget de 1888, tel qu'il est actuellement établi, est de 96,102,231 83

Soit une différence en moins de fr. 4,771,329 47

Mais cette différence sera réduite du montant du crédit qu'il y aura lieu de demander, par voie d'amendement, pour couvrir les dépenses dont l'objet est indiqué à l'article 9.

Les motifs des divers changements proposés sont les suivants :

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

5^{me} SECTION.§ 1^{er}. — Intérêts et amortissement.ART. 6. — *Dette à 3 1/2 %^o, 1^{re} série.*

Crédit voté pour 1887 (art. 7). fr. 4,807,424 12

— demandé pour 1888 5,082,154 07

En plus pour 1888 fr. 274,709 95

Cette augmentation représente le montant de la dotation d'amortissement; elle prendra cours à partir du 1^{er} janvier 1888, conformément à l'article 12 de la loi du 26 août 1885 relative à la conversion ou à l'échange des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'article 2 de l'arrêté royal du 11 juin 1886 qui a autorisé la négociation d'un capital de 50 millions de francs.

ART. 7. — *Dette à 3 1/2 %^o, 2^e série.*

Crédits votés pour 1887 (art. 5 et 8) fr. 57,495,096 51

Crédit demandé pour 1888. 53,797,112 84

En moins pour 1888 fr. 3,697,983 67

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution résulte de la conversion des emprunts et dettes à 4 %, décrétée par la loi du 19 novembre 1886 qui, au point de vue budgétaire, sortira son plein et entier effet en 1888.

ART. 8. — *Dette à 3 1/2 %, 3^e série.*

Crédits votés pour 1887 (art. 6 et 9)	fr. 5,557,158 75
Crédit demandé pour 1888	4,984,603 »
En moins pour 1888	fr. 572,555 75

Même observation qu'à l'article précédent.

Il est à remarquer que les crédits proposés aux articles 7 et 8 devront être modifiés, par voie d'amendement, et mis en rapport avec le capital respectif des deux séries de la dette à 3 1/2 %, tel qu'il aura été déterminé conformément à l'article 3 de la loi du 19 novembre 1886. L'ensemble de ces crédits ne subira toutefois aucune variation.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit voté pour 1887	fr. 1,000,000 »
— demandé pour 1888	fr. »
En moins pour 1888	fr. 1,000,000 »

L'emprunt en prévision duquel le crédit qui figure au Budget de 1887 a été demandé n'ayant pas été émis jusqu'ici et les conditions ne pouvant en être déterminées, il n'est pas possible de fixer dès à présent la charge qui résultera de cet emprunt pour l'exercice 1888.

Quant aux charges qu'entraînera le Budget extraordinaire du même exercice, on ne peut les prévoir aussi longtemps à l'avance.

Comme pour les années précédentes, ces deux objets seront réglés — par amendement — lors de la revision du projet de Budget.

ART. 19 (de 1887). — *Intérêts à 4 % sur le prix de rachat du chemin de fer de Vitré.*

Crédit voté pour 1887	fr. 2,500 »
— demandé pour 1888	»
En moins pour 1888	fr. 2,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La liquidation du solde du prix de rachat de la concession du chemin de fer de Virton sera complètement terminée en 1887 ; il n'y a donc plus lieu de solliciter de crédit pour cet objet.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 21. — *Pensions diverses.*

Crédit voté pour 1887 (art. 24).	fr.	9,818,800	»
— demandé pour 1888		9,860,800	»
En plus pour 1888.	fr.	42,000	»

Cette augmentation se divise comme il suit :

Pensions du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique	fr.	23,000	»
Pensions civiles du Département de la Guerre.		3,000	»
— du Département des Finances		12,000	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	42,000	»

La partie la plus importante de l'augmentation prévue pour 1888, celle qui concerne le Département de l'Intérieur, etc., se justifie par le nombre et l'importance des pensions nouvellement accordées.

ART. 22. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit voté pour 1887 (art. 25).	fr.	1,550,000	»
— demandé pour 1888		1,733,000	»
En plus pour 1888.	fr.	183,000	»

Cette augmentation a été calculée d'après la moyenne des années 1877 à 1886.

On sait qu'une partie de ce crédit est recouvrable au profit du Trésor, à charge des Budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et $\frac{2}{3}$.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 24. — *Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit voté pour 1887 (art. 27)	fr.	1,273,000	»
— demandé pour 1888		1,305,000	»
En plus pour 1888.	fr.	30,000	»

L'augmentation demandée se justifie par l'accroissement constant des versements.

ART. 26. — *Intérêts à 2 1/2 % des consignations ainsi que des cautionnements y assimilés, et intérêts à 3 % des fonds de mineurs, etc.*

Crédit voté pour 1887 (art. 29)	fr.	1,178,000	»
— demandé pour 1888		1,150,000	»
En moins pour 1888.	fr.	28,000	»

Cette diminution se justifie par un décroissement probable du chiffre des dépôts.

RÉCAPITULATION.

		Augmentations.	Diminutions.
Article 6	fr.	274,709 95	»
— 7		»	3,697,983 67
— 8		»	572,535 75
— 9		»	1,000,000 »
— 19 de 1887 (supprimé)		»	2,500 »
— 21		42,000 »	»
— 22		183,000 »	»
— 24		30,000 »	»
— 26		»	28,000 »
TOTAUX	fr.	529,709 95	5,301,039 42
Soit une diminution de	fr.	4,771,329 47	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quatre-vingt-seize millions cent deux mille deux cent trente et un francs quatre-vingt-trois centimes (fr. 96,102,231 83), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.			
	CHAPITRE I^{er}. SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE. 1^{re} SECTION. <i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>	SOMMES AFFECTÉES au service <table><tr><th>des Intérêts.</th><th>de l'amortissement.</th><th>Total par dette.</th></tr></table>		des Intérêts.	de l'amortissement.	Total par dette.	
des Intérêts.	de l'amortissement.	Total par dette.					
1	Dette à 2 1/2 p. %	5,498,090 78	"	5,498,090 78	5,498,090 78	"	
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	"	"	"	80,598 14	"	
	2^{me} SECTION. <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>						
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	"	"	"	125,386 24	"	
4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02	"	
	3^{me} SECTION. <i>Dettes contractées depuis 1830.</i> § 1^{er}. Intérêts et amortissement.						
5	Dette à 5 p. %	15,503,770 "	1,039,718 "	16,553,488 "	16,635,488 "	"	
6	Dette à 3 1/2 p. % (1 ^{re} série)	4,807,424 12	274,700 95	5,082,154 07	5,082,154 07	"	
7	— (2 ^e série)	51,970,211 88	1,826,870 96	53,797,112 84	53,797,112 84	"	
8	— (3 ^e série)	4,715,165 "	269,458 "	4,984,603 "	4,984,603 "	"	
	TOTAUX. fr.	62,587,591 78	5,410,736 91	65,998,328 69			
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (Pour mémoire.)				"	"	
	A REPORTER. fr.				66,223,477 00	"	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	66,325,477 09	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,330 »	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	300,000 »	
13	Dix-huitième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la grande Compagnie du Luxembourg. (<i>Pour mémoire</i>)	»	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,107 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877) fr. 5,301,160 »		78,446,431 83
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention). fr. 3,080,668 »	8,471,837 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 p. % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	490,000 »	
9	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 »		
	B. Frais de surveillance des Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »	134,500 »	
	A REPORTER. . . fr.	»	78,446,431 83

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	78,440,431 85
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,200,000 •	15,195,800 •
21	Pensions diverses.	9,860,800 •	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,735,000 •	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	400,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 3 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,305,000 •	1,305,000 •	2,462,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 •	5,000 •	
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	0,000 •	
26	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	1,150,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL. fr.	•	90,102,231 85

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1888.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des Intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
Dettes dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.					
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1888 et au 1 ^{er} janvier 1889).	5,498,990 78	•	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1888).	•	•	•
2 ^{me} SECTION.					
Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.					
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de la dite convention.	•	•	•
4	•	Rachat des droits de faul mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	•	•	•
3 ^{me} SECTION.					
Dettes contractées depuis 1830.					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 5 p. %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 120); 2 ^o d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o d'un capital de 155,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1888).	15,595,770	•	16,635,488
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c. p. % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres).	•	1,039,718	
6	a.	Intérêts à 5 ½ p. % (1 ^{re} série): 1 ^o de la dette d'un capital nominal de 87,354,975 francs, provenant de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs autorisé par diverses lois et émis en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1886: (semestres au 1 ^{er} juillet 1888 et au 1 ^{er} janvier 1889).	4,807,424 12	•	5,082,154 07
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % du capital de 137,354,975 francs (mêmes semestres).	•	274,709 95	
7	a.	Intérêts à 5 ½ p. % (2 ^e série) du capital de fr. 915,435,482 22 c. provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4 p. % 1 ^{re} série (loi du 16 novembre 1886): semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1888.	31,970,241 88	•	33,797,112 84
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % de ce capital (mêmes semestres).	•	1,826,870 96	
8	a.	Intérêts à 5 ½ p. % (3 ^e série) du capital de 154,710,000 francs, provenant de la conversion de la dette à 4 p. % 2 ^e série (loi du 16 novembre 1886): semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1888.	4,715,165	•	4,984,603
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % de ce capital (mêmes semestres).	•	269,438	
TOTAUX.			62,587,591 78	3,410,750 91	65,998,328 69
9	•	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (<i>Pour mémoire.</i>)			
▲ REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,090 78	5,498,090 78	•	•	5,498,090 78	5,498,090 78	
80,598 14	80,598 14	•	•	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	•	•	125,586 24	105,820 10	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	21,164 02	
16,655,488	16,655,488	•	•	16,655,488	16,655,488	
5,082,154 07	4,807,424 12	274,709 95	•	5,057,424 12	•	
55,797,112 84	57,495,096 51	•	5,697,983 67	⁽¹⁾ 41,140,041 85	⁽¹⁾ 40,314,215 44	⁽¹⁾ Pour la dette à 4 % 1 ^{re} série.
4,984,605	5,557,158 75	•	572,555 75	⁽²⁾ 6,062,555	⁽²⁾ 6,062,555	⁽²⁾ Pour la dette à 4 % 2 ^e série.
•	1,000,000	•	1,000,000	1,700,000	•	
66,225,477 09	71,219,506 50	274,709 95	5,270,530 42	74,520,548 15	68,718,651 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		§ 2. Annuités diverses.
10	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1888 et au 1 ^{er} janvier 1889.) . . .
11	"	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Mauage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
12	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale
13	"	Dix-huitième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant
14	"	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg. (Pour mémoire.)
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . . 5,591,160 "
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 37 combinés de la même convention). 3,080,668 "
16	"	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 20 avril 1880.)
"	"	Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton. (Pour mémoire.)
		§ 3. Autres charges.
17	"	Rente annuelle à 3 %, provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1886 au 12 avril 1888.) . . .
18	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a).
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 "
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 "
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
66,223,477 09	71,219,306 56	274,709 05	5,270,539 42	74,320,348 15	68,718,651 48	
300,000 "	300,000 "	"	"	300,000 "	300,000 "	
672,350 "	672,350 "	"	"	672,350 "	672,350 "	
500,000 "	500,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
612,000 "	612,000 "	"	"	612,000 "	612,000 "	
"	"	"	"	"	268,025 "	
8,471,837 "	8,471,837 "	"	"	8,471,837 "	8,471,837 "	
1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
"	2,500 "	"	2,500 "	2,500 "	937 60	
42,287 74	42,287 74	"	"	42,287 74	42,287 74	
490,000 "	490,000 "	"	"	490,000 "	491,180 71	(a) Annexe n° 1.
134,500 "	134,500 "	"	"	134,500 88	76,914 56	
78,446,431 85	83,444,701 30	274,709 05	5,273,039 42	80,545,803 77	81,154,744 09	
DIMINUTION . . fr.		4,008,329 47				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	"	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)
		<i>Pensions diverses :</i>
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 864 "
	b.	— civiles 5,714 "
	c.	— de l'ordre de Léopold 31,000 "
	d.	Marine. — Pensions militaires 22,136 "
	e.	Secours sur le fonds dit de Waterloo 86 "
	f.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 "
	g.	— du Département de la Justice 763,000 "
	h.	— — — (ecclésiastiques) 470,600 "
21	i.	— — des Affaires Etrangères. 80,000 "
	j.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 600,000 "
	k.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 550,000 "
	l.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,000,000 "
	m.	— — de la Guerre (militaires) 4,160,000 "
	n.	— — — (civiles) 125,000 "
	o.	— — des Finances. 2,237,000 "
	p.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 "
22	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
23	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a.	Intérêts à 3 1/2 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,300,000 "
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 "
25	"	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	"	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 3 p. % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	•	•	3,200,000	3,023,533 52	
^{a)} 9,800,800	9,818,800	42,000	•	9,661,000	8,906,776 09	a) Annexes nos 2 à 4.
1,753,000	1,550,000	183,000	•	1,550,000	1,164,060 50	
400,000	400,000	•	•	400,000	400,000	
15,193,800	14,968,800	225,000	•	14,611,000	15,585,270 10	

1,303,000	1,273,000	30,000	•	1,096,750	1,271,737 06
9,000	9,000	•	•	9,000	9,076 93
1,150,000	1,178,000	•	28,000	1,400,000	1,338,435 68
2,462,000	2,480,000	30,000	28,000	2,505,750	2,610,250 57
AUGMENTATION. .fr.		2,000			

BUDGET DE L'EXERCICE 1888

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Récapitulation.		
I.	Service de la dette proprement dite	
II.	Rémunérations	
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations	
		TOTAUX. fr
Pour mémoire :		
Articles.	Budget.	
5bis	1885.	Intérêts du 1 ^{er} mai 1880 au 30 avril 1885 sur un capital de 1,600 francs à 4 p. % délivré avec jouissance du 1 ^{er} mai 1885. (Loi du 26 mai 1886.)
13	1885.	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant)
14	Id.	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.
17 ^{1^{re}}	Id.	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement de chemins de fer vicinaux.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
78,446,431 83	83,444,761 30	274,709 95	5,273,039 42	86,545,803 77	81,154,744 09	
15,193,800 "	14,968,800 "	225,000 "	"	14,611,000 "	13,585,270 10	
2,462,000 "	2,460,000 "	30,000 "	28,000 "	2,505,750 "	2,619,250 57	
96,102,231 83	100,873,561 30	529,709 95	5,301,039 42	103,662,553 77	97,359,264 76	
DIMINUTION. . . fr.		4,771,520 47				
.				"	320 "	Aucun crédit ne figure pour cet objet aux Budgets des exercices 1887 et 1888.
.				"	497,050 "	Idem.
.				"	2,742,725 "	Idem.
.				"	"	Idem.
TOTAUX fr.				"	100,509,359 76	

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1888.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1880 à 1885.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1887 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1888.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1886, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1887.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1886.

ANNEXE N° 1. *État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1854 et de lois subséquentes, pendant les années 1880 à 1885.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.
la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	130,215 91	132,027 70	127,731 44	128,309 50	132,556 07	141,180 71
Lierre à Turnhout.	53,794 07	42,507 79	(²) 12,075 28	(²)	(²)	(²)
Tongres à Bilsen	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)
— à Ans	(¹)	9,015 20	7,033 78	(¹)	(¹)	(¹)
Vitton.	204,614 50	60,759 97	(²)	(²)	(²)	(²)
Maeseyck.	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
Totaux. fr.	718,622 37	595,278 81	497,400 50	478,569 50	482,556 07	491,180 71

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1885 inclusivement, 7 p. 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 222,803 47 et à titre de remboursement a valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au payement de la garantie.

(⁴) Aucun compte n'a été fourni par ces Sociétés pour l'année 1885.

ANNEXE N° 2.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1887.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1888.		
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES en plus. en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	864	"	804	"
— civiles	"	5,714	"	5,714	"
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"
— de la marine (militaires)	"	22,156	"	22,156	"
Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	86	"	80	"
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"
— du Département de la Justice	765,000	"	765,000	"	"
— — (ecclésiastiques)	470,000	"	470,000	"	"
— des Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	575,000	"	600,000	25,000	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	550,000	"	550,000	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,006,000	"	1,000,000	"	"
— de la Guerre (militaires)	4,100,000	"	4,100,000	"	"
— — (civiles).	120,000	"	125,000	5,000	"
— des Finances	2,225,000	"	2,257,000	12,000	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"
Totaux fr.	9,790,000	28,800	9,818,800	98,800	42,000
	fr.		fr.	en plus fr.	42,000

ANNEXE N° 3.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation au 1^{er} janvier 1887.

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	
	au 1 ^{er} janvier 1886.	Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	au 1 ^{er} janvier 1887.	au 1 ^{er} janvier 1886.	Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	au 1 ^{er} janvier 1887.	
Civiles et autres accordées avant 1830. . .	3	"	"	3	864	"	"	864	
Civiques	17	"	"	17	5,781	"	"	5,781	
Ordre de Léopold	205	4	12	197	20,500	400	1,200	10,700	
Marine (militaires de la)	18	"	"	18	22,112	"	"	22,112	
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite.	5	"	1	2	614	"	250	355	
Secours sur le fonds dit de Waterloo . .	1	"	"	1	86	"	"	86	
Cour des Comptes	2	"	"	2	4,048	593	"	4,441	
Département de la Justice.	282	10	31	270	757,277	60,569	98,552	699,114	
— — (ecclésiastiques).	469	73	69	475	474,742	73,889	70,560	478,271	
— des Affaires Étrangères	26	3	2	27	46,754	26,686	4,599	68,841	
— de l'Intérieur et de l'Instruc- tion publique	283	38	34	287	595,621	80,490	76,600	599,511	
Département de l'Agriculture, de l'In- dustrie et des Travaux publics	152	56	19	169	260,276	111,080	45,579	325,786	
Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	812	82	56	858	826,504	175,857	77,162	925,199	
Département de la Guerre (militaires) . .	3,117	167	215	3,071	4,056,394	503,151	518,059	4,041,466	
— — (civiles)	50	10	7	53	107,741	50,390	17,001	121,130	
— des Finances.	1,814	151	170	1,775	1,964,148	485,842	231,570	2,218,420	
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite.	76	"	9	67	43,780	"	5,477	58,303	
TOTAUX.	7,550	563	623	7,270	9,167,242	1,548,536	946,508	9,569,580	
Diminution : 60 pensions.				Augmentation : 402,138 francs.					

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1886.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 11 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
Ministère de la Justice. <i>(Magistrats, fonctionnaires et employés.)</i>					12	Ber den, V.-N.-F., secrétaire gé- néral du Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844, art. 2 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	66	7,500 "	205
1	Siville, H.-L., conseiller à la Cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	56	6,999 "	331	13	De Roissart, W.-H.-A., greffier en en chef de la Cour d'appel de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	72	6,000 "	227
2	Gillet, E.-N.-J., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Liège (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	71	5,000 "	Id.	14	Debuck, A.-T.-F., chef-surveillant à la maison de sûreté de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	65	1,515 "	261
3	Matthieu, A.-E.-G.-J., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	38	2,022 "	8	15	Van Inthout, J.-G.-L., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison d'ar- rêt à Bruxelles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	51	607 "	261
4	Van Massenhove, A.-G., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison d'ar- rêt et de justice d'Arlon (art. 5, 6, 8 et 12 de la loi de 1844, art. 1, § 1 et 2 de la loi de 1849 et art. 1 et 2 de la loi de 1886).	57	1,071 "	82	16	Danckaert, M.-L., surveillante à la maison d'arrêt de Furnes (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de loi de 1886).	66	531 "	Id.
5	Stevens, J.-J., surveillant de 2 ^e classe à la maison centrale pé- nitentiaire de Gand (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844; art. 1, § 2 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	66	1,158 "	99	17	Jacquet, J.-H.-M., agent préposé à la conduite des voitures cel- lulaires (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	62	1,402 "	205
6	Van Bets, A.-Y., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Bruges (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	56	745 "	106	18	Scheuninck, M.-F., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Mons (art. 9 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	61	1,022 "	Id.
7	Verniers, A., greffier de la justice de paix du 1 ^{er} canton de Cour- trai (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	70	1,642 "	157	TOTAL.				30,857 "
8	Millecaen, L., surveillant de 2 ^e classe à la maison centrale péni- tentiaire de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	65	990 "	Id.	Ministère de la Justice. <i>Pensions ecclésiastiques.</i>				
9	Roland, F.-L., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté cellulaire de St-Gilles (art. 5, 6, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886.)	49	598 "	Id.	1	Bayens, B., desservant à Idegem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200 "	209
10	Lambert, Alphonse-Prudent, sur- veillant de 2 ^e classe à la mai- son d'arrêt d'Andenaarde (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	52	797 "	185	2	André, F., desservant à Bois- d'Acren (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200 "	Id.
11	Willemoet, J.-P., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Gand (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	41	460 "	Id.	3	Debecq, P.-J., desservant à Ee- name (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,108 "	Id.
					4	Vanongevalle, J., desservant à Go- darville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100 "	Id.
					5	Gételet, B.-J., desservant à Thori- court (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100 "	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
6	Delogne, X, vicaire-général à Namur (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	5,200	302	24	Pollenus, H.-J.-H., vicaire à Gruitrode (art. 12, 23, 24, et 40 de la loi de 1844).	48	357	19
7	Nactergaete, C.-L., chapelain à Termonde (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	659	Id.	25	De Decker, E.-L., chanoine titulaire à Malines (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	2,400	31
8	Granville, A.-J., desservant à Kemexhe (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	505	26	Desaeger, J., desservant à Saint-Gilles, lez-Bruxelles (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.
9	Lebrun, B.-J., curé de 2 ^e classe à Perwez (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,500	526	27	Defauwe, A.-T., desservant à Soheit-Timot (art. 12; 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,135	Id.
10	Poucart, E.-J., desservant à Willemeau (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	28	Steppé, C., desservant à Saintes (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,111	Id.
11	Morel, F.-M.-L., desservant à Wynkel-St-Eloy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	77	1,200	Id.	29	Gailly, A.-J., desservant à Thulin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	38
12	Vanhée, C.-L., chapelain à Moorslede (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	800	Id.	50	Lecourt, J.-F., desservant à Piéton (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.
13	Dusausoy, J.-J.-G., desservant à Grand-Rosière (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	46	542	524	51	Nauli, C., desservant à Edegem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.
14	André, E., desservant à Behange (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.	52	Janssens, C.-L., desservant à Waelhem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.
15	Poncelet, J.-E., desservant à Nogimont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,115	Id.	53	Leclercq, C.-F.-J., desservant à Villers-Potterie (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	47
16	Dufief, G.-J., desservant à Masnuy-St-Jean (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	551	54	Saelmackers, C., desservant à Huldénberg (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	1,051	Id.
17	Dawant, A.-J.-G., desservant à Villers-Perwin (art. 20, 21, et 40 de la loi de 1844).	72	1,150	Id.	55	Adam, B.-J., desservant à Ortho (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	958	Id.
18	Fougnies, F., desservant à Grandreng (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	58	651	551	56	Tinant, J.-E., desservant à Hompré (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	46	558	Id.
19	Dupont, A.-J., chapelain à Lavoit (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	558	Id.	57	Miot, A., desservant à St-Amand (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	830	Id.
20	Desmedt, J.-B., desservant à Bel-len (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	8	58	Martin, N., desservant à Mont-Quintin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,160	75
21	Woitrin, E.-C.-T.-G., desservant à Balatre (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	47	552	Id.	59	Henri, L.-B., desservant à Rouvrooy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,200	Id.
22	Pirlet, G.-J., desservant à Fumal, (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	955	Id.	40	Eggelen, P.-J., desservant à Groote-Broegel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	82
23	Frauck, G.-J., desservant à Baelen (art. 12; 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	701	Id.	41	Du Four, T.-J., desservant à Wetteren-ten-Erde (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
42	Vanderheyden, M., desservant à Haeren (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	82	60	Neyens, B., desservant à Op-litter (art. 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	76	980	139
43	Van Achter, J.-G., desservant à Melsele (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	871	Id.	61	Dehu, T.-P., Desservant à Renlies (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	607	Id.
44	Poppe, C.-J., vicaire à Waerschot (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	515	Id.	62	Coolen, M.-E., desservant à Westkerke (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	157
45	Delaitte, L.-J., desservant à Neuville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,200	90	63	Stiers, C.-L., desservant à Pellenberg (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.
46	Detraux, H.-C., desservant à Romerée (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	57	649	Id.	64	Higuet, A.-J., desservant provisoire à Walhain-St-Paul (art. 20, 21, 22, 40 et 46, § 3 de la loi de 1844).	77	1,150	176
47	Nyssen, J.-J., curé de 2 ^e classe à Stavelot (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	75	1,372	106	65	Van Belleghem, A.-D., desservant à Wacken (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	780	Id.
48	Grenier, J.-L.-D., desservant à Lantín (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	66	Van Assche, J.-J., desservant à Vleekem (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,131	185
49	Lezaire, L.-A., desservant à Barry (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.	67	Polet, L.-F.-C., desservant à Rocour (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	52	552	Id.
50	Chaillet, L.-G., desservant à Avernas-le-Bauduin (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	47	549	106	68	Maillet, E., desservant à Wanzele (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	60	1,100	205
51	Lefebure, J.-F.-J., desservant à Stuyvekenskerke (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	67	1,029	Id.	69	Monvois, J., desservant à Hainin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	227
52	Hardy, R.-M., desservant à Heuvel-Romain (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	674	108	70	Meylemans, G.-F.-A.-M., vicaire à Alseberg (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	47	357	240
53	Tychon, L.-A.-J., chapelain à Verviers (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	430	Id.	71	Van Ryn, A.-F., vicaire à Anvers (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	68	554	Id.
54	De Backer, D.-N., desservant à Linth (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	124	72	Badot, F.-J., desservant à Mesvin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,195	261
55	Jaradin, A., desservant à Han-sur-Lesse (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	Id.	73	Vandenpoel, H., desservant à Proven (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	68	566	Id.
56	Monfort, J.-A., desservant à Embresiniaux (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	723	Id.					
57	Wéra, L.-J., desservant à Fexhe-le-haut-Clocher (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	861	Id.					
58	Dufays, L.-F., desservant à Poulseur (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	942	Id.					
59	Froyen, L., desservant à Gothem-lez-Looz (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	704	159					
						TOTAL		73,456	

Nombré d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Nombré du Moniteur.	Nombré d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Nombré du Moniteur.
Ministère des Affaires Étrangères.					12	Rochet, ancien professeur à l'athénée royal d'Anvers.	58	3,970	-
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					13	Spanoghe, A., ancien professeur à l'athénée royal d'Anvers.	54	3,706	-
1	Germain, L.-G., huissier de salle (art. 1, 6, 8 et 13 de la loi de 1844).	73	1,980	94	14	Trasenster, J.-L., professeur et inspecteur des études à l'uni- versité de Liège.		8,500	-
2	Lespirt, directeur-général, (art. 1, 6, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	7,500	218	15	Banneux, H., ancien instituteur à l'école moyenne de Spa.	61	2,368	-
3	Baron de Stein d'Altenstein, con- sul général (art. 1, 8, 11 et 13 de la loi de 1844).	68	7,500	255	16	Marchal, P. ancien professeur de gymnastique à l'athénée d'An- vers.	64	384	-
TOTAL.			16,980		17	Marchal, ancien maître de mu- sique à l'école moyenne de Fosses.	72	290	-
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					18	Jamart, Ph., ancien professeur à la section normale de Virton.	60	2,355	-
<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>					19	Macors, J., professeur à l'univer- sité de l'État à Liège.		8,000	-
1	Siret, A., ancien commissaire de l'arrondissement de St-Nicolas.	67	4,002	-	20	Nemery, anc. professeur à l'athé- née royal de Chimay.	62	519	-
2	Bovler, E., ancien 1 ^{er} commis à l'administration provinciale de Liège.	40	707	-	21	Van Neste, ancien inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire.	67	540	-
3	Delaroyère, G., ancien 1 ^{er} commis à l'administration provinciale de la Flandre orientale.	71	2,250	-	22	Dufour, ancien directeur à l'école moyenne de l'État à Péruwelz.	56	2,950	-
4	Desaegher, H., ancien 1 ^{er} commis à l'administration provinciale du Brabant.	67	1,770	-	23	Swellen, A.-H., proviseur à l'école normale primaire de l'État à Gand.	50	2,259	-
5	Coezar, Ch., ancien huissier à l'administration provinciale du Luxembourg.	65	343	-	24	Demay, L., commis-rédacteur à l'université de Liège.	70	1,512	-
6	Peel, M., ancienne concierge à l'administration provinciale du Limbourg.	72	196	-	25	Matthys, C., ancien inspecteur cantonal de l'enseignement pri- maire.	64	575	-
7	Piron, G., ancien directeur à l'administration provinciale du Brabant.	66	4,950	-	26	Defalque, F.-J., inspecteur canto- nal de l'enseignement primaire à Wavre.	67	1,121	-
8	Boogaerts, ch., ancien commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale du Brabant.	69	2,225	-	27	Hastir, F.-J., concierge à la sec- tion normale primaire pour instituteurs à Huy.	67	909	-
9	Schotteman, H., ancien chef de bureau au commissariat de l'ar- rondissement de Gand-Eecloo.	70	642	-	28	Bertrand, N.-G., ancien préfet des études à l'athénée royal de Charleroi.	56	901	-
10	Engelhardt, J.-G., ancien profes- seur à l'athénée royal d'Arion.	66	2,004	-	29	Cantiniaux, P.-J., ancien inspec- teur cantonal de l'enseigne- ment primaire.	63	529	-
11	Raeymaekers, B., ancien direc- teur à la section normale pri- maire de Couvin.	64	3,285	-	30	Siguet, J.-M., instituteur à l'école moyenne de l'État à Huy.	57	1,720	-
					31	Delsalle, J.-B.-A.-G., ancien pro- fesseur à l'athénée royal de Huy.	61	521	-
					32	Lecointe, L.-V., professeur à l'athé- née royal d'Anvers.	68	3,718	-

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.								
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>								
1	Devroye, T., chef-garde (art. 3 et 8).	57	489	355	23	Vanweverenberg, L.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	62	1,751	49
2	Grisar, L.-J.-F., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1)	45	960	Id.	24	Latour, F., facteur rural (art. 3 et 8).	56	495	Id.
3	Coûteaux, J.-J.-V., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 13).	67	4,106	Id.	25	Gaullet, J.-E., facteur des postes (art. 3 et 8).	48	406	Id.
4	Pailhe, J.-L.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	64	689	Id.	26	Lesage, V., facteur des postes (art. 3 et 8).	43	500	Id.
5	Félix, L.-C., facteur rural (art. 3 et 8).	62	607	Id.	27	Struelens, P., facteur des postes (art. 3 et 8).	63	891	Id.
6	Peuillien, A., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	61	747	Id.	28	De Graeve, B.-J., chef de station (art. 3 et 8, § 1).	62	1,037	92
7	Lecocq, J.-P.-H.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	50	654	Id.	29	Dobbels, B.-E., facteur rural (art. 3 et 8).	64	583	Id.
8	Lacourt, A.-J.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	41	455	Id.	30	Rosy, C.-J., portier de station (art. 3 et 8, § 1).	62	958	Id.
9	Goffin, H.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	687	Id.	31	André, E.-J., garde au chemin de fer (art. 3 et 8).	35	1,078	Id.
10	Tricot, J.-J., chef de section (art. 3 et 8, § 1).	73	1,518	10	32	Nyssens, A., 1 ^{er} commis au télégraphe (art. 3 et 8, § 1).	63	1,479	Id.
11	Meyer, H.-J., chef de section (art. 3 et 8, § 1).	67	665	Id.	33	Modérée, P.-V., garde-convoi (art. 3 et 9).	30	742	129
12	Busine, E.-A.-J., chef de bureau (art. 1 et 8, §§ 1 et 13).	66	3,312	Id.	34	Michiels, J.-M., facteur des postes (art. 3 et 8).	56	557	Id.
13	Delleuse, L.-J., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	66	750	Id.	35	Rosset, J.-B., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	3,595	Id.
14	Heyligers, M., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	63	750	Id.	36	Legrand, E., facteur des postes (art. 3 et 8).	58	716	Id.
15	Matthys, D., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	692	Id.	37	Blondieau, N.-J., chef-facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	66	1,014	Id.
16	Lemoine, M.-L., commis des postes (art. 3 et 8, § 1).	46	1,027	Id.	38	Bertouille, F., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,754	Id.
17	Willem, J.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, §§ 1 et 13).	71	2,738	Id.	39	Lepagé, J.-B., chef-garde (art. 3 et 9).	43	1,329	Id.
18	Declercq, E., facteur des postes (art. 3 et 8).	63	789	Id.	40	Van den Abeele, E., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	42	495	Id.
19	Demarbaix, T.-N.-F., facteur-trieur (art. 3 et 8).	58	960	Id.	41	Jardez, M.-L.-J., facteur rural (art. 1 et 8, §§ 2 et 13).	68	750	Id.
20	Le Kime, Z.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	52	577	Id.	42	Édiers, Ch.-L., facteur rural (art. 1 et 8, § 2 et 13).	60	750	Id.
21	Colombie E.-A., capitaine de passage d'eau (art. 3 et 8, § 1).	51	610	Id.	43	Trioné, F.-E., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	5,874	Id.
22	Dethier, C.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	51	559	Id.	44	Pieters, F.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	60	715	Id.
					45	Demets, G.-C., facteur des postes (art. 3 et 9).	56	770	Id.
					46	Dupont, A.-A., facteur rural (art. 3 et 8).	55	605	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
47	Michel, P., contrôleur à la marine (art. 3 et 8)	62	2,626	129	72	Maghuc, S.-J., facteur des postes (art. 3 et 9).	58	558	295
48	Van Hyste, H., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	66	804	212	73	Louwet, J., facteur rural, (art. 1 et 8).	70	742	Id.
49	Raemaekers, P., chef-garde (art. 1, 8 et 13).	65	1,575	Id.	74	Schlauch, P.-E., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	67	728	Id.
50	Cranshoff, J.-B., distributeur de coupons (art. 3 et 8, § 1).	56	551	Id.	75	Versyck, A., facteur rural (art. 1, 8 et 13).	67	750	Id.
51	Verschave, J.-B.-A., commis-chef- (art. 1 et 8, § 1 et 13).	69	2,025	Id.	76	De Guchtenaere, J., facteur rural (art. 1, 8 et 13).	67	750	Id.
52	Vilers, J.-J., facteur des postes (art. 1, 8 et 13).	69	943	Id.	77	Callebert, E.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	67	474	Id.
53	Quoilin, J.-J., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2 et 13).	67	808	Id.	78	Bogaert, I., facteur des postes (art. 3 et 8).	58	722	Id.
54	Saive, J.-B., facteur rural (art. 3 et 8).	57	602	Id.	79	Dernyck, P.-X., facteur rural (art. 3 et 8).	55	626	Id.
55	Bouchonville, J.-B., facteur rural (art. 3 et 8).	54	500	Id.	80	Henrix, A.-C., facteur des postes (art. 3 et 8).	54	647	Id.
56	Naveaux, H.-J.-L.-E., facteur rural (art. 3 et 8).	54	450	Id.	81	Laboureur, P.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	44	527	Id.
57	Waltener, L., facteur des postes (art. 3 et 8, § 2).	45	508	Id.					
58	Delaloy, H.-F.-J., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	65	706	Id.		TOTAL		79,985	
59	Defrise, A., facteur des postes (art. 1, 8 et 13).	65	943	261					
60	Carlier, M.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	62	820	Id.		Ministère de la Guerre.			
61	Semal, R.-J.-G., facteur des postes (art. 3 et 8).	61	830	Id.		(Pensions civiles.)			
62	Devaux, H.-X., facteur rural (art. 3 et 8).	57	554	Id.	1	Leroy, W.-P.-L., maître de dessin.	75	4,000	"
63	Dalechamp, M., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	65	750	Id.	2	Liefooghe, C.-L., portier consigne.	63	258	"
64	Vervenne, P.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	612	Id.	5	Delbrouck, F.-J., employé princi- pal de 2 ^e classe, fonderie.	65	864	"
65	Slagmolen, J., facteur des postes (art. 3 et 8).	56	872	Id.	4	Rousseau E.-J., professeur à l'É- cole militaire.	55	7,000	"
66	Paesmans, J.-F., facteur rural (art. 3, 8 et 14).	55	500	Id.	5	Triest, J.-C., chef de division . .	73	5,027	"
67	Torchet, G.-F., agent de la police maritime (art. 3 et 8, § 1).	59	1,147	Id.	6	Renson, J.-J., employé de 1 ^{re} classe manufacture.	68	1,000	"
68	Zietse, P., matelot-canoïer (art. 3 et 8).	58	410	Id.	7	Delahoese, J.-B., maître graveur.	70	2,656	"
69	Mouton, A.-L., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	1,615	295	8	Sadet, A., agent de casernement.	75	170	"
70	Depoot, C.-L., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8).	75	500	Id.	9	Molhant, J., id.	72	125	"
71	Leurquin, M., facteur des postes (art. 3 et 8).	52	540	Id.	10	Vindelinckx, J.-B., id.	55	152	"
						TOTAL		21,252	

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
Ministère de la Guerre. <i>(Pensions militaires.)</i>					27	Werbrouck, J.-G.-R., lieutenant (art. 21).	56 ¹ / ₂	871	40
					28	Wolf, M.-A., général major (art. 1).	63	3,900	Id.
1	Terneus, P.-G., capitaine (art. 1).	55	2,700	318	29	Otto, L.-G.-M.-G., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.
2	Dewolf, J.-B., soldat (art. 18) . .	58 ¹ / ₂	405	42	30	Weimerskirch, T.-H., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.
3	De Clerck, L.-J., maréchal des logis (art. 18).	25	792	Id.	31	Verbrugghe, C.-J., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.
4	Mathieu, J.-R.-J., soldat (art. 19).	55 ¹ / ₂	462	Id.	32	Soyer, J.-G.-J., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.
5	Charles, F.-J., soldat (art. 20).	55	726	Id.	33	Fabra L.-J.-J., lieutenant-colonel (art. 1).	58	3,500	Id.
6	Degré, P.-J., soldat congédié (art. 20).	57 ¹ / ₂	462	Id.	34	Simon, J.-H.-J., lieutenant-colonel (art. 1).	58	3,500	Id.
7	Coen, H.-J.-V., musicien gagiste (art. 21).	48 ¹ / ₂	729	Id.	35	Mosmans, J.-H.-W., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.
8	Van Rysselberghe, C.-L., soldat (art. 21).	40	530	Id.	36	Piers, H., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,035	Id.
9	Dom, J., musicien gagiste (art. 21).	60	792	Id.	37	Jeumonnet, E., brigadier (loi du 27 mai 1840).	40 ¹ / ₂	317	39
10	Renaux, A.-D., musicien gagiste (art. 21).	49	744	Id.	38	Adtz, L.-F., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	56	680	40
11	Vandekerckhove, E.-F.-A., briga- dier (art. 21).	27 ¹ / ₂	596	Id.	39	Vanden Avyle, J.-C., major (art. 10).	50 ¹ / ₂	3,025	77
12	De Becker, P.-F., brigadier-trom- pette (art. 21).	50 ¹ / ₂	535	Id.	40	Vlieghe, V.-D., soldat réformé (art. 18).	52 ¹ / ₂	495	143
13	De Schultere, P.-L., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	59	950	Id.	41	Chevalier, P.-J., soldat (art. 10).	27	462	Id.
14	de Boyser, P.-J., trompette (art. 21).	52 ¹ / ₂	509	Id.	42	Alleyn, A.-J., surveillant (art. 21).	56	760	Id.
15	De Ruyck, A.-A., brigadier (art. 21).	53 ¹ / ₂	555	Id.	43	Davin, A.-J., magasinier dépensier (art. 21).	45	681	Id.
16	Mondy, F.-J., maréchal des logis (art. 21).	58 ¹ / ₂	950	Id.	44	Principe, P.-L.-L., adjudant sous- officier (art. 21).	51	905	Id.
17	Mathieu, N., soldat (art. 21).	59	660	Id.	45	Kieckens, J., sergent (art. 21).	44	528	Id.
18	Delforge, A.-J., soldat (art. 21).	51 ¹ / ₂	597	Id.	46	Depretre, F.-J., premier sergent (art. 21).	54 ¹ / ₂	634	Id.
19	Sonnet, E.-J., soldat (art. 21).	58 ¹ / ₂	528	Id.	47	Van Damme, A.-L., premier ser- gent (art. 21).	55 ¹ / ₂	792	Id.
20	Evrard, H.-J., soldat (art. 21).	56	644	Id.	48	Rhemis, J.-A., sergent (art. 21).	59	660	Id.
21	de Groulart, A.-E.-V. (écuyer), major (art. 19).	51 ¹ / ₂	3,625	40	49	Andrieu, H., caporal (art. 21).	62	578	Id.
22	Delforge, J.-A., lieutenant-colonel (art. 20).	55	3,850	Id.	50	Honnay, E.-J., caporal (art. 21).	44 ¹ / ₂	418	Id.
23	Bernard, A.-J., officier d'admini- stration de 2 ^e classe (art. 20).	56 ¹ / ₂	2,475	Id.	51	Van Gerwen, L., soldat (art. 21).	50 ¹ / ₂	409	Id.
24	Constant, C.-J., capitaine (art. 20).	55	2,970	Id.	52	Delmelle, G.-J., conducteur d'ar- tillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	60	792	Id.
25	Vanden Bulck, J.-B.-H., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 21).	55	2,250	Id.	53	Anciaux, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	60	950	Id.
26	Donnay De Casteau, V.-E.-X.-B., capitaine (art. 21).	45	1,463	Id.	54	Vanhoeye, P.-J., maréchal des logis (art. 21).	40	654	Id.
					55	Ledoux, F.-J.-C., brigadier (art. 21).	44 ¹ / ₂	568	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.
56	Dugauquier, H.-J., soldat (art. 21).	56	640	143	84	Dirickx, J.-G., chef de musique assimilé aux lieutenants (art. 1).	56 $\frac{1}{2}$	1,700	237
57	Gilles, E., soldat (art. 21) . . .	55	634	Id.	85	Deverchin, L.-N.-J.-F., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 2, § 3).	58	2,222	Id.
58	Maes, J.-C., général major (art. 20).	57	6,490	137	86	De Haes, P.-J., Lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,530	Id.
59	Bosch, J., major (art. 20) . . .	55 $\frac{1}{2}$	5,828	Id.	87	Wardenier, L.-L., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,404	Id.
60	Mullier, D.-E., capitaine (art. 20).	50 $\frac{1}{2}$	2,970	Id.	88	Ruwet, G.-A.-L.-L., capitaine (art. 2, § 1.)	46	1,744	Id.
61	Scheepers, H.-F.-M., major (art. 21).	57	2,828	Id.	89	Vèrdoene, D.-A., portier (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	788	238
62	Decamps, E.-L., lieutenant (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	1,126	Id.	90	Van Boxsom, A., portier (art. 21).	45	681	Id.
63	Vanden Bogaerde, F.-L., chef de musique assimilé aux lieute- nants (art. 21).	54	1,581	Id.	91	Huysman, C., surveillant (art. 21).	55	620	Id.
64	Jacqmart, C.-F.-C.-L., lieutenant général (art. 1).	65	7,400	140	92	Braeckman, F. surveillant (art. 21).	48	705	Id.
65	Courtin, V., lieutenant général (art. 1).	64	7,400	Id.	93	Van Wynsberghe, L., tisanier (art. 21).	54	701	Id.
66	Derive, E.-C., lieutenant-colonel (art. 1).	58	5,500	Id.	94	Van de Wiele, E.-A., 1 ^{er} sergent (art. 21).	50	721	Id.
67	Dufort, B.-F.-A., major (art. 1) .	58	3,480	Id.	95	Vondenbulck, G.-A.-J., soldat (art. 21).	37	442	Id.
68	Bourguignon, J.-B., major (art. 2, § 3).	58	2,574	Id.	96	Bergoens, H., 1 ^{er} sergent (art. 21).	54	689	Id.
69	Isebaert, A.-C., capitaine (art. 2, § 3).	56	2,633	Id.	97	Arnoudt, D.-P.-C., musicien ga- giste (art. 21).	55	776	Id.
70	Derho, T.-P., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,498	Id.	98	Willame, A.-J., musicien gagiste (art. 21).	47	705	Id.
71	Ponein, J.-B., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,451	Id.	99	Bernaert, I., 1 ^{er} sergent (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	744	Id.
72	Delannoy, E.-F.-A., capitaine (art. 2, § 3).	56	2,552	Id.	100	Suyvoet, F., sergent clairon (art. 21).	52	574	Id.
73	Lequy, A.-J., capitaine adminis- trateur d'habillements (art. 2, § 3).	58	2,262	Id.	101	De Coninck, J.-B., 1 ^{er} sergent (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	627	Id.
74	Viellevoye, H.-J., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,636	Id.	102	Dewulf, J.-B., conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	50	832	Id.
75	Carlier, M.-F.-J., V ^e Balleux, J.-J., (art. 9)	59	224	236	103	Gruslin, P.-J., marechal des logis (art. 21).	55	905	Id.
76	Petiau, A., colonel (art. 1) . . .	59	4,400	237	104	Moreau, A.-F., maréchal des logis (art. 21).	45	653	Id.
77	Capelle, M.-L.-P., colonel (art. 1).	58	4,400	Id.	105	Tybackx, J.-B., soldat (art. 21) .	60	657	Id.
78	Dubois, J.-T., intendant de 1 ^{re} cl. (art. 1.)	63	4,400	Id.	106	Davière, F., soldat (art. 21). . .	55	604	Id.
79	Vander Oost, M.-J., colonel, (art. 1).	60	4,400	Id.	107	Deschamps, J., soldat, (art. 21). .	54	601	Id.
80	Gille, J.-B., pharmacien en chef (art. 1).	65	5,500	Id.	108	Cluydts, E.-M.-L., capitaine (loi du 27 mai 1840).	42	1,080	237
81	Gobaix, P., major (art. 1) . . .	58	2,900	Id.	109	Derbaix, J.-M.-B., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840).	53 $\frac{1}{2}$	560	Id.
82	Missael, A.-L., capitaine (art. 1) .	55	2,250	Id.	110	Gosse, P.-C.-J., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 10).	59	5,500	238
83	Monteyne, C.-F., capitaine admini- strateur d'habillement (art. 1).	58	2,700	Id.	111	Jouret, L.-P.-T., capitaine (art. 10).	45 $\frac{1}{2}$	2,813	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
112	Dubuc, E.-J.-P., capitaine (art. 20).	43	2,700	258	140	De Ridder, C., 1 ^{er} sergent (art. 21).	49	717	310
113	Mathieu, J.-G., lieutenant (art. 20).	39	1,700	Id.	141	Bernhard, P.-J., soldat (art. 21).	64½	462	Id.
114	Godtsseels, P.-J., médecin de ré- giment de 1 ^{re} classe (art. 21).	52	2,405	Id.	142	Amthor, F., trompette (art. 21).	60	462	Id.
115	d'Arschot-Schoonhoven, L.-A.-G., (comte), capitaine (art. 21).	50	2,126	Id.	143	Vergeylen, J.-I., trompette-major	45½	788	Id.
116	Palante, L.-H.-J., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	46½	1,688	Id.	144	Jolet, M.-E.-F., maréchal des logis armurier (art. 21).	55	780	Id.
117	Cambrelin, G.-A., capitaine (art. 21).	50	2,295	Id.	145	Waeterinckx, H., adjudant de batterie (art. 21).	41	681	Id.
118	Carnière, T.-L., capitaine (art. 21)	52	1,884	Id.	146	Koolen, J.-M., adjudant de ba- terie (art. 21).	48½	709	Id.
119	Siron, E.-D.-P., lieutenant (art. 21)	40	999	Id.	147	Guérin, E. maréchal des logis (art. 21)	52½	845	Id.
120	Verhoeven, L.-J.-A., lieutenant (art. 21).	54	850	Id.	148	Fontaine, T.-A.-P.-L., major (art. 21).	51½	2,574	317
121	Hendrickx, G.-D., soldat (loi du 27 mai 1840).	48	304	257	149	Vandersteen, E.-F.-D., capitaine (art. 21).	52½	2,531	Id.
122	Schmickratte, E.-J., 1 ^{er} sergent (art. 21)	45	681	258	150	Simon, F.-E., capitaine (art. 21).	50½	2,228	Id.
123	Thibeau, L., soldat (loi du 27 mai 1840).	45	454	253	151	Devicq de Cumplich, A.-L.-E.-G., (baron), capitaine (art. 21).	44	1,575	Id.
124	Piedselle, A.-C.-A., capitaine (art. 20).	47	2,475	264	152	Basse, E.-E.-N., capitaine (art. 21).	52	2,303	Id.
125	Daywaille, O., général - major (art. 1).	65	5,000	316	153	Schoutteten, H.-G., major (art. 1).	56	3,480	316
126	Adtz, N.-J., major (art. 1) . . .	58	3,480	Id.	154	Leclerc, C.-J.-J., major (art. 2, § 1).	49	2,501	Id.
127	Morand, L.-V.-G., capitaine admi- nistrateur d'habillement (art. 1).	58	2,700	Id.	155	Goethals, H.-J.-F., major (art. 20).	51	3,190	317
128	Delescluse, J.-L.-L., major (art. 2, § 3).	55	3,506	Id.	156	Purayc, J., capitaine (art. 20) . .	48	2,475	Id.
129	Dupont, L.-C.-C., major (art. 2, § 5).	55	5,437	Id.	157	de Rasse (baron), C.-A.-J.-A., ca- pitaine (art. 20).	46	2,250	Id.
130	Hantson, H.-A., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	58	2,532	Id.	158	Lison, A.-T.-J., lieutenant (art. 20).	51½	1,870	Id.
131	Smitsmans, P.-C.-R., capitaine administrateur d'habillement (art. 2, § 5).	56	2,532	Id.	159	Bernard, H.-J., sous-lieutenant (art. 20).	40	1,400	Id.
132	Jonniaux, E.-H., lieutenant (art. 2, § 5).	55	1,551	Id.	160	Lemery, L., major (art. 21) . . .	55	2,719	Id.
133	Piron, P.-J., soldat (art. 19) . .	48	825	319	161	Delaunoy, L., capitaine (art. 21) .	53	2,450	Id.
134	Hernau, J.-B., portier (art. 21) .	52½	725	Id.	162	Van den Steene, F.-X., capitaine (art. 21).	52	2,498	Id.
135	Tiereliers, G.-L., 1 ^{er} sergent (art. 21).	50	705	Id.	163	Servais, A.-G., capitaine (art. 21).	51	1,969	Id.
136	Vermeulen, P., musicien gagiste (art. 21).	56	756	Id.	164	Brück, E.-F.-R., capitaine (art. 21).	44	1,519	Id.
137	Melot, M.-J. sergent (art. 21) . .	50	717	Id.	165	Jordan, A.-H.-A.-L., capitaine (art. 21).	42	1,519	Id.
138	Demoulin, O.-C.-A., 1 ^{er} sergent (art. 21).	49	744	Id.	166	Van Caubergh, L.-D., capitaine (art. 21).	45	1,603	Id.
139	Kelders, H.-G.-T., sergent (art. 21).	49½	737	Id.	167	De l'Escaille, J.-J.-M.-S., sous- lieutenant (art. 21).	28½	700	Id.
TOTAL								303,131	

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
Ministère des Finances.					24	Duson, G., timbreur (art. 1 et 8).	54	814	22
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					25	Van Grave, A.-M.-J., inspecteur de l'enregistrement (art. 3 et 8).	54	3,070	Id.
1	Cretteur, dit Creteur, A., préposé des douanes (art. 5 et 9).	55	701	22	26	Charlier, J.-A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	58	825	Id.
2	Collignon, H.-J., Préposé des douanes (art. 5 et 8).	55	480	550	27	Hoenraet, P.-J.-A., brigadier des douanes, (art. 3 et 8).	63	1,016	Id.
3	Lepez, C.-L.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	825	Id.	28	Gaillaert, L., receveur des contri- butions (art. 1, 8, 59 et 13).	70	2,060	63
4	De Boesschere, J.-B., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	3,750	Id.	29	Roose, A., brigadier des douanes (art. 5 et 9).	54	1,119	188
5	Martin, L.-M.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 3 et 8).	57	1,261	22	30	D'hooghe, E., A., commis des ac- cises (3, 8 et 13).	64	975	63
6	Parmentier, A.-J., garde-forestier (art. 1 et 8).	65	291	Id.	31	Schoolaert, C.-L., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	64	816	Id.
7	Lereque, C.-L., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,609	Id.	32	De Cuyper, G.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	54	637	Id.
8	Javaux, A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,609	Id.	33	De Cerf, C.-J.-J., 2 ^e commis de direction de l'enregistrement (art. 3, 8 et 59).	65	1,928	Id.
9	Lamers, M., brigadier des douanes (art. 1, 8, 59 et 13).	66	1,162	Id.	34	Charlier, H.-G., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	990	Id.
10	Hardy, J.-H., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.	35	Duvivier, J.-C.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	50	911	Id.
11	Barbier, A.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.	36	Dosogne, H.-G., tournefeuille à l'atelier du timbre (art. 3, 8 et 14).	54	506	Id.
12	Sacré, A.-C.-H., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.	37	Robert, J.-I., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	824	Id.
13	Nysten, M., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.	38	Douy, Mathieu-A., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	69	2,911	Id.
14	Dierickx, P., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	707	Id.	39	Marchand, C.-M., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	2,596	Id.
15	Hubert, J.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,162	Id.	40	Parent, J.-J., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	65	2,362	Id.
16	De Smet, C.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	1,162	Id.	41	Grand'Ry, J.-A., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	65	1,626	Id.
17	Martin, D.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	1,162	Id.	42	Blain, T.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
18	Van Daele, A.-A., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	59	1,162	Id.	43	Nagels, J.-H.-H., conservateur des hypothèques (art. 8 et 13).	65	5,250	142
19	Wathelet, H.-M., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,158	Id.	44	Dusart, P., préposé des douanes (art. 3 et 8).	51	649	Id.
20	Lefebvre, F.-G., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	1,987	Id.	45	D'Argenbeau, S.-J., receveur des contributions en disponibilité (art. 3 et 8).	65	4,816	Id.
21	Coene, E., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,077	Id.	46	Verbrughe, J.-F., receveur des droits de succession (art. 3 et 8)	62	3,063	Id.
22	Petitjean, A.-J., commis aux écri- tures (art. 3 et 8)	62	1,270	Id.	47	Versuayen, M., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,102	Id.
23	Juste, D.-P., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,560	Id.					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
48	Coumans, J.-A., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	876	141	72	Laplanche, J.-P., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,162	188
49	Defever, P.-F.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	786	Id.	73	Hinck, F.-J., directeur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	68	5,606	Id.
50	Pierre, P., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	563	Id.	74	Van Bredael, H.-J.-J., receveur des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	5,062	Id.
51	Ledant, J.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14).	37	300	Id.	75	Witdoeck, J.-B.-J., commis aux écritures (art. 1 et 8).	66	1,392	Id.
52	Van Vyve, J.-J.-I., receveur des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	5,062	Id.	76	Laurent, I.-A.-H., receveur des contributions (art. 1 et 8).	71	5,060	Id.
53	De Wouters, G.-C.-M.-J., contrô- leur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	3,750	Id.	77	François, J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,121	Id.
54	Vidrequin, A.-C.-J., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	2,700	Id.	78	China, J.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,162	Id.
55	Lamorel, C., sous-contrôleur des accises (art. 1, 8 et 13).	68	1,087	Id.	79	Chomé, C.-J.-M.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	66	5,062	Id.
56	Lisée, J.-J.-F., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,612	Id.	80	De Ronquier, M.-E.-P.-I.-T., re- ceveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	60	2,690	Id.
57	Van Meenen, H.-G.-F., commis des accises (1, 8 et 13).	70	1,237	Id.	81	Schyns, J.-G., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	2,700	Id.
58	Luytgaerens, H., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	66	1,237	Id.	82	Deprez, L.-M.-M., receveur des contributions, art. 1, 8 et 13).	70	5,062	230
59	Knudde, C.-A., commis des accises (art. 1 et 8).	65	1,105	Id.	83	Peemans, E.-F., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	70	3,804	Id.
60	Deghillages, E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.	84	Vandersnickt, J.-B., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	1,857	Id.
61	Evrard, H.-A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	1,162	Id.	85	Mottin, A.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	1,237	Id.
62	Carolus, P.-L., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	6	1,118	Id.	86	Pelman, dit Peleman, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,162	Id.
63	Deom, F.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.	87	Lescrauwaet, L.-D., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
64	Vandemoortele, P.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	914	Id.	88	Saint-Amand, L.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	67	1,118	Id.
65	Ergo, C.-L., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	900	Id.	89	Adriaenssens, M., matelot des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	900	1
66	Jeuniaux, H.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	825	Id.	90	Debacker, P.-B., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	69	825	Id.
67	Stevens, H., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	825	Id.	91	De Cock, J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	67	785	Id.
68	Vermeren, B., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	66	5,585	Id.	92	Heylen, C., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	769	Id.
69	Herman, P.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	67	5,506	Id.	93	Windels, H.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	54	733	Id.
70	Baise, J.-A., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 13).	66	1,200	Id.	94	Canuel, C.-D.-G.-L., essayeur de la garantie (art. 3 et 8).	53	788	Id.
71	Evers, S., percepteur des droits de navigation (art. 1 et 8).	78	356	Id.	95	Bousman, L., receveur des con- tributions (art. 3, 8 et 13).	62	1,353	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
96	Wathon, G.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	61	1,116	250	114	Aguillera, P.-J.-B., commis des accises (art. 3 et 8).	51	797	Id.
97	Gaupin, J.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,102	Id.	115	Mercenier, F.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,151	Id.
98	Dezeure, A.-A., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,359	Id.	116	Carlier, J.-A., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	55	1,056	Id.
99	Withofs, M., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	65	1,131	Id.	117	Guislin, V., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	900	Id.
100	Depuydt, T.-D., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,032	284	118	Bechoux, N.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	648	Id.
101	Dehaese, L.-J.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	65	561	250	119	Danthinne, C.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	44	556	Id.
102	Portelange, A., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14).	54	500	Id.	120	Dubois, A.-V., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	71	5,062	Id.
103	Paillot, G.-N., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14).	59	300	Id.	121	Genicot, E., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	1,987	Id.
104	Saute, A., receveur des contribu- tions (art. 3 et 8).	58	2,252	Id.	122	Darimont, T., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
105	Copuse, B., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,162	Id.	123	Dupré, G.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,662	Id.
106	Danckaert, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	68	856	Id.	124	Courtheyn, A., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	992	Id.
107	Deroisy, F.-J., percepteur des droits de navigation (art. 1 et 8).	73	1,004	Id.	125	Thonnar, P., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	900	Id.
108	Criquillon, A.-J., percepteur des droits de navigation (art. 1 et 8).	69	711	Id.	126	Moureau, J.-F.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	825	Id.
109	Hof, C.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	40	366	284	127	Botteman, E.-D.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.
110	Dulait, A.-C., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	71	5,250	Id.	128	Cordier, J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.
111	Dejardin, F.-N., receveur des con- tributions (art. 3 et 8).	65	1,354	Id.					
112	Pirsch, N.-J., commis des accises (art. 3, 8 et 13).	61	1,237	Id.					
113	Piron, P.-D., commis des accises (art. 3 et 8).	63	1,204	284					
						TOTAL.		205,104	

III.

BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1887 s'élève à fr. 4,624,940 »

Les crédits proposés pour l'exercice 1888 montent à . . . 4,568,675 »

Soit une diminution de fr. 56,265 »

provenant d'une réduction proposée par la Chambre des Représentants.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de quatre millions cinq cent soixante-huit mille six cent soixante-quinze francs (4,568,675 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,300,000 "	3,500,000 "
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 "	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	105,000 "	105,000 "
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	735,000 "	735,000 "
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 "	228,675 "
6	— du personnel des bureaux	136,725 "	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 "	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	1,200 "	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. fr.			4,568,675 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																				
		<table><thead><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENT PAR AN</th><th>Charges ordinaires.</th><th>Charges extraordin.</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="4">CHAPITRE PREMIER.</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td><td>Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1863).</td><td>"</td></tr><tr><td>2</td><td>"</td><td>Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.</td><td>"</td></tr><tr><td colspan="4">CHAPITRE II.</td></tr><tr><td>3</td><td>"</td><td>Sénat.</td><td>"</td></tr><tr><td colspan="4">CHAPITRE III.</td></tr><tr><td>4</td><td>"</td><td>Chambre des Représentants</td><td>"</td></tr><tr><td colspan="4">CHAPITRE IV.</td></tr><tr><td colspan="4">COUR DES COMPTES.</td></tr><tr><td colspan="4">MEMBRES DE LA COUR.</td></tr><tr><td rowspan="3">5</td><td>a.</td><td>Traitement du président</td><td rowspan="3">70,750</td></tr><tr><td>b.</td><td>— des conseillers.</td></tr><tr><td>c.</td><td>— du greffier</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>8</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">PERSONNEL DES BUREAUX.</td></tr><tr><td>6</td><td>"</td><td>Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. . .</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.</td></tr><tr><td>7</td><td>"</td><td>Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.</td><td></td></tr><tr><td colspan="4">PENSIONS.</td></tr><tr><td>8</td><td>"</td><td>Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. . .</td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>TOTAL.</td><td>.fr.</td></tr></tbody></table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENT PAR AN	Charges ordinaires.	Charges extraordin.	CHAPITRE PREMIER.				1	"	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1863).	"	2	"	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.	"	CHAPITRE II.				3	"	Sénat.	"	CHAPITRE III.				4	"	Chambre des Représentants	"	CHAPITRE IV.				COUR DES COMPTES.				MEMBRES DE LA COUR.				5	a.	Traitement du président	70,750	b.	— des conseillers.	c.	— du greffier			8		PERSONNEL DES BUREAUX.				6	"	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. . .		MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.				7	"	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.		PENSIONS.				8	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. . .				TOTAL.	.fr.
Nombre d'agents.	TRAITEMENT PAR AN	Charges ordinaires.	Charges extraordin.																																																																																			
CHAPITRE PREMIER.																																																																																						
1	"	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1863).	"																																																																																			
2	"	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.	"																																																																																			
CHAPITRE II.																																																																																						
3	"	Sénat.	"																																																																																			
CHAPITRE III.																																																																																						
4	"	Chambre des Représentants	"																																																																																			
CHAPITRE IV.																																																																																						
COUR DES COMPTES.																																																																																						
MEMBRES DE LA COUR.																																																																																						
5	a.	Traitement du président	70,750																																																																																			
	b.	— des conseillers.																																																																																				
	c.	— du greffier																																																																																				
		8																																																																																				
PERSONNEL DES BUREAUX.																																																																																						
6	"	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. . .																																																																																				
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.																																																																																						
7	"	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.																																																																																				
PENSIONS.																																																																																						
8	"	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. . .																																																																																				
		TOTAL.	.fr.																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1887	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
3,500,000	3,500,000	"	"	3,500,000	3,500,000	"
105,000	105,000	"	"	120,000	119,991 44	
735,000	791,265	"	56,265	739,265	829,994 79	
70,750	70,750	"	"	70,750	70,750	"
136,725	136,725	"	"	136,725	136,725	"
20,000	20,000	"	"	20,000	19,999 24	
1,200	1,200	"	"	1,200	630	"
4,568,675	4,624,940	"	56,265	4,587,940	4,678,090 47	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation. —	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre.
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des comptes
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	"	"	3,500,000	3,500,000	
105,000	105,000	"	"	120,000	118,541 06	
735,000	791,265	"	56,265	739,265	840,701 54	
228,675	228,675	"	"	228,675	227,324 14	
4,568,675	4,624,940	"	56,265	4,587,940	4,686,566 54	
DIMINUTION. fr.		56,265				

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1888 s'élèvent à fr	15,426,361	»
Les crédits votés pour l'exercice 1887 montent à . . .	15,126,361	»
Soit une augmentation de. . . fr	300,000	»

qui se justifie de la manière ci-après :

CHAPITRE IV.

FRAIS DE JUSTICE.

ART. 16. — *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (crédit non limitatif).*

Crédit voté pour 1887	fr. 4,200,000	»
Crédit demandé pour 1888	1,500,000	»
En plus pour 1888. . . fr.	300,000	»

L'augmentation est proposée en vue de mettre le chiffre du crédit en rapport avec les besoins constatés.

CHAPITRE IX.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

SECTION 1^{re}.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET D'ALIÉNÉS

ART. 43. — *Subsides pour le patronage des condamnés libérés.*

Le libellé de cet article n'indique pas exactement la destination du crédit, qui est affecté au patronage des colons libérés des écoles agricoles et des jeunes détenus libérés des maisons de réforme.

Le crédit de 14,000 francs est réparti en conséquence entre les deux services de la bienfaisance et des prisons. L'article 43 est supprimé dans la première section du chapitre IX et un article nouveau est inscrit sous le n° 50 dans la seconde section.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Section 1 ^{re} , art. 43, crédit voté pour 1887 fr.	14,000 »
Section 2 ^e , art. 50, crédit demandé pour 1888	5,000 »
En moins pour 1888. . . . fr.	9,000 »

SECTION II.

ÉCOLES AGRICOLES DE RUYSELEDE ET DE BEERNEM.

ART. 47 (ancien art. 48). — *Traitement des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1887 fr.	65,750 »
Crédit demandé pour 1888	66,750 »
En plus pour 1888. . . . fr.	1,000 »

Cette somme est demandée afin de pouvoir accorder aux fonctionnaires et employés des augmentations de traitement dans les limites des dispositions réglementaires.

ART. 52. — *Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences.*

Crédit voté pour 1887 fr.	28,000 »
Crédit demandé pour 1888.	27,500 »
En moins pour 1888. . . . fr.	500 »

Le crédit peut être diminué eu égard au chiffre des dépenses prévues.

ART. 53. — *Animaux et nourriture des animaux.*

Crédit voté pour 1887 fr.	28,000 »
Crédit demandé pour 1888	27,500 »
En moins pour 1888. . . . fr.	500 »

Le crédit peut également être diminué d'après les prévisions.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 61 (nouveau). — *Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme.*

Crédit demandé pour 1888 fr.	9,000 »
En plus pour 1888. . . . fr.	9,000 »

Cette allocation a été motivée à l'article 43 ci-dessus.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RÉCAPITULATION.

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
ART. 16 fr.	300,000 »	—
ART. 43 (art. 30 nouveau)	»	9,000 »
ART. 47 (art. 48 ancien).	1,000 »	»
ART. 52.	»	500 »
ART. 53	»	500 »
ART. 61 (nouveau)	9,000 »	»
	310,000 »	10,000 »
AUGMENTATION. . . fr.	300,000 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quinze millions quatre cent vingt-six mille trois cent soixante et un francs (15,426,361 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	472,500 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	592,000 »	
3	Matériel.	48,000 »	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	5,000 »	
5	Frais de route et de séjour.	6,500 »	
CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. Personnel	270,700 »	4,581,400 »
7	— Matériel	5,300 »	
8	Cours d'appel. Personnel	1,057,450 »	
9	— Matériel	24,000 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,092,450 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	931,500 »	
CHAPITRE III. JUSTICE MILITAIRE.			
12	Cour militaire. Personnel	20,650 »	76,270 »
13	— Matériel	1,500 »	
14	Auditeurs militaires et anciens prévôts.	48,400 »	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre	5,720 »	
CHAPITRE IV. FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>)	1,500,000 »	1,519,308 »
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	7,008 »	
18	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,500 »	
A REPORTER. . . . fr.		»	0,449,478 »

POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	6,449,478 »
	CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.		
19	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 »	55,000 »
	CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
20	Traitements de fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	25,000 »	460,500 »
21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	400,000 »	
22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	
23	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 »	
24	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	7,000 »	
	CHAPITRE VII. PENSIONS ET SECOURS.		
25	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre).	15,000 »	50,000 »
26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 »	
27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,000 »	
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	6,004,778 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	6,994,778 •
	CHAPITRE VIII.		
	CULTES.		
29	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 •	4,949,958 •
30	Clergé inférieur du culte catholique	4,261,000 •	
31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	250,000 •	
32	Culte protestant et anglican (Personnel)	75,266 •	
33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 •	
34	Culte israélite (Personnel)	15,292 •	
35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 •	
36	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 •	
37	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre).	16,000 •	
38	Secours pour les ministres des cultes	30,000 •	
	CHAPITRE IX.		
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
	SECTION 1 ^{re} . — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.		
39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	240,000 •	355,000 •
40	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale ; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873 ; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible (Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	355,000 •	
41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	10,000 •	
42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500 •	
	A REPORTER . . . fr.	•	11,944,736 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	11,944,756 "
	SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Boernem.		
43	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier	93,000 "	887,500 "
44	Frais d'habillement des surveillants	1,000 "	
45	Frais de voyage des membres du Comité d'inspection, des fonctionnaires et employés. .	3,000 "	
46	Fournitures de bureau et de classe	2,500 "	
47	Traitements des fonctionnaires et employés	66,750 "	
48	Indemnités et tantièmes.	2,500 "	
49	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaires du boulanger, des chefs d'ateliers et journaliers.	50,000 "	
50	Patronage des colons libérés	5,000 "	
51	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles.	16,450 "	
52	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences.	27,500 "	
53	Animaux et nourriture des animaux.	27,500 "	
	CHAPITRE X.		
	PRISONS.		
54	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. Articles de consommation et de transformation	1,000,000 "	2,510,125 "
55	Salaires des détenus.	50,000 "	
56	Confection et frais d'habillement des surveillants.	28,000 "	
57	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . .	6,000 "	
58	Traitements des fonctionnaires et employés	1,050,775 "	
59	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants. . . .	20,550 "	
60	Frais d'impression et de bureau	12,000 "	
61	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme	9,000 "	
62	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	245,000 "	
63	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux.	10,000 "	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
64	Mesures de sûreté publique	60,000 "	60,000 "
	À REPORTER fr.	"	13,402,861 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	15,402,581 •
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
65	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	15,000 •	24,000 •
66	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	•	15,426,581 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																										
CHAPITRE I ^{er} .																																																																																																																																												
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																																												
1	"	Traitement du Ministre.																																																																																																																																										
2	"	— des fonctionnaires et employés.																																																																																																																																										
		<table><tr><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">Traitement assigné à chaque grade ou emploi.</th><th rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th><th rowspan="2">OBSERVATIONS.</th></tr><tr><th>MINIMUM.</th><th>MAXIMUM.</th></tr><tr><td colspan="5">PERSONNEL.</td></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td colspan="2">10,000</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Administrateur des prisons et de la sûreté publique</td><td>1</td><td colspan="2">10,000</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>9,000</td><td>10,000</td><td>47,000</td><td rowspan="10">Application de l'article 5 du règlement à un direc- teur général. Application de l'article 5 du règlement à deux chefs de division. Un inspecteur général avec rang de directeur. Application de l'article 5 du règlement à deux chefs de bureau. Application de l'article 5 du règlement à un com- mis de 1^{re} classe.</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>2</td><td>7,000</td><td>8,000</td><td>14,000</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>10</td><td>5,500</td><td>6,500</td><td>59,750</td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>3</td><td>5,500</td><td>6,500</td><td>19,500</td></tr><tr><td>Chefs de bureau.</td><td>17</td><td>4,000</td><td>5,000</td><td>77,600</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>6</td><td>3,400</td><td>3,800</td><td>19,600</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>10</td><td>2,600</td><td>3,000</td><td>29,000</td></tr><tr><td>— 2^e —</td><td>14</td><td>2,100</td><td>2,500</td><td>31,100</td></tr><tr><td>— 3^e —</td><td>12</td><td>1,400</td><td>2,000</td><td>21,500</td></tr><tr><td>— expéditionnaires.</td><td>6</td><td>1,200</td><td>2,000</td><td>9,500</td></tr><tr><td>Attachés</td><td>5</td><td>"</td><td>"</td><td>5,500</td><td></td></tr><tr><td>Huissier audencier.</td><td>1</td><td>1,800</td><td>2,500</td><td>2,500</td><td></td></tr><tr><td>— de salle</td><td>1</td><td>1,400</td><td>2,400</td><td>2,400</td><td></td></tr><tr><td>Messagers.</td><td>9</td><td>1,000</td><td>2,000</td><td>15,300</td><td></td></tr><tr><td>Garde mobilier</td><td>1</td><td>1,000</td><td>2,000</td><td>1,950</td><td></td></tr><tr><td>Concierges</td><td>2</td><td>700</td><td>1,400</td><td>2,800</td><td></td></tr><tr><td>Boute-feux</td><td>3</td><td>700</td><td>1,300</td><td>3,700</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td>5</td><td>500</td><td>1,000</td><td>3,900</td><td></td></tr><tr><td>Emplois vacants, augmentations éventuelles, travaux extraord.</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>5,400</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>112</td><td></td><td>592,000</td><td></td></tr></table>				NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.	MINIMUM.	MAXIMUM.	PERSONNEL.					Secrétaire général	1	10,000		10,000		Administrateur des prisons et de la sûreté publique	1	10,000		10,000		Directeurs généraux	5	9,000	10,000	47,000	Application de l'article 5 du règlement à un direc- teur général. Application de l'article 5 du règlement à deux chefs de division. Un inspecteur général avec rang de directeur. Application de l'article 5 du règlement à deux chefs de bureau. Application de l'article 5 du règlement à un com- mis de 1 ^{re} classe.	Directeurs	2	7,000	8,000	14,000	Chefs de division	10	5,500	6,500	59,750	Inspecteurs	3	5,500	6,500	19,500	Chefs de bureau.	17	4,000	5,000	77,600	Sous-chefs de bureau	6	3,400	3,800	19,600	Commis de 1 ^{re} classe	10	2,600	3,000	29,000	— 2 ^e —	14	2,100	2,500	31,100	— 3 ^e —	12	1,400	2,000	21,500	— expéditionnaires.	6	1,200	2,000	9,500	Attachés	5	"	"	5,500		Huissier audencier.	1	1,800	2,500	2,500		— de salle	1	1,400	2,400	2,400		Messagers.	9	1,000	2,000	15,300		Garde mobilier	1	1,000	2,000	1,950		Concierges	2	700	1,400	2,800		Boute-feux	3	700	1,300	3,700		Nettoyeuses	5	500	1,000	3,900		Emplois vacants, augmentations éventuelles, travaux extraord.	"	"	"	5,400		TOTAL.		112		592,000	
NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																								
	MINIMUM.	MAXIMUM.																																																																																																																																										
PERSONNEL.																																																																																																																																												
Secrétaire général	1	10,000		10,000																																																																																																																																								
Administrateur des prisons et de la sûreté publique	1	10,000		10,000																																																																																																																																								
Directeurs généraux	5	9,000	10,000	47,000	Application de l'article 5 du règlement à un direc- teur général. Application de l'article 5 du règlement à deux chefs de division. Un inspecteur général avec rang de directeur. Application de l'article 5 du règlement à deux chefs de bureau. Application de l'article 5 du règlement à un com- mis de 1 ^{re} classe.																																																																																																																																							
Directeurs	2	7,000	8,000	14,000																																																																																																																																								
Chefs de division	10	5,500	6,500	59,750																																																																																																																																								
Inspecteurs	3	5,500	6,500	19,500																																																																																																																																								
Chefs de bureau.	17	4,000	5,000	77,600																																																																																																																																								
Sous-chefs de bureau	6	3,400	3,800	19,600																																																																																																																																								
Commis de 1 ^{re} classe	10	2,600	3,000	29,000																																																																																																																																								
— 2 ^e —	14	2,100	2,500	31,100																																																																																																																																								
— 3 ^e —	12	1,400	2,000	21,500																																																																																																																																								
— expéditionnaires.	6	1,200	2,000	9,500																																																																																																																																								
Attachés	5	"	"	5,500																																																																																																																																								
Huissier audencier.	1	1,800	2,500	2,500																																																																																																																																								
— de salle	1	1,400	2,400	2,400																																																																																																																																								
Messagers.	9	1,000	2,000	15,300																																																																																																																																								
Garde mobilier	1	1,000	2,000	1,950																																																																																																																																								
Concierges	2	700	1,400	2,800																																																																																																																																								
Boute-feux	3	700	1,300	3,700																																																																																																																																								
Nettoyeuses	5	500	1,000	3,900																																																																																																																																								
Emplois vacants, augmentations éventuelles, travaux extraord.	"	"	"	5,400																																																																																																																																								
TOTAL.		112		592,000																																																																																																																																								
A REPORTER. . . fr.																																																																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
392,000	392,000	»	»	392,000	381,797 72	
413,000	413,000	»	»	413,000	402,797 72	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
		REPORT. . . fr.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc. 25,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers 11,500 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 11,300 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
4	d.	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
5	e.	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
		CHAPITRE II.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
		ORDRE JUDICIAIRE.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
6		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL par SERVICE.</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
413,000	413,000	»	»	413,000	402,797 72	
48,000	48,000	»	»	50,000	49,970 65	
5,000	5,000	»	»	6,000	3,621 78	
6,500	6,500	»	»	9,000	6,518 30	
472,500	472,500	»	»	478,000	462,708 65	
270,700	270,700	»	»	270,150	263,702 80	
270,700	270,700	»	»	270,150	263,702 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO	LITTÉRALES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
dca	des				
articles.	dévelop- pements.				
		REPORT. fr.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation			
7	"	La Cour	"	3,000	5,300
		Le parquet.	"	1,600	
		Mobilier pour la Cour de cassation	"	700	
		COURS D'APPEL. — Personnel.			
		Premiers présidents	3	11,250	33,750
		Présidents de chambre	10	8,500	85,000
		Conseillers.	76	7,500	570,000
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500
		Deuxièmes avocats généraux	10	8,000	80,000
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000
8	"	Greffiers en chef	3	5,000	15,000
		Greffiers adjoints.	21	4,000	84,000
		Secrétaires des parquets	3	4000 à 4500	15,600
		Employés	13	2000 à 2600	28,700
		Messagers	11	1200 à 1800	17,050
		Huissiers audienciers	12	700	8,400
		Concierges.	2	1100 à 1500	2,600
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 50 juillet 1881.	"	"	9,000
		Augmentation éventuelle des traitements	"	"	2,100
					1,057,450
		Matériel des Cours.			
9	"	Cour d'appel de Bruxelles	"	"	7,600
		— de Gand	"	"	5,900
		— de Liège	"	"	7,200
		Mobilier pour les trois Cours	"	"	3,500
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
270,700	270,700	"	"	270,150	263,702 80	
5,500	5,300	"	"	5,300	4,680 "	
1,057,450	1,057,450	"	"	1,056,400	1,044,295 26	
24,000	24,000	"	"	24,000	22,941 07	
1,557,450	1,557,450	"	"	1,555,850	1,535,619 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>			
		Présidents	4	7,500	30,000
		Vice-présidents	12	6,500	78,000
		Juges d'instruction	16	6,250	100,000
		Juges	53	3,000	165,000
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000
	a.	Substituts	21	5,000	105,000
		Greffiers	4	3,200	12,800
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	38	3,200	121,600
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	14,900
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . .	20	1200 à 2000	30,800
		Huissiers audienciers	23	400	9,200
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	2,050
					699,350
10		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>			
		Présidents	13	7,000	91,000
		Vice-présidents	13	5,500	71,500
		Juges d'instruction	23	5,250	120,750
		Juges	47	4,500	211,500
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000
		Substituts	27	4,500	121,500
	b.	Greffiers	13	3,200	41,600
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	52	3,000	156,000
		Secrétaires des parquets.	15	3000 à 3300	42,570
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . .	22	1200 à 2000	53,800
		Huissiers audienciers	48	300	14,400
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	3,030
					998,630
		A REPORTER. fr.			1,698,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,357,450	1,357,450	»	»	1,355,850	1,335,619 13	
1,357,450	1,357,450	»	»	1,355,850	1,335,619 13	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. fr.			
		REPORT. fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite).			
		3 ^e CLASSE. — Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres.			
		Présidents.	9	6,000	54,000
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000
		Substituts	9	4,000	36,000
		Greffiers	9	3,200	28,800
		Greffiers adjoints y compris l'augmentation de 200 fr.	16	2,800	44,800
		Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	25,400
		Commis expéditionnaires	9	1200 à 2000	12,920
		Huissiers audienciers	18	200	3,600
		Augmentation éventuelle des traitements	"	"	1,380
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		Juges de paix	207	3,000	621,000
		Greffiers	207	1,500	310,500
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,357,450	1,357,450	»	»	1,355,850	1,335,619 13	
2,092,450	2,092,450	»	»	2,056,530	2,035,298 51	
931,500	931,500	»	»	931,500	931,500 »	
4,381,400	4,381,400	»	»	4,343,880	4,302,417 44	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1880.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,650	20,650	,	,	20,850	20,837 50	
1,500	1,500	,	,	1,500	1,224 50	
48,400	48,400	,	,	48,400	47,025 ,	
5,720	5,720	,	,	8,720	8,686 05	
,	,	,	,	,	,	
76,270	76,270	,	,	79,470	77,773 05	
1,500,000	1,200,000	300,000	,	1,200,000	1,709,266 54	
7,008	7,008	,	,	7,008	6,849 84	
12,500	12,500	,	,	12 500	11,899 90	
1,519,508	1,219,508	300,000	,	1,219,508	1,728,016 08	
AUGMENTATION. . fr.		300,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.																							
19	"	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.																					
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																					
CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES.																							
20	"	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>																					
		<table> <tr> <th>NOMBRE D'AGENTS.</th><th>Appointements par an.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr> <tr> <td>1 Directeur</td><td>10,000 »</td><td rowspan="7">25,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Chef de division</td><td>6,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td><td>5,500 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis-concierge</td><td>2,200 »</td></tr> <tr> <td>1 Comptable.</td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Vérificateur.</td><td>500 »</td></tr> <tr> <td>Encaisseur</td><td>300 »</td></tr> <tr> <td>Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.</td><td>1,500 »</td><td></td></tr> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	10,000 »	25,000 »	1 Chef de division	6,000 »	1 Traducteur.	5,500 »	1 Commis-concierge	2,200 »	1 Comptable.	1,000 »	1 Vérificateur.	500 »	Encaisseur	300 »	Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	1,500 »	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																					
1 Directeur	10,000 »	25,000 »																					
1 Chef de division	6,000 »																						
1 Traducteur.	5,500 »																						
1 Commis-concierge	2,200 »																						
1 Comptable.	1,000 »																						
1 Vérificateur.	500 »																						
Encaisseur	300 »																						
Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	1,500 »																						
21	"	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires																					
22	"	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>																					
23	"	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique, publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation																					
24	"	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.																					
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
55,000	55,000	»	»	155,000	152,782 51	
55,000	55,000	»	»	155,000	152,782 51	
25,000	25,000	»	»	25,000	23,499 96	
400,000	400,000	»	»	450,000	396,506 97	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,762 50	
25,300	25,500	»	»	25,300	22,160 51	
7,000	7,000	»	»	10,000	4,946 51	
460,300	460,300	»	»	515,300	449,876 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
PENSIONS ET SECOURS.																																														
25	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																												
26	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																												
27	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
28	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																												
CHAPITRE VIII.																																														
CULTES.																																														
Culte catholique.																																														
29	»	Clergé supérieur du culte catholique																																												
		<table><tr><th>CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Archevêque.</td><td>1</td><td>21,000 »</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Evêques</td><td>5</td><td>16,000 »</td><td>80,000 »</td></tr><tr><td>Frais de tournées et du secrétariat</td><td>»</td><td>»</td><td>21,600 »</td></tr><tr><td>Secrétaire d'évêché</td><td>1</td><td>1,000 »</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>3,000 »</td></tr><tr><td>Vicaires généraux</td><td>3</td><td>3,600 »</td><td>10,800 »</td></tr><tr><td>—</td><td>10</td><td>3,200 »</td><td>32,000 »</td></tr><tr><td>Chanoines</td><td>20</td><td>2,400 »</td><td>48,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>32</td><td>2,000 »</td><td>64,000 »</td></tr><tr><td></td><td>74</td><td></td><td>281,400 »</td></tr></table>	CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	—	2	1,500 »	3,000 »	Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »	—	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	32	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »																																											
Evêques	5	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																											
Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																											
—	2	1,500 »	3,000 »																																											
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »																																											
—	10	3,200 »	32,000 »																																											
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																											
—	32	2,000 »	64,000 »																																											
	74		281,400 »																																											
		A REPORTER. . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	»	»	25,000	12,158 48	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,653 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
30,000	30,000	»	»	40,000	24,813 48	
281,400	281,400	»	»	281,400	277,300 »	
281,400	281,400	»	»	281,400	277,300 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
50	"	REPORT. . . fr. CHAPITRE VIII (SUITE). Clergé inférieur du culte catholique			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	88	2,047 50	180,180 »
		Curés de 2 ^e classe	24	1,600 »	58,400 »
		— —	50	1,500 »	75,000 »
		— —	69	1,563 »	94,185 »
		Desservants	195	1,200 »	231,600 »
		— —	590	1,100 »	649,000 »
		— —	2,047	950 »	1,944,650 »
		Chapelains	4	800 »	5,200 »
		— —	6	700 »	4,200 »
		— —	174	600 »	106,400 »
		Vicaires	3	800 »	2,400 »
		— —	7	700 »	4,900 »
		— —	1,567	600 »	940,200 »
		Coadjuteurs	12	600 »	7,200 »
		Aumôniers	22	»	20,723 »
		Prêtres auxiliaires. — Indemnités.	»	»	7,500 »
			4,856		4,309,740 »
51	"	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo <i>Culte protestant et anglican.</i>			
52	"	Traitements des pasteurs et employés			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents	Appointements par an	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	2	5,292 »	10,584 »
		— —	3	4,000 »	12,000 »
		— —	1	5,934 20	3,934 20
		— —	2	5,528 »	7,056 »
		— —	1	3,000 »	3,000 »
		— —	8	2,400 »	19,200 »
		— —	5	2,280 »	11,400 »
		— —	1	1,900 »	1,900 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		— —	1	762 »	762 »
		— —	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers	2	258 »	516 »
		— —	7	252 »	1,764 »
			38		75,063 20
		A REPORTER. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
281,400	281,400	,	,	281,400	277,500	,
4,261,000	4,261,000	,	,	4,261,000	4,245,158 60	
250,000	250,000	,	,	250,000	250,000	,
75,266	75,266	,	,	75,266	74,422 20	
4,867,666	4,867,666	,	,	4,867,666	4,846,880 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																											
		REPORT. . . fr.																																											
		CHAPITRE VIII (SUITE).																																											
33	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.																																											
		Culte israélite.																																											
34	»	Traitements des ministres et employés																																											
		<table><tr><th>MINISTRES ET EMPLOYÉS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th colspan="2">TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Grand rabbin</td><td>1</td><td>5,292 »</td><td>5,292</td><td>»</td></tr><tr><td>Ministres officiants</td><td>2</td><td>2,000 »</td><td>4,000</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,300 »</td><td>1,300</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>3</td><td>1,100 »</td><td>3,300</td><td>»</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>800 »</td><td>800</td><td>»</td></tr><tr><td>Secrétaire du consistoire.</td><td>1</td><td>600 »</td><td>600</td><td>»</td></tr><tr><td></td><td>9</td><td></td><td>15,292</td><td>»</td></tr></table>				MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292	»	Ministres officiants	2	2,000 »	4,000	»	— —	1	1,300 »	1,300	»	— —	3	1,100 »	3,300	»	— —	1	800 »	800	»	Secrétaire du consistoire.	1	600 »	600	»		9		15,292	»
MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																										
Grand rabbin	1	5,292 »	5,292	»																																									
Ministres officiants	2	2,000 »	4,000	»																																									
— —	1	1,300 »	1,300	»																																									
— —	3	1,100 »	3,300	»																																									
— —	1	800 »	800	»																																									
Secrétaire du consistoire.	1	600 »	600	»																																									
	9		15,292	»																																									
35	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues																																											
36	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.																																											
		Pensions et secours pour les divers cultes.																																											
37	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.																																											
38	»	Secours pour les ministres des cultes.																																											
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES du L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,867,666	4,867,666	"	"	4,867,666	4,846,880 80	
10,000	10,000	"	"	10,000	7,820 03	
15,292	15,292	"	"	15,292	15,292 "	
1,000	1,000	"	"	1,000	1,000 "	
10,000	10,000	"	"	10,000	10,000 "	
16,000	16,000	"	"	17,000	15,735 50	
30,000	30,000	"	"	30,000	30,000 "	
4,949,958	4,949,958	"	"	4,950,958	4,926,728 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																																													
CHAPITRE IX.																																																																															
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.																																																																															
SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																															
39	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.																																																																													
40	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hos- pices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale, 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873, 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie mi- litaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible.																																																																													
41	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établis- sements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.																																																																													
42	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.																																																																													
	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés																																																																													
SECTION DEUXIÈME — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.																																																																															
43	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier.																																																																													
44	»	Frais d'habillement des surveillants																																																																													
45	»	Frais de voyage des membres du comité d'inspection, des fonctionnaires et employés																																																																													
46	»	Fournitures de bureau et de classe																																																																													
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés																																																																													
<table><tr><th>PERSONNEL.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>APPOINTEMENTS par an.</th><th>MO NTA de la dépense</th></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>6,000</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Aumônier</td><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400</td></tr><tr><td>» adjoint</td><td>1</td><td>1,600</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Médecin</td><td>1</td><td>2,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>» adjoint.</td><td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr><tr><td>Agent comptable.</td><td>1</td><td>5,100</td><td>5,100</td></tr><tr><td>Instituteur principal.</td><td>1</td><td>2,200</td><td>2,200</td></tr><tr><td>Instituteurs adjoints.</td><td>5</td><td>1,600 à 2,150</td><td>8,800</td></tr><tr><td>Magasinier.</td><td>1</td><td>2,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td>2</td><td>1,200 à 1,600</td><td>2,950</td></tr><tr><td>Jardinier en chef.</td><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400</td></tr><tr><td>Chef de culture</td><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400</td></tr><tr><td>Instructeur spécial</td><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400</td></tr><tr><td>Surveillants en chef.</td><td>2</td><td>2,000 à 2,200</td><td>4,200</td></tr><tr><td>Surveillants</td><td>11</td><td>1,150 à 1,450</td><td>15,100</td></tr><tr><td>Surveillantes</td><td>10</td><td>700</td><td>7,000</td></tr><tr><td></td><td>41</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="3">Augmentation éventuelle des traitements, indemnités</td><td>1,000</td></tr></table>				PERSONNEL.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MO NTA de la dépense	Directeur	1	6,000	6,000	Aumônier	1	2,400	2,400	» adjoint	1	1,600	1,600	Médecin	1	2,000	2,000	» adjoint.	1	1,200	1,200	Agent comptable.	1	5,100	5,100	Instituteur principal.	1	2,200	2,200	Instituteurs adjoints.	5	1,600 à 2,150	8,800	Magasinier.	1	2,000	2,000	Commis	2	1,200 à 1,600	2,950	Jardinier en chef.	1	2,400	2,400	Chef de culture	1	2,400	2,400	Instructeur spécial	1	2,400	2,400	Surveillants en chef.	2	2,000 à 2,200	4,200	Surveillants	11	1,150 à 1,450	15,100	Surveillantes	10	700	7,000		41			Augmentation éventuelle des traitements, indemnités			1,000
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MO NTA de la dépense																																																																												
Directeur	1	6,000	6,000																																																																												
Aumônier	1	2,400	2,400																																																																												
» adjoint	1	1,600	1,600																																																																												
Médecin	1	2,000	2,000																																																																												
» adjoint.	1	1,200	1,200																																																																												
Agent comptable.	1	5,100	5,100																																																																												
Instituteur principal.	1	2,200	2,200																																																																												
Instituteurs adjoints.	5	1,600 à 2,150	8,800																																																																												
Magasinier.	1	2,000	2,000																																																																												
Commis	2	1,200 à 1,600	2,950																																																																												
Jardinier en chef.	1	2,400	2,400																																																																												
Chef de culture	1	2,400	2,400																																																																												
Instructeur spécial	1	2,400	2,400																																																																												
Surveillants en chef.	2	2,000 à 2,200	4,200																																																																												
Surveillants	11	1,150 à 1,450	15,100																																																																												
Surveillantes	10	700	7,000																																																																												
	41																																																																														
Augmentation éventuelle des traitements, indemnités			1,000																																																																												
A REPORTER. fr.																																																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
240,000	240,000	„	„	225,000	224,995 72	
355,000	355,000	„	„	355,000	355,000 „	
10,000	10,000	„	„	12,000	8,245 50	
7,500	7,500	„	„	7,500	8,570 63	
„	14,000	„	14,000	14,000	14,000 „	
95,000	95,000	„	„	95,000	99,995 70	
1,000	1,000	„	„	1,000	926 „	
5,000	5,000	„	„	5,000	2,867 94	
2,500	2,500	„	„	2,000	2,244 54	
66,750	65,750	1,000	„	64,750	63,349 82	
778,750	791,750	1,000	14,000	779,250	780,195 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																											
		REPORT. . . . fr.																																																																											
48	»	Indemnités et tantièmes																																																																											
49	»	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaire du boulanger, des chefs d'atelier et journaliers																																																																											
50	»	Patronage des colons libérés																																																																											
51	»	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles . .																																																																											
52	»	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences																																																																											
55	»	Animaux et nourriture des animaux																																																																											
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.																																																																											
		CHAPITRE X.																																																																											
		PRISONS.																																																																											
		SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>																																																																											
54	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Articles de consommation et de transformation																																																																											
55	»	Salaires des détenus																																																																											
56	»	Confection et frais d'habillement des surveillants.																																																																											
57	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .																																																																											
58	»	Traitements des fonctionnaires et employés																																																																											
		PERSONNEL.																																																																											
		<table><tr><th>DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td></td><td></td><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th><td></td></tr><tr><td>Secrétaires des Commissions administratives . . .</td><td>4</td><td>1,400</td><td>2,800</td><td>9,200 »</td></tr><tr><td>— de la Commission d'examen</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Directeurs (maisons centrales)</td><td>4</td><td>5,000</td><td>6,000</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>— (— de sûreté)</td><td>8</td><td>2,900</td><td>4,000</td><td>28,700 »</td></tr><tr><td>— (— d'arrêt)</td><td>19</td><td>2,200</td><td>2,800</td><td>47,000 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>5</td><td>3,400</td><td>5,800</td><td>17,400 »</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>31</td><td>450</td><td>2,600</td><td>46,650 »</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>5</td><td>700</td><td>1,800</td><td>7,700 »</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>27</td><td>500</td><td>2,600</td><td>50,600 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>6</td><td>1,000</td><td>1,400</td><td>8,800 »</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>24</td><td>1,400</td><td>2,600</td><td>46,600 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>5</td><td>1,400</td><td>1,700</td><td>4,800 »</td></tr><tr><td>A REPORTER.</td><td>137</td><td></td><td>fr.</td><td>268,450 »</td></tr></table>	DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.			Minimum.	Maximum.		Secrétaires des Commissions administratives . . .	4	1,400	2,800	9,200 »	— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »	Directeurs (maisons centrales)	4	5,000	6,000	20,000 »	— (— de sûreté)	8	2,900	4,000	28,700 »	— (— d'arrêt)	19	2,200	2,800	47,000 »	— adjoints	5	3,400	5,800	17,400 »	Aumôniers catholiques	31	450	2,600	46,650 »	— adjoints.	5	700	1,800	7,700 »	Médecins	27	500	2,600	50,600 »	— adjoints	6	1,000	1,400	8,800 »	Instituteurs	24	1,400	2,600	46,600 »	— adjoints	5	1,400	1,700	4,800 »	A REPORTER.	137		fr.	268,450 »
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.																																																																									
		Minimum.	Maximum.																																																																										
Secrétaires des Commissions administratives . . .	4	1,400	2,800	9,200 »																																																																									
— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »																																																																									
Directeurs (maisons centrales)	4	5,000	6,000	20,000 »																																																																									
— (— de sûreté)	8	2,900	4,000	28,700 »																																																																									
— (— d'arrêt)	19	2,200	2,800	47,000 »																																																																									
— adjoints	5	3,400	5,800	17,400 »																																																																									
Aumôniers catholiques	31	450	2,600	46,650 »																																																																									
— adjoints.	5	700	1,800	7,700 »																																																																									
Médecins	27	500	2,600	50,600 »																																																																									
— adjoints	6	1,000	1,400	8,800 »																																																																									
Instituteurs	24	1,400	2,600	46,600 »																																																																									
— adjoints	5	1,400	1,700	4,800 »																																																																									
A REPORTER.	137		fr.	268,450 »																																																																									
		A REPORTER. fr.																																																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
778,750	791,750	1,000	14,000	779,250	780,195 85	
2,300	2,300	»	»	2,300	1,900 39	
30,000	30,000	»	»	29,650	31,937 05	
5,000	»	5,000	»	»	»	
16,450	16,450	»	»	15,000	14,127 85	
27,500	28,000	»	500	29,500	27,341 51	
27,500	28,000	»	500	50,000	31,494 86	
887,500	896,500	6,000	15,000	883,500	886,997 51	
DIMINUTION. . fr.		9,000				
1,090,000	1,090,000	»	»	1,170,000	1,248,694 18	
50,000	50,000	»	»	18,000	16,853 33	
28,000	28,000	»	»	50,000	25,265 58	
6,000	6,000	»	»	11,000	9,554 71	
1,039,775	1,039,775	»	»	940,775	923,817 77	
2,213,775	2,213,775	»	»	2,169,775	2,224,185 57	

34

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		PERSONNEL (suite).			
58 (suite).		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
		REPORT.	137	fr.	268,450 »
		Instituteurs auxiliaires.	4	600 1,000	2,800 »
		— lecteurs	41	550 550	4,850 »
		Comptables	4	2,600 3,500	11,500 »
		Commis de 1 ^{re} classe	12	2,100 2,500	28,200 »
		— de 2 ^e — (comptables).	13	1,900 2,500	28,300 »
		— de 2 ^e —	8	1,600 2,000	14,000 »
		— de 5 ^e — (comptables).	13	1,500 1,800	25,000 »
		— de 5 ^e —	31	1,200 1,500	40,050 »
		Magasiniers	7	1,600 2,000	13,600 »
		Surveillantes religieuses	78	675 800	53,200 »
		— laïques	8	700 700	5,600 »
		Chefs surveillants	14	1,800 2,200	28,000 »
		Surveillants de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	338	1,100 1,450	413,632 80
		Chef de culture	1	2,200 2,500	2,500 »
		Surveillant de culture	1	1,400 1,800	1,800 »
		Surveillants spéciaux	13	1,400 1,800	20,400 »
		Commissionnaires	18	200 1,000	8,180 »
		Maîtres de musique.	2	750 750	1,500 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	57	40 500	7,950 »
		Aumôniers protestants et israélites	26	250 500	7,084 »
		Contre-maîtres	3	2,200 2,500	7,050 »
		Chevrons aux surveillants	»	» »	6,552 »
		Indemnités, augmentations éventuelles aux directeurs des prisons secondaires en remplacement des tantiè- mes sur le travail des détenus	»	» »	41,576 50
		TOTAL.	799	fr.	1,039,775 »
59	»	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants			
60	»	Frais d'impression et de bureau			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		ALIMENTATION.	DIMINUTION			
2,213,775	2,213,775	,	,	2,169,775	2,224,185 57	
20,550	20,550	,	,	20,550	17,012 50	
12,000	12,000	,	,	12,000	9,508 92	
2,246,125	2,246,125	,	,	2,202,125	2,250,706 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
61	»	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme.
62	»	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et amélioration des bâtiments.
63	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments, la direction et la surveillance des travaux.
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
»	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
»	»	Travaux industriels. — Salaires des détenus
»	»	Frais d'impression et de bureau
»	»	Traitements des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
64	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
65	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
66	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,246,125	2,246,125	,	,	2,202,125	2,250,706 99	
9,000	,	9,000	,	,	,	
245,000	245,000	,	,	180,000	180,000	,
10,000	10,000	,	,	10,000	9,109 01	
2,510,125	2,501,125	9,000	,	2,392,125	2,459,816	,
,	,	,	,	130,000	86,179 61	
,	,	,	,	34,000	28,743 96	
,	,	,	,	1,000	763 09	
,	,	,	,	60,400	58,072 48	
,	,	,	,	225,400	173,759 14	
2,510,125	2,501,125	9,000	,	2,617,525	2,615,575 14	
AUGMENTATION fr.		9,000				
60,000	60,000	,	,	60,000	80,000	,
60,000	60,000	,	,	60,000	80,000	,
15,000	15,000	,	,	17,000	8,935 70	
9,000	9,000	,	,	6,800	9,121 44	
24,000	24,000	,	,	23,800	18,057 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de l'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
472,500 »	472,500 »	»	»	478,000 »	462,708 65	
4,581,400 »	4,381,400 »	»	»	4,543,880 »	4,302,417 44	
76,270 »	76,270 »	»	»	79,470 »	77,775 05	
1,519,308 »	1,219,308 »	300,000	»	1,219,508 »	1,728,016 08	
55,000 »	55,000 »	»	»	155,000 »	152,782 31	
460,300 »	460,500 »	»	»	513,500 »	449,876 45	
30,000 »	30,000 »	»	»	40,000 »	24,813 48	
4,949,958 »	4,949,958 »	»	»	4,950,958 »	4,926,728 33	
887,500 »	896,500 »	»	9,000	883,500 »	886,997 31	
2,510,125 »	2,501,125 »	9,000	»	2,617,525 »	2,613,575 14	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	80,000 »	
24,000 »	24,000 »	»	»	23,800 »	18,057 14	
15,426,361 »	15,126,561 »	309,000	9,000	15,364,741 »	15,723,745 58	
AUGMENTATION. . . fr.		300,000				

(138)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1888 s'élève à 2,377,020 francs et ne présente aucune différence avec les crédits budgétaires votés par la Législature pour l'exercice 1887.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1888, est fixé à la somme de deux millions trois cent soixante-dix-sept mille vingt francs (2,377,020 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Le Prince de CHIMAY.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(142)

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	414,660 .
2	— du personnel des bureaux	323,660 .	
3	Matériel.	47,000 .	
4	Fonds secrets	13,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
Traitements des agents diplomatiques			
6	Allemagne.	58,000 .	900,500 .
7	Autriche-Hongrie	58,000 .	
8	Brésil	30,000 .	
9	Chine	38,000 .	
10	Danemark, Suède et Norwège	25,000 .	
11	Espagne	30,000 .	
12	États-Unis	30,000 .	
13	France.	58,000 .	
14	Grande-Bretagne.	58,000 .	
15	Italie.	38,000 .	
16	Japon	38,000 .	
17	Mexique.	30,000 .	
18	Pays-Bas	38,000 .	
19	Portugal	25,000 .	
20	Roumanie	25,000 .	
21	Russie	58,000 .	
22	St-Siège	20,000 .	
23	Serbie	25,000 .	
24	Suisse	20,000 .	
25	Turquie.	30,000 .	
26	Traitements des conseillers et secrétaires	162,500 .	
A REPORTER. . . . fr.		.	1,315,160 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	1,315,160 .
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . .	517,500 .	517,500 .
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 .	170,000 .
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 .	222,400 .
30	— — — — à Constantinople	16,000 .	
31	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	69,400 .	
32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 .	
33	Frais de chancellerie	23,000 .	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 .	42,000 .
	A REPORTER. fr.	"	2,267,120 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	2,267,120 •
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.		
35	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,800 •	105,900 •
36	Musée commercial : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque . . .	25,000 •	
37	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 •	
	CHAPITRE VIII. PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
38	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	5,000 •	4,000 •
39	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . . fr.	•	2,377,020 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Le Prince DE CHIMAY.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(146)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NOMBRE des articles.	LITTE- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	}	PERSONNEL DES BUREAUX. — <i>Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>
		a. Cabinet du Ministre
		b. Secrétariat général.
		c. Direction politique.
		d. Direction du commerce et des consulats.
		e. Direction de la comptabilité.
		f. Direction de la chancellerie.
		g. Direction des archives, des traductions et de la bibliothèque
		h. Direction des ordres et de la noblesse.
		i. Huissiers, messagers, gens de service, concierges
		j. Fonds destinés aux nécessités imprévues
3	}	a. Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 18,000
		b. Éclairage et chauffage 13,500
		c. Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 15,500
4	»	Fonds secrets.
5	»	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
323,660 »	323,660 »	»	»	323,075 »	323,075 »	
47,000 »	47,000 »	»	»	50,000 »	49,997 04	
15,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	15,000 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	
414,660 »	414,660 »	»	»	417,075 »	417,072 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	»	BRESIL — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — —
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORVÈGE. — — — — —
11	»	ESPAGNE. — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — —
13	»	FRANCE — — — — —
14	»	GRANDE-BRETAGNE. — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — —
17	»	MEXIQUE — d'un Ministre résident.
18	»	PAYS-BAS — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
19	»	PORTUGAL — — — — —
20	»	ROUMANIE — — — — —
21	»	RUSSIE — — — — —
22	»	St-SIÈGE — — — — —
23	»	SERBIE — — — — —
24	»	SUISSE — — — — —
25	»	TURQUIE. — — — — —
26	»	Traitements des conseillers et secrétaires.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	50,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	29,805 56	
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
38,000	38,000	»	»	58,000	38,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
30,000	30,000	»	»	50,000	50,000	»
38,000	38,000	»	»	58,000	38,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
26,000	26,000	»	»	26,000	26,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
20,000	20,000	»	»	20,000	20,000	»
30,000	30,000	»	»	50,000	30,000	»
162,500	162,500	»	»	162,500	162,470 79	
900,500	900,500	»	»	900,500	900,276 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
27	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
28	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses. .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
30	»	— — — — — à Constantinople
31	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient
32	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
33	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	•	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						a) Batavia 25,000 Buenos-Ayres 25,000 Bombay 25,000 Caracas 25,000 Manille 25,000 Shanghai 25,000 Cape Town 21,000 Melbourne 21,000 Le Caire 20,000 Beyrouth 18,000 Mifan 18,000 Moscou 18,000 Pesth 18,000 Philadelphie 18,000 Québec 18,000 Ste-Croix de Ténériffe 18,000 Santander 18,000 Singapore 21,000 Sophia 18,000 Tanger 18,000 Odessa 18,000 Santiago 18,000 Zanzibar 18,000 Alger 15,000 Cologne 10,000 Luxembourg 8,000 Disponible 12,000 Indemnités 5,500 Fr. 517,500
517,500 »	517,500 »	»	»	514,050 »	487,317 57	
a) 517,500 »	517,500 »	»	»	514,050 »	487,317 57	
170,000 »	170,000 »	»	»	b) 200,000 »	169,857 56	
170,000 »	170,000 »	»	»	200,000 »	169,857 56	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	14,000 »	b) Y compris 30,000 francs transféré de l'article 27 du Budget 1885. (Loi du 16 mars 1886.)
16,000 »	16,000 »	»	»	16,000 »	16,000 »	c) Alexandrie. — 1 khavass. . fr. 800 Andrinople. — id. . . . 500 Bangkok. — 1 gardien. . . 550 Belgrade. — 1 drogman . . 3,000 Beyrouth. — 1 khavass. . . 1,000 Le Caire (consulat général.) — 2 id. . . . 2,000 Le Caire (consulat.) — 1 id. . . . 800 Constantinople. — 2 drogman . . 21,000 — 2 khavass. . . . 2,000 — 1 capou-oglan . . . 350 Pékin. — 1 lettré . . . 6,000 — 1 élève-interp . . . 9,000 Salonique. — 1 khavass. . . 800 Smyrne. — 1 id. . . . 800 Sophia. — 1 drogman . . 3,000 Tanger. — 1 id. . . . 5,000 — 1 khavass. . . . 1,000 Trébizonde. — 1 id. . . . 500 Tunis. — 1 id. . . . 800 Tripoli. — 1 id. . . . 500 Varna. — 1 id. . . . 800 Yede. — 1 lettré-interp . . 6,000 Zanzibar. — 1 drogman . . 2,000 — 1 khavass. . . . 1,000 Imprévu 250 Fr. 69,460
c) 6,460 »	69,460 »	»	»	69,460 »	68,678 39	
100,000 »	100,000 »	»	»	100,000 »	86,259 32	
d) 23,000 »	23,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »	d) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon 5,000 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Fr. 23,000
222,460 »	222,460 »	»	»	219,460 »	204,917 71	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,985 44	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,985 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
35	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
36	»	Musée commercial : Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque.
37	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
38	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
39	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
62,800 »	62,800 »	»	»	62,800 »	62,204 56	
23,000 »	23,000 »	»	»	23,000 »	18,675 48	
18,100 »	18,100 »	»	»	18,100 »	16,766 67	
105,900 »	105,900 »	»	»	103,900 »	97,646 51	
3,000 »	3,000 »	»	»	3,000 »	1,500 »	
1,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	797 48	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	2,297 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMEROS des Chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Administration centrale. II. Légations III. Consulats IV. Frais de voyage V. Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats VI. Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues. VII. Commerce, émigration. VIII. Pensions, secours et créances arriérés TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
414,660 »	414,660 »	»	»	417,075 »	417,072 04	
900,500 »	900,500 »	»	»	900,500 »	900,276 53	
517,500 »	517,500 »	»	»	514,050 »	487,517 57	
170,000 »	170,000 »	»	»	200,000 »	169,857 56	
222,460 »	222,460 »	»	»	219,460 »	204,917 71	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,985 44	
105,900 »	105,900 »	»	»	105,900 »	97,646 51	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	2,297 48	
2,377,020 »	2,377,020 »	»	»	2,402,985 »	2,291,570 66	

(158)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1888 s'élève à fr. 21,829,764 »

Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1887, monte à 21,644,764 »

La différence en plus pour l'exercice 1888 est de . . . fr. 185,000 »

Les articles modifiés et les motifs des modifications sont indiqués ci-après :

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 25. --- *Jetons de présence aux membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1888 fr. 65,000 »

Crédit proposé pour 1887 6,000 »

En plus pour 1888 . . . fr. 59,000 »

Il devra être procédé, en 1888, au renouvellement partiel de la Chambre des Représentants et du Sénat ; or, on sait que pour les élections législatives chaque membre ou secrétaire d'un bureau reçoit un jeton de présence de 20 francs par séance. Cette dépense est supportée par le Trésor. De ce chef, il y a lieu de prévoir une dépense totale de 59,000 francs. Les 6,000 francs restants sont réservés aux élections individuelles qui pourraient avoir lieu pendant l'année.

CHAPITRE VII.

FÊTES NATIONALES.

ART. 33. *Personnel permanent du Tir national.*

Crédit demandé pour 1888 fr. 3,200 »

Crédit proposé pour 1887 3,200 »

En moins pour 1888 . . . fr. 2,000 »

Cette diminution est proposée ensuite de la suppression de la place de gardien-adjoint au Tir national.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. » . — *Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	»
Crédit proposé pour 1887		7,000 »
En moins pour 1888	fr.	7,000 »

Cette diminution provient de la suppression du crédit figurant au Budget de l'exercice 1887 pour payer les frais de rédaction et d'impression du douzième rapport triennal.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 71 et 72. — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire.*

Dans un but d'uniformité, les articles du Budget concernant le Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire ont été placés en tête du chapitre XIV. Leur libellé a été mis en harmonie avec les libellés relatifs aux Conseils de perfectionnement de l'enseignement supérieur (art. 43 et 44) et de l'enseignement moyen (art. 53 et 54). Il n'y a aucun changement dans le chiffre du crédit.

ART. 82. — *Service annuel des écoles primaires communales et adoptées ; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884, etc.*

Crédit demandé pour 1888.	fr.	8,160,000 »
Crédit proposé pour 1887		8,030,000 »
En plus pour 1888	fr.	130,000 »

Le crédit à répartir en subsides pour le service dont il s'agit, en 1888, doit être augmenté de 130,000 francs. Cette somme correspond à l'accroissement de la population pendant les années 1885 et 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 83. — *Concours : 1° entre les élèves des écoles primaires ; 2° entre les élèves des écoles d'adultes ; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours ; « indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers. »*

(Les mots placés entre guillemets ont été ajoutés au libellé.)

Crédit demandé pour 1888	fr.	45,000	»
Crédit proposé pour 1887		40,000	»
En plus pour 1888.	fr.	5,000	»

L'augmentation de crédit est devenue indispensable, par suite de l'accroissement du nombre des concurrents. Le libellé de l'article a été complété de manière à éviter toute difficulté dans la liquidation des dépenses et à se trouver en harmonie avec le libellé adopté pour le concours général entre les établissements d'instruction moyenne (voir l'article 66).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1888, est fixé à la somme de vingt et un millions huit cent vingt-neuf mille sept cent soixante-quatre francs (21,829,764 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*
THONISSEN.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(164)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1888.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . .	458,300 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère.	55,000 .	
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 .	503,678 .
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	13,578 .	
6	Frais de route et de séjour; missions.	6,800 .	
7	Musée scolaire national: personnel et matériel. Expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	34,000 .	
8	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	14,000 .	
9	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.	6,000 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
10	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1888 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,640 .	
11	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1888	241,030 .	398,726 .
12	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1888	1,100 .	
13	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	36,000 .	
14	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	7,512 .	
A REPORTER.			992,404 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	992,404 »
15	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1888, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	60,415 »	
	CHAPITRE III.		
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
16	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	8,800 »	
17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions; reliures et traductions.	24,800 »	33,600 »
	CHAPITRE IV.		
	AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.		
18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	438,800 »	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité : Province d'Anvers 111,200 » — de Brabant. 138,743 » — de la Flandre occidentale 147,116 » — de la Flandre orientale 133,571 » — de Hainaut. 125,079 » — de Liège 122,289 » — de Limbourg 84,088 » — de Luxembourg 76,540 » — de Namur 101,491 »	1,041,326 »	
	A REPORTER. fr.	»	1,026,004 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	"	1,026,004 "
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 "		
	— de Brabant. 27,000 "		
	— de la Flandre occidentale 27,000 "		
	— de la Flandre orientale 27,000 "		
	— de Hainaut. 27,000 "	251,000 "	
	— de Liège 51,500 "		
	— de Limbourg 20,700 "		
	— de Luxembourg; 20,700 "		
	— de Namur 24,000 "		
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		
	Traitements des commissaires 214,000 "		2,348,176 "
	Frais de bureau 44,400 "		
	Traitements des employés 187,750 "	461,150 "	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1888 15,000 "		
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 "	
23	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 "	
24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	50,000 "	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	65,000 "	
	A REPORTER. . . . fr.	"	3,574,180 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,374,180 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens.	108,000 •	136,000 •
27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.	28,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
28	Inspection générale: traitements ou indemnités. Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. Indemnités pour frais de bureau des commandants supérieurs	27,000 •	43,000 •
20	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour; entretien des locaux. Indemnités et salaires. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publication intéressant la garde civique. Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers	15,000 •	
30	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement	3,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
31	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 •	104,200 •
32	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir . . .	67,000 •	
33	Tir national	3,200 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,650,380 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	3,659,380 •
	CHAPITRE VIII.		
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
34	Décoration civique; récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, traduction, calligraphie et expédition des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 •	20,000 •
	CHAPITRE IX.		
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
55	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	200,000 •	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de Septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.		500,000 •
56	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles	100,000 •	
	CHAPITRE X.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
37	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 •	
38	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	68,000 •	2,068,000 •
39	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 •	
40	Frais de bureau et matériel de l'inspection	4,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	6,061,380 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	6,061,380 •
	CHAPITRE XI.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
41	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle.	200,000 •	255,500 •
42	Académie royale de médecine.	55,500 •	
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
45	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . .	1,000 •	1,613,620 •
44	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés pour ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures; dépenses et frais divers	2,000 •	
43	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État	1,172,420 •	
46	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.	268,500 •	
47	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	70,000 •	
48	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	58,000 •	
49	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État anciens membres des jurys combinés.	9,500 •	
50	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. Traitement du commis de la commission. . .	6,200 •	
51	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 •	
52	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	7,008,500 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	7,908,500 »
	CHAPITRE XIII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
53	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	
54	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures, Dépenses et frais divers	4,000 »	
55	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités	24,200 »	
56	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	10,800 »	
57	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,513 »	
58	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	54,850 »	
59	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	
60	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 »	3,747,490 »
61	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,095,756 »	
62	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	
63	Écoles moyennes. — Bourses.	53,000 »	
64	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,571 »	
	A REPORTER. fr.	»	11,655,990 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	11,655,990 •
65	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	25,000 •	
66	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700 •	
67	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	3,120 •	
68	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen . . .	63,000 •	
69	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 •	
70	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 •	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
71	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint	3,200 •	
72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil, impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 •	
73	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	411,450 •	
74	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 •	
75	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	784,197 •	
76	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 •	
77	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 •	
78	Amélioration et location des locaux et du matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	116,327 •	
79	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000 •	
80	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	100,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	10,167,774 •
			21,823,764 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	21,823,764 •
81	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 •	
82	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,160,000 •	
83	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	45,000 •	
84	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000 •	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
85	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 •	6,000 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.	•	21,829,764 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

THONISSEN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(174)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1888.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																						
CHAPITRE I ^{er} .																																																																								
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																								
1	a.	Traitement du Ministre																																																																						
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service 432,300																																																																						
		<table><thead><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>"</td><td>12,000</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>"</td><td>9,000, 11,000 et 12,000</td><td>53,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>6</td><td>"</td><td>Max. 8,000</td><td>50,000</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>6</td><td>"</td><td>Max. 6,500</td><td>35,000</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>12</td><td>"</td><td>Max. 5,000</td><td>55,800</td><td></td></tr><tr><td>Commis rédacteurs</td><td>37</td><td>1^{re} et 2^e cl.</td><td>2,200 à 4,000</td><td>120,800</td><td></td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>24</td><td>1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td><td>1,400 à 2,600</td><td>49,500</td><td></td></tr><tr><td>Agent auxiliaire</td><td>1</td><td>"</td><td>"</td><td>1,500</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>30</td><td>"</td><td>800 à 2,400</td><td>54,700</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>432,300</td><td></td></tr></tbody></table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	"	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	"	9,000, 11,000 et 12,000	53,000		Directeurs	6	"	Max. 8,000	50,000		Chefs de division	6	"	Max. 6,500	35,000		Chefs de bureau	12	"	Max. 5,000	55,800		Commis rédacteurs	37	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	120,800		Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	49,500		Agent auxiliaire	1	"	"	1,500		Huissiers et gens de service	30	"	800 à 2,400	54,700						432,300	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																			
Secrétaire général	1	"	12,000	12,000																																																																				
Directeurs généraux	5	"	9,000, 11,000 et 12,000	53,000																																																																				
Directeurs	6	"	Max. 8,000	50,000																																																																				
Chefs de division	6	"	Max. 6,500	35,000																																																																				
Chefs de bureau	12	"	Max. 5,000	55,800																																																																				
Commis rédacteurs	37	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	120,800																																																																				
Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	49,500																																																																				
Agent auxiliaire	1	"	"	1,500																																																																				
Huissiers et gens de service	30	"	800 à 2,400	54,700																																																																				
				432,300																																																																				
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 6,000																																																																						
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 50,000																																																																						
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 5,000																																																																						
4		Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																						
5		Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.																																																																						
6		Frais de route et de séjour; missions																																																																						
7		Musée scolaire national. — Personnel et matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger																																																																						
		<table><thead><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>"</td><td>5,500</td><td>5,500</td><td></td></tr><tr><td>Employés</td><td>3</td><td>"</td><td>"</td><td>7,800</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers et gens de service</td><td>5</td><td>"</td><td>"</td><td>6,300</td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>19,600</td><td></td></tr></tbody></table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Conservateur	1	"	5,500	5,500		Employés	3	"	"	7,800		Huissiers et gens de service	5	"	"	6,300						19,600																																					
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																			
Conservateur	1	"	5,500	5,500																																																																				
Employés	3	"	"	7,800																																																																				
Huissiers et gens de service	5	"	"	6,300																																																																				
				19,600																																																																				
A REPORTER. . . . fr.																																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
438,300	438,300	»	»	424,290	417,158 22	
55,000	55,000	»	»	56,620	67,194 25	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,999 91	
15,578	15,578	»	»	18,578	14,562 48	
6,800	6,800	»	»	6,800	6,178 60	
34,000	34,000	»	»	56,000	54,096 »	
573,678	573,678	»	»	568,288	584,989 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
8	»	REPORT. fr.					
		Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Art du dessin	4 ⁽¹⁾	»	⁽²⁾ 1,500 et 2,500	⁽²⁾ 8,000	⁽¹⁾ 2 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints. ⁽²⁾ Part payée par le Départe- ment de l'intérieur et de l'instruction publique.
		Gymnastique.	1	»	»	0,000	
						14,000	
9	»	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique .					
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.					
		CHAPITRE II.					
		PENSIONS ET SECOURS.					
10	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1888 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année					
11	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 192,400 »					
11	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1888 48,659 »					
12	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1888					
13	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux					
14	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867					
15	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1888, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)					
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.					
		CHAPITRE III.					
		STATISTIQUE GÉNÉRALE.					
16	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.					
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1880.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
573,678	573,678	°	°	568,288	584,989 46	
14,000	14,000	°	°	14,000		
					19,989 70	
6,000	6,000	°	°	6,000		
593,678	593,678	°	°	588,288	604,979 16	
52,640	52,640	°	°	58,800	66,802 83	
241,059	241,059	°	°	244,000	209,652 14	
1,100	1,100	°	°	1,434	1,216 64	
56,000	56,000	°	°	53,000	54,794 52	
7,512	7,512	°	°	7,512	7,508 °	
60,415	60,415	°	°	60,415	59,988 32	
598,726	598,726	°	°	587,161	579,962 45	
8,800	8,800	°	°	8,800	11,268 92	
8,800	8,800	°	°	8,800	11,268 92	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
17	a.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. - Frais de déplacement 7,800
	b.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions; reliures et traductions. 17,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.		
18	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :
19	a.	Province d'Anvers. 111,209
	b.	— de Brabant. 138,743
	c.	— de la Flandre occidentale 147,116
	d.	— de la Flandre orientale. 133,571
	e.	— de Hainaut 123,679
	f.	— de Liège 122,289
	g.	— de Limbourg. 84,688
	h.	— de Luxembourg 76,540
	i.	— de Namur. 101,491

PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000
	Chef de division	4,500 à 5,500
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500
	Chef de division.	4,200 à 5,000
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000
	Id de 2 ^e classe	1,800 à 2,200
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800
	Expéditionnaires	1,000 à 1,200

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
8,800	8,800	»	»	8,800	11,268 92	
24,800	24,800	»	»	28,000	124,952 08	
33,600	33,600	»	»	36,800	136,221 »	
438,800	438,800	»	»	438,800	434,126 83	
1,041,326	1,041,326	»	»	1,019,669	1,019,669 »	
1,480,126	1,480,126	»	»	1,458,469	1,453,795 83	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :
20	a.	Province d'Anvers 27,000 »
	b.	— de Brabant 27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale 27,000 »
	e.	— de Hainaut 27,000 »
	f.	— de Liège 31,500 »
	g.	— de Limbourg 20,700 »
	h.	— de Luxembourg 20,700 »
	i.	— de Namur 24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité :
21	a.	Traitements des commissaires. 214,000 »
	b.	Frais de bureau 44,400 »
	c.	Traitements des employés 187,750 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1888 15,000 »
22	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume.
25	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.
24	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
26	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens.
27	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation, — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,480,126	1,480,126	»	»	1,458,469	1,455,795 83	
251,900	251,900	»	»	231,900	231,814 56	
461,150	461,150	»	»	465,400	457,871 81	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,680 48	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,294 26	
50,000	50,000	»	»	60,000	48,828 15	
65,000	6,000	59,000	»	60,000	9,420 »	
2,348,176	2,289,176	59,000	»	2,353,769	2,250,705 09	
AUGMENTATION. . fr.		59,000				
108,000	108,000	»	»	114,000	102,454 »	
28,000	28,000	»	»	28,000	27,545 »	
156,000	156,000	»	»	142,000	129,979 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE VI.														
GARDE CIVIQUE.														
28	a.	Inspection générale; traitements ou indemnités 17,500												
	b.	Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. — Indemnités pour frais de bureau des commandants supérieurs. 9,500												
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1 14,000</td></tr><tr><td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td><td>1 1,500</td></tr><tr><td>Archiviste de l'inspection générale</td><td>1 1,400</td></tr><tr><td>Planton</td><td>1 600</td></tr><tr><td></td><td>17,500</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1 14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1 1,500	Archiviste de l'inspection générale	1 1,400	Planton	1 600		17,500
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.													
Inspecteur général	1 14,000													
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1 1,500													
Archiviste de l'inspection générale	1 1,400													
Planton	1 600													
	17,500													
29	»	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. — Indemnités et salaires. — Achat, entretien, numérotage et réparations d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. — Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers												
30	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement.												
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Contrôleur</td><td>1 1,200</td></tr><tr><td>Garde armurier</td><td>1 1,800</td></tr><tr><td></td><td>3,000</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1 1,200	Garde armurier	1 1,800		3,000				
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.													
Contrôleur	1 1,200													
Garde armurier	1 1,800													
	3,000													
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.														
CHAPITRE VII.														
FÊTES NATIONALES.														
34	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination												
A REPORTER. fr.														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
27,000 »	27,000 »	»	»	27,000 »	26,880 04	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	14,572 13	
3,000 »	3,000 »	»	»	3,000 »	2,924 95	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	44,577 10	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	205,711 70	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	205,711 70	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.													
		REPORT. fr.													
32	a.	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	fr. 44,000 »												
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir	23,000 »												
33	»	Personnel permanent du Tir national													
			<table><tr><th colspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Gardien en chef.</td><td>1</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Greffier</td><td>1</td><td>1,200</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>3,200</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.		TRAITEMENTS.	Gardien en chef.	1	2,000	Greffier	1	1,200			3,200
NOMBRE d'agents.		TRAITEMENTS.													
Gardien en chef.	1	2,000													
Greffier	1	1,200													
		3,200													
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.													
		CHAPITRE VIII.													
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.													
34	»	Décoration civique; récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, traduction, calligraphie et expédition des diplômes; frais de distribution, etc.													
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.													
		CHAPITRE IX.													
		LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.													
35	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés													
		La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée: 1 ^{re} à desservir de nouvelles pensions; 2 ^e à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^e à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.													
36	»	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles													
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.													
		CHAPITRE X.													
		VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.													
37	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables.	fr. 1,850,000 »												
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	150,000 »												
		A REPORTER. fr.													

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votes POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votes POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
54,000	34,000	»	»	34,000	205,711 70	
67,000	67,000	»	»	64,000	82,022 65	
5,200	5,200	»	2,000	5,200	5,499 92	
104,200	106,200	»	2,000	103,200	290,934 27	
DIMINUTION . . fr.		2,000				
20,000	20,000	»	»	20,000	19,958 40	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,958 40	
200,000	200,000	»	»	200,000	199,990 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,612 50	
500,000	500,000	»	»	500,000	299,602 50	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,996,188 65	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,996,188 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. . . . fr.																
	a.	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et trai- tements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection 30,000 »																
38		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>8,500</td><td>8,500</td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>5,000 et 6,500</td><td>11,500</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>5 000</td><td>5,000</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Inspecteur général	1	8,500	8,500	Inspecteurs	2	5,000 et 6,500	11,500	Chef de bureau	1	5 000	5,000
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.															
Inspecteur général	1	8,500	8,500															
Inspecteurs	2	5,000 et 6,500	11,500															
Chef de bureau	1	5 000	5,000															
	b.	Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel pour le service particulier de l'inspection; indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires-voyers 38,000 »																
39	»	Frais de route et de séjour de l'inspection																
40	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection																
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.																
		CHAPITRE XI.																
		SERVICE DE SANTÉ.																
	a.	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 18,000 »																
	b.	Frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel 5,000 »																
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 90,000 »																
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes. 10,000 »																
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central 22,300 »																
41	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indi- gentes 10,000 »																
	g.	Frais des conférences pour les élèves droguistes 2,000 »																
	h.	Subside à la Société royale de médecine publique. 12,000 »																
	i.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres 8,000 »																
	j.	Impressions et dépenses diverses 4,000 »																
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,000,000	2,000,000	,	,	2,000,000	1,996,188 63	
68,000	68,000	,	,	68,000	70,079 97	
10,000	10,000	,	,	10,000		
4,000	4,000	,	,	4,000	3,259 80	
2,082,000	2,082,000	,	,	2,082,000	2,060,528 40	
200,000	200,000	,	,	200,000	204,996 05	
200,000	200,000	,	,	200,000	204,996 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																		
		REPORT. fr.																																																																																																																																																																		
41 (suite).	k.	Conseil supérieur d'hygiène publique ; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 9,000 »																																																																																																																																																																		
	l.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. 3,000 »																																																																																																																																																																		
	m.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. 5,000 »																																																																																																																																																																		
	n.	Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle. 4,500 »																																																																																																																																																																		
42	"	Académie royale de médecine.																																																																																																																																																																		
"	"	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 (pour mémoire).																																																																																																																																																																		
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.																																																																																																																																																																		
		CHAPITRE XII.																																																																																																																																																																		
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.																																																																																																																																																																		
43	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.																																																																																																																																																																		
44	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque ; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers																																																																																																																																																																		
45	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.																																																																																																																																																																		
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td colspan="6">UNIVERSITÉ DE GAND. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886</i></td></tr><tr><td>Professeurs ordinaires.</td><td>54</td><td>»</td><td>7,600</td><td>258,000</td><td rowspan="13">Ce tableau sera modifié conformément à la situation constatée à la fin du 5^e trimestre de 1887.</td></tr><tr><td>— extraordinaires.</td><td>9</td><td>»</td><td>5,000</td><td>45,000</td></tr><tr><td>Traitements complémentaires (Art. 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1845)</td><td>"</td><td>»</td><td>"</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Chargés de cours.</td><td>6</td><td>»</td><td>1,500 à 5,000</td><td>15,500</td></tr><tr><td>Assistants.</td><td>15</td><td>»</td><td>2,000 à 3,000</td><td>55,000</td></tr><tr><td>Agrégés spéciaux.</td><td>1</td><td>"</td><td>5,000</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Répétiteurs</td><td>6</td><td>"</td><td>1,500 à 5,900</td><td>17,510</td></tr><tr><td>Maîtres de dessin.</td><td>5</td><td>"</td><td>2,200 à 3,200</td><td>8,025</td></tr><tr><td>Personnel administratif</td><td>50</td><td>"</td><td>1,000 à 1,500</td><td>65,800</td></tr><tr><td>Chefs et aides de clinique.</td><td>9</td><td>"</td><td>500 à 1,500</td><td>5,900</td></tr><tr><td>Jardin botanique. Personnel ouvrier.</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Indemnités pour services divers</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>4,875</td></tr><tr><td>Ecole du génie civil.</td><td>18</td><td>"</td><td>1,500 à 12,500</td><td>70,000</td></tr><tr><td colspan="6">UNIVERSITÉ DE LIÈGE. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886.</i></td></tr><tr><td>Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales</td><td>1</td><td>"</td><td>9,000</td><td>9,000</td><td></td></tr><tr><td>Professeurs ordinaires.</td><td>36</td><td>"</td><td>7,000</td><td>262,000</td><td></td></tr><tr><td>— extraordinaires.</td><td>7</td><td>"</td><td>5,000</td><td>55,000</td><td></td></tr><tr><td>Traitements complémentaires.</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Professeurs à l'école des mines</td><td>2</td><td>"</td><td>5,000 à 6,000</td><td>11,000</td><td></td></tr><tr><td>Chargés de cours.</td><td>17</td><td>"</td><td>1,000 à 6,500</td><td>59,200</td><td></td></tr><tr><td>Répétiteurs et maîtres de langue.</td><td>7</td><td>"</td><td>2,000 à 5,500</td><td>17,900</td><td></td></tr><tr><td>Agrégés spéciaux.</td><td>2</td><td>"</td><td>5,000</td><td>6,000</td><td></td></tr><tr><td>Assistants et élèves assistants</td><td>20</td><td>"</td><td>1,000 à 2,500</td><td>58,500</td><td></td></tr><tr><td>Personnel administratif</td><td>66</td><td>"</td><td>900 à 6,000</td><td>111,600</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de clinique</td><td>7</td><td>"</td><td>650</td><td>4,410</td><td></td></tr><tr><td>Jardin botanique. Personnel ouvrier</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>12,000</td><td></td></tr><tr><td>Indemnités pour services divers et employés temporaires</td><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>25,900</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	UNIVERSITÉ DE GAND. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886</i>						Professeurs ordinaires.	54	»	7,600	258,000	Ce tableau sera modifié conformément à la situation constatée à la fin du 5 ^e trimestre de 1887.	— extraordinaires.	9	»	5,000	45,000	Traitements complémentaires (Art. 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1845)	"	»	"	10,000	Chargés de cours.	6	»	1,500 à 5,000	15,500	Assistants.	15	»	2,000 à 3,000	55,000	Agrégés spéciaux.	1	"	5,000	5,000	Répétiteurs	6	"	1,500 à 5,900	17,510	Maîtres de dessin.	5	"	2,200 à 3,200	8,025	Personnel administratif	50	"	1,000 à 1,500	65,800	Chefs et aides de clinique.	9	"	500 à 1,500	5,900	Jardin botanique. Personnel ouvrier.	"	"	"	6,500	Indemnités pour services divers	"	"	"	4,875	Ecole du génie civil.	18	"	1,500 à 12,500	70,000	UNIVERSITÉ DE LIÈGE. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886.</i>						Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales	1	"	9,000	9,000		Professeurs ordinaires.	36	"	7,000	262,000		— extraordinaires.	7	"	5,000	55,000		Traitements complémentaires.	"	"	"	10,000		Professeurs à l'école des mines	2	"	5,000 à 6,000	11,000		Chargés de cours.	17	"	1,000 à 6,500	59,200		Répétiteurs et maîtres de langue.	7	"	2,000 à 5,500	17,900		Agrégés spéciaux.	2	"	5,000	6,000		Assistants et élèves assistants	20	"	1,000 à 2,500	58,500		Personnel administratif	66	"	900 à 6,000	111,600		Chefs de clinique	7	"	650	4,410		Jardin botanique. Personnel ouvrier	"	"	"	12,000		Indemnités pour services divers et employés temporaires	"	"	"	25,900	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																																																																																																															
UNIVERSITÉ DE GAND. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886</i>																																																																																																																																																																				
Professeurs ordinaires.	54	»	7,600	258,000	Ce tableau sera modifié conformément à la situation constatée à la fin du 5 ^e trimestre de 1887.																																																																																																																																																															
— extraordinaires.	9	»	5,000	45,000																																																																																																																																																																
Traitements complémentaires (Art. 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1845)	"	»	"	10,000																																																																																																																																																																
Chargés de cours.	6	»	1,500 à 5,000	15,500																																																																																																																																																																
Assistants.	15	»	2,000 à 3,000	55,000																																																																																																																																																																
Agrégés spéciaux.	1	"	5,000	5,000																																																																																																																																																																
Répétiteurs	6	"	1,500 à 5,900	17,510																																																																																																																																																																
Maîtres de dessin.	5	"	2,200 à 3,200	8,025																																																																																																																																																																
Personnel administratif	50	"	1,000 à 1,500	65,800																																																																																																																																																																
Chefs et aides de clinique.	9	"	500 à 1,500	5,900																																																																																																																																																																
Jardin botanique. Personnel ouvrier.	"	"	"	6,500																																																																																																																																																																
Indemnités pour services divers	"	"	"	4,875																																																																																																																																																																
Ecole du génie civil.	18	"	1,500 à 12,500	70,000																																																																																																																																																																
UNIVERSITÉ DE LIÈGE. <i>Situation à la fin du 5^e trimestre 1886.</i>																																																																																																																																																																				
Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales	1	"	9,000	9,000																																																																																																																																																																
Professeurs ordinaires.	36	"	7,000	262,000																																																																																																																																																																
— extraordinaires.	7	"	5,000	55,000																																																																																																																																																																
Traitements complémentaires.	"	"	"	10,000																																																																																																																																																																
Professeurs à l'école des mines	2	"	5,000 à 6,000	11,000																																																																																																																																																																
Chargés de cours.	17	"	1,000 à 6,500	59,200																																																																																																																																																																
Répétiteurs et maîtres de langue.	7	"	2,000 à 5,500	17,900																																																																																																																																																																
Agrégés spéciaux.	2	"	5,000	6,000																																																																																																																																																																
Assistants et élèves assistants	20	"	1,000 à 2,500	58,500																																																																																																																																																																
Personnel administratif	66	"	900 à 6,000	111,600																																																																																																																																																																
Chefs de clinique	7	"	650	4,410																																																																																																																																																																
Jardin botanique. Personnel ouvrier	"	"	"	12,000																																																																																																																																																																
Indemnités pour services divers et employés temporaires	"	"	"	25,900																																																																																																																																																																
		A REPORTER. fr.																																																																																																																																																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
200,000	200,000	»	»	200,000	204,996 03	
33,500	33,500	»	»	33,500	33,500 »	
»	»	»	»	5,000	»	
233,500	233,500	»	»	238,500	238,496 03	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,917 23	
1,172,420	1,172,420	»	»	1,180,420	1,132,163 07	
1,175,420	1,175,420	»	»	1,183,420	1,135,082 32	

48

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
		REPORT. fr.																						
46	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique . .																						
47	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .																						
48	a.	Jury central. Frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury . . 50,000 »																						
	b.	Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation 8,000 »																						
49	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés . .																						
50	a.	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séances aux membres. Matériel de la commission 4,200 »																						
	b.	Traitement du commis de la commission 2,000 »																						
51	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																						
52	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																						
»	»	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																						
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																						
		CHAPITRE XIII.																						
		ENSEIGNEMENT MOYEN.																						
53	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire. . . .																						
54	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers .																						
55	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indem- nités																						
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur général.</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500 à 8,500</td><td rowspan="2">24,200</td><td rowspan="2"></td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>2</td><td>»</td><td>6,000 à 7,500</td></tr><tr><td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td><td>1</td><td>»</td><td>1,200</td><td>24,200</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500	Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																			
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200																				
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																					
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200																				
56	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunéra- tions; frais de bureau																						
	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Personnel; traitements ou indemnités 40,315 »																						
57	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traite- ments ou indemnités 10,000 »																						
	c.	Section normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités 50,398 »																						
		A REPORTER. fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,175,420	1,175,420	»	»	1,183,420	1,135,082 32	
268,500	268,500	»	»	288,500	285,421 51	
76,000	76,000	»	»	76,000	60,581 »	
58,000	58,000	»	»	58,000	56,920 59	
9,500	9,500	»	»	13,500	9,187 13	
6,200	6,200	»	»	11,000	8,166 15	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,378 75	
14,000	14,000	»	»	14,000	13,071 »	
»	7,000	»	7,000	»	»	
1,615,620	1,620,620	»	7,000	1,650,420	1,571,608 43	
DIMINUTION . . . fr.		7,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	4,015 20	
4,000	4,000	»	»	4,000		
24,200	24,200	»	»			
				35,000	29,935 59	
10,800	10,800	»	»			
44,000	44,000	»	»	44,000	35,948 79	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
57 (suite).	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités.			32,012	»	
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités			54,923	»	
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875.			2,865	»	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations
		École normale des humanités et section des langues modernes :					
		Directeur	1	°	7,000	7,000	
		Professeurs	15	°	Max 5,000	35,715	
		Secrétaire-surveillant	1	°	2,600	2,600	
		Gens de service.	2	°	"	3,000	
		École normale des sciences, Cours normaux flamands :					
		Inspecteur des études	1	°	"	1,000	
		Professeurs	25	°	"	35,250	
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles :					
		Directeurs	2	°	2,150 à 2,600	4,750	
		Économes	2	°	800	1,600	
		Professeurs	22	°	Méd. 1,200	20,000	
		Maîtres d'études	3	°	Max. 1,800	2,750	
		Concierges	2	°	100	200	
		Sections normales moyennes de filles, à Bruxelles et à Liège :					
		Directrices.	2	°	1,800 à 2,700	4,500	
		Professeurs	34	°	500 à 1,800	32,950	
		Maîtresse d'études	1	°	"	1,200	
		Econome	1	°	"	250	
		Concierge.	1	°	"	350	
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885.				6,655	
		Augmentations du litt. f.				2,865	
		TOTAL. fr.					170,513
58	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel			4,000	»	
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel			2,000	»	
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel			500	»	
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel			5,580	»	
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.			5,100	»	
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers			37,830	»	
		A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
41,000	41,000	»	»	41,000	53,948 79	
170,513	170,513	»	»	170,513	159,066 34	
54,830	54,830	»	»	99,780	103,913 01	
266,343	266,343	»	»	311,293	296,928 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
			REPORT fr.						
59	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce							
60	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel							
61	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.	816,978 »						
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	501,974 »						
	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830) Personnel; traitements; indemnités; subsides	768,677 »						
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881) Personnel; traitements; indemnités; subsides	974,127 »						
	e.	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	34,000 »						
			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État)	TOTAL.	
			ATHÉNÉES ROYAUX.						
			Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).	»	»	»	300,000	»	
			Préfets des études.	20	»	4,200 à 4,600	46,299	»	
			Professeurs	101	1 ^{re} classe.	3,700 à 4,100	195,178	»	
			—	109	2 ^e id.	3,200 à 3,400	214,967	»	
			—	155	3 ^e id.	2,600 à 2,900	265,089	»	
			Professeurs de gymnastique.	22	»	»	19,850	»	
			— de dessin	25	»	»	17,214	»	
			— de musique	20	»	»	9,188	»	
			Surveillants	9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	13,008	»	
			—	63	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,999	»	
			Secrétaires-trésoriers	20	»	800 à 2,070	10,154	»	
			Professeurs intérimaires	6	»	2,300 à 3,200	15,600	»	
			— spéciaux	3	»	»	3,100	»	
			— de calligraphie.	7	»	»	2,150	»	
			— de religion	1	»	1,500 à 2,000	600	»	
			Portiers et hommes de peine	»	»	»	9,010	»	
			Distribution des prix.	»	»	»	10,466	»	
			Subsides de l'Etat pour minerval supplé- mentaire	»	»	»	101,427	»	
			Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés pro- visoirement à certains collèges com- munaux.	»	»	»	34,753	»	
			Subsides pour traitements à titre per- sonnel	23	»	»	11,585	»	
			Subsides pour traitements exception- nels alloués à titre de récompense.	22	»	400 à 800	10,800	»	
			Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875	»	»	»	9,000	»	
			Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	»	»	»	10,000	»	
			A REPORTER fr.					1,404,015 »	1,404,015 »
			A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
266,345	266,343	»	»	311,293	296,928 14	
60,200	60,200	»	»	60,200	53,460 52	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,833 40	
3,095,756	3,095,756	»	»	3,111,198	3,043,565 35	
3,425,799	3,423,799	»	»	3,484,191	3,397,807 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'Etat.)
						TOTAL.
					REPORT.	1,404,015 "
		<i>Écoles moyennes.</i>				
		Dotation permanente		"	"	198,500 "
		Directeurs et directrices	119	"	2,800 à 3,500	204,474 "
		Régents et régentes.	60	1 ^{re} classe.	2,500 à 3,500	87,500 "
		Id.	286	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	440,018 "
		Instituteurs et institutrices	68	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	88,454 "
		Id.	209	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	550,758 "
		Professeurs de gymnastique	149	"	"	49,059 "
		— de dessin	121	"	"	41,059 "
		— de musique	119	"	"	21,594 "
		Surveillants	11	"	575 à 1,400	5,094 "
		Maîtresses d'ouvrages manuels	29	"	400 à 800	8,053 "
		Régents, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires.	14	"	"	23,055 "
		Professeurs spéciaux	40	"	"	6,558 "
		— de religion	23	"	1,000 à 1,500	12,967 "
		Secrétaires trésoriers	116	"	585	23,776 "
		Concierges et hommes de peine	"	"	"	22,655 "
		Distribution des prix	"	"	"	24,645 "
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture	"	"	"	10,500 "
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes	"	"	"	2,000 "
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel	"	"	"	29,180 "
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	"	"	"	13,500 "
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1881. Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875)	"	"	500	12,500 "
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880.	"	"	"	15,000 "
					1,691,741 "	1,691,741 "
		TOTAL DE L'ARTICLE				
						3,095,756 "
62	"	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers				
63	"	Écoles moyennes. — Bourses				
64	"	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes				
65	"	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides				
66	"	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers				
67	"	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités				
68	"	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen				
		A REPORTER fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,423,799	3,423,799	»	»	3,484,191	3,397,807 59	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,300	33,075 »	
154,371	154,371	»	»	154,371	149,384 60	
25,000	25,000	»	»	25,000	21,230 »	
29,700	29,700	»	»	30,000	30,059 58	
3,120	3,120	»	»	3,120	5,120 »	
63,000	63,000	»	»	63,000	59,364 75	
3,735,990	3,735,990	»	»	3,796,982	3,698,141 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																						
		REPORT. fr.																																																						
69	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																						
70	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																						
»	»	Frais de rédaction et de publication du 11 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (<i>Pour mémoire</i>)																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.																																																						
		CHAPITRE XIV.																																																						
		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																						
71	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Traitement du secrétaire et du secrétaire adjoint																																																						
72	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil, acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers																																																						
73	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																						
		<table><tr><th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>CLASSE.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th><th>Observations.</th></tr><tr><td>Inspecteur des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500</td><td>7,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspectrice des écoles normales</td><td>1</td><td>»</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Vérificateur des économats</td><td>1</td><td>»</td><td>4,000</td><td>4,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs principaux</td><td>18</td><td>»</td><td>de 5,000 à 7,500</td><td>109,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs cantonaux</td><td>80</td><td>»</td><td>de 3,000 à 4,500</td><td>274,000</td><td></td></tr><tr><td>Disponibilité.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,500</td><td></td></tr><tr><td>Augmentations réglementaires</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>12,050</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>411,450</td><td></td></tr></table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000		Disponibilité.	»	»	»	1,500		Augmentations réglementaires	»	»	»	12,050						411,450	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																			
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																				
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																																				
Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000																																																				
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500																																																				
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000																																																				
Disponibilité.	»	»	»	1,500																																																				
Augmentations réglementaires	»	»	»	12,050																																																				
				411,450																																																				
74	a.	Frais de voyage de l'inspecteur de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales 4,000 »																																																						
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																						
		1 ^o Aux inspecteurs principaux. 43,200 »																																																						
		2 ^o Aux inspecteurs cantonaux. 96,000 »																																																						
		3 ^o Aux inspectrices déléguées. 21,600 »																																																						
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. 652,450 »																																																						
75	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État 117,747 »																																																						
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers 14,000 »																																																						
		A REPORTER. fr.																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
3,735,990	3,735,990	»	»	3,796,982	3,698,141 32	
10,000	10,000	»	»	17,500	10,278 95	
1,500	1,500	»	»	2,000	1,993 76	
»	»	»	»	10,000	»	
5,747,490	5,747,490	»	»	3,826,482	3,710,414 05	
3,200	3,200	»	»	3,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,146 45	
411,450	411,450	»	»	401,000	402,145 48	
164,800	164,800	»	»	164,800	121,733 25	
784,197	784,197	»	»	809,370	806,690 76	
1,367,447	1,367,447	»	»	1,382,170	1,355,915 94	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. . . . fr.						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :						
		Directeurs	6	"	Max. 6,000	52,100		
		Économes	6	"	" 3,200	17,700		
		Professeurs	68	"	" 3,600	167,900		
		Surveillants	10	"	" 2,400	26,150		
		Gens de service.	18	"	" 1,200	15,100		
		Sections normales d'instituteurs :						
		Directeurs	3	"	Max. 6,000	10,700		
		Économes	3	"	" 3,200	6,800		
		Professeurs	27	"	" 3,600	63,550		
		Surveillants	8	"	" 2,400	15,500		
		Gens de service.	4	"	" 1,200	4,000		
		Écoles normales d'institutrices :						
		Directrices.	3	"	Max. 4,000	12,000		
		Économes.	3	"	" 2,200	6,200		
		Régentes et professeurs	34	"	" 3,600	83,800		
		Maitresses d'études	11	"	" 2,400	16,700		
		Gens de service.	5	"	" 1,200	5,150		
		Sections normales d'institutrices :						
		Directrices.	4	"	Max. 4,000	17,000		
		Économes.	4	"	" 2,000	8,500		
		Régentes et professeurs.	46	"	" 3,600	104,700		
		Maitresses d'études	13	"	" 2,400	21,850		
		Gens de service.	3	"	" 1,200	3,500		
		Suppl. de traitement ou indemnités.				638,500		
						13,950		
					TOTAL . . .	652,450		
76	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884						
77	"	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire						
78	"	Amélioration et location des locaux et du matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.						
79	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées						
80	a.	Frais des conférences des instituteurs.					90,000	"
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.					10,000	"
81	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.						
		A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,367,447	1,367,447	»	»	1,582,170	1,335,915 94	
22,000	22,000	»	»	22,000	20,000	»
6,000	6,000	»	»	6,000	5,120 51	
116,327	116,327	»	»	121,381	128,547 38	
200,000	200,000	»	»	400,000	400,000	»
100,000	100,000	»	»	145,000	82,630 80	
100,000	100,000	»	»	100,000	96,468	»
1,911,774	1,911,774	»	»	2,176,551	2,068,682 43	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
82	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884	6,585,000 »
	b.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du Budget de l'école d'application	100,000 »
	c.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux	475,000 »
	d.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes	1,000,000 »
83	a.	Concours : 1 ^{er} Entre les élèves des écoles primaires	35,000 »
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	10,000 »
84	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales	21,000 »
	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	20,000 »
	c.	Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	10,000 »
»	»	Frais de rédaction du 14 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1882, 1883 et 1884) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (<i>pour mémoire</i>).	»
			TOTAL DU CHAPITRE XIV fr.
			CHAPITRE XV.
			DÉPENSES IMPRÉVUES.
85	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,911,774	1,911,774	»	»	2,176,551	2,068,683 43	
8,160,000	8,030,000	130,000	»	8,030,000	7,777,280 43	
48,000	40,000	8,000	»	40,000	31,391 32	
51,000	51,000	»	»	54,000	47,089 97	
»	»	»	»	13,000	»	
10,167,774	10,032,774	135,000	»	10,313,551	9,924,444 13	
AUGMENTATION . . fr.		135,000				
6,000	6,000	»	»	6,000	1,640 29	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
595,678 »	595,678 »	»	»	975,449 »	604,979 16	
598,726 »	598,726 »	»	»		579,962 45	
55,600 »	55,600 »	»	»	56,800 »	156,221 »	
2,348,176 »	2,289,176 »	59,000 »	»	2,333,769 »	2,259,705 09	
136,000 »	136,000 »	»	»	142,000 »	129,979 »	
45,000 »	45,000 »	»	»	45,000 »	44,377 10	
104,200 »	106,200 »	»	2,000 »	103,200 »	290,954 27	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	19,958 40	
300,000 »	300,000 »	»	»	500,000 »	299,602 50	
2,082,000 »	2,082,000 »	»	»	2,082,000 »	2,069,528 40	
255,500 »	255,500 »	»	»	258,500 »	258,496 05	
1,615,620 »	1,620,620 »	»	7,000 »	1,650,420 »	1,571,608 43	
3,747,490 »	3,747,490 »	»	»	5,826,482 »	5,710,414 05	
10,167,774 »	10,032,774 »	135,000 »	»	10,515,351 »	9,924,444 15	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	1,640 29	
21,829,764 »	21,644,764 »	194,000 »	9,000 »	22,075,171 »	21,681,850 50	
AUGMENTATION. . . fr.		185,000 »				

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1888 s'élèvent à . fr.	16,712,284	»
Les crédits pétitionnés pour l'exercice 1887 montent à .	16,756,671	»
Différence en moins pour 1888 fr.	44,390	»

qui se justifie ainsi qu'il suit :

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 12. — *Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. — Stations agronomiques et laboratoires agricoles, etc., etc.*

Crédit demandé pour 1887 fr.	251,100	»
— 1888	219,100	»
En moins pour 1888. . . fr.	32,000	»

Le crédit de 1887 comprenait en charge extraordinaire et temporaire une somme de 32,000 francs destinée à subsidier l'Exposition agricole qui devait avoir lieu à Nivelles. Cette dépense venant à disparaître, le crédit pour 1888 peut être réduit à 219,100 francs.

CHAPITRE IV.

INDUSTRIE.

ART. 28. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions, etc., etc.*

Crédit demandé pour 1887. fr.	30,050	»
— 1888.	20,050	»
En moins pour 1888. . . fr.	10,000	»

Il a été porté au Budget de 1887 un crédit temporaire de 10,000 francs pour couvrir les frais résultant du septième concours triennal entre les sociétés de secours mutuels. Ce concours ne devant plus se représenter en 1888, on propose de supprimer l'allocation de 10,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSEES.

SECTION III.

ART. 72. — Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.

Crédit demandé pour 1887.	fr.	2,001,950	»
— 1888.		2,004,610	»
En plus pour 1888.	fr.	2,660	»

Bien que l'entretien des canaux et rivières soit fait avec la plus stricte économie, le montant de l'article 72 a dû être augmenté à cause de la dépense à laquelle donnera lieu l'entretien du canal du Centre, dont la deuxième section sera mise en exploitation en 1887.

ART. 73. — Travaux d'amélioration des canaux et rivières.

Crédit demandé pour 1887.	fr.	222,550	»
— 1888.		230,000	»
En plus pour 1888.	fr.	7,450	»

Les travaux d'amélioration proposés, et qui sont détaillés dans le tableau joint au projet de Budget, sont très urgents; l'exécution de plusieurs d'entre eux était déjà proposée pour 1887 et a dû être ajournée pour motif d'économie.

La plus grande partie de l'augmentation se rapporte aux travaux de la Meuse, comprenant les ouvrages indispensables pour assurer le service de la navigation, notamment l'établissement des perrés, le pavage et l'empierrement de certaines parties des chemins de halage, l'amélioration de quelques passes navigables, etc.

ART. 75. — Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépenses.

Crédit demandé pour 1887.	fr.	42,500	»
— 1888.		30,000	»
En moins pour 1888.	fr.	12,500	»

Le crédit sollicité est ramené au chiffre habituel; il a été augmenté de 12,500 francs en 1887 en vue des travaux d'amélioration à effectuer à l'embarcadere de la rive gauche de l'Escaut pour le bateau de passage d'Anvers à la Tête-de-Flandre.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut:

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de seize millions sept cent douze mille deux cent quatre-vingt-un francs (16,712,281 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*
Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1888.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	653,594 .	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	91,060 .	820,354 .
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	29,900 .	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	25,000 .	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,800 .	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,300 .	18,100 .
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	180,000 .	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000 .	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	121,100 .	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600 .	
A REPORTER, . . . fr.			858,454 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		838,454 .
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel et subsides, dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	210,100 .	
13	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 .	
14	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	72,200 .	
15	Personnel du service des défrichements en Campine. (Charge extraord. et temporaire.)	15,300 .	
16	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire.)	0,000 .	
17	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 .	1,887,250 .
18	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire.)	57,800 .	
19	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel	54,500 .	
20	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 .	
21	A. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 63,750 .		
	B. Frais des champs d'expériences. 30,375 .	184,850 .	
	C. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. Traitements. Subsides 81,725 .		
22	Eaux et forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; traitements de disponibilité; dépenses diverses	452,235 .	
23	Forêts domaniales — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État, etc.	80,500 .	
24	Défrichement; reboisement; pisciculture; subsides aux communes; dépenses diverses; repeuplement des cours d'eau	24,000 .	
	A REPORTER. fr.		2,725,684 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		2,725,084 »
	CHAPITRE IV.		
	INDUSTRIE.		
25	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'Industrie.	9,500 »	
26	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	
27	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, subsides aux Expositions, dépenses diverses	501,500 »	
28	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	20,050 »	677,250 »
29	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	21,000 »	
30	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions.	3,500 »	
31	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	3,700 »	
32	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle.	5,000 »	
	CHAPITRE V.		
	POIDS ET MESURES.		
33	Traitement des vérificateurs ; frais d'intérim et d'inspection	82,350 »	
34	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	50,000 »	130,350 »
35	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	
	A REPORTER.		5,555,284 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		8,553,284 »
	CHAPITRE VI.		
	LETTRES ET SCIENCES.		
36	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples, subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1841, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1852, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences, dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux, publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 31,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	156,100 »	
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges médies</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale, publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e section stratigraphique.	188,075 »	
38	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	21,000 »	
39	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 »	
40	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	55,750 »	
41	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 »	
42	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	92,400 »	
43	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 »	
44	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	75,700 »	
45	— — — matériel et acquisitions. (Y compris 47,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	69,350 »	912,473 »
46	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 »	
	À REPORTER. fr.		4,445,757 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		4,445,757 "
47	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents. .	8,200 "	
48	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 "	
49	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 "	
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
50	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	551,750 "	
51	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 "	
52	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	8,850 "	
	À REPORTER. fr.		4,445,757 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	RÉPORT. fr.		4,445,757 .
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
55	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	420,080 .	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz</i>		
54	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel surveillance	57,800 .	
55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	93,060 .	
56	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 .	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	39,400 .	
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 .	1,691,905 .
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 .	
	A REPORTER fr.		6,137,660 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		0,157,000 "
60	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 "	
61	— — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 "	
62	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 "	
63	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 "	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
64	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 "	
65	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 "	
66	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 "	
67	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 67 à l'art. 65 du Budget).	175,000 "	
	CHAPITRE VIII.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
68	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	3,670,000 "	
69	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	31,000 "	
	A REPORTER. fr.		6,157,660 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.		6,137,660 »
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
70	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de Justice de Bruxelles, etc.	730,000 »	
71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	199,000 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders; des lignes télégraphiques des voies navigables.		
72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,004,610 »	
73	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	230,000 »	
	<i>Plantations.</i>		
74	Plantations nouvelles	15,000 »	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
75	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	30,000 »	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		10,100,375 »
76	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	776,530 »	
77	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	82,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
78	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 »	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
79	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,007,800 »	
80	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,120,585 »	
81	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.		16,238,035 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		16,238,055 .
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
82	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens des monuments	96,050 .	
83	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses.	8,000 .	
	CHAPITRE IX.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
84	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	52,000 .	
85	Matériel.	640 .	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
86	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs; carte générale des mines	525,650 .	
87	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 .	
			420,200 .
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.		
88	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 .	
	SECTION 4. — Impressions, etc.		
89	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 .	
	CHAPITRE X.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
90	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 .	
	A REPORTER. fr.		16,658,525 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles:	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		16,658,525 .
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
01	Frais de route et de séjour.	300 .	10,200 .
02	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 .	
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
03	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 .	
	CHAPITRE XI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
04	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,656 .	24,656 .
	CHAPITRE XII.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
05	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse.	18,000 .	19,100 .
06	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions	1,100 .	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. fr.		16,712,281 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																															
CHAPITRE 1 ^{er} .																																	
ADMINISTRATION CENTRALE.																																	
Personnel.																																	
1	a.	Traitement du Ministre																															
	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat gé- néral, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts 329,500 »																															
	b.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées. 278,969 »																															
	c.	— id. id. des mines 44,925 »																															
		GRADES.	<table><tr><th>NOMBRE d'agents</th><th>TAUX des traitements.</th></tr><tr><td>1</td><td>12,000</td></tr><tr><td>3</td><td>9,000 à 12,000</td></tr><tr><td>4</td><td>7,000 à 8,000</td></tr><tr><td>12</td><td>5,500 à 6,500</td></tr><tr><td>11</td><td>4,200 à 5,000</td></tr><tr><td>4</td><td>2,400 à 3,200</td></tr><tr><td>59</td><td>1,100 à 4,000</td></tr><tr><td>20</td><td>1,000 à 2,600</td></tr><tr><td>14</td><td>1,000 à 1,500</td></tr><tr><td>5</td><td>925 à 2,000</td></tr><tr><td>24</td><td>1,100 à 2,500</td></tr><tr><td>5</td><td>600 à 1,300</td></tr><tr><td>10</td><td>1,080 à 1,200</td></tr><tr><td>14</td><td>600 à 800</td></tr></table>	NOMBRE d'agents	TAUX des traitements.	1	12,000	3	9,000 à 12,000	4	7,000 à 8,000	12	5,500 à 6,500	11	4,200 à 5,000	4	2,400 à 3,200	59	1,100 à 4,000	20	1,000 à 2,600	14	1,000 à 1,500	5	925 à 2,000	24	1,100 à 2,500	5	600 à 1,300	10	1,080 à 1,200	14	600 à 800
NOMBRE d'agents	TAUX des traitements.																																
1	12,000																																
3	9,000 à 12,000																																
4	7,000 à 8,000																																
12	5,500 à 6,500																																
11	4,200 à 5,000																																
4	2,400 à 3,200																																
59	1,100 à 4,000																																
20	1,000 à 2,600																																
14	1,000 à 1,500																																
5	925 à 2,000																																
24	1,100 à 2,500																																
5	600 à 1,300																																
10	1,080 à 1,200																																
14	600 à 800																																
2		PERSONNEL TECHNIQUE.																															
		Directeurs généraux 2 12,000																															
		Administrateurs-inspecteurs généraux 3 10,500																															
		Ingénieur en chef et directeur de 1 ^{re} classe 1 9,000																															
		Id. id. 2 ^e id. 2 8,000																															
		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe 1 7,000																															
		Id. id. 2 ^e id. 3 5,500 et 6,000																															
		Ingénieurs de 1 ^{re} classe. 2 4,500 et 5,000																															
		Id. 3 ^e id. 4 2,700 et 3,100																															
		Conducteur de 3 ^e classe. 1 1,000																															
Matériel.																																	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 25,660 »																															
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 26,900 »																															
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 20,500 »																															
3	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux. 13,000 »																															
	e.	Menues dépenses 5,000 »																															
Frais de déplacement.																																	
4		Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires																															
Honoraires des avocats.																																	
5		Honoraires des avocats du Département.																															
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
653,394 »	653,394 »	»	»	618,994 »	601,794 »	
91,060 »	91,060 »	»	»	93,060 »	91,000 »	
29,900 »	29,900 »	»	»	26,400 »	25,000 »	
25,000 »	25,000 »	»	»	25,000 »	25,000 »	
820,354 »	820,354 »	»	»	784,454 »	763,794 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veufs et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
9	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
10	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
11	»	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture
12	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 13,000 »
	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles 150,000 »
	c.	Stations agronomiques et laboratoires agricoles. — Subsides. 19,000 »
	d.	— — — — — Traitement du personnel 25,000 »
	e.	Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne 2,000 »
	f.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de mission ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture 10,100 »
		À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,800	10,800	»	»	10,800	8,303	
7,500	7,500	»	»	7,500	6,925	
18,100	18,100	»	»	18,100	15,228	
a) 180,000	180,000	»	»	180,000	102,506	a) Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
142,000	142,000	»	»	142,000	129,637	
121,100	121,100	»	»	115,100	101,500	
11,600	11,600	»	»	11,600	10,953	
249,100	251,100	»	32,000	213,100	234,940	
673,800	705,800	»	32,000	659,800	579,546	

58

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																								
		REPORT. fr.																																																																																								
13		Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité. Institut agricole. — Personnel. <table><thead><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>6,500 à 7,500</td><td>7,000</td></tr><tr><td>Sous-directeur</td><td>1</td><td>6,000 à 7,000</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>6</td><td>5,500 à 6,500</td><td>56,000</td></tr><tr><td>Chargés de cours</td><td>"</td><td>"</td><td>2,700</td></tr><tr><td>Répétiteurs</td><td>4</td><td>2,500 à 3,500</td><td>13,500</td></tr><tr><td>Agent comptable</td><td>1</td><td>3,000 à 4,000</td><td>3,500</td></tr><tr><td>Économe</td><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Bibliothécaire conservateur des collections</td><td>1</td><td>2,000 à 2,500</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Préparateur de chimie</td><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Surveillants</td><td>3</td><td>1,600 à 2,000</td><td>4,000</td></tr><tr><td>Jardinier démonstrateur</td><td>1</td><td>1,200 à 1,600</td><td>1,600</td></tr><tr><td>Hommes de service, concierge</td><td>4</td><td>1,100 à 1,500</td><td>5,200</td></tr><tr><td>Indemnité de logement à trois agents</td><td>"</td><td>"</td><td>2,500</td></tr><tr><td></td><td>25</td><td></td><td>89,500</td></tr></tbody></table> École d'horticulture de Vilvords. <table><tbody><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>5,000</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>6</td><td>800 à 1,400</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Chefs de culture</td><td>2</td><td>2,000 à 2,400</td><td>4,400</td></tr><tr><td>Surveillant</td><td>1</td><td>"</td><td>1,900</td></tr><tr><td></td><td>10</td><td></td><td>16,900</td></tr></tbody></table> École d'horticulture de Gand. <table><tbody><tr><td>Professeurs</td><td>5</td><td>500 à 5,300</td><td>10,000</td></tr><tr><td></td><td>5</td><td></td><td>10,000</td></tr></tbody></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000	Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	6,500	Professeurs	6	5,500 à 6,500	56,000	Chargés de cours	"	"	2,700	Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500	Agent comptable	1	3,000 à 4,000	3,500	Économe	1	2,000 à 3,000	3,000	Bibliothécaire conservateur des collections	1	2,000 à 2,500	2,000	Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,000	Surveillants	3	1,600 à 2,000	4,000	Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600	Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,200	Indemnité de logement à trois agents	"	"	2,500		25		89,500	Directeur	1	5,000	5,000	Professeurs	6	800 à 1,400	6,500	Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,400	Surveillant	1	"	1,900		10		16,900	Professeurs	5	500 à 5,300	10,000		5		10,000
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																																																							
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000																																																																																							
Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	6,500																																																																																							
Professeurs	6	5,500 à 6,500	56,000																																																																																							
Chargés de cours	"	"	2,700																																																																																							
Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500																																																																																							
Agent comptable	1	3,000 à 4,000	3,500																																																																																							
Économe	1	2,000 à 3,000	3,000																																																																																							
Bibliothécaire conservateur des collections	1	2,000 à 2,500	2,000																																																																																							
Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,000																																																																																							
Surveillants	3	1,600 à 2,000	4,000																																																																																							
Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600																																																																																							
Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,200																																																																																							
Indemnité de logement à trois agents	"	"	2,500																																																																																							
	25		89,500																																																																																							
Directeur	1	5,000	5,000																																																																																							
Professeurs	6	800 à 1,400	6,500																																																																																							
Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,400																																																																																							
Surveillant	1	"	1,900																																																																																							
	10		16,900																																																																																							
Professeurs	5	500 à 5,300	10,000																																																																																							
	5		10,000																																																																																							
14		Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses.																																																																																								
15		Service des défrichements en Campine. — Personnel. — Traitements : <table><thead><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>1,800</td></tr><tr><td>Irrigateurs</td><td>5</td><td>6,800</td></tr><tr><td>Frais de bureau et frais de route</td><td>"</td><td>1,200</td></tr><tr><td></td><td>7</td><td>15,300</td></tr></tbody></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Directeur	1	5,500	Commis	1	1,800	Irrigateurs	5	6,800	Frais de bureau et frais de route	"	1,200		7	15,300																																																																						
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																																																																																								
Directeur	1	5,500																																																																																								
Commis	1	1,800																																																																																								
Irrigateurs	5	6,800																																																																																								
Frais de bureau et frais de route	"	1,200																																																																																								
	7	15,300																																																																																								
		A REPORTER. fr.																																																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
673,800	705,800	»	32,000	659,800	579,516	
120,000	120,000	»	»	120,000	115,032	
72,200	72,200	»	»	72,200	102,162	
a) 15,300	15,300	»	»	17,800	20,275	a) Charge extraordinaire et temporaire.
881,500	913,500	»	32,000	869,800	816,985	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																				
		REPORT. fr.																																																																				
16	»	Frais relatifs aux irrigations de la Campine																																																																				
17	»	École vétérinaire de l'État. — Personnel. — Frais de la commission de surveillance. — Traite- ment de disponibilité :																																																																				
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>6,500 à 7,500</td><td>7,500</td></tr><tr><td>Professeurs</td><td>8</td><td>{ 5,500 à 6,500 4,000 à 5,000 }</td><td>41,000</td></tr><tr><td>Aumônier</td><td>1</td><td>1,800 à 2,000</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Chargés de cours</td><td>2</td><td>"</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Répétiteurs</td><td>4</td><td>2,500 à 3,500</td><td>13,500</td></tr><tr><td>Régisseur</td><td>1</td><td>3,000 à 4,000</td><td>4,000</td></tr><tr><td>Médecin</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td></tr><tr><td>Commis aux écritures</td><td>1</td><td>2,000 à 2,400</td><td>2,400</td></tr><tr><td>Maître d'études-bibliothécaire</td><td>1</td><td>2,000 à 2,400</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Surveillants</td><td>2</td><td>1,600 à 2,000</td><td>3,600</td></tr><tr><td>Aide-préparateur de chimie.</td><td>1</td><td>1,300 à 1,500</td><td>1,400</td></tr><tr><td>Maréchal ferrant</td><td>1</td><td>1,200 à 1,500</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Palefrenier-chef.</td><td>1</td><td>1,500 à 1,500</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Garçons de laboratoire et jardinier.</td><td>4</td><td>1,200 à 1,400</td><td>6,700</td></tr><tr><td>Concierge. — Gens de service et palefreniers.</td><td>8</td><td>1,100 à 1,300</td><td>8,000</td></tr><tr><td>Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire.</td><td>"</td><td>"</td><td>2,625</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500	Professeurs	8	{ 5,500 à 6,500 4,000 à 5,000 }	41,000	Aumônier	1	1,800 à 2,000	2,000	Chargés de cours	2	"	5,000	Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500	Régisseur	1	3,000 à 4,000	4,000	Médecin	1	1,000	1,000	Commis aux écritures	1	2,000 à 2,400	2,400	Maître d'études-bibliothécaire	1	2,000 à 2,400	2,000	Surveillants	2	1,600 à 2,000	3,600	Aide-préparateur de chimie.	1	1,300 à 1,500	1,400	Maréchal ferrant	1	1,200 à 1,500	1,500	Palefrenier-chef.	1	1,500 à 1,500	1,500	Garçons de laboratoire et jardinier.	4	1,200 à 1,400	6,700	Concierge. — Gens de service et palefreniers.	8	1,100 à 1,300	8,000	Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire.	"	"	2,625
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																																			
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500																																																																			
Professeurs	8	{ 5,500 à 6,500 4,000 à 5,000 }	41,000																																																																			
Aumônier	1	1,800 à 2,000	2,000																																																																			
Chargés de cours	2	"	5,000																																																																			
Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500																																																																			
Régisseur	1	3,000 à 4,000	4,000																																																																			
Médecin	1	1,000	1,000																																																																			
Commis aux écritures	1	2,000 à 2,400	2,400																																																																			
Maître d'études-bibliothécaire	1	2,000 à 2,400	2,000																																																																			
Surveillants	2	1,600 à 2,000	3,600																																																																			
Aide-préparateur de chimie.	1	1,300 à 1,500	1,400																																																																			
Maréchal ferrant	1	1,200 à 1,500	1,500																																																																			
Palefrenier-chef.	1	1,500 à 1,500	1,500																																																																			
Garçons de laboratoire et jardinier.	4	1,200 à 1,400	6,700																																																																			
Concierge. — Gens de service et palefreniers.	8	1,100 à 1,300	8,000																																																																			
Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire.	"	"	2,625																																																																			
18	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr. 51,800 »																																																																				
	b.	Jury vétérinaire. 6,000 »																																																																				
19	»	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel																																																																				
20	»	Jardin botanique de l'État. Dépense de matériel et de culture																																																																				
21	a.	Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État, frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 63,750 »																																																																				
	b.	Frais des champs d'expériences 59,575 »																																																																				
	c.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. — Traitements. — Subsidés 81,725 »																																																																				
22	a.	Eaux et forêts. — Traitement du personnel :																																																																				
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>9</td><td>4,800 à 6,000</td><td>48,600</td></tr><tr><td>Sous-inspecteurs</td><td>5</td><td>5,800</td><td>11,400</td></tr><tr><td>Gardes généraux</td><td>23</td><td>2,400 à 3,200</td><td>56,300</td></tr><tr><td>Gardes généraux adjoints</td><td>indéterminé</td><td>2,000</td><td>9,000</td></tr><tr><td>Aspirants</td><td>2</td><td>1,500</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)</td><td>9</td><td>1,000</td><td>9,000</td></tr><tr><td>Id. sans triage des forêts et de la pêche</td><td>9</td><td>990 à 1,485</td><td>9,685</td></tr><tr><td>Id. avec id. id. id.</td><td>55</td><td>700 à 900</td><td>45,455</td></tr><tr><td>Gardes des forêts et de la pêche</td><td>519</td><td>50 à 800</td><td>231,350</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.	Inspecteurs	9	4,800 à 6,000	48,600	Sous-inspecteurs	5	5,800	11,400	Gardes généraux	23	2,400 à 3,200	56,300	Gardes généraux adjoints	indéterminé	2,000	9,000	Aspirants	2	1,500	3,000	Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)	9	1,000	9,000	Id. sans triage des forêts et de la pêche	9	990 à 1,485	9,685	Id. avec id. id. id.	55	700 à 900	45,455	Gardes des forêts et de la pêche	519	50 à 800	231,350																												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.																																																																			
Inspecteurs	9	4,800 à 6,000	48,600																																																																			
Sous-inspecteurs	5	5,800	11,400																																																																			
Gardes généraux	23	2,400 à 3,200	56,300																																																																			
Gardes généraux adjoints	indéterminé	2,000	9,000																																																																			
Aspirants	2	1,500	3,000																																																																			
Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)	9	1,000	9,000																																																																			
Id. sans triage des forêts et de la pêche	9	990 à 1,485	9,685																																																																			
Id. avec id. id. id.	55	700 à 900	45,455																																																																			
Gardes des forêts et de la pêche	519	50 à 800	231,350																																																																			
		A REPORTER. fr.																																																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
881,300 »	913,300 »	»	32,000 »	869,800 »	816,985 »	
a) 6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	21,442 »	a) Charge extraordinaire.
102,525 »	102,525 »	»	»	102,525 »	99,414 »	
b) 57,800 »	57,800 »	»	»	57,800 »	57,797 »	Y compris une somme de 6,000 francs en charge extraordinaire.
34,300 »	34,300 »	»	»	34,300 »	31,200 »	
54,700 »	54,700 »	»	»	54,700 »	55,199 »	
184,850 »	184,850 »	»	»	184,850 »	31,582 »	
1,321,478 »	1,553,475 »	»	32,000 »	1,279,978 »	1,113,619 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
22	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs	5,400 »
	c.	Id. id. id. de certains chefs de cantonnement	1,500 »
	d.	Id. de frais de route et de séjour des membres des commissions d'études, d'aménagement et de reboisement	4,000 »
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, inté- rim, etc.	16,300 »
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes	600 »
	g.	Armement et équipement	1,300 »
	h.	Traitements de disponibilité	»
	i.	Dépenses diverses	1,365 »
		<i>Forêts domaniales.</i>	
23	a.	Travaux de culture et d'amélioration	56,000 »
	b.	Construction et entretien de maisons forestières	5,000 »
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	25,000 »
	d.	Arpentage des coupes	3,500 »
		<i>Défrichement. — Reboisement. — Pisciculture.</i>	
24	a.	Subsides aux communes pour reboisement de terrains incultes. — Dépenses diverses	13,000 »
	b.	Repeuplement des cours d'eau	11,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,321,475	1,353,475	»	32,000	1,279,975	1,113,619	
452,255	452,255	»	»	480,255	»	
89,500	89,500	»	»	89,500	»	
24,000	24,000	»	»	24,000	»	
1,887,250	1,919,230	»	32,000	1,873,730	1,113,619	
DIMINUTION . . . fr.		52,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
INDUSTRIE.		
25	a.	Traitement de l'inspecteur de l'industrie 7,000 »
	b.	Frais de route 2,500 »
26	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 50,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »
27	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles. — Subsidés. — Matériel. — Missions. — Subsidés aux expositions. — Dépenses diverses 506,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur 5,000 »
	c.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
28	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 17,950 »
	b.	Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . . 2,400 »
»	»	Participation de la Belgique à l'Exposition de Liverpool.
29	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes, 20 agents (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)
50	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression.
51	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879
52	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884
»	»	<i>Musée de l'Industrie</i> ; Personnel, traitement de disponibilité
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,500	9,500	"	"	9,500	7,000	
55,000	55,000	"	"	55,000	50,252	
561,500	561,500	"	"	554,500	288,967	
20,050	30,050	"	10,000	21,450	20,936	
"	"	"	"	8,000	"	
21,000	21,000	"	"	21,000	18,000	
3,500	3,500	"	"	3,500	6,027	
3,700	3,700	"	"	3,700	6,000	
3,000	3,000	"	"	5,000	2,592	
"	"	"	"	7,000	"	
677,250	687,250	"	10,000	486,650	599,754	
DIMINUTION. . fr.		10,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE V.						
POIDS ET MESURES.						
33	a.	Personnel, traitement des vérificateurs .	CLASSE.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT par an.	CHARGES.
			1 ^{re}	11	4,000 à 5,000	50,500
			2 ^e	5	3,000 à 3,500	16,500
			adjoints	4	2,000 à 2,500	10,850
			b.	Frais d'intérim et d'inspection		
34	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs				
35	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.				
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.						
CHAPITRE VI (1).						
LETTRES ET SCIENCES.						
36	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples.	36,000	»		
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés.	4,500	»		
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	12,000	»		
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882.	10,000	»		
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences; dépenses diverses	38,900	»		
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . .	55,000	»		
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers.	4,000	»		
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux	4,500	»		
	i.	Publication d'une bibliographie nationale	13,200	»		
A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1880.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
82,350	82,350	»	»	82,350	74,800	
56,000	56,000	»	»	56,000	54,295	
12,000	12,000	»	»	12,000	4,778	
150,350	150,350	»	»	150,350	113,873	
b) 156,100	156,100	»	»	178,100	159,014	(1) Annexe n° 1. a) Concours quinquennal de littérature française (période 1883-1887) et concours décennal des sciences physiologiques (période 1878-1879). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 6,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i.
156,100	156,100	»	»	178,100	159,014	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn.	69,073 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays.	5,000 »
37	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique	20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale	8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000°. Section stratigraphique	80,000 »
	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses diverses	15,000 »
38	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	6,000 »
39	»	Palais des Académies: traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	
40	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
41	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
42	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	
43	»	— matériel et acquisitions	
44	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
45	»	— — matériel et acquisitions	
46	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	
47	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
48	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
			A REPORTER.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
136,100 »	136,100 »	»	»	178,100 »	159,014 »	
188,073 »	188,073 »	»	»	188,073 »	199,698 »	
21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	
8,850 »	8,850 »	»	»	8,850 »	7,857 »	
55,750 »	55,750 »	»	»	55,750 »	50,997 »	
34,400 »	34,400 »	»	»	34,400 »	34,400 »	
92,400 »	92,400 »	»	»	92,400 »	91,900 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	75,700 »	75,700 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	75,700 »	67,590 »	
a) 69,350 »	69,350 »	»	»	69,350 »	65,513 »	a) Dont 47,000 francs de charge extraordinaire.
57,000 »	57,000 »	»	»	60,000 »	55,725 »	
8,200 »	8,200 »	»	»	8,200 »	8,198 »	
59,750 »	59,750 »	»	»	59,750 »	53,816 »	
900,273 »	900,273 »	»	»	904,273 »	870,408 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
49	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	3,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	5,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
			TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
			CHAPITRE VII (1).
			BEAUX-ARTS.
			<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (2).</i>
50	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans, subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés.	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu.	15,000 »
	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses.	15,250 »
	g.	Neuvième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens.	1,500 »
51	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	
52	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et entretien des locaux.	
			À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
900,273	900,273	»	»	904,273	870,408	
a) 12,200	12,200	»	»	17,200	15,901	a) Y compris 8,000 francs en charge extraor- dinaire et temporaire.
912,473	912,473	»	»	921,473	886,309	
						(1) Annexe n° 1.
						(2) Annexe n° 2.
b) 351,750	351,750	»	»	351,750	342,453	b) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 20,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	36,000	»	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,058	
400,600	400,600	»	»	396,600	380,491	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
55	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien fr. 412,589 »
	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin 230,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 36,500 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
54	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel 23,825 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance 7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur 6,500 »
55	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue. 86,575 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. 3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. 3,450 »
56	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel
57	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique
		<i>Monuments publics (1).</i>
58	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
400,600 »	400,600 »	»	»	396,600 »	550,491 »	
429,089 »	429,089 »	»	»	424,589 »	444,589 » ^(a)	a) Y compris une somme de 20,000 francs transférée, conformément à la loi du Budget, du crédit de la musique à l'allocation des arts plastiques et graphiques.
37,800 »	37,800 »	»	»	35,300 »	53,224 »	
93,060 »	93,060 »	»	»	93,060 »	93,059 »	
21,250 »	21,250 »	»	»	21,250 »	21,050 »	
b) 39,400 »	39,400 »	»	»	39,400 »	36,484 »	b) Dont 4,000 francs de charge extraordinaire.
75,000 »	75,000 »	»	»	75,000 »	9,250 »	
1,096,199 »	1,096,199 »	»	»	1,085,199 »	990,147 »	(¹) Voir annexe n° 3.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des arti les.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
59	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
60	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
61	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
62	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
63	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication, dépenses diverses	
<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
64	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
65	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
66	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
67	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses	115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	13,000 »
	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale et pension des lauréats de ces concours; dépenses diverses	44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales.	3,000 »
(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 67 à l'art. 53 du Budget.)			
TOTAL DU CHAPITRE VII.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,096,199	1,096,199	»	»	1,085,199	990,147	
86,000	86,000	»	»	86,000	84,300	
12,950	12,950	»	»	17,950	17,949	
17,200	17,200	»	»	17,200	17,200	
3,000	3,000	»	»	3,000	756	
7,000	7,000	»	»	7,500	5,552	
164,820	164,820	»	»	160,060	168,060	
77,208	77,208	»	»	77,208	76,558	
54,526	54,526	»	»	55,726	52,126	
a) 173,000	173,000	»	»	173,000	152,999	(a) Dont 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,691,903	1,691,903	»	»	1,680,843	1,565,227	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
68	a.	Entretien ordinaire des routes et des parcs publics, entretien de nouvelles sections. fr. 2,700,000 »
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 400,000 »
	c.	Travaux de construction et rectification de routes; allocation de subsides . . . 570,000 »
69	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . .		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
70	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.
71	»	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,670,000	3,670,000	"	"	3,670,000	3,664,684	
51,000	51,000	"	"	41,000	40,787	
3,701,000	3,701,000	"	"	3,711,000	3,705,468	
730,000	730,000	"	"	630,000	598,084	"
199,000	199,000	"	"	199,000	251,085	"
929,000	929,000	"	"	829,000	849,169	"

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET DATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS, ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 510,500 »
b.		Sambre 152,000 »
c.		Rivière et canal de l'Ourthe. 93,000 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 139,000 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 117,500 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc. 70,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut. 168,800 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 8,000 »
i.		— — vers Hasselt 26,000 »
j.		— — vers Turnhout 6,500 »
k.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. 18,200 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale; Escaut maritime et port d'Anvers 128,200 »
m.		Haine 5,000 »
n.		Lys 79,450 »
o.		Dendre 5,420 »
p.		Durme 6,200 »
q.		Rupel. 14,000 »
r.		Nèthe inférieure et grande Nèthe 11,500 »
s.		Petite Nèthe canalisée 18,000 »
t.		Dyle et Demer 28,500 »
u.		Senne. 5,800 »
v.		Canal du Centre 29,220 »
w.		— de Mons à Condé 51,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing 52,300 »
y.		— de la Lys à l'Yperlée 5,000 »
z.		— de Roulers à la Lys 25,000 »
a'.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst 79,000 »
b'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 7,000 »
c'.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand 86,700 »
d'.		— de Plasschendaele à Nieuport 7,500 »
e'.		— de Selzaete à la mer du Nord 91,500 »
f'.		— de Gand à Terneuzen. 155,200 »
g'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleece 5,000 »
BASSIN DE L'YSER.		
h'.		Yser 16,000 »
i'.		Canal de Loo 7,500 »
j'.		— d'Ypres à l'Yser 5,120 »
k'.		— de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit: Langeleed et coupure entre le Bommelaarsvaart et le Koolofvaart 10,000 »
DIVERS.		
l'.		Barrage de la Gileppe. 1,000 »
m'.		Lignes télégraphiques 25,000 »
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,004,610	2,001,950	2,660	,	2,037,800	1,792,431	
2,004,610	2,001,950	2,660	,	2,037,800	1,792,431	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NOMBRE des articles. et	LITTE de dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE	
	<i>a.</i>	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg fr	70,000 »
	<i>b.</i>	Sambre	15,000 »
	<i>c.</i>	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000 »
	<i>d.</i>	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	5,000 »
	<i>e.</i>	— de Liège à Maestricht et embranchements vers la Meuse, à Visé	5,000 »
	<i>f.</i>	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	6,000 »
	<i>g.</i>	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	5,000 »
	<i>h.</i>	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	2,500 »
	<i>i.</i>	— — vers Hasselt.	6,000 »
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
75	<i>j.</i>	Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers . .	18,000 »
	<i>k.</i>	Lys	15,000 »
	<i>l.</i>	Dendre	800 »
	<i>m.</i>	Dyle et Demer	5,000 »
	<i>n.</i>	Canal de Mons à Condé	5,000 »
	<i>o.</i>	— de Pommerœul à Antoing	22,500 »
	<i>p.</i>	— de Roulers à la Lys	7,000 »
	<i>q.</i>	— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord à Heyst.	1,700 »
	<i>r.</i>	— de Gand à Ostende et raccordement du bassin de commerce, à Gand .	6,000 »
	<i>s.</i>	— de Gand à Terneuzen.	10,000 »
		BASSIN DE L'YSER.	
	<i>t.</i>	Yser	11,500 »
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,004,610	2,001,950	2,660	r	2,057,800	1,792,431	
230,000.	222,550	7,450	"	242,100	287,054	
2,234,610	2,224,500	10,110	"	2,279,900	2,079,485	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Plantations.</i>
74	>	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
75	,	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passages existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a	Port d'Ostende 356,500 »
	b	Port de Nieuport 49,000 »
76	c	Port de Blankenberghe 49,000 »
	d	Côtes 313,000 »
	e	Phares et fanaux 7,050 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,234,610	2,224,500	10,110	»	2,279,900	2,079,485	
15,000	15,000	»	»	15,000	12,844	
30,000	42,500	»	12,500	30,000	14,642	
2,279,610	2,282,000	10,110	12,500	2,324,900	2,106,971	
DIMINUTION . . fr.		2,390				
776,530	776,530	»	»	1,021,000	905,716	
776,530	776,530	»	»	1,021,000	905,716	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
776,550	776,530	•	•	1,021,000	905,716	
82,000	82,000	•	•	72,000	115,621	
858,550	858,530	•	•	1,093,000	1,021,337	
75,000	75,000	•	•	75,000	46,678	
75,000	75,000	•	•	75,000	46,678	
1,007,800	1,007,800	•	•	1,007,800	1,026,875	
1,007,800	1,007,800	•	•	1,007,800	1,026,875	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
80	,	REPORT. fr.				
		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES régimen- taires affectés.	Observations.	
		Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.				
		Chef de division	5,000	11	1	à titre personnel.
		Chef de bureau	4,500 3,500 - 4,000		2	idem.
		Commis-chef	3,500 2,800 - 3,200	18	8	
		Commis-dessinateur	2,800 1,500 à 2,500		1	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		Commis de 1 ^{re} classe	2,800 2,200 - 2,500	33	12	dont 1 payé sur ressources extra-ordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,650 - 2,000		1	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
Id. de 3 ^e classe	1,100 - 1,500	50	15	dont 10 payés sur ressources extra-ordinaires.		
Surveillant	2,800 1,800 à 2,500		4	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.		
Messager	1,100 - 1,500	11	31	dont 3 payés sur ressources extra-ordinaires.		
Messager temporaire	65 fr. et 90 fr. par mois.		25	dont 2 payés idem.		
Id. temporaire au service des bureaux des ingénieurs	3 fr par jour à 275 fr. p. mois	"	12	dont 1 payé idem.		
Id. temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 5 50 par jour à 250 fr. p. mois.		2	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.		
Personnel des voies navigables.						
Sous-conservateur	2,000	"	27			
Sergent d'eau	1,000 à 1,500		11			
Garde-rivière	900 à 1,300	"	2			
Garde-canal	775 à 1,200		90	dont 47 payés sur ressources extra-ordinaires.		
A REPORTER. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,007,800	1,007,800	,	,	1,007,800	1,026,875	
1,120,385	1,120,385	,	,	1,098,000	1,105,306	
2,128,185	2,128,185	,	,	2,105,800	2,132,181	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES réglemen- taires effectifs.	Observations.
		REPORT. fr.			
Personnel des voies navigables (SUITE).					
		Garde-canal-pontonnier	825	1	
		Garde-digues	80 fr. par mois	1	
		Chef-garde-dunes	1,550	1	
		Garde-dunes	775 à 1,000	9	
		Garde-souterrain	825	1	
		Cantonnier maritime	900	2	
		Gardien de barrage	1,200	1	
		Chef-éclusier	1,550 à 2,200	4	
		Éclusier-receveur	450 à 1,400	55	
		Éclusier receveur principal	725	1	
		Éclusier-contrôleur	775 à 1,300	12	
		Éclusier-barragiste	900 à 1,200	10	
		Éclusier-garde-rivière	900 à 1,200	2	
		Éclusier-machiniste	1,500	1	
		Éclusier-garde-canal	1,200	1	
		Éclusier	30 fr. p. mois 1,200 fr. par an.	136	
		Chef-aide-éclusier	1,000 - 1,100	4	
		Aide-éclusier-chauffeur	775	1	
		Aide-éclusier machiniste	1,000	1	
		Aide-éclusier-garde-déversoir	1,100	1	
		Aide-éclusier	200 à 1,000	108	
		Chef-pontonier	1,400	1	
		Sous-chef-pontonier	1,200	1	
		Pontonier-garde-rivière	950	1	
		Pontonier-receveur	675 à 900	4	
		Pontonier-contrôleur	675 à 775	4	
		Pontonier	180 à 1,100	170	
		Pontonier aide-éclusier	775	1	
		Aide-pontonier	500 à 775	10	
		Machiniste-éclusier-receveur	1,050	1	
		Machiniste	900 à 1,100	2	
		Garde-déversoir	675 à 1,000	24	
		Jaugeur	350	1	
		Timonier-chef-plongeur	1,400	1	
		Machiniste-mécanicien	fr. 4,50 par jour	1	
		Passeur d'eau	100 à 775	4	
81		Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil			
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS proposés	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés	DÉPENSES de	<i>Observations.</i>
POUR L'EXERCICE 1888	POUR L'EXERCICE 1887.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	POUR L'EXERCICE 1886.	L'EXERCICE 1885.	
2,128,185 »	2,128,185 »	»	»	2,105,800 »	2,132,181 »	
25,000 »	25,000 »	»	»	25,000 »	24,284 »	
2,153,185 »	2,153,185 »	»	»	2,130,800 »	2,156,465 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
82	»	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents; frais d'habil- lement des gardiens des monuments
83	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impres- sions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; menues dépenses.
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.
Récapitulation du chapitre VIII.		
1 ^{re} SECTION		
2 ^e —		
3 ^e —		
4 ^e —		
5 ^e —		
6 ^e —		
7 ^e —		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.
CHAPITRE IX.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
84	»	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement
85	»	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.		
86	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs; carte générale des mines.
87	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
		Confection de la carte générale des mines.
		À REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
96,030	96,030	»	»	96,030	88,765	»
8,000	8,000	»	»	8,000	8,000	»
104,030	104,030	»	»	104,030	96,765	»
3,701,000	3,701,000	»	»	3,741,000	3,703,468	
929,000	929,000	»	»	829,000	849,169	
2,279,610	2,282,000	»	2,390	2,324,900	2,106,971	
858,530	858,530	»	»	1,093,000	1,021,337	
73,000	73,000	»	»	73,000	46,678	
2,153,183	2,153,183	»	»	2,150,800	2,156,463	
104,030	104,030	»	»	104,030	96,765	
10,100,373	10,102,763	»	2,390	10,267,730	9,982,833	
DIMINUTION. . . fr.		2,390				
32,000	32,000	»	»	32,000	31,697	»
640	640	»	»	640	1,640	»
323,650	323,650	»	»	321,350	323,330	»
10,000	10,000	»	»	10,000	8,821	»
»	»	»	»	13,000	»	»
368,290	368,290	»	»	378,990	363,508	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		3 ^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
88	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		4 ^{me} SECTION. — Impressions, etc.
89	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
		CHAPITRE X.
		COMMISSIONS.
		1 ^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
90	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		2 ^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
91	»	Frais de route et de séjour.
92	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3 ^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
95	»	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
94	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2. <i>Personnel</i> .)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
95	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse
96	»	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
368,290	368,290	»	»	378,990	365,508	»
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000	»
7,000	7,000	»	»	7,000	5,855	»
420,290	420,290	»	»	430,990	416,565	»
500	500	»	»	500	55	»
300	300	»	»	300	83	»
7,900	7,900	»	»	7,900	5,753	»
1,500	1,500	»	»	1,500	658	»
10,200	10,200	»	»	10,200	6,529	»
24,656	24,656	»	»	30,216	30,216	»
24,656	24,656	»	»	30,216	30,216	»
18,000	18,000	»	»	18,000	11,686	»
1,100	1,100	»	»	1,100	»	»
19,100	19,100	»	»	19,100	11,686	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMEROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> —	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Industrie
V.	Poids et mesures
VI.	Lettres et sciences
VII.	Beaux-arts
VIII.	Ponts et chaussées
IX.	Mines.
X.	Commissions
XI.	Traitements de disponibilité
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
820,354 »	820,354 »	»	»	784,454 »	763,794 »	
18,100 »	18,100 »	»	»	18,100 »	15,228 »	
1,887,230 »	1,919,230 »	»	32,000 »	1,873,730 »	1,115,619 »	
677,250 »	687,250 »	»	10,000 »	486,650 »	599,754 »	
130,350 »	150,350 »	»	»	130,550 »	115,875 »	
912,473 »	912,473 »	»	»	921,473 »	886,509 »	
1,691,903 »	1,691,903 »	»	»	1,680,843 »	1,365,227 »	
10,100,573 »	10,102,765 »	»	2,390 »	10,267,750 »	9,982,853 »	
420,290 »	420,290 »	»	»	430,990 »	416,565 »	
10,200 »	10,200 »	»	»	10,200 »	6,529 »	
24,656 »	24,656 »	»	»	30,216 »	50,216 »	
19,100 »	19,100 »	»	»	19,100 »	11,686 »	
16,712,281 »	16,756,671 »	»	44,590 »	16,653,856 »	15,303,451 »	
DIMINUTION . . . fr.		44,590				

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

ANNEXE N° 1.

L'administration des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1887, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1889, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

(Art. 50 et 58.)

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1885.
Décoration de l'église St-Anne, à Gand	97,000 »	61,726 »	35,274 »	48,000 »
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept.	50,000 »	50,000 »	»	31,500 »
Église de Neix-devant-Virton (décoration du chœur).	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Hôtel de ville de Louvain.	135,000 »	80,000 »	55,000 »	20,000 »
Exécution à l'aquarelle d'une série de compositions représentant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880	15,000 »	c) 15,000 »	»	10,000 »
Gravure des portraits du Roi et de la Reine	16,000 »	f) 16,000 »	»	16,000 »
Exécution de onze panneaux décoratifs en fer forgé et bronze, destinés à compléter la rampe du grand escalier des Musées royaux de peinture et de sculpture.	g) 25,000 »	25,000 »	»	5,000 »
Exécution de dix statues en marbre blanc, avec socles en pierre, destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon, à Bruxelles.	h) 165,000 »	Beaux-arts. 82,500 » 41,250 » Bâtiments civils.	41,250 »	42,500 » 21,250 »
A REPORTER. fr.	508,000 »	373,476 »	134,524 »	104,256 »

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1886.	de 1887.	de 1888.	à venir.	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées, que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
a) 6,858 *	6,862 *	.	.	a) Contrat passé le 23 novembre 1875 avec M. Canneel, pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État est payée au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
b) 18,500 *	.	.	.	b) Contrat du 15 juin 1872, par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs. — Ce travail est terminé.
c) 666 67	666 67	666 66	.	c) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
d) 10,000 *	10,000 *	10,000 *	30,000 *	d) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
,000 *	.	.	.	e) Par contrat du 20 novembre 1880. M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 50 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La mise en train de ces travaux ayant fait constater la nécessité d'introduire certaines modifications dans le programme qui précède, une convention additionnelle du 1 ^{er} août 1882 a fixé à 15,000 francs, la rémunération de l'artiste, eu égard au surcroît d'études et de dépenses qu'entraîneront les modifications dont il s'agit. — Le travail est terminé.
.	.	.	.	f) MM. Desvachez et Biot sont respectivement chargés de la reproduction au burin des portraits du Roi et de la Reine exécutés par M. Gallait. Ces planches auront les mêmes dimensions que le portrait de S. M. le roi Louis-Philippe gravé par Henriquet-Dupont. Une somme de 8,000 francs est affectée à l'exécution de chacune des planches. — Les planches sont fournies.
10,000 *	10,000 *	.	.	g) Par contrat du 30 juin 1884, M. Mignon s'engage à exécuter le travail dont il s'agit d'après les données de la décoration ancienne. L'artiste recevra 5,000 francs après approbation des dessins, 10,000 francs après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures et 10,000 francs après approbation et placement des panneaux.
40,000 *	.	.	.	h) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. La dépense, évaluée à 165,000 francs, se décompose comme suit :
20,000 *	.	.	.	
				10 statues à 15,000 francs = ... 150,000 *
				10 socles en pierre à 1,500 francs = ... 15,000 *
				TOTAL. . . . fr. 165,000 *
				L'administration des beaux-arts intervient pour 82,500 francs, l'administration des travaux publics et la ville de Bruxelles chacune pour 41,250 francs.
111,024 67	27,528 67	10,666 60	30,000 *	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1935.
REPORT fr.	308,090 "	375,476 "	134,524 "	194,256 "
Buste Poelaert	f) 5,000 "	5,000 "	"	"
Acquisition du modèle en plâtre du groupe: « Les chevaux », de M. Vinçotte et coulée en bronze de ce modèle	j) 46,000 "	46,000 "	"	46,000 "
Exécution pour le Palais des Beaux-Arts de quatre statues allégoriques avec piédouches en bronze, représentant les quatre grandes époques de l'art: l'Antiquité, le Moyen âge, la Renaissance et l'Époque moderne	k) 38,000 "	38,000 "	"	8,000 "
Exécution de trois panneaux décoratifs représentant des vues de Bruxelles, de Louvain et de Nivelles, destinés à décorer la salle des séances du Conseil provincial du Brabant.	l) 23,000 "	15,500 "	7,500 "	"
Acquisition du modèle en plâtre du groupe: « Le triomphe de Bacchus », par M. Fraikin et exécution de ce modèle en marbre.	m) 18,000 "	18,000 "	"	8,000 "
Décoration picturale du grand escalier de l'hôtel du Gouver- nement provincial de Liège	n) 60,000 "	35,000 "	15,000 "	45,000 "
Acquisition du modèle en plâtre du groupe: « Un satyre et un enfant », de M. Picquery et exécution de ce modèle en marbre	o) 14,000 "	14,000 "	"	7,000 "
Décoration picturale de la grande salle du Palais de Justice d'Anvers.	p) 90,000 "	67,500 "	22,500 "	"
TOTAUX, ... fr.	802,000 "	622,476 "	179,524 "	308,256 "

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1886.	de 1887.	de 1888.	à venir.	
111,024 67	27,528 67	10,666 66	30,000 *	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
2,500 "	2,500 "	"	"	i) Payable par moitié, au fur et à mesure de l'avancement du travail.
"	"	"	"	j) Contrat du 25 décembre 1884. Une somme de 20,000 francs a été payée du chef de la prise de possession du modèle par l'État, 15,000 francs après l'approbation de la fonte et 11,000 francs après l'approbation par l'État de l'œuvre entièrement terminée.
16,000 "	14,000 "	"	"	k) Les statues l'Antiquité et le Moyen-âge sont commandées à M. Vanderstappen. M. Van Rasbourgh exécutera les statues la Renaissance et l'Époque moderne. Les œuvres auront une hauteur de 2 mètres et les pié-douches auront 50 centimètres. Le prix de chaque statue avec piédouche est fixé à 9,500 francs payables : 1° 2,000 francs après l'approbation de la maquette; 2° 4,000 après l'approbation du modèle grandeur d'exécution; 3° 5,500 francs après la réception de la statue et du piédouche coulés en bronze.
9,100 "	6,400 "	"	"	l) Contrat du 18 décembre 1885. M. Vander Hecht s'engage à exécuter trois panneaux destinés à la décoration de la salle des séances du conseil provincial du Brabant. La dépense totale est fixée à 23,000 francs, payables au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 15,500 francs par l'État et 7,500 francs par la province.
5,000 "	5,000 "	"	"	m) Contrat du 25 décembre 1884, 8,000 francs ont été soldés du chef de l'acquisition du modèle. Une somme de 5,000 francs sera liquidée pendant l'exécution du travail. Les 5,000 francs restants seront réservés jusqu'après l'approbation et la fourniture du groupe en marbre.
"	"	"	"	n) Le travail confié à M. Delpérée comporte deux grands panneaux mesurant chacun 18 mètres et sept dessus de porte de 5 mètres chacun. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
3,000 "	4,000 "	"	"	o) Contrat du 25 décembre 1885. Le modèle de l'œuvre est acquis au prix de 7,000 francs. Les 7,000 francs réservés pour l'exécution en marbre sont soldés comme suit : 1° 3,000 francs après la mise au point du marbre; 2° 4,000 francs après l'exécution de la reproduction approuvée et reçue par l'État.
"	18,000 "	20,500 "	20,000 "	p) L'ensemble du travail comporte cinq panneaux. M. Vander Oudera est chargé de l'exécution de 2 panneaux, l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant « La Punition du parjure », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres représentant « La destruction de la potence de Jean de Glimes ». M. Devriendt est chargé de l'exécution de deux panneaux l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant « Les décisions du Vierschaere », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres représentant « L'Émancipation du nègre Jean Marie ». M. Ooms est chargé de l'exécution d'un panneau d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant « La purge criminelle ». Les grands panneaux seront payés à raison de 15,750 fr. l'un et les petits panneaux à raison de 10,125 francs. Des à-comptes seront soldés au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
146,624 67	77,428 67	40,166 66	50,000 "	

ANNEXE 3.

ART 58.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris l'exercice 1884.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 »	28,000 »	»	16,000 »
Buste Van Eyck, Jean	1,500 »	(b) 1,500 »	»	750 »
— Teniers	1,500 »	1,500 »	»	»
— Devriendt, Corneille	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— du Broeucq, Jacques	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Breughel, Jean	(c) 1,500 »	1,500 »	»	»
— Roland de Latre	2,000 »	d) 2,000 »	»	»
— Spring, Antoine	2,000 »	d) 2,000 »	»	2,000 »
— de Gerlache	2,000 »	d) 2,000 »	»	2,000 »
— de feu le procureur général Plaisant	2,000 »	e) 2,000 »	»	2,000 »
— Prudens Van Duyse	2,500 »	f) 2,500 »	»	2,500 »
— Schmerling	2,500 »	f) 2,500 »	»	2,500 »
— Ch. Hanssens	2,500 »	f) 2,500 »	»	2,500 »
Monument à la mémoire de feu le docteur Joseph Ghislain . .	20,000 »	4,000 »	16,000 »	4,000 »
Statue Anneessens. — Exécution du modèle en plâtre . . .	10,000 »	g) 5,000 »	5,000 »	3,000 »
Buste Van Hasselt, André	2,500 »	h) 2,500 »	»	»
— Wappers, Gustave	2,500 »	h) 2,500 »	»	»
— Vande Weyer, Sylvain	2,000 »	i) 2,000 »	»	»
A REPORTER . . . fr.	88,000 »	67,000 »	21,000 »	40,250 »

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1885.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1886.	1887.	1888.	à venir.	
					a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
"	"	12,000	"	"	a) Contrat du 15 mars 1874. Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représenteront: 1° La prise de Jérusalem; 2° La publication des Assises. M. De Groot a reçu une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; une somme de 12,000 francs sera payée après la réception et le placement des bas-reliefs coulés en bronze.
"	750	"	"	"	b) Ces bustes sont à exécuter en bronze pour la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture: une somme de 1,500 francs sera soldée après la fourniture de chaque buste.
"	750	750	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	750	750	"	"	c) Contrat du 14 mars 1882. Ce buste à exécuter en bronze est destiné à la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture — Une somme de 1,500 francs sera affectée à ce travail
1,000	1,000	"	"	"	d) Contrat du 4 septembre 1883. — Ces bustes, seront exécutés en marbre pour l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts — Chaque buste sera payé à raison de 2,000 francs.
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	e) Contrat du 31 janvier 1884 — Ce buste, destiné à la Cour de cassation, est fourni.
"	"	"	"	"	f) Contrats des 2, 7 et 12 avril 1884. — Ces bustes, destinés à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, sont fournis.
"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	
"	2,000	"	"	"	g) Contrat du 18 octobre 1881. — M. Vinçotte s'engage à exécuter un modèle en plâtre d'une statue d'Anneessens à ériger sur la place Joseph Lebeau, à Bruxelles.
1,250	1,250	"	"	"	h) Contrats des 28 février et mars 1885. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre est fixé à 2,500 francs et sera payé en deux fois, d'après le degré d'avancement du travail.
1,250	1,250	"	"	"	
1,000	1,000	"	"	"	i) Contrat du 17 mai 1885. — Exécution en marbre du modèle du buste de Vande Weyer, fait par feu Guillaume Geefs Le prix de l'œuvre est fixé à 2,000 francs et sera soldé par moitié après la mise au point du marbre et après la réception par le Gouvernement de l'œuvre terminée.
4,500	8,750	13,500	"	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1885.
REPORT. . . . fr.	88,000 "	67,000 "	21,000 "	40,250 "
Buste Godecharle	2,000 "	j) 2,000 "	"	"
— Nothomb, J.-B.	2,500 "	k) 2,500 "	"	"
— Nelsens	2,500 "	l) 2,500 "	"	"
— Gachard	2,500 "	m) 2,500 "	"	"
Statue à Van Helmont.	33,871 39	n) 16,580 93	17,290 46	5,000 "
Statue à Palfyn.	30,000 "	o) 15,000 "	15,000 "	"
Monument Rogier.	28,000 "	p) 14,000 "	14,000 "	"
TOTAUX. . . . fr.	180,371 39	122,080 93	67,290 46	45,250 "

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1885.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1886.	1887.	1888.	à venir.	
4,500 »	8,750 »	13,500 »	»	»	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
»	1,000 »	1,000 »	»	»	f) Contrat du 8 octobre 1885. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,000 francs payable par moitié après l'approbation du modèle en terre approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
1,250 »	1,250 »	»	»	»	k) Contrat du 24 octobre 1885. — Le prix de ce buste est fixé à 2,500 francs payable en deux fois d'après le degré d'avancement du travail.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	l) Contrat du 4 août 1886. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payable par moitié après l'approbation du modèle en terre et après la réception de l'œuvre terminée.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	m) Contrat du 14 août 1886. — Idem.
4,000 »	7,680 93	»	»	»	n) Contrat du 31 octobre 1884. — La statue à ériger sur la place du Nouveau Marché-aux-Grains, à Bruxelles, aura 3 mètres de hauteur et sera en marbre de tout premier choix — Le piédestal sera en pierre bleue, petit granit, entouré d'une balustrade en fer forgé.
»	15,000 »	»	»	»	o) La statue sera érigée à Courtrai.
»	7,000 »	7,000 »	»	»	p) Le monument sera élevé sur la tombe de Charles Rogier.
9,750 »	43,080 93	24,000 »	»	»	

(278)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1887 s'élève à la somme totale de. fr. 83,968,550 »

Ce Budget n'ayant pas encore été discuté, il convient de le prendre provisoirement pour base des propositions de crédits à soumettre à la Législature pour l'exercice 1888, sauf à y apporter ultérieurement, par voie d'amendement, les modifications que justifiera une connaissance plus exacte des besoins de cet exercice. Les seuls changements que présente le projet de Budget pour 1888, dont le total s'élève à la somme de fr. 83,880,116 » consistent :

En ce qui concerne l'administration des chemins de fer, en divers transferts indiqués au tableau des développements et en une diminution de 5,900 francs à l'article 18.

En ce qui concerne l'administration des postes et des télégraphes, en quelques compléments de crédits à concurrence de 10,466 francs (art. 35 et 41) et en une diminution de 125,000 francs (art. 37), représentant la seconde moitié de la réduction de dépense de 250,000 francs à résulter de la nouvelle convention conclue entre le Gouvernement belge et le Norddeutscher Lloyd et au sujet de laquelle des explications ont été fournies dans la note explicative des amendements au projet de Budget de l'exercice 1887 (*Documents de la Chambre*, session de 1886-1887, n° 4, p. 160)

Ces modifications se traduisent en une réduction de . fr. 118,434 » au Budget de 1888 comparé à celui de 1887.

Des explications complémentaires seront fournies lors de la revision du Budget de 1888, à l'appui des amendements qui devront probablement y être proposés.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quatre-vingt-trois millions huit cent cinquante mille cent seize francs (83,850,116 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	344,050 "
2	— des fonctionnaires et employés	175,250 "	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	6,500 "	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	41,900 "	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000 "	
6	Honoraires des avocats du Département	55,000 "	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	458,515 "	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	126,460 "	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,000 "	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 "	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000 "	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	11,000 "	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,457,640 "	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,259,614 "	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,900,000 "	
16	Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	1,943,520 "	
A REPORTER. . . fr.		"	344,050 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (*Suite.*)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	344,050 "
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,015,570 "	65,985,772 "
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,578,040 "	
19	Primes d'économie et de régularité.	555,400 "	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	3,370,000 "	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	11,549,000 "	
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,044,382 "	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	5,939,741 "	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	390,000 "	
25	Frais d'exploitation.	1,850,000 "	
26	Camionnage	1,720,000 "	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 "	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	35,000 "	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,706,370 "	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	85,720 "	
	CHAPITRE III		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	117,084 "	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	105,710 "	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422 "	
	A REPORTER. fr.	"	66,510,422 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	"	66,510,422 "
	SECTION 2. — Postes.		
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,502,276 "	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	3,941,104 "	
36	Transport des dépêches	517,340 "	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	473,000 "	13,208,792 "
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 "	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	708,820 "	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250 "	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,287,336 "	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,091,180 "	
43	Entretien	278,270 "	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 "	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	960,586 "	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	189,180 "	
47	Remises. (Crédit non limitatif).	1,540,000 "	4,191,827 "
48	Subsides.	193,155 "	
49	Traction et matériel	1,308,706 "	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 "	5,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	"	83,715,841 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (*Suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Repost. fr.	•	83,715,841 •
	CHAPITRE VI.		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	67,000 •	67,000 •
	CHAPITRE VII.		
52	Pensions : premier terme	22,200 •	22,200 •
	CHAPITRE VIII.		
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	20,325 •	20,325 •
	CHAPITRE IX.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 •	15,750 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC fr.	•	83,850,110 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre. fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés . . { Secrétariat général. 159,750 "
	b.	{ Surveillance des chemins de fer concédés . . . 55,500 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc. 17,600 "
	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,650 "
5	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles 30,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 368,115 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement, Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 60,500 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage 52,800 "
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 21,460 "
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central 20,200 "
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son 23,000 "
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 253,000 "
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc. 66,000 "
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes-rendus, cahiers des charges, etc.) . . . 200,000 "
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité 161,000 "
10	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.
12	"	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1888 et des créances arriérées rattachées audit exercice.
175,250 »	175,250 »	»	»	167,850 »	167,856 72	
6,500 »	6,500 »	»	»	6,500 »	6,333 85	
41,900 »	41,900 »	»	»	41,900 »	41,683 29	
65,000 »	65,000 »	»	»	65,000 »	55,694 76	
35,000 »	35,000 »	»	»	35,000 »	34,857 50 1,500 »	
344,650 »	341,650 »	»	»	337,250 »	327,586 12 1,500 »	
458,515 »	458,515 »	»	»	458,515 »	491,999 98	
126,460 »	126,460 »	»	»	123,900 »	123,063 25	
660,000 »	660,000 »	»	»	700,000 »	612,865 11	
40,000 »	40,000 »	»	»	40,000 »	40,000 »	
40,000 »	40,000 »	»	»	40,000 »	40,000 »	
11,000 »	11,000 »	»	»	11,000 »	4,307 75	
1,355,975 »	1,355,975 »	»	»	1,372,415 »	1,312,234 07	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 184,100 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,169,240 »
	c.	Indemnités — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 104,300 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 5,932,614 »
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) 4,307,000 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 915,000 »
	b.	— de rails et accessoires 523,000 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . 462,000 »
<i>Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances 1,500,000 »
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 167,320 »
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État. 216,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,457,640	1,457,640	»	»	1,460,540	1,587,005 06	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne, représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées au dit exercice.
10,239,614	9,500,614	(1) 649,000	»	9,587,000	9,466,968 68	
1,900,000	1,900,000	»	»	2,500,000	3,000,000	
1,943,320	2,583,320	»	(2) 640,000	2,595,000	2,746,646 25 4,798 06	(1) Augmentation correspondant aux transferts suivants : De l'art. 16. Montant des salaires payés aux ouvriers supplémentaires recrutés pour l'exécution des travaux d'entretien proprement dit, des voies principales et accessoires, de renouvellement de rails et de billes, du ballast, ainsi qu'à tous les ouvriers de métier indistinctement fr. 640,000 Ce transfert a pour objet de mettre l'imputation des dépenses en rapport avec les libellés des allocations ; De l'art 23. Montant des salaires de certains agents attachés aux garas privées et qui remplissent en fait des attributions relevant du service des Voies et Travaux. fr. 9,000 649,000
15,540,574	15,831,574	649,000	640,000	16,142,540	16,800,619 09 4,798 06	(2) Somme transférée à l'article 14.
AUGMENTATION. . fr.		9,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 272,300 "
	b.	Traction — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations ; approvision- nements 820,520 "
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 541,950 "
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 94,200 "
	e.	Indemnités — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 86,600 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,465,000 "
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport, dans les stations 2,604,500 "
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 99,840 "
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœu- vres, etc.) 2,408,700 "
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 276,800 "
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 260,500 "
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 "
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 7,500 "
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 2,850,000 "
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 520,000 "
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,861,100 "
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,570,000 "
	c.	Agents en service général (agréés, contre-mâtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 607,000 "
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 1,710,000 "
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,615,570	1,615,570	(1) 200	"	1,619,870	1,606,977 55	N B Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations des créances reportées à l'exercice 1885 et des créances arriérées rattachées au dit exercice. (1) Somme transférée de l'article 18.
10,578,040	10,582,140	"	(2) 4,100	10,783,700	11,066,519 42 2,520	(2) En déduisant le transfert de 200 francs ci-dessus, l'économie réelle est de fr. 3,900 Elle correspond à la suppression d'un emploi d'agent receveur dont les attributions sont exercées par un fonctionnaire sans autre augmentation de dépenses qu'une somme de fr. 200 pour frais de déplacement.
555,400	555,400	"	"	555,400	547,517 67 3,377 86	
5,570,000	5,570,000	"	"	5,900,400	4,500,409 71	
11,549,000	11,549,000	"	"	11,800,000	12,816,437 43 22,037 49	
27,668,010	27,671,010	200	4,100	28,659,570	30,337,861 78 27,935 35	
DIMINUTION.		5,900				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
23	a.	Direction centrale du service fr. 757,100 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 3,104,915 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 4,905,467 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 276,900 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
25	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 3,815,000 »
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 1,811,750 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 512,091 »
24	»	Primes pour encourager la marche régulière des convois
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,225,000 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 615,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	»	Camionnage. — Prise et remise à domicile
27	»	Pertes et avaries. — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.
28	»	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.
	»	Remboursement à la compagnie de Braine-le-Comte à Gand, de la moitié des taxes afférentes aux transports faits ou qui auraient dû être faits en service sur cette ligne de 1867 à 1884
	»	Ristournes à des établissements industriels du bassin du Centre, d'une partie des frais de transport de leurs produits pendant la période de chômage de la navigation sur certaines sections du canal de Charleroi par suite des travaux d'élargissement des embranchements de ce canal
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS valés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
0,044,382	0,044,382	"	"	0,033,820	8,873,498 09	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant de liquidation de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances rattachées audit exercice.
5,930,741	5,948,741	"	(1) 9,000	0,027,540	5,913,322 33	
390,000	390,000	"	"	390,000	389,061 23	
1,850,000	1,850,000	"	"	2,050,000	1,928,550 48 50 "	
1,720,000	1,720,000	"	"	1,760,000	1,755,135 90	
650,000	650,000	"	"	650,000	647,124 43 123,160 58	
35,000	35,000	"	"	35,000	20,600 16	
"	"	"	"	"	400,000 "	
"	"	"	"	45,000	"	
10,620,123	10,638,123	"	9,000	10,991,360	10,537,192 68 523,210 58	
DIMINUTION.		9,000 "				

(1) Somme transférée à l'art. 14.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CINQUIÈME SECTION.			
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc.	600,100 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts.	949,600 »
	c.	Dépôt du timbre.	20,400 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc.	46,270 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
50	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service	69,320 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 23 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	16,400 »
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION.			fr.
Récapitulation du chapitre II.			
1 ^{re}	SECTION.	Services communs	
2 ^e	—	Voies et travaux	
3 ^e	—	Traction et matériel	
4 ^e	—	Transports	
5 ^e	—	Perception des recettes et contrôles	
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,706,370	1,706,370	"	"	1,706,370	1,796,563 78	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées, rattachées audit exercice.
85,720	85,720	"	"	84,520	82,120	
1,792,090	1,792,090	"	"	1,790,890	1,878,685 78	
1,335,975	1,335,975	"	"	1,373,415	1,312,234 07	
15,540,574	15,551,574	649,000	640,000	16,142,540	16,800,619 99 4,798 06	
27,668,010	27,671,910	200	4,100	28,659,370	30,537,861 78 27,935 35	
19,629,125	19,638,125	"	9,000	19,991,360	19,537,192 68 522,210 58	
1,792,090	1,792,090	"	"	1,790,890	1,878,685 78	
65,965,772	65,969,672	649,200	653,100	67,957,575	69,866,592 30 555,943 99	
DIMINUTION. . . .		5,900				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités de fonctionnaires et employés :</i>		
31	a.	Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central 41,600 »
	b.	Dépôts, ateliers de fabrication des timbres, commission de réception; service des bâtiments. 75,484 »
32	c.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
<i>Matériel.</i>		
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures. 12,000 »
	b.	Loyer 1,000 »
	c.	Éclairage et chauffage. 1,422 »
33	d.	Entretien des locaux situés en dehors des dépendances des stations 30,000 »
	e.	Acquisition du matériel et d'outillage 15,000 »
	f.	Entretien du matériel et de l'outillage de l'atelier et du dépôt du timbre 6,000 »
	g.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques 96,000 »
	h.	Approvisionnements divers, menues dépenses 10,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
34	a.	Direction centrale et services provinciaux 617,450 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 2,884,826 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.). 127,400 »
35	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,576,589 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,644,768 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 592,547 »
A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
117,084	115,454	(1) 1,650	"	93,889	100,410 96	(1) Somme transférée de l'art. 41, représentant le traitement d'un facteur passé au dépôt de Bruxelles-Nord.
105,710	105,710	"	"	102,150	93,620 50	
171,422	171,422	"	"	171,422	171,009 36	
304,216	302,566	1,650	"	367,461	367,040 82	
AUGMENTATION. . . fr.		1,650	"			
3,502,276	3,502,276	"	"	3,411,615	3,258,164 28	
3,941,104	3,953,958	(2) 8,066	"	3,894,330	3,797,710 24	(2) Complément d'un crédit justifié au projet de budget amendé de 1887. Doc. n° 4, p. 130.
7,445,380	7,455,314	8,066	"	7,305,982	7,055,874 52	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carriages entre les bureaux et les stations.	fr. 375,000 "
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	55,000 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	70,915 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
37	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
38	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc	112,500 "
	b.	Chauffage et éclairage	60,000 "
39	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	144,820 "
	d.	Loyers, frais de régie	330,500 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	55,000 "
40	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
41	a.	Direction centrale et surveillance du service.	450,450 "
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.	1,856,886 "
42	"	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	60,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	40,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	17,000 "
43	d.	Entretien des lignes et des appareils.	100,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	49,670 "
	f.	Loyers	11,000 "
	g.	Abonnements à des réseaux téléphoniques	600 "
44	"	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,445,580 "	7,455,514 "	8,000 "	"	7,305,952 "	7,055,874 52	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
517,540 "	517,540 "	"	"	526,540 "	525,504 85	
475,000 "	598,000 "	"	125,000 "	645,000 "	695,507 54 87,410 83	
10,000 "	10,000 "	"	"	10,000 "	3,543 60	
708,820 "	708,820 "	"	"	758,820 "	682,958 87 7,758 02	
5,250 "	5,250 "	"	"	5,250 "	5,012 75	
9,155,790 "	9,272,724 "	8,066 "	125,000 "	9,227,562 "	8,065,801 95 95,168 85	
DIMINUTION.		116,954				
2,287,556 "	2,286,586 "	(1) 750 "	"	2,280,621 "	2,165,445 54	(1) Complément de crédit justifié au projet de Budget amendé de 1887. — Doc. 4 page 161 fr. 2400 et déduction d'un transfert à l'art. 51 de 1650 fr. 750
1,091,180 "	1,091,180 "	"	"	1,068,180 "	1,061,525 01	
278,270 "	278,270 "	"	"	290,000 "	266,059 84 2,679 99	
2,000 "	2,000 "	"	"	2,000 "	1,780 61	
3,658,780 "	3,658,056 "	750 "	"	3,649,801 "	3,494,608 80 2,679 99	
AUGMENTATION. . . fr.		750 "				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
"	1 ^{re}	Section. — Services communs
"	2 ^e	— — Postes
"	3 ^e	— — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
45	a.	Direction centrale du service fr. 100,000 "
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 433,372 "
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 585,514 "
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys 20,800 "
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
46	"	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
47	"	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arres- tation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emma- gasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif).
48	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et participation à la police inter- nationale des pêcheries dans la mer du Nord, encouragements à l'éducation pratique des marins. 101,155 "
	b.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue 2,000 "
<i>Traction et matériel :</i>		
49	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 940,142 "
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 357,864 "
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 "
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 "
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
394,216	392,366	1,850	.	367,461	307,040 82	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant de liquidations de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées, rattachées audit exercice.
9,155,790	9,272,724	8,066	123,000	9,327,362	8,263,801 93	
5,658,786	5,658,050	736	.	5,649,801	5,404,608 80	
					2,679 99	
13,208,792	13,323,320	10,466	123,000	13,244,624	12,825,451 55	
					97,848 84	
DIMINUTION. . . fr.		114,354				
960,586	960,586	.	.	905,119	835,568 10	
189,180	189,180	.	.	185,180	185,455 72	
1,540,000	1,540,000	.	.	1,400,000	1,559,541 62	
195,155	195,155	.	.	195,155	58,155 19	
1,508,706	1,508,706	.	.	1,122,671	963,005 82	
					874 10	
4,101,627	4,101,627	.	.	3,806,125	3,639,522 84	
					874 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
Comité mixte de législation.		
30	.	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
31	.	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
32	.	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
33	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 17,325 *
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés 12,000 *
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	.	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 33
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
						N. B. Les chiffres portés en italiques dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
5,000 "	5,000 "	"	"	5,000 "	5,272 67	
5,000 "	5,000 "	"	"	5,000 "	5,272 67	
67,000 "	67,000 "	"	"	67,000 "	61,442 06	
67,000 "	67,000 "	"	"	67,000 "	61,442 06	
22,200 "	22,200 "	"	"	22,200 "	16,596 41	
22,200 "	22,200 "	"	"	22,200 "	16,596 41	
20,525 "	20,525 "	"	"	20,525 "	28,754 80	
20,525 "	20,525 "	"	"	20,525 "	28,754 80	
15,750 "	15,750 "	"	"	15,750 "	11,507 48 569 57	
15,750 "	15,750 "	"	"	15,750 "	11,507 48 569 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes et télégraphes
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues
TOTAL DU BUDGET	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
344,650 .	344,650 .	»	»	337,250 .	327,380 12 1,500 .	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne re- présentent le montant des liquidations des créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rat- tachées audit exercice.
65,903,772 .	65,960,672 .	649,200 .	653,100 .	67,957,575 .	69,864,592 30 555,943 99	
13,208,792 .	13,323,326 .	10,466 .	125,000 .	13,244,624 .	12,825,451 55 97,848 84	
4,191,627 .	4,191,627 .	»	»	3,806,125 .	3,039,322 54 874 10	
5,000 .	5,000 .	»	»	5,000 .	3,272 67	
67,000 .	67,000 .	»	»	67,000 .	61,442 06	
22,200 .	22,200 .	»	»	22,200 .	16,596 41	
29,325 .	29,325 .	»	»	29,325 .	28,754 80	
15,750 .	15,750 .	»	»	15,750 .	11,507 48 569 57	
83,850,116 .	83,968,550 .	659,066 .	778,100 .	85,484,849 .	86,780,325 93 656,736 50	
DIMINUTION . . . fr.		118,434 .				

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits portés au Budget de la Guerre, pour l'exercice 1888, sont basés sur un effectif moyen de 48,403 hommes et 8,974 chevaux.

L'effectif qui a servi de base aux prévisions de l'exercice 1887, était de 48,203 hommes et 8,974 chevaux.

Il y a donc pour 1888 une augmentation de 200 hommes.

Cette différence est due :

1° A une augmentation de l'effectif des pupilles de l'armée, dont le nombre est porté de 500 à 600;

2° A l'augmentation du nombre des conducteurs de l'état-major de l'artillerie, qui est porté de 60 à 94;

3° A la création de 62 portiers d'arsenal;

4° A la création de 4 commis du génie.

Les crédits demandés pour l'exercice 1888, s'élèvent comme il suit :

Dépenses ordinaires et permanentes.	fr.	48,886,270	»
Dépenses extraordinaires	{	140,000	»
et temporaires.	{	7,000	»
		<u>147,000</u>	»
			<u>46,003,270</u> »

Le crédit général voté pour l'exercice 1887 s'élève à fr. 45,624,100 »

Il y a donc pour 1888, une augmentation de . . . fr. 379,170 »

provenant en partie de ce que l'année 1888 est bissextile; ce qui occasionne un accroissement de $\frac{1}{365}$ de toutes les allocations qui se décomptent par jour.

Les notes ci-après justifient les augmentations de crédit demandées.

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *État-major général.*

Crédit demandé pour 1888		fr.	878,960	»
— alloué pour 1887			878,600	»
			<u>360</u>	»
En plus pour 1888.		fr.		

Cette augmentation provient de l'année bissextile.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	270,440	»
— alloué pour 1887		270,400	»

En plus pour 1888. . . . fr. 40 »

Cette augmentation provient de l'année bissextile.

ART. 8. — *Intendance militaire.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	237,750	»
— alloué pour 1887		237,700	»

En plus pour 1888. . . . fr. 50 »

Cette augmentation provient de l'année bissextile.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1888.	fr.	14,659,100	»
— alloué pour 1887.		14,593,200	»

En plus pour 1888. . . . fr. 45,900 »

Le Département de la Guerre a pris la résolution d'augmenter de 100 élèves l'effectif de l'école des pupilles, afin de faciliter le recrutement des cadres.

Le tableau ci-dessous donne le détail des modifications proposées à l'article 12.

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1° Pour 100 pupilles :		
a) Solde d'habillement 30,500 journées à 51 c'	18,615 »	•
b) Première mise 100 à 36 fr.	3,600 »	•
c) Augmentation des frais d'administration et d'instruction.	1,000 »	•
2° Pour l'année bissextile :		
a) Solde des sous-officiers et soldats	22,385 »	•
b) Indemnité de fourrages	581 »	•
Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir.		81 »
TOTAUX. fr.	45,981 »	81 »
RESTE une augmentation de		45,900

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1888. fr. 3,806,600 »
 — alloué pour 1887. 3,800,500 »

En plus pour 1888. . . . fr. 6,100 »

Cet accroissement se justifie comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1° Augmentation provenant de l'année bissextile :		
a) Solde des sous-officiers et soldats	5,691 70	
b) Masse d'entretien du harnachement	435 60	
Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir		27 30
TOTAUX. fr.	6,127 30	27 30
Reste une augmentation de . . . fr.	6,100 .	

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1888. fr. 5,458,120 »
 — alloué pour 1887. 5,357,700 »

En plus pour 1888. . . . fr. 100,420 »

Cet accroissement se justifie comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1° Augmentation provenant de l'année bissextile :		
a) Solde des sous-officiers et soldats.	7,600 »	
b) Indemnité de fourrages	57 »	
c) Masse d'entretien du harnachement.	213 48	
2° Augmentation provenant de la création de 34 nouveaux emplois de conducteur à l'état-major, savoir :		
17 conducteurs de 1 ^{re} classe à 1,500 francs.	25,500	
17 id. 2 ^e id. 1,300 id.	22,100	
	47,600 »	
3° Augmentation provenant de la création de 62 emplois de portier d'arsenal à 725 francs par an	44,950 »	
Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir		» 48
TOTAUX. fr.	100,420 48	» 48
Reste une augmentation de . . . fr.	100,420 .	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le nombre des conducteurs de l'état-major de l'artillerie est insuffisant pour assurer le service des places et des arsenaux, de sorte que beaucoup de sous-officiers appartenant aux batteries actives sont employés dans les magasins de guerre, au grand détriment du service des corps.

Il est nécessaire d'augmenter de 34 le nombre de ces conducteurs.

Le personnel de l'état-major de l'artillerie ne comprend pas les emplois de portier d'arsenal; ces emplois sont remplis actuellement par des brigadiers et des canonniers qui sont détachés des régiments d'une manière permanente.

Afin de régulariser cette situation, qui est préjudiciable au service des régiments, il est nécessaire de créer à l'état-major de l'artillerie 62 portiers d'arsenal ayant rang de brigadier.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1888.	fr.	1,353,500 »
— alloué pour 1887.		1,343,900 »
En plus pour 1888.		fr. 9,600 »

Cet accroissement est justifié comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1 ^e Augmentation provenant de l'année bissextile :		
a. Solde des sous-officiers et soldats.	1,300 »	»
b. Indemnité de fourrages.	63 »	»
2 ^e Augmentation provenant de la création de 4 emplois de commis du génie, savoir :		
2 commis principaux de 2 ^e classe à 2,225 francs	fr. 4,450 »	
2 commis de 1 ^{re} classe à 1,025 francs.	3,850 »	
	8,300 »	»
Diminué en plus sur vacances et congés, pour arrondir.	»	63 »
TOTAUX	fr. 9,663 »	63 »
RESTE une augmentation de.		9,600 »

La création de 4 commis du génie a été reconnue nécessaire par suite de l'extension donnée aux service du casernement.

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1888.	fr.	674,400 »
— alloué pour 1887.		673,400 »
En plus pour 1888.		fr. 1,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cet accroissement est justifié comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1 ^{re} Augmentation provenant de l'année bissextile :		
Solde des sous officiers et soldats	995 »	»
Diminué en moins sur vacances et congés pour arrondir	5 »	»
TOTAUX. fr.	1,000 »	»
Reste une augmentation de . . .	1,000 »	

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

Le Département de la Guerre propose d'allouer à l'article 18 du Budget (dépenses d'administration de l'école militaire) savoir :

1^o A titre de charge extraordinaire et temporaire un crédit de 7,000 francs pour l'achat et l'installation d'une machine dynamo-électrique avec moteur à gaz, destinée au cours de physique de l'école militaire.

2^o Une augmentation permanente de crédit de 1,500 francs, pour renforcer l'allocation accordée pour l'achat et l'entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique du même établissement.

3^o Une augmentation permanente de crédit de 250 francs, pour couvrir les dépenses du cours de télégraphie technique, récemment organisé.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Crédit demandé pour 1888. fr.	7,010,300 »
— alloué pour 1887.	6,973,500 »
Soit une augmentation de . . . fr.	36,800 »

qui se justifie comme suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
Littera A. — Pain.		
1 ^o Crédit demandé pour une augmentation de 100 pupilles, 56,500 journées à 16 c ^s .	5,840 »	»
2 ^o Augmentation provenant de l'année bissextile, 44,050 journées à 16 c ^s . . .	7,044 80	»
Diminué en moins sur vacances et congés pour arrondir	115 20	»
Soit en plus. fr.	13,000 »	»
Littera B. — Viande.		
1 ^o Crédit demandé pour une augmentation de 100 pupilles 56,500 journées à 26 c ^s 66/100.	9,733 50	»
2 ^o Augmentation provenant de l'année bissextile, 44,050 journées à 32 c ^s . . .	14,089 60	»
Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir.	»	23 10
TOTAUX. fr.	23,823 10	23 10
RESTE une augmentation de. fr.	23,800 »	

Litt. a. Pain. fr.	13,000 »
Litt. b. Viande.	23,800 »
TOTAL. fr.	36,800 »

ART. 23. — Fourrages.

Crédit demandé pour 1888. fr.	4,224,100 »
— alloué pour 1887.	4,209,400 »

Soit une augmentation de . . . fr. 14,700 »

qui se justifie comme suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
1^o Augmentation provenant de l'année bissextile :		
4,724 rations fortes à fr. 1 44 fr.	6,802 56	
2,420 rations mixtes à fr. 1 59	3,363 80	
1,210 rations légères à fr. 1 50	1,573 »	
	11,739 36	»
Diminué en plus sur vacances et congés, pour arrondir	»	39 36
TOTAUX. fr.	11,739 36	39 36
RESTE une augmentation de . . . fr.	11,700 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Crédit demandé pour 1888.	fr. 768,070 »
— alloué pour 1887.	767,000 »

En plus pour 1888. . . . fr. 1,070 »

Cet accroissement se justifie comme suit :

1° Augmentation provenant de l'année bissextile :

6,000 journées d'occupation des fournitures des villes à 5 c'

2,000 id. id. id. de l'État à 2 c'

2° Augmentations pour 100 pupilles : 36,500 journées à 2 c'

Soit une augmentation de . . . fr.

EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887.
300 »	»
40 »	»
750 »	»
1,070 »	»

ART. 29. — *Remonte.*

Crédit demandé pour 1888.	fr. 990,100 »
— alloué pour 1887.	832,700 »

Soit une augmentation de . . . fr. 157,400 »

Le crédit alloué actuellement pour la remonte, a été calculé trop rigoureusement et n'est pas en rapport avec les besoins réels.

Les pertes en chevaux atteignent en moyenne 12 à 13 % de l'effectif, tandis que le crédit est calculé à raison de 11 1/2 % pour la cavalerie et de 8 % pour l'artillerie.

La loi du Budget donnait antérieurement au Département de la Guerre la faculté de transférer à l'article 29 (remonte) les excédents éventuels des articles 13 et 14 (solde de la cavalerie et de l'artillerie).

Cette faculté ayant été enlevée, l'administration est dans la nécessité de demander une majoration de crédit.

Il est indispensable de prendre cette mesure si l'on ne veut pas s'exposer à voir fondre rapidement les effectifs en chevaux.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1888 est fixé à la somme de quarante-six millions trois mille deux cent soixante-dix francs (46,005,270 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendues par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 *	492,000 *
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 *	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 *	
4	Matériel	65,000 *	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire (Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires.)	190,000 *	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	878,900 *	1,407,130 *
7	— — des provinces et des places	270,440 *	
8	— du service de l'intendance	257,730 *	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	308,400 *	1,218,200 *
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	700,800 *	
11	Service pharmaceutique	200,000 *	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,639,100 *	25,931,720 *
13	— — de la cavalerie	3,808,600 *	
14	— — de l'artillerie	5,458,120 *	
15	— — du génie	1,353,500 *	
16	— — du bataillon d'administration	674,400 *	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
A REPORTER fr.		*	29,049,050 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	"	20,049,050
	CHAPITRE V.		
	ACADÉMIE MILITAIRE.		
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	252,100 "	285,750 "
18	Dépenses d'administration	55,650 "	
	CHAPITRE VI.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
19	Traitement du personnel des établissements	66,575 "	1,368,825
20	Matériel de l'artillerie	1,502,450 "	
	CHAPITRE VII.		
	MATÉRIEL DU GÉNIE.		
21	Matériel du génie	1,470,000 "	1,470,000 "
	CHAPITRE VIII.		
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
22	Pain et viande	7,010,300 "	15,494,570 "
23	Fourrages en nature	4,221,100 "	
24	Casernement des hommes	768,070 "	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 "	
26	Frais de route et de séjour	150,000 "	
27	Transports généraux	100,000 "	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 "	
29	Remonte	990,100 "	
	CHAPITRE IX.		
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.		
30	Traitements divers et honoraires.	145,000 "	165,000 "
31	Frais de représentation.	20,000 "	
	A REPORTER. fr.	"	45,835,105 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	45,853,195 •
	CHAPITRE X PENSIONS ET SECOURS.		
32	Pensions et secours	155,000 •	155,000 •
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,076 •	15,076 •
	TOTAL DU BUDGET DE LA GUERRE. fr.	•	46,003,270 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1888.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.		LITTRÉS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	*		Traitement du Ministre fr.	21,000	21,000
2	*	{	— de 50 fonctionnaires et employés civils (1). 162,700	200,000	200,000
	*		— des huissiers, messagers et gens de service. 37,300		
3	*	{	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	16,000
	*		— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
Matériel.					
4	*	{	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais . . . 25,000	65,000	65,000
	*		Chauffage et éclairage. 15,000		
	*		Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 25,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.					
Dépôt de la Guerre.					
a.			Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000		
Institut cartographique militaire.					
5			Charges ordinaires et permanentes.		
		{	Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000	190,000	190,000
b.			Traitements de 5 graveurs et dessinateurs permanents (2) 21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.					
			Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 140,000		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} .				492,000	492,000

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.		des développements. LITTÉRAL.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
CHAPITRE II.							
ÉTATS-MAJORS.							
État-major général.							
Officiers généraux.							
SECTION D'ACTIVITÉ.							
9 36		Lieutenants-généraux, à		fr. 18,500	fr. 168,500	.	
18 54		Généraux-majors, à		12,700	228,600	.	
27 90					395,100	.	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.			1,075 50		
					393,124 50		
SECTION DE RÉSERVE.							
2 6		Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à		fr. 14,800	fr. 29,600	.	
4 8		Généraux-majors en service actifsédentaire, à		10,160	40,640	.	
6 14					70,240	.	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.			351 20		
					69,888 80		
		TOTAL.		fr. 463,013 30			
		A DÉDUIRE :					
		Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)		fr. 18,500	.		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments			92 50		
					18,407 50		
		RESTE		fr. 444,605 80			
		A AJOUTER :					
		Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-gé- néraux		fr. 2,000	.		
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments			10	.	
					1,990	.	
		TOTAL.		fr. 446,595 80			
Corps d'état-major.							
4 12		Colonels, à		fr. 9,500	fr. 58,000	.	
4 8		Lieutenants-colonels, à		7,100	28,400	.	
8 16		Majors, à		6,300	50,400	.	
18 36		Capitaines de 1 ^{re} classe, à		5,100	91,800	.	
12 24		— de 2 ^e classe		4,400	52,800	.	
		Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier.			400	.	
46 96					261,800	.	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.			1,309	.	
					260,491	.	
79 200		A REPORTER.		fr. 707,086 80			

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		70 200			
			REPORT. fr. 707,086 80		
			Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
			Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près les généraux commandants de division et de brigade, savoir :		
		" 6	5 capitaines d'infanterie en premier . . . à. fr. 1,100 . . . fr. 5,500 *		
		" 6	5 — — en 2 ^e de 1 ^{re} classe. à. . . 1,000 . . . 5,000 *		
		" 12	6 — — en 2 ^e de 2 ^e classe. à. . . 850 . . . 5,100 *		
		" 12	6 lieutenants d'infanterie. à. . . 850 . . . 5,100 *		
0.		" 2	1 lieutenant d'artillerie à. . . 375 . . . 375 *		
		" 2	1 capitaine en premier du génie à. . . 500 . . . 500 *		
		" 2	1 lieutenant du génie. à. . . 375 . . . 375 *		
		" 42		17,750 *	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 88 75		
				17,661 25	
		70 242	TOTAL. fr. 724,748 05		
			Indemnité de vivres de campagne.		
d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative). 1,704 05		
			Indemnité de fourrages.		
			242 chevaux $\times$ 365 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. fr. 132,495 *		
e.			A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division fr. 547 50		
			Augmentation pour l'année bissextile : 243 journées 564 50		
				133,407 *	878,960 *
			Frais de bureau.		
			2 lieutenants-généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs. fr. 4,000 *		
			1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie 800 *		
f.			2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 * } 2,700 *		
			4 — des divisions d'infanterie, à. 600 . . . 2,400 *		
			2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 *		
			16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . . 8,000 *		
				19,100 *	
			A REPORTER fr.	578,060 *	878,600 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies pour l'exercice	de l'exercice	
		1886.	1885.	
560 »	»	878,600 »	796,788 97	
560 »	»	878,600 »	796,788 97	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
		REPORT. fr.		878,960 »	878,600 »
		État-major des provinces et des places.			
		État-major des provinces.			
a.	5 10	Général-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 »		
	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 »		
	5 19		55,300 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50		
			55,023 50		
		État-major des places.			
	5	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500	37,500 »	
	4	— de 2 ^e — , à	6,000	24,000 »	
	0	— de 3 ^e — , à	5,000	45,000 »	
b.	2 a) 0	Majors, à	4,500	9,000 »	
	0	Adjutants de 1 ^{re} classe, à	3,500	31,500 »	
	8	— de 2 ^e — , à	2,400	19,200 »	
	4	— de 3 ^e — , à	2,100	8,400 »	
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier	2,800 »		
	41 6		177,400 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	887 »		
	46 25		176,513 »		
		Indemnité de vivres de campagne.		270,440 »	270,400 »
c.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative).	818 50		
		Indemnité de fourrages.			
d.		25 chevaux $\times$ 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50c ^t	13,687 50		
		Augmentation pour l'année bissextile : 25 journées	37 50		
			13,725 »		
		Frais de bureau.			
	0	commandants de province à	1,000	9,000 »	
	1	— de place, à	1,200	1,200 »	
	2	— — , à	1,000	2,000 »	
	1	— — , à	800	800 »	
e.	8	— — , à	500	4,000 »	
	15	— — , à	400	5,200 »	
	4	— — , à	240	960 »	
	6	— — , à	150	900 »	
	3	— — , à	100	300 »	
			24,360 »		
		A REPORTER. fr.		1,140,400 »	1,140,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
360 »	»	878,600 »	796,788 97	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service
40 »	»	270,400 »	265,955 87	
400 »	»	1,140,000 »	1,062,744 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.		LITTEBAS des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.																
						REPORT. fr.	1,149,400 •	1,143,000 •																
						<i>Intendance militaire.</i>																		
						<i>Traitements.</i>																		
						<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>NOMMES.</th><th>CRÉDITS.</th></tr><tr><td>1</td><td>2</td></tr><tr><td>3</td><td rowspan="2">2</td></tr><tr><td>6</td></tr><tr><td>12</td><td>12</td></tr><tr><td>13</td><td>0</td></tr><tr><td>35</td><td>16</td></tr></table>				EFFECTIF.		NOMMES.	CRÉDITS.	1	2	3	2	6	12	12	13	0	35	16
EFFECTIF.																								
NOMMES.	CRÉDITS.																							
1	2																							
3	2																							
6																								
12	12																							
13	0																							
35	16																							
						Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700 •																	
						Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	28,500 •																	
						— de 2 ^{me} id., à 7,100	42,600 •																	
						Sous-intendants de première classe, à 6,300	75,600 •																	
						— de deuxième classe, à 4,600	50,800 •																	
						Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400 •																	
							219,600 •																	
						A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,098 •																	
							218,502 •																	
						<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>																		
						Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)	444 •																	
							257,750 •	257,700 •																
						<i>Indemnité de fourrages.</i>																		
						16 chevaux $\times$ 365 = 5,840 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^{ts}	8,760 •																	
						Augmentation pour l'année bissextile : 10 journées	24 •																	
							8,784 •																	
						Frais de bureau. b) 30,000 •	30,000 •																	
						TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,407,130 •	1,406,700 •																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.												
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de													
		pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.													
400 »	»	1,149,000 »	1,062,744 84	<table><tr><th colspan="2">COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.</th></tr><tr><td>Capitaines en premiers quartiers-maitres</td><td>38</td></tr><tr><td>Capitaines en second payeurs.</td><td>19</td></tr><tr><td>Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.</td><td>56</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement</td><td>37</td></tr><tr><td>(*)</td><td>150</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.		Capitaines en premiers quartiers-maitres	38	Capitaines en second payeurs.	19	Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.	56	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	37	(*)	150
COMPOSITION ORGANIQUE des officiers comptables chargés du service administratif dans les régiments.																
Capitaines en premiers quartiers-maitres	38															
Capitaines en second payeurs.	19															
Lieutenant et sous-lieutenants payeurs.	56															
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	37															
(*)	150															
50 »	»	257,700 »	247,778 55	(*) Ces officiers comptables figurent tel pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.												
430 »	»	1,406,700 »	1,310,523 59	b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.												

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.	CRÉDITS voies pour l'exercice 1887.
		CHAPITRE III.			
		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).			
		Traitement des officiers de santé.			
		1	2		
		4	°		
		8	°		
		1	°		
		20	°		
		1	°		
		2	°		
		15	°		
a.		7	°		
		12	°		
		1	1		
		"	"		
		72	5		
		Inspecteur général, à fr. 12,700		12,700 °	
		Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500		38,000 °	
		— principaux de 2 ^e classe, à 7,100		56,800 °	
		— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200		4,200 °	
		— adjoints, à 2,625		52,500 °	
		Pharmacien en chef, à 6,500		6,500 °	
		Pharmaciens principaux, à 5,100		10,200 °	
		Pharmaciens de { 5 pharmac. de garnison de 1 ^{re} cl. 4,600		25,000 °	
		1 ^{re} classe, à { 5 — — de 2 ^e cl. 4,200		21,000 °	
		— de 1 ^{re} classe, ... 5,550		17,750 °	
		— de 2 ^e classe, à 6,250		22,750 °	
		— de 3 ^e classe, à 2,625		31,500 °	
		Vétérinaire en chef, à 6,500		6,500 °	
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier. 500 °			
				503,900 °	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,519 °			
				302,381 °	
		Indemnité de vivres de campagne.			
b.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,872 °			
		Indemnité de fourrages.		308,400 °	308,400 °
c.		3 chevaux $\times$ 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. 1,642 50			
		Augmentation pour l'année bissextile : 5 journées. 4 50		1,647 °	
		Frais de bureau.			
d.		Inspecteur général du service de santé. 2,500 °			
		Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.			
10		{ 445,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr. 60 c. fr. 708,800 °		709,800 °	709,800 °
		{ 625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condam- nation. 1,000 °			
		Service pharmaceutique.			
11		Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires ma- lades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses 200,000 °		200,000 °	200,000 °
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		1,218,200 °	1,218,200 °

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																																																																
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Totaux	de																																																																	
		pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.																																																																	
				a)																																																																
				<table><tr><th colspan="2">COMPOSITION organique.</th></tr><tr><th>SERVICE des HÔPITAUX.</th><th>SERVICE des CORPS.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>»</td></tr><tr><td>Médecins principaux de 1^{re} classe</td><td>4</td><td>»</td></tr><tr><td>— principaux de 2^e classe.</td><td>8</td><td>»</td></tr><tr><td>— de régiment { de 1^{re} classe. 18</td><td>»</td><td>35</td></tr><tr><td> de 2^{me} — 20</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td><td>1</td><td>35</td></tr><tr><td>— — de 2^{me} —</td><td>»</td><td>45</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>20</td><td>»</td></tr><tr><td>Pharmacien en chef</td><td>1</td><td>»</td></tr><tr><td>Pharmaciens principaux</td><td>2</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe, de garnison de 1^{re} ou de 2^e classe</td><td>18</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>7</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>12</td><td>»</td></tr><tr><td>Vétérinaire en chef</td><td>1</td><td>»</td></tr><tr><td>Vétérinaires principaux</td><td>»</td><td>2</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe, de régiment de 1^{re} ou de 2^e classe</td><td>»</td><td>15</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>»</td><td>9</td></tr><tr><td>— de 3^{me} —</td><td>»</td><td>8</td></tr><tr><td>72</td><td>(*) 130</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">222</td><td></td></tr></table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1	»	Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»	— principaux de 2 ^e classe.	8	»	— de régiment { de 1 ^{re} classe. 18	»	35	de 2 ^{me} — 20	»		— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	35	— — de 2 ^{me} —	»	45	— adjoints.	20	»	Pharmacien en chef	1	»	Pharmaciens principaux	2	»	— de 1 ^{re} classe, de garnison de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	18	»	— de 2 ^{me} —	7	»	— de 3 ^{me} —	12	»	Vétérinaire en chef	1	»	Vétérinaires principaux	»	2	— de 1 ^{re} classe, de régiment de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	»	15	— de 2 ^{me} —	»	9	— de 3 ^{me} —	»	8	72	(*) 130		222		
COMPOSITION organique.																																																																				
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																																																			
Inspecteur général	1	»																																																																		
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»																																																																		
— principaux de 2 ^e classe.	8	»																																																																		
— de régiment { de 1 ^{re} classe. 18	»	35																																																																		
de 2 ^{me} — 20	»																																																																			
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	35																																																																		
— — de 2 ^{me} —	»	45																																																																		
— adjoints.	20	»																																																																		
Pharmacien en chef	1	»																																																																		
Pharmaciens principaux	2	»																																																																		
— de 1 ^{re} classe, de garnison de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	18	»																																																																		
— de 2 ^{me} —	7	»																																																																		
— de 3 ^{me} —	12	»																																																																		
Vétérinaire en chef	1	»																																																																		
Vétérinaires principaux	»	2																																																																		
— de 1 ^{re} classe, de régiment de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	»	15																																																																		
— de 2 ^{me} —	»	9																																																																		
— de 3 ^{me} —	»	8																																																																		
72	(*) 130																																																																			
222																																																																				
		308,400	302,535 30																																																																	
		709,800	698,255 05	6) Infanterie. 279,100 journées. Cavalerie. 75,700 » Artillerie. 72,300 » Génie. 11,300 » Bataillon d'administration 4,600 » TOTAL. 443,000 journées.																																																																
		200,000	199,996 55																																																																	
		1,218,200	1,200,786 70																																																																	

84

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.

12	a.	EFFECTIF. SOUS-EL. COLON.		CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Traitement, solde et accessoires.	
		1888	254	Officiers de tous grades fr. 5,827,050 94	
		28711	"	Sous-officiers et soldats 8,155,414 10	
				Augmentation pour l'année bissextile 22,585 "	
				Fr. 13,984,850 04	
		30590	254		
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr. 40,000 "	
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 10,200 "	
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 50,000 "	
				Première mise de petit équipement à allouer à 9,204 miliciens et à 700 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs 556,544 "	
				Allocation supplémentaire pour l'habillement 46,000 "	
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 42,700 "	
				Fr. 14,519,274 04	
				A DÉDUIRE :	
				Pour 279,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes. fr. 178,624 "	
				Pour vacances et petites permissions 407,171 04	
				585,795 04	
				13,933,479 "	
				A REPORTER. . . fr. 13,933,479 "	

(334 A)

1886-87

N° 98

Infanterie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDITS demandés pour l'exercice 1888.	CREDITS votés pour l'exercice 1887.
		REPORT. fr. 13,933,479 »		
		Indemnité de fourrages.		
		254 chevaux $\times$ 305 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' 139,085 »		
	b.	Augmentation pour l'année bissextile : 254 journées. 581 »		
		139,446 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 171,000 »		
		Logement et nourriture.		
			14,659,100 »	14,593,200 »
12 (suite)	d.	Miliciens à incorporer 22,500 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 51,000 —		
		73,500 journées à fr. 1 25 c'. 91,875 »		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 »		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 »		
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 »		
	e.	1 école d'enfants de troupe. 13,000 »		
		1 école de tir et de perfectionnement. 7,200 »		
		Le corps de discipline et de correction 5,300 »		
		303,300 »		
		A REPORTER. fr.	14,659,100 »	14,593,200 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
45,900	.	14,595,200	14,402,253 44	
45,900	.	14,595,200	14,402,253 44	

(338 A)

1886-87

N° 98

Cavalerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	totés	de	
		pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
45,900	°	14,593,200	° 14,402,233 44	
45,900	°	14,593,200	° 14,402,233 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
		REPORT. . . . fr. 3,512,570 40	14,659,100	14,595,200
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,904		
		Augmentation pour l'année bissextile : 4,840 journées 435 60		
		<u>159,429 60</u>		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000		
			3,806,600	3,800,500
13 (suite).		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année : 42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr. 53,000		
		Frais d'administration et d'instruction.		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,600		
		Une école d'équitation 18,000		
		<u>75,600</u>		
		A REPORTER. . . . fr. 18,445,700	18,445,700	18,393,700

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
Augmentation.	Diminution.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
45,900	•	14,593,200	14,402,255 44	
6,100	•	3,800,500	3,755,483 55	
52,000	•	18,393,700	18,155,716 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

R ^o DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.	
		REPORT. fr.	18,445,700	18,395,700	
		Traitement et solde de l'artillerie.			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		Officiers.			
		5 10 Colonels, à	9,500 fr.	47,500	
		5 5 Lieutenants-colonels, à	7,100	35,500	
		5 } Majors, à	6,300	31,500	
		7 } Capitaines commandants, à	4,600	52,200	
		11 } — en second de 2 ^e classe, à	4,200	46,200	
		5 } Majors commandants du matériel, à	5,500	27,500	
		1 } Garde d'artillerie principal, à	4,600	4,600	
		8 } Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	3,700	20,600	
		8 } — de 2 ^e —, à	2,750	22,000	
		8 } — de 3 ^e —, à	2,100	16,800	
		63 38		235,400	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments	1,467		
		RESTE fr.	291,935		
		Sous-officiers et employés.			
		47 » Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,500 fr.	70,500	
		47 » — de 2 ^e —, à	1,300	61,100	
		5 » Maîtres artificiers, à	1,500	7,500	
		62 » Brigadiers portiers d'arsenal	725	44,950	
		1 » Contrôleur principal, à	3,300	3,300	
		3 » — de 1 ^{re} classe, à	2,800	8,400	
		3 » — de 2 ^e —, à	2,300	6,900	
		4 » Reviseurs, à	2,000	8,000	
		172 »		210,650	
		Régiments et compagnies spéciales.			
		500 486 Officiers de tous grades		1,981,853 44	
		7,801 2,372 Sous-officiers, brigadiers et soldats		2,775,314	
		Augmentation pour l'année bissextile	7,600		
		8,570 2,858			
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	25,000		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,500		
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al-			
		louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet,			
		ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	8,000		
		Première mise de petit équipement à allouer à 2.058 miliciens et à 200 volon-			
		taires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. 32,200			
		{ 1,614 — à pied, à 36 58,104 }	90,504		
		Allocation supplémentaire pour l'habillement	14,000		
		5,406,154 44			
		A DÉDUIRE :			
		Pour 72,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux,			
		à 77 centimes	55,871		
		Pour vacances et petites permissions	121,509 12		
		177,180 12			
		5,228,974 32			
		A REPORTER. fr.	5,228,974 32	18,445,700	
				18,395,700	

(542 A)

1886-87

N° 98

Artillerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
52,000 »	»	18,593,700 »	18,155,716 99	
52,000 »	»	18,593,700 »	18,155,716 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	volés pour l'exercice 1887.
		REPORT fr. 5,228,974 32	18,445,700	18,593,700
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux $\times$ 305 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' fr. 20,805 "		
		Augmentation pour l'année bissextile : 38 journées 57 "		
		<u>20,862 "</u>		
		Harnachement.		
	e.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées à 9 centimes fr. 77,920 20		
		Augmentation pour l'année bissextile 2,372 journées à 9 centimes 213 48		
		<u>78,133 68</u>		
		Moyens de transport.	5,458,120	5,357,700
14 (suite).	d.	Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 "		
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 20,800 journées, à fr. 1 25 c' . . fr. 37,250 "		
		Frais de bureau, d'administration et instruction		
	f.	Inspecteur général fr. 4,000 "		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400 "		
		Inspecteur des armes de guerre 500 "		
		Directeur de la fonderie de canons 500 "		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 "		
		Bataillon du train et compagnies spéciales 6,800 "		
		Une école de tir 700 "		
		<u>77,000 "</u>		
		A REPORTER fr. 25,003,820	25,003,820	25,751,400

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
52,000 .	.	18,395,700 .	18,155,716 90	
100,420 .	.	5,357,700 .	5,295,447 55	
152,420 .	.	23,753,400 .	23,451,164 34	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
		REPORT. fr.		25,903,820	25,751,400
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . . fr.	28,500	*
		Lieutenants-colonels, à	7,100 . . .	42,600	*
		Majors, à	6,500 . . .	57,800	*
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 . . .	78,200	*
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700 . . .	40,700	*
		Lieutenants, à	2,875 . . .	51,625	*
				259,425	*
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ p. 100 pour médicaments	1,207 12		
			RESTE. 258,127 88		
		<i>Gardes.</i>			
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . . fr.	22,400 *		
		— — de 2 ^e — , à 2,800. . .	19,600 *		
		— de 1 ^{re} classe, à	2,525 . . .	59,500	*
		— de 2 ^e — , à	2,100 . . .	25,200	*
		— de 3 ^e — , à	1,800 . . .	21,600	*
				119,100	*
		<i>Commis.</i>			
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525. . . fr.	20,200 *		
		— — de 2 ^e — , à 2,225. . .	17,800 *		
		— de 1 ^{re} classe, à	1,925 . . .	15,400	*
		— de 2 ^e — , à	1,625 . . .	9,750	*
		— de 3 ^e — , à	1,525 . . .	7,950	*
				71,100	*
		<i>Employés.</i>			
		Éclusiers, à	1,525 . . .	7,950	*
		Portiers, à	400 . . .	5,200	*
		Agents de casernement, à	240 . . .	9,840	*
		— — , à	150 . . .	6,150	*
		Chef mécanicien	2,600 . . .	2,000	*
		Garde forestier	2,100 . . .	2,100	*
		Garde particulier	1,000 . . .	1,000	*
				32,840	*
		<i>Régiment.</i>			
		Officiers de tous grades	550,849 94		
		Sous-officiers et soldats	460,268 65		
		Compagnie de marinière	10,840 50		
		Augmentation pour l'année bissextile	1,500 *		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000 *		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	800 *		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	2,000 *		
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs	16,920 *		
		Allocation supplémentaire pour l'habillement	5,000 *		
			1,509,146 07		
		A DÉDUIRE :			
		Pour 11,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes	8,475 *		
		Pour vacances et petites permissions	26,254 07		
			34,729 07		
		RESTE.	1,274,417 *		
		A REPORTER. fr.	1,274,417 *	33,905,820	25,751,400 *

(346A)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir . . .

{	1	compagnie de télégraphistes de campagne;
	1	— de place et d'artificiers;
	1	de pontonniers de place;
	1	de chemin de fer;
	1	d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF		SOIT POUR :				TOTAL.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT		
	par unité.		le régiment.		les 5 compagnies spéciales.					par GRADE.	par CATÉGORIE	
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.				
État-major du régiment.												
Colonel.	1	2	1	2	»	»	1	2	9,500	»	9,500	»
Lieutenant-colonel.	1	2	1	2	»	»	1	2	7,100	»	7,100	»
Majors.	3	6	3	6	»	»	3	6	6,500	»	18,900	»
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major.	1	1	1	1	»	»	1	1	5,100	»	5,100	»
Lieutenants adjutants-majors.	3	»	3	»	»	»	3	»	2,875	»	8,625	»
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe.	1	»	1	»	»	»	1	»	6,500	»	6,500	»
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	1	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200	»
— — — 2 ^e —	1	»	1	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250	»
	12	11										62,975
12 Compagnies de sapeurs-mineurs.												
Capitaines en premier	1	»	12	»	»	»	12	»	4,600	»	55,200	»
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	1	»	12	»	»	»	12	»	3,700	»	44,400	»
Lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,875	»	34,500	»
Sous-lieutenants.	1	»	12	»	»	»	12	»	2,475	»	29,700	»
	4	»										163,800
Dépôt.												
Major	1	1	1	1	»	»	1	1	6,300	»	6,300	»
Lieutenant officier d'armement	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875	»
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	1	»	»	»	1	»	4,000	»	4,000	»
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	1	»	»	»	1	»	2,250	»	2,250	»
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,450	»	3,450	»
Capitaine en premier	1	»	1	»	»	»	1	»	4,600	»	4,600	»
Lieutenant.	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875	»
Sous-lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,475	»	2,475	»
	8	1										28,325
Officiers à la suite.												
Capitaines en premier	»	»	»	»	»	»	2	»	4,600	»	»	9,200
1 Compagnie de télégraphistes de campagne.												
Capitaine en premier.	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	»	5,100	»
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe.	1	1	»	»	1	1	1	1	4,200	»	4,200	»
Lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	3,250	»	3,250	»
Sous-lieutenant.	1	1	»	»	1	1	1	1	2,950	»	2,950	»
	4	4										15,500
1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.												
Capitaine en premier.	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	»	5,100	»
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe.	1	»	»	»	1	»	1	»	3,700	»	3,700	»
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	»	2,875	»
Sous-lieutenant.	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	»	2,475	»
	4	1										14,150
1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.												
Capitaine en premier.	1	»	»	»	2	»	2	»	4,600	»	9,200	»
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	1	»	»	»	2	»	2	»	3,700	»	7,400	»
Lieutenants.	1	»	»	»	2	»	2	»	2,875	»	5,750	»
Sous-lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,475	»	4,950	»
	4	»										27,300
1 Compagnie d'ouvriers.												
Capitaine en premier.	1	»	»	»	1	»	1	»	4,600	»	4,600	»
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	»	2,875	»
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	»	2,475	»
	3	»										9,950
TOTAUX.	68	12	19	5	1189	17						331,700

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

(1) Officiers de l'arme 85
Comptables 3
Médecins 2

Pour ancienneté de grade.

Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier . . .

812 50

TOTAL

332,512 50

À déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments

1,663 50

RESTE fr. 330,849 04

(346 B)

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT	
		le régiment.	les 5 compagnies spéciales.	le total.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
État-major du régiment.								
Adjudants sous-officiers	3	3	»	3	1,095	3 25	3,558 75	6,075 85
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 41	890 60	
Caporaux-clairons	3	3	»	3	1,095	1 20	1,314 »	
	8							
12 Compagnies de sapeurs mineurs.								
Sergents-majors	1	12	»	12	4,380	2 40	10,950 »	310,367 40
Premiers sergents	1	12	»	12	4,380	2 30	10,074 »	
Sergents-fourriers	1	12	»	12	4,380	2 15	9,417 »	
Sergents	5	60	»	60	21,900	2 15	47,085 »	
Caporaux	10	120	»	120	45,800	» 98	42,924 »	
Clairons	3	36	»	36	15,140	» 87	11,451 80	
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	252	»	252	91,080	» 78	71,744 40	
— — de 2 ^e classe	30	468	»	468	170,820	» 66	112,741 20	
	81							
Dépôt.								
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	784 75	10,570 40
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	2	»	2	730	» 84	613 20	
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 30	912 50	
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 30	859 50	
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergents	3	3	»	3	1,095	2 15	2,354 25	
Caporaux	8	8	»	8	2,090	» 98	2,801 60	
Clairons	2	2	»	2	730	» 37	633 10	
	20							
5 Compagnies spéciales.								
Sergents-majors	1	»	5	5	1,825	2 50	4,562 50	126,658 »
Premiers sergents	1	»	5	5	1,825	2 30	4,197 50	
Sergents-fourriers	1	»	5	5	1,825	2 15	3,925 75	
Sergents	5	»	25	25	9,125	2 15	19,618 75	
Caporaux	3	»	40	40	14,600	» 98	14,308 »	
Clairons	2	»	10	10	3,050	» 87	3,175 50	
Soldats de 1 ^{re} classe	21	»	105	105	38,325	» 78	29,893 50	
— de 2 ^e classe	39	»	195	195	71,175	» 66	46,975 50	
	78							
TOTAUX	1,000	390	1,390	507,350			TOTAL . .	460,268 65

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
152,420 .	•	25,751,400	25,451,164 34	
152,420 .	•	25,751,400	25,451,164 34	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
		REPORT fr. 1,274,417	25,005,820	25,751,400
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 42 chevaux X 365 = 15,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' 22,995		
		Augmentation pour l'année bissextile : 42 journées à fr. 1 50 c' 63	23,058	
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 6,500	1,353,500	1,343,900
15 (suite).		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 3,875		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général. 4,000		
		4 directeurs dans les divisions territoriales 6,000		
	e.	Commandants du génie dans les places 21,150		
		Le régiment et les compagnies spéciales 14,500	45,650	
		A REPORTER . . . fr.	25,257,320	25,095,300

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
152,420 *	*	23,751,400 *	23,451,164 34	
9,000 *	*	1,543,900 *	1,519,805 85	
162,020 *	*	25,095,300 *	24,771,029 89	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.

LITTÉRAS
des développements.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CRÉDITS	CRÉDITS
demandés	validés
pour l'exercice	pour l'exercice
1888.	1887.

REPORT. fr. 25,257,320 • 25,093,500 •

Traitement et solde du bataillon d'administration.

EFFECTIF.

Traitement, solde et accessoires.

74	Officiers de tous grades fr. 177,209 50
60	Commis aux écritures. 84,000 •
700	Sous-officiers et soldats 802,985 20
	Augmentation pour l'année bissextile 905 •
894	

Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	16,000 •
Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 •
Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500 •
Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	3,450 •
Allocation supplémentaire pour l'habillement.	1,000 •

647,539 70

A DÉDUIRE :

Pour 4,630 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	5,060 •
Pour vacances et petites permissions	11,079 70
	16,139 70

RESTE. fr. 631,400 •

41 Sœurs hospitalières, à 900 francs.	36,900 •
Frais d'administration	5,000 •
Moyens de transport aux troupes en marche	600 •
Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500 •

674,400 • 675,400 •

TOTAL DU CHAPITRE IV. fr. 25,931,720 • 25,768,700 •

Récapitulation de l'effectif.

AUGMENTATION . . . fr

Art. 12. — Infanterie
• 13. — Cavalerie
• 14. — Artillerie
• 15. — Génie
• 16. — Bataillon d'administration

ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
•	•	•	1,888	28,711 ⁵	30,599
•	•	•	368	5,680	6,048
63	172	235	509	7,861	8,370
54	185	239	89	1,390	1,479
•	•	•	74	820	894
117	357	474	2,928	44,462	47,390

(350A)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° d'un état-major (Administration centrale) ;

2° de huit compagnies formées chacune de quatre sections, SÀVOIR . . .

1^{re} section : Hôpitaux.
2^e — — Boulangeries.
3^e — — Boucheries.
4^e — — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT		
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang ^{rs} .	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.	
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	»	
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	4	17	3,000	51,000	»
	de 2 ^e id.	1	5	5	5	4	18	2,800	45,000	»
	de 3 ^e id.	»	5	5	5	5	19	2,200	41,800	»
	de 4 ^e id.	»	5	5	5	5	19	1,800	34,200	»
TOTAUX.	3	21	21	11	18	74			177,100	»

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. { Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans
de grade d'officier. 1,000 »

TOTAL. 178,100 »

A déduire 1/2 p. %, pour médicaments. 890 50

RESTE. . . fr. 177,209 50

Commis.										
Commis aux écritures.	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	30	1,480	43,500	»
	de 2 ^e id.	10	9	»	6	5	30	1,350	40,500	»
		19	18	1	11	11	60	TOTAL fr.		84,000 »

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulanger.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par	par
									GRADE.	CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} classe.	»	11	»	»	11	4,015	1 95	7,829	25
Id.	2 ^e id.	»	11	»	»	11	4,015	1 70	6,825	50
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	»	»	17	6,205	1 95	12,099	75
Id.	2 ^e id.	1	16	»	»	17	6,205	1 70	10,548	50
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	9	5,285	1 60	5,551	65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	9	5,285	1 45	4,765	25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	9	5,285	1 60	5,551	65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	9	5,285	1 45	4,765	25
Tisanières.	1 ^{re} id.	»	9	»	»	9	5,285	1 60	5,551	65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	9	5,285	1 45	4,765	25
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	81	29,565	1 10	32,521	50
Id.	2 ^e id.	»	81	»	»	81	29,565	1 »	29,565	»
Boulangeries.										
Sergents surveillants.	»	»	20	»	»	20	7,500	2 21	16,153	»
Brigadiers	»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	16,332	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,530	»
Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120	»
Boucheries.										
Sergents surveillants.	»	»	»	12	»	12	4,380	2 21	9,679	80
Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512	»
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272	»
Fourrages.										
Sergents surveillants.	»	»	»	»	20	20	7,500	2 21	16,153	»
Brigadiers	»	»	»	»	22	22	8,030	1 60	12,848	»
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	26,280	»
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	43,800	1 10	48,180	»
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	2	750	» 84	»	»
TOTAUX. fr.	4	270	168	96	222	760	178,120			562,988 20

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de	
		pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
162,020 .	•	25,095,300	24,771,020 80	
1,000 .	•	673,400	674,824 79	
163,020 .	•	25,768,700	25,445,854 68	
103,020 .	•			

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.		LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	
				demandés	votés
				pour l'exercice	pour l'exercice
				1888.	1887.
CHAPITRE V.					
ACADÉMIE MILITAIRE.					
École militaire.					
État-major, corps enseignant et solde des élèves.					
État-major et employés du service intérieur.					
17	a.		1 commandant. fr. 3,000 .		
			1 commandant en second. 2,900 .		
			1 directeur des études et commandant en second 3,000 .		
			2 examinateurs permanents. 800 .		
			1 instructeur 1,200 .		
			2 instructeurs adjoints 6,000 .		
			4 inspecteurs des études 7,000 .		
			1 secrétaire. 2,300 .		
			2 dessinateurs 1,000 .		
			1 aumônier. 3,000 .		
			1 médecin 3,000 .		
			1 mécanicien 3,000 .		
			1 préparateur de chimie 650 .		
			1 vauquemestre conservateur des bâtiments 600 .		
			1 garde conservateur du matériel 400 .		
			1 conservateur des modèles 600 .		
			1 infirmier 1,560 .		
			3 portiers 4,800 .		
			8 hommes de peine 547 50		
			3 clairons 850 .		
			2 surveillants à l'école d'équitation 1,533 .		
			2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour)	46,740 50	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
.	.	232,100	210,648 54	
.	.	232,100	210,648 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	reçus pour l'exercice 1887.
		REPORT. fr.	232,100 .	232,100 .
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 .	
		Chauffage et éclairage	14,000 .	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,600 .	
		Indemnité aux travailleurs	753 .	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 .	
a.		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 .	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 .	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 .	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, de mécanique	4,500 .	
18		58,500 .		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 .	
		Chauffage et éclairage	2,600 .	
		Indemnité aux travailleurs	450 .	
		Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
b.		Frais de transport des élèves et des instruments	700 .	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses du cours de télégraphie technique; dépenses imprévues	3,252 50	
		8,150 .		
		Charge extraordinaire et temporaire.		
		Achat et installation d'une machine dynamo-électrique avec moteur à gaz destinée au cours de physique.	7,000 .	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	285,750 .	277,000 .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
"	"	232,100 "	210,648 34	
8,750 "	"	44,900 "	44,884 50	
8,750 "	"	277,000 "	255,532 00	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.		LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
19	CHAPITRE VI.				
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
	Personnel des établissements de l'artillerie.				
	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,150 *		66,375 *	66,375 *
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 *			
	c.	— — de l'arsenal de construction 22,600 *			
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,925 *			
	e.	— — de l'école de tir 5,500 *			
	Matériel de l'artillerie.				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État. Indemnités aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire 261,833 20			
b.	Fabrication de cartouches embouties, capsules, étoupilles à friction, culots, charges, munitions et artifices divers; emplombage de projectiles, etc., achat de capsules à balle, de métaux et de matières diverses 205,838 89				
c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 *				
Manufacture d'armes.					
20	Fabrication ou achat d'armes neuves y compris celles destinées aux officiers de l'armée; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps et des officiers de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins des corps et dans les arsenaux.				
	d.	L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :			
	Achat de matériaux fr. 85,886 25				
	Salaire des ouvriers 218,800 *				
	Menues dépenses 2,000 *				
	304,686 25				
	Fonderie de canons.				
	Fabrication de bouches à feu, projectiles, matériel en fer, etc.				
	L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :				
	e.	Achat de matériaux fr. 62,841 70			
Salaire des ouvriers 28,648 *					
Menues dépenses 1,850 *					
93,539 70					
A REPORTER. fr. 1,105,698 11				66,375 *	66,375 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1886	l'exercice 1885.	
.	.	66,375 .	66,374 32	
.	.	66,375 .	66,374 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	voies pour l'exercice 1887.
		REPORT. . . . fr. 1,105,698 11	66,575 *	66,575 *
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et harnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes:</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 80		
		Salaire des ouvriers 88,100 *		
		Menues dépenses 2,800 *	1,302,450 *	1,302,450 *
		160,351 89		
20 (suite),	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 *		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 *		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 *		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 *		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,568,825 *	1,568,825 *	1,568,825 *

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	vote	de	
		pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
.	.	86,378	86,374 32	
.	.	1,302,450	1,338,373 61	
.	.	1,368,828	1,404,747 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	voies
			pour l'exercice 1888.	pour l'exercice 1887.
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
a.		Bâtiments militaires fr. 311,662 °		
		Ouvrages de fortification 28,265 °		
		Ouvrages mixtes 10,715 °		
		————— 350,642 °		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
b.		Bâtiments militaires fr. 441,431 °		
		Ouvrages de fortification 271,841 °		
		Ouvrages mixtes 16,086 °		
		————— 729,358 °		
c.		Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 100,000 °	1,470,000 °	1,470,000 °
d.		Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 147,500 °		
e.		Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel 100,000 °		
f.		Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 °		
g.		Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 2,500 °		
h.		Indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres en terrain varié. 20,000 °		
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.			1,470,000 °	1,470,000 °

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.							
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DÉSIGNATION DES PLACES.	(Litt. A.) Entretien ordinaire.			(Litt. B.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- fricement, ansement, etc.			TOTAL par place.
		Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.		Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.			
				1 ^{re} direction des fortifications.							
				Anvers (enceinte) . . .	44,000	4,500	700	105,197	11,871	5,000	171,268
				— 1 ^{er} secteur . . .	1,200	500	200	315	»	»	2,215
				— 2 ^e — . . .	7,185	245	290	10,240	14,500	2,400	34,660
				— 3 ^e — . . .	6,765	280	120	6,668	117,600	»	131,463
				— 4 ^e — . . .	4,300	1,300	450	4,555	7,920	310	18,835
				— 5 ^e — . . .	5,320	5,250	5,350	5,816	17,575	7,515	40,626
				Beveren . . .	1,000	»	»	400	»	»	1,400
				Brasschaet . . .	4,600	»	400	6,650	»	»	11,650
				Contich . . .	1,550	»	»	4,900	»	»	6,350
				Lierre . . .	2,100	»	»	6,220	»	»	8,320
				— fort de Lierre . . .	300	1,200	150	»	6,300	»	7,950
				Malines . . .	8,300	»	»	14,690	»	»	22,990
				— fort de Waelhem . . .	300	1,200	150	5,500	»	»	6,950
				Saint-Bernard . . .	5,000	»	50	7,010	»	305	12,365
				2 ^e direction.							
				Alost . . .	2,850	»	»	4,225	»	»	7,075
				Audenarde . . .	4,235	»	»	7,950	»	»	12,185
				Bruges . . .	10,000	»	25	10,000	»	»	20,025
				Courtrai . . .	700	»	»	1,550	»	»	2,250
				Gand . . .	21,250	»	»	30,450	»	»	51,700
				Menin . . .	1,000	»	»	2,500	»	»	3,500
				Ostende . . .	4,200	»	»	11,000	»	»	15,200
				Saint-Nicolas . . .	900	»	»	»	»	»	900
				Termonde . . .	4,400	2,600	140	14,848	89,750	»	111,758
				Ypres . . .	7,500	»	»	7,700	»	»	15,200
				3 ^e direction							
				Arlon . . .	1,400	»	»	2,590	»	»	3,990
				Beverloo (camp de) . . .	26,050	»	»	27,816	»	»	53,866
				Bouillon . . .	1,000	»	»	2,970	»	»	3,970
				Hasselt . . .	2,800	»	»	4,178	»	»	6,978
				Huy . . .	1,000	»	»	1,986	»	»	2,986
				Liège { Ville . . .	13,500	»	»	18,105	»	»	31,605
				Citadelle . . .	6,300	1,800	900	9,982	»	»	18,982
				Chartreuse . . .	2,500	1,200	500	3,900	»	»	7,990
				Mariembourg . . .	700	»	»	1,770	»	»	2,470
				Namur { Ville . . .	12,940	»	60	7,006	»	»	20,006
				Citadelle . . .	5,300	4,350	850	5,375	2,500	»	18,375
				Philippeville . . .	1,500	»	»	1,500	»	»	3,000
				Saint-Trond . . .	1,200	»	»	819	»	»	2,019
				Verviers . . .	1,500	»	»	1,830	»	»	3,330
				4 ^e direction.							
				Ath . . .	1,500	»	»	1,700	»	»	3,200
				Bruxelles . . .	33,187	»	150	36,128	»	»	69,765
				Charleroi . . .	3,100	»	»	1,000	»	»	4,100
				Diest { Ville . . .	2,210	3,440	140	3,112	2,535	720	12,157
				Citadelle . . .	1,260	400	200	3,415	1,490	35	6,891
				Louvain . . .	11,500	»	»	7,970	»	»	19,470
				Mons . . .	11,000	»	»	5,845	»	»	16,845
				Tirlemont . . .	3,500	»	»	2,560	»	»	6,060
				Tournai . . .	11,000	»	»	12,900	»	»	23,900
				Vilvorde . . .	5,940	»	»	7,710	»	»	13,650
				Wavre . . .	1,000	»	»	1,010	»	»	2,010
				TOTAUX . . .	511,662	38,265	10,715	441,451	271,841	16,086	1,030,000
								380,612		730,558	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développemens.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés	votés
			pour l'exercice 1888.	pour l'exercice 1887.
23		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		Pain.		
	a.	a) 15,537,750 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,486,040 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 44,050 rations à 16 centimes 7,044 80		
		2,493,084 80		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 153,084 80		
		Reste. fr. 2,340,000 »		
		Viande.		
	b.	b) 15,501,250 rations, à 32 centimes. fr. 4,960,400 »	7,010,300 »	6,073,500 »
	Augmentation pour l'année bissextile : 44,030 rations à 32 centimes 14,089 60			
	TOTAL 4,974,489 60			
	A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 504,189 60			
	4,670,300 »			
	TOTAL. fr. 7,010,300 »			
	Fourrages en nature.			
	1,724,260 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 44 c. fr. 2,482,934 40			
	885,300 rations mixtes, pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers, à fr. 1 39 c. 1,227,787 »			
	441,650 rations légères, pour les chevaux de troupe des régiments de chasseurs à fr. 1 50 c. 574,145 »			
	Augmentation pour l'année bissextile. 11,759 36	4,221,100 »	4,209,400 »	
	3,040,210 c)	4,206,605 76		
	A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 75,505 76			
	Reste. fr. 4,221,100 »			
	A REPORTER. fr.	11,231,400 »	11,182,900 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.	DÉPENSES de l'exercice 1885.	OBSERVATIONS.																																																		
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																					
				a) Décomposition de ces rations. <table><tr><td>Infanterie</td><td>10,479,515</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>2,073,200</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,869,265</td></tr><tr><td>Génie</td><td>507,350</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>178,120</td></tr><tr><td></td><td>16,107,450</td></tr></table> <table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th></tr><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>51,000</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>42,400</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>29,800</td></tr><tr><td>Génie</td><td>3,100</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>400</td></tr><tr><td></td><td>126,700</td></tr><tr><td></td><td>443,000</td></tr><tr><td></td><td>569,700</td></tr></table> <table><tr><td>Reste.</td><td>15,537,750</td></tr></table>	Infanterie	10,479,515	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,869,265	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120		16,107,450	JOURNÉES		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	51,000	Cavalerie	42,400	Artillerie	29,800	Génie	3,100	Bataillon d'administration	400		126,700		443,000		569,700	Reste.	15,537,750																
Infanterie	10,479,515																																																					
Cavalerie	2,073,200																																																					
Artillerie	2,869,265																																																					
Génie	507,350																																																					
Bataillon d'administration	178,120																																																					
	16,107,450																																																					
JOURNÉES																																																						
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																					
Infanterie	51,000																																																					
Cavalerie	42,400																																																					
Artillerie	29,800																																																					
Génie	3,100																																																					
Bataillon d'administration	400																																																					
	126,700																																																					
	443,000																																																					
	569,700																																																					
Reste.	15,537,750																																																					
36,800		6,973,500	6,765,138 01	b) Décomposition de ces rations. <table><tr><td>Infanterie</td><td>10,479,515</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>2,073,200</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,869,265</td></tr><tr><td>Génie</td><td>507,350</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>178,120</td></tr><tr><td></td><td>16,107,450</td></tr></table> <table><tr><th colspan="2">JOURNÉES</th><th rowspan="2">Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.</th></tr><tr><th>de marche.</th><th>d'hommes aux hôpitaux.</th></tr><tr><td>Infanterie</td><td>51,000</td><td>36,500</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>42,400</td><td></td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>29,800</td><td></td></tr><tr><td>Génie</td><td>3,100</td><td></td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>400</td><td></td></tr><tr><td></td><td>126,700</td><td>36,500</td></tr><tr><td></td><td>443,000</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>606,200</td></tr></table> <table><tr><td>Reste.</td><td>15,501,250</td></tr></table>	Infanterie	10,479,515	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,869,265	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120		16,107,450	JOURNÉES		Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	51,000	36,500	Cavalerie	42,400		Artillerie	29,800		Génie	3,100		Bataillon d'administration	400			126,700	36,500		443,000				606,200	Reste.	15,501,250							
Infanterie	10,479,515																																																					
Cavalerie	2,073,200																																																					
Artillerie	2,869,265																																																					
Génie	507,350																																																					
Bataillon d'administration	178,120																																																					
	16,107,450																																																					
JOURNÉES		Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.																																																				
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																					
Infanterie	51,000	36,500																																																				
Cavalerie	42,400																																																					
Artillerie	29,800																																																					
Génie	3,100																																																					
Bataillon d'administration	400																																																					
	126,700	36,500																																																				
	443,000																																																					
		606,200																																																				
Reste.	15,501,250																																																					
11,700		4,209,400	4,024,936 13	c) Décomposition du nombre de rations de fourrages : <table><tr><th rowspan="2">ARMES.</th><th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th><th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th></tr><tr><th>d'officiers.</th><th>de troupe.</th><th>fortes.</th><th>mixtes.</th><th>légères.</th></tr><tr><td rowspan="3">Cavalerie</td><td>Guides</td><td>164</td><td>1,210</td><td>501,510</td><td></td></tr><tr><td>Lanciers</td><td>328</td><td>2,420</td><td>119,720</td><td>883,300</td></tr><tr><td>Chasseurs</td><td>164</td><td>1,210</td><td>59,860</td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Artillerie</td><td>De campagne et train.</td><td>447</td><td>2,572</td><td>1,028,935</td><td></td></tr><tr><td>De siège.</td><td>30</td><td></td><td>14,235</td><td></td></tr><tr><td>Totaux</td><td>1,142</td><td>7,212</td><td>1,724,260</td><td>883,300</td><td>441,650</td></tr><tr><td></td><td>8,354</td><td></td><td></td><td>3,049,210</td><td></td></tr></table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS			d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.	Cavalerie	Guides	164	1,210	501,510		Lanciers	328	2,420	119,720	883,300	Chasseurs	164	1,210	59,860		Artillerie	De campagne et train.	447	2,572	1,028,935		De siège.	30		14,235		Totaux	1,142	7,212	1,724,260	883,300	441,650		8,354			3,049,210	
ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																			
	d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.																																																	
Cavalerie	Guides	164	1,210	501,510																																																		
	Lanciers	328	2,420	119,720	883,300																																																	
	Chasseurs	164	1,210	59,860																																																		
Artillerie	De campagne et train.	447	2,572	1,028,935																																																		
	De siège.	30		14,235																																																		
Totaux	1,142	7,212	1,724,260	883,300	441,650																																																	
	8,354			3,049,210																																																		
48,500		11,182,900	10,790,074 14																																																			

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
		REPORT. fr.	11,231,400 »	11,182,000 »
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		59,000 — à une — 15 — 585,000 »		
		609,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes fr. 110,000 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 6,000 journée 300 »		
		110,300 »		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 701,750 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes fr. 14,035 »	768,070 »	767,000 »
		Augmentation pour l'année bissextile : 2,000 journées 40 »		
		14,075 »		
		Dépenses diverses.		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 4,695 »		
		Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et couettes de fer et de bois 30,000 »		
		34,695 »		
		TOTAL. 768,070 »		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 45,000 »		
		Cavalerie 46,000 »		
25		Artillerie 12,000 »		
		Génie 1,900 »		
		Bataillon d'administration 100 »		
		105,000 »	105,000 »	
		A REPORTER. fr.	12,104,470 »	12,054,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	votés	de	
		pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
48,500	•	11,182,990	10,790,074 14	JOURNÉES. a) Décomposition des journées d'occu- pation. Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration 10,478,513 2,073,200 2,869,265 507,350 178,120 TOTAL 16,107,450 40,200 fournitures de la Comp^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation 14,673,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,467,500 Reste. 13,205,700 b) Fournitures appartenant aux communes 2,200,000 c) — — à l'État 701,750 TOTAL GÉNÉL. 16,107,450
1,070	•	767,000	755,803 25	
•	•	105,000	104,886 78	
49,570	•	12,054,990	11,650,824 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
		REPORT. fr.	12,104,470 •	12,034,900 •
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 125,000 •	130,000 •	130,000 •
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 •		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	100,000 •	100,000 •
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	a.	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	170,000 •	170,000 •
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison $\frac{1}{8}$ de l'effectif en chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		456 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 501,600 •		
		152 — de guides, à 1,150. . . 174,800 •		
	a.	100 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 115,000 •		
		103 — de trait — , à 850. . . 108,300 •		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : $\frac{1}{8}$ de 160 chevaux = 20 chevaux à 300 francs. 6,000 •		
29		903 905,700 •		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 •	990,100 •	832,700 •
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	13,404,570 •	13,287,600 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
40,570 »	»	12,054,900	11,650,824 17	
»	»	120,000 »	126,497 65	
»	»	100,000 »	94,525 06	
»	»	170,000 »	188,198 57	
157,400 »	»	832,700 »	828,828 52	
206,970 »	»	15,287,600	12,888,671 57	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.		LITTRERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
CHAPITRE IX.						
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.						
Traitements de non-activité.						
1° Pour motifs de santé.						
	1	Colonel, à	6,575 .	6,575 .		
	6	Majors, à	4,125 .	24,750 .		
	12	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	5,000 .	38,000 .		
	8	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550 .	20,400 .		
	4	— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,580 .	9,440 .		
	3	Lieutenants, à	1,800 .	5,400 .		
	2	Sous-lieutenants, à	1,575 .	5,150 .		
	36	TOTAL.	105,515 .			
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ pour médicaments	527 57		104,987 43	
2° Par mesure d'ordre.						
	2	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	2,000 .	4,000 .		
	4	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	1,700 .	6,800 .		
	4	— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	1,575 .	6,300 .		
	7	Lieutenants, à	1,200 .	8,400 .		
	2	Sous-lieutenants, à	1,050 .	2,100 .		
	19	TOTAL.	27,600 .			
		A DÉDUIRE $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ pour médicaments	138 .		27,462 .	145,000 .
3° Employés civils.						
	4	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	5,500 .			145,000 .
	4					
Honoraires.						
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,050 57			
Frais de représentation.						
	*	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	20,000 .			20,000 .
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.					165,000 .	165,000 .

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
52		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 125,000 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 6,000 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 24,000 »	155,000 »	155,000 »
		TOTAL. fr. 155,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.	155,000 »	155,000 »
53		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, etc.	15,075 »	15,075 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	15,075 »	15,075 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		validés	de	
ACROISSMENT.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
•	•	135,000 •	162,940 21	
•	•	135,000 •	162,940 21	
•	•	15,075 •	15,013 61	
•	•	15,075 •	15,013 61	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1888	CRÉDITS votés pour l'exercice 1887.
Récapitulation.			
I.	Administration centrale	492,000	492,000
II.	États-majors.	1,407,130	1,406,700
III.	Services de santé des hôpitaux	1,218,200	1,218,200
IV.	Solde des troupes	25,931,720	25,768,700
V.	Académie militaire	285,750	277,000
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,368,825	1,368,825
VII.	Matériel du génie	1,470,000	1,470,000
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	13,484,370	13,287,600
IX.	Traitements divers et honoraires	165,000	165,000
X.	Pensions et secours.	155,000	155,000
XI.	Dépenses imprévues	15,075	15,075
TOTAL. fr.		46,005,270	45,624,100

AUGMENTATION.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1886.	l'exercice 1885.	
•	•	492,000	• 498,915 60	
450 •	•	1,406,700	• 1,310,523 39	
•	•	1,218,200	• 1,200,786 79	
103,020 •	•	25,768,700	• 25,445,854 08	
8,750 •	•	277,000	• 255,532 00	
•	•	1,568,825	• 1,404,747 95	
•	•	1,470,000	• 1,469,035 •	
206,970 •	•	13,287,600	• 12,888,671 57	
•	•	163,000	• 161,626 65	
•	•	155,000	• 162,940 21	
•	•	15,075	• 15,013 61	
379,170 •	•	45,624,100	• 44,813,646 31	
379,170 •				

(374)

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

DE L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1888, est basé sur l'effectif de 2,351 hommes et 1,576 chevaux qui a servi de base au Budget de 1887.

Les crédits demandés pour l'exercice 1888, s'élèvent à . fr. 3,946,000 »

Les crédits alloués pour l'exercice 1887, s'élèvent à . . . 3,976,550 »

Il y a donc pour 1888, une diminution de . . . fr. 30,550 »

Les détails de cette différence sont donnés ci-après :

	EN PLUS qu'au Budget de 1887.	EN MOINS qu'au Budget de 1887
1 ^{re} Diminution provenant de la suppression du crédit porté au Budget de 1887, à titre de charge extraordinaire et temporaire, pour la première mise des objets d'équipement et d'armement à fournir aux nouvelles brigades à créer cette année.		40,050 »
2 ^e Augmentation résultant de l'année bissextile :		
Littéra A. Solde des sous-officiers et gendarmes. fr. 7,150 »		
Littéra B. Fourrages. fr. 2,100 »		
Littéra D. Casernement des hommes fr. 114 50		
Littéra E. Id. chevaux fr. 60 »		
	9,424 50	
3 ^e Augmentation des dépenses imprévues pour arrondir	75 50	
TOTAUX. fr.	9,500 »	40,050 »
RESTE une diminution de . . . fr.		30,550 »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1888 est fixé à la somme de trois millions neuf cent quarante-six mille francs (3,946,000 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(378)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1888.	votés pour l'exercice 1887.
ARTICLE UNIQUE.		GENDARMERIE. (a)		
		EFFECTIF.		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		61 75		
		2,290 1,501		
		2,351 1,576		
		Traitement, solde et accessoires.		
		Officiers de tous grades fr. 246,859 50		
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,611,175 50		
		Augmentation pour l'année bissextile 7,150 "		
	a.	Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence, dans un but de sécurité générale. 78,500 "		
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvelle- ment admis, savoir :		
		95 hommes à cheval, à 400 francs 37,200 "		
		54 — à pied, à 150 francs. 8,100 "		
		TOTAL. 2,988,985 "		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 5,855 "		
		2,983,130 "		
		Fourrages.		
		27,575 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c. 41,062 50		
		131,053 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 44 c. 188,690 40		
	b.	416,850 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 c. 541,879 "		
		Augmentation pour l'année bissextile. 2,100 "		
		575,240		
		TOTAL. 775,751 90		
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 8,651 90		
		765,100 "		
		Entretien de la buffetterie et du harnachement.		
		789 gendarmes à pied, à 1 franc par an. 789 "		
		1,501 — à cheval, à 2 francs par an. 3,002 "		
	c.	2,290		
		Casernement des hommes.		
	d.	853,850 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 41,792 50		
		Augmentation pour l'année bissextile 114 50		
		41,907 "		
		Casernement des chevaux.		
	e.	547,865 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 21,914 60		
		Augmentation pour l'année bissextile 60 "		
		21,974 60		
		Dépenses diverses.		
	f.	Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 68,825 "		
	g.	Moyens de transport aux troupes en marche 5,000 "		
	h.	Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 17,700 "		
	i.	Armement et munitions. 16,100 "		
	k.	Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gen- darmérie, dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée. 20,000 "		
	l.	Transport de fonds, d'effets, etc 1,500 "		
	m.	Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc 2,952 40		
		TOTAL. fr. 3,046,000 "		
		TOTAUX. fr. 3,046,000 "	3,046,000 "	3,076,550 "

(382)

XI.
BUDGET
DU
MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1887 a été voté au chiffre de fr. 15,291,655 »

Les crédits proposés pour l'exercice 1888 s'élèvent à . . . 15,290,905 »

La différence en moins fr. 750 »

s'explique par les augmentations et les diminutions ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.*

Crédit voté pour 1887 fr. 899,350 »

— 1888 902,350 »

AUGMENTATION . . . fr. 3,000 »

provenant d'un transfert de l'article 25.

ART. 4. — *Frais de tournée.*

Crédit voté pour 1887 fr. 6,400 »

— demandé pour 1888 5,400 »

DIMINUTION . . . fr. 1,000 »

Cette somme a été transférée à l'article 5 (nouveau).

ART. 5 (nouveau). — *Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale* fr. 2,000 »

Les frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale sont actuellement imputés sur l'article 36 (Dépenses imprévues).

Le crédit ouvert par cet article ayant été épuisé pour l'exercice 1886, il a fallu imputer des frais de route sur l'article 4 (Frais de tournées).

La Cour des comptes n'a admis ce mode de procéder qu'à titre exceptionnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il convient, semble-t-il, d'introduire au Budget un crédit particulier, à l'effet de couvrir dorénavant les frais de route dont il s'agit.

Le montant en serait fixé à 2,000 francs, correspondant approximativement à la dépense moyenne des cinq dernières années, et, afin de ne pas accroître les charges budgétaires, les articles 4 et 37 seraient diminués respectivement de 1,000 francs chacun.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Le crédit porté à cet article est le même que celui qui a été proposé au projet de Budget amendé pour l'exercice 1887; mais il a été apporté dans le développement certaines modifications énumérées ci-après. Elles sont motivées par la réorganisation des cadres du personnel spécial des embarcations à vapeur de la douane sur l'Escaut, d'une part, et les suppressions d'emplois qui ont pu être réalisées, d'autre part.

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Litt. f.	Un emploi de sous-brigadier des douanes. fr.	»	1,200	»
Litt. g. {	» de préposé à fr. 1,100	»	1,100	»
	» » à fr. 1,000	1,000	»	»
Litt. h.	4 emplois de matelot de 1 ^{re} classe	»	4,800	»
Litt. j. {	2 » de sous-patron (mouches)	2,800	»	»
	3 » de machiniste-chauffeur.	4,500	»	»
	1 » de chauffeur	»	1,200	»
TOTAUX.		8,300	8,300	»

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 25. — *Enregistrement et timbre. — Personnel.*

Crédit voté pour 1887	fr.	498,500	»
— demandé pour 1888		498,500	»
EN MOINS		fr.	3,000

L'article 25 peut être diminué d'une somme de 3,000 francs, à déduire de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

la lettre *m* (Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de nécessité, de remplir temporairement les fonctions de vérificateurs).

Cette somme sera rattachée à l'article 2 (Administration centrale. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service), dont elle augmentera la lettre *b* (Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement).

La lettre *m* de l'article 23 ne portera donc plus que . . . fr. 7,000 »

ART. 26. — *Traitements temporaires de fonctionnaires et employés non remplacés.*

Le crédit qui figure au Budget de 1887 est de . . . fr. 7,300 »

On propose d'inscrire au Budget de 1888 . . . fr. 10,200 »

Soit une augmentation de . . . fr. 2,900 »

Deux comptables sont actuellement dans la position de disponibilité. L'administration prévoit que d'autres fonctionnaires qui sont en ce moment en congé, pour cause de maladie grave, devront aussi être mis en disponibilité.

La somme de 2,900 francs sera prise sur l'article 31, matériel.

ART. 28. — *Domaines. — Traitements.*

Diverses revisions de traitements opérées, par suite de mutations dans le personnel de la navigation, permettent de réduire :

Le litt. <i>g.</i> qui est de fr.	675 »	à	560 »
— <i>j.</i> —	7,115 »	à	6,525 »
— <i>ii.</i> —	345 »	à	300 »

8,135 » 7,385 »

ci. . . . 8,135 »

DIMINUTION . . . fr. 750 »

Le crédit porté au Budget de l'exercice 1887, s'élève à . fr. 108,175 »

de sorte qu'il y a lieu d'inscrire au projet de Budget de 1888 . 107,425 »

ART. 31. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1887 fr. 15,800 »

» » 1888. 12,900 »

DIMINUTION. . . . fr. 2,900 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution porte sur le litt. a, confection de poinçons et instruments à timbrer, etc.

Il a été postulé, pour chacune des années 1886 et 1887, une somme de 3,700 francs destinée à la confection des instruments nécessaires à la fabrication de timbres, avec inscription en langue française et en langue flamande. La fabrication dont on s'occupera en 1888 aura une importance moindre, qui permet de réduire le crédit d'une somme de 2,900 francs.

Cette somme sera reportée à l'article 26, traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.

CHAPITRE VI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 37. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit voté pour 1887	fr.	4,900	»
» demandé pour 1888.		3,900	»
DIMINUTION.	fr.	1,000	»

Cette somme a été transférée à l'article 3 (nouveau).



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quinze millions deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinq francs (15,290,905 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} . ADM ⁿ ISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	1,350,290 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	902,350 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 »	
4	Frais de tournées.	5,400 »	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Adminis- tration centrale.	2,000 »	
6	Matériel.	140,100 »	
7	Magasin général des papiers.	160,140 »	
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	
9	Service de la monnaie	12,100 »	
10	Documents statistiques	18,000 »	
CHAPITRE II. ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor	160,500 »	212,700 »
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	46,400 »	
CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
13	Surveillance générale. Traitements	478,350 »	11,571,405 »
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	708,600 »	
15	— des contributions directes, des accises { Traitements fixes	2,119,300 »	
16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	
17	— des douanes et de la recherche maritime. (Les excédents disponibles sur les articles 12, 14, 18 et 19 pourront être reportés à l'article 16.)	4,851,425 »	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,500 »	
19	Suppléments de traitement.	254,225 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	56,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	528,200 »	
23	Police douanière	5,000 »	
24	Matériel.	201,425 »	
A REPORTER . . . fr.		»	13,134,395 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	15,134,395 •
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,500 •	2,111,710 •
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	10,200 •	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,500 •	
28	Traitements du personnel du domaine	107,425 •	
20	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,328,685 •	
30	— des greffiers (crédit non limitatif)	75,000 •	
31	Matériel.	12,900 •	
32	Dépenses du domaine	53,200 •	
33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales de l'État autres que les forêts.	1,000 •	
34	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif)	1,500 •	
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.		
35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 •	40,900 •
36	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 •	
	CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	3,900 •	3,900 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES . . . fr		
		•	15,290,905 •

DÉVELOPPEMENTS
DU
BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
pour l'exercice 1888.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																				
CHAPITRE I ^{er} .																																																																																						
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																						
1	"	Traitement du Ministre.																																																																																				
	"	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																				
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>12,000</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>5</td><td>10,000 et 12,000</td><td>52,000</td></tr><tr><td>Commissaire des monnaies</td><td>1</td><td>10,000</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Premiers inspecteurs généraux</td><td>5</td><td>9,600</td><td>28,800</td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td>5</td><td>9,000 et 9,600</td><td>45,600</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>14</td><td>7,500 à 9,000</td><td>113,000</td></tr><tr><td>Sous-directeurs.</td><td>21</td><td>6,000 à 6,500</td><td>129,000</td></tr><tr><td>Inspecteur des essais et de la garantie</td><td>1</td><td>6,500</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Contrôleurs au change et du monnayage.</td><td>1</td><td>6,500</td><td>6,500</td></tr><tr><td>Essayeurs</td><td>2</td><td>5,000 et 6,000</td><td>11,000</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>22</td><td>4,200 à 6,000</td><td>105,830</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>53</td><td>5,200 à 4,200</td><td>115,150</td></tr><tr><td>Employés de tout grade</td><td>65</td><td>1,200 à 2,900</td><td>122,900</td></tr><tr><td>Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses</td><td>53</td><td>800 à 4,120</td><td>85,980</td></tr><tr><td>b.</td><td colspan="2">Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale :</td><td></td></tr><tr><td></td><td>des contributions</td><td>31,870</td><td>42,970</td></tr><tr><td></td><td>de l'enregistrement</td><td>11,100</td><td></td></tr><tr><td>c.</td><td colspan="2">Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)</td><td>51,100</td></tr><tr><td>d.</td><td colspan="2">Traitements de disponibilité</td><td>4,000</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAUX</td><td>225</td><td>902,550</td></tr></table>		Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	Secrétaire général	1	12,000	12,000	Directeurs généraux	5	10,000 et 12,000	52,000	Commissaire des monnaies	1	10,000	10,000	Premiers inspecteurs généraux	5	9,600	28,800	Inspecteurs généraux	5	9,000 et 9,600	45,600	Directeurs	14	7,500 à 9,000	113,000	Sous-directeurs.	21	6,000 à 6,500	129,000	Inspecteur des essais et de la garantie	1	6,500	6,500	Contrôleurs au change et du monnayage.	1	6,500	6,500	Essayeurs	2	5,000 et 6,000	11,000	Chefs de bureau	22	4,200 à 6,000	105,830	Sous-chefs de bureau	53	5,200 à 4,200	115,150	Employés de tout grade	65	1,200 à 2,900	122,900	Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses	53	800 à 4,120	85,980	b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale :				des contributions	31,870	42,970		de l'enregistrement	11,100		c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)		51,100	d.	Traitements de disponibilité		4,000	TOTAUX		225	902,550
	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																																																																			
Secrétaire général	1	12,000	12,000																																																																																			
Directeurs généraux	5	10,000 et 12,000	52,000																																																																																			
Commissaire des monnaies	1	10,000	10,000																																																																																			
Premiers inspecteurs généraux	5	9,600	28,800																																																																																			
Inspecteurs généraux	5	9,000 et 9,600	45,600																																																																																			
Directeurs	14	7,500 à 9,000	113,000																																																																																			
Sous-directeurs.	21	6,000 à 6,500	129,000																																																																																			
Inspecteur des essais et de la garantie	1	6,500	6,500																																																																																			
Contrôleurs au change et du monnayage.	1	6,500	6,500																																																																																			
Essayeurs	2	5,000 et 6,000	11,000																																																																																			
Chefs de bureau	22	4,200 à 6,000	105,830																																																																																			
Sous-chefs de bureau	53	5,200 à 4,200	115,150																																																																																			
Employés de tout grade	65	1,200 à 2,900	122,900																																																																																			
Lithographe, aide-lithographe, concierges, huissier de cabinet, surveillant, huissiers, messagers, boute-feu et nettoyeuses	53	800 à 4,120	85,980																																																																																			
b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale :																																																																																					
	des contributions	31,870	42,970																																																																																			
	de l'enregistrement	11,100																																																																																				
c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)		51,100																																																																																			
d.	Traitements de disponibilité		4,000																																																																																			
TOTAUX		225	902,550																																																																																			
A REPORTER. fr.																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	
902,350	899,350	3,000	»	899,350	925,947 45	
923,350	920,350	3,000	»	920,350	946,947 45	100

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
			MONTANT de la dépense.
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances.	54,500
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	18,500
			75,000
4	»	Frais de tournées.	
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	
			MONTANT de la dépense.
		<i>Matériel.</i>	
6	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais.	64,150
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	14,950
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.	67,000
			146,100
		<i>Magasin général des papiers.</i>	
7	a.	Papiers à timbrer	85,000
	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	66,140
			166,140
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
8	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
923,350	920,350	3,000	»	920,350	946,947 43	
75,000	75,000	»	»	75,000	92,711 13	
5,400	6,400	»	1,000	6,400	5,027 60	
2,000	»	2,000	»	»	»	
146,100	146,100	»	»	151,100	151,828 51	
166,140	166,140	»	»	171,140	167,086 80	
4,200	4,200	»	»	4,200	4,200 »	
1,320,190	1,516,190	5,000	1,000	1,526,190	1,567,801 47	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).		MONTANT de la dépense.	
9	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie		3,700	
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.		6,600	
	c.	Frais pour le service du contrôle		1,000	
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz		600	
	e.	Remboursement de pièces de monnaie de bon aloi découpées par erreur . . .		200	
				12,100	
		Documents statistiques.			
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>		12,000	
	b.	— de publication		6,000	
				18,000 -	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
CHAPITRE II.					
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.					
			Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.
11	a.	Traitements des agents	52	3,000 à 8,000	161,700
	b.	— des agents auxiliaires	41	300 à 600	4,600
12	c.	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	...	...	46,400
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,520,190	1,516,190	5,000	1,000	1,526,190	1,387,801 47	
12,400	12,400	"	"	12,400	10,892 50	
18,000	18,000	"	"	18,000	17,966 79	
1,550,290	1,546,290	5,000	1,000	1,556,290	1,396,660 56	
AUGMENTATION. . fr.		4,000				
166,500	166,500	"	"	166,500	165,348 96	
46,400	46,400	"	"	46,400	46,016 66	
212,700	212,700	"	"	212,700	211,365 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
		<i>Surveillance générale.</i>				
13	a.	Traitements des directeurs	9	"	8,000	72,000
	b.	— du directeur spécial	1	"	8,000	8,000
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000
	d.	— des contrôleurs spéciaux.	4	2 ^e	6,000	24,000
	e.	— des contrôleurs spéciaux.	2	"	Max. 4,200 Min. 3,150	7,350
	f.	— d'un chimiste-aviseur.	1	"	Max. 3,000 Min. 3,500	5,000
		— des premiers commis de direction.	3	1 ^{re}	3,000	15,000
			3	2 ^e	4,000	12,000
			3	3 ^e	3,500	10,500
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200
	g.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500
			21	3 ^e	1,700	35,700
			27	4 ^e	1,300	35,100
	h.	Indemnités id. id.	"	"	"	20,000
	i.	— aux surnuméraires	"	"	"	124,000
			109	. . .	. . .	478,350
		<i>Service de la conservation du cadastre.</i>				
14	a.	Traitement du directeur spécial	1	"	8,000	8,000
	b.	— de l'inspecteur spécial	1	"	6,500	6,500
	c.	— des contrôleurs	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	34,300
			6	2 ^e	3,600	21,600
			6	3 ^e	3,150	18,900
			65	1 ^{re}	2,650	172,250
	d.	— des géomètres	65	2 ^e	2,150	139,750
			65	3 ^e	1,700	110,500
			66	4 ^e	1,300	85,800
	e.	Indemnités aux géomètres	"	"	"	111,000
			282	. . .	. . .	708,600
A REPORTER. . . . fr						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
478,350	478,550	,	»	471,350	428,413 97	
708,600	708,600	,	»	708,600	705,144 84	
1,186,950	1,186,950	,	»	1,179,950	1,131,558 81	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
15	a.	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.		Nombre d'agents	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
				27	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	142,000
		Traitements des contrôleurs		26	2 ^e	4,200	109,200
				26	3 ^e	3,600	93,600
				26	4 ^e	3,150	81,900
		— des sous-contrôleurs		27	»	Max. 2,650 Min. 2,150	67,550
				3	1 ^{re}	9,000	27,000
				4	2 ^e	7,500	30,000
		— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée		4	3 ^e	6,000	24,000
				5	4 ^e	4,700	23,500
				5	5 ^e	3,600	18,000
				14	6 ^e	2,800	39,200
				25	7 ^e	2,100	52,500
				25	1 ^{re}	Max. 4,650 Min. 3,150	84,450
		— des vérificateurs		26	2 ^e	2,650	68,900
				34	3 ^e	2,100	71,400
				61	4 ^e	1,600	97,600
				30	1 ^{re}	2,300	69,000
		e.	— des commis aux écritures	30	2 ^e	1,900	57,000
				25	3 ^e	1,600	40,000
63	4 ^e			1,300	81,900		
192	1 ^{re}			1,650	316,800		
f.	— des commis des accises	197	2 ^e	1,300	256,100		
		99	3 ^e	1,100	108,900		
		104	4 ^e	1,000	104,000		
g.	Indemnités de résidence	»	»	»	54,800		
		1076			2,119,500		
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (530 agents)					2,052,500
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes					66,500
	c.	— — pour copies des rôles des contributions directes					146,000
		(Crédits non limitatifs)					2,265,000
		A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,186,950	1,186,950	>	>	1,179,950	1,131,558 81	
2,119,300	2,119,300	>	>	2,112,300	2,060,557 95	
2,263,000	2,263,000	>	>	2,263,000	2,304,248 53	
3,571,250	3,571,250	>	>	3,337,250	5,498,365 29	

102

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NOMÉRO des articles.		LITTÉRA des développemens	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . . fr.	
			ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
			Service des douanes et de la recherche maritime.		Nombre des agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
17	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers	1	"	Max. 5,500 Min. 5,000		5,500	
	b.	Traitements des contrôleurs, ...	16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200		72,000	
			16	2 ^e	5,600		57,600	
			18	3 ^e	3,150		56,700	
	c.	— des lieutenants	44	"	Max. 2,650 Min. 2,150		110,100	
	d.	— des sous-lieutenants	46	"	1,950		89,700	
	e.	— des brigadiers	390	"	1,550		604,500	
	f.	— des sous-brigadiers.	553	"	1,200		663,600	
	g.	— des préposés	739	"	1,100		812,900	
			740	"	1,000		740,000	
			825	"	900		742,500	
	h.	— des matelots	30	1 ^{re}	1,200		36,000	
	i.	— des mousles	28	2 ^e	1,100		30,800	
			4	"	700		2,800	
	j.	Traitement du patron	1	"	Max. 2,000 Min. 1,600		2,000	
		Service des embarcations à vapeur de la douane. —	du sous-patron (steamer).	1	"	Max. 1,500 Min. 1,400		1,500
			des sous-pat ^r (mouches).	2	"	Max. 1,400 Min. 1,300		2,800
du machiniste			1	"	Max. 2,000 Min. 1,600		2,000	
des machinistes-chauffeurs			3	"	Max. 1,500 Min. 1,400		4,500	
k.	Service des fabriques de sucre. —	Traitements des sous-brigadiers	50	"	1,200		60,000	
		des préposés (1).	300	"	"		515,000	
		des préposés temporaires.	475	"	900		178,125	
l.	Service de la masse d'habillement	"	"	"		9,800		
m.	Indemnités de résidence	"	"	"		245,300		
n.	Indemnités aux agents chargés du service des jauges de navires	"	"	"		5,700		
			4283				4,851,425	
18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.							
	"	Traitements des essayeurs	2	1 ^{re}	3,500		7,000	
			"	"	"		"	
			2				7,000	
			A REPORTER.		fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,571,250	5,571,250	»	»	5,557,250	5,490,365 20	
4,834,425	4,851,425	»	»	4,843,925	4,940,033 86	
(2) 9,300	9,300	»	»	9,500	10,174 86	(2) Y compris une charge temporaire de 2,500 francs.
10,431,975	10,431,975	»	»	10,412,475	10,448,573 81	

(1) Dont 150 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
19	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
20	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
21	a.	Frais de bureau	38,100
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution per- sonnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
22	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distil- leries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane.	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	175,000
	l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac et frais de déplacement aux membres des commis- sions que nomment les députations permanentes en cas de revision de l'impôt.	15,000
			528,200
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,451,975	10,451,975	"	"	10,412,475	10,446,573 81	
254,225	254,225	"	"	254,225	190,563 75	
56,000	56,000	"	"	56,000	46,904 81	
94,580	94,580	"	"	94,580	8 1,658 "	
528,200	528,200	"	"	548,200	494,204 08	
11,364,980	11,364,980	"	"	11,365,480	11,259,884 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO du articles.	LITTÉRA des dévelop- pement.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		Police douanière.	
23	'	Mesures de police douanière	
		Matériel.	
			MONTANT de la dépense.
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	35,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations .	136,525
24	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations . . .	23,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400
			201,425
	</		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS soldés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS soldés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,364,980	11,364,980	»	»	11,365,480	11,259,884 45	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,646 68	
201,425	201,425	»	»	201,425	191,763 32	
11,571,405	11,571,405	»	»	11,571,905	11,456,294 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
Enregistrement et timbre. — Personnel.				
a.	Directeurs	9	8,000	72,000
b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} classe.	7,000	42,000
c.	Indemnités aux inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	6 2 ^e classe.	6,500	39,000
		12	500	6,000
d.	Vérificateurs	14 1 ^{re} classe	5,000	70,000
		13 2 ^e classe	4,500	58,500
		13 3 ^e classe.	4,000	52,000
e.	Premiers commis de direction	7	3,500 à 4,500	28,000
f.	Seconds — —	24	1,500 à 2,600	49,200
g.	Suppléments de traitement des seconds commis de direction qui sont chargés du contrôle du timbre extraordinaire	1	300	300
h.	Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	5,000	5,000
25 i.	Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200	3,200
j.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles dans les di- verses provinces	31	1,100 à 2,000	49,000
k.	Surveillant aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers	1	2,200 à 2,600	2,600
l.	Rémunérations aux surnuméraires chargés de la sur- veillance du timbre et des ventes publiques de meu- bles à Bruxelles, Gand et Liège.	1	2,200	2,200
m.	Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de néces- sité, de remplir temporairement les fonctions de véri- ficateur	2	1,800	3,600
		variable.	Indéterminé	7,000
n.	Rémunérations aux surnuméraires attachés aux Direc- tions provinciales, pour être mis au courant du ser- vice de second commis	1d.	Id.	600
o.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	"	"	5,300
TOTAUX		142		495,500
A REPORTER. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
495,500	498,500	,	3,000	495,650	487,869	
495,500	498,500	,	3,000	495,650	487,869	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
26		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés			
		<i>Frais de bureaux et dépenses diverses.</i>	Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
27	a. b. c. d.	Frais de bureau et de loyer des directeurs Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs Indemnités aux agents de change pour la publication du prix des effets publics Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement par les agents et préposés forestiers	9 » 4 »	» » » »	30,800 12,400 2,100 1,000
			13		46,300
		<i>Domaines. -- Traitements.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
	a. b. c. d.	Receveur principal Éclusier-receveur Percepteur Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1 1 1 1	<i>Max.</i> 5,500 id. 1,500 id. 2,100 id. 1,500	4,500 880 1,200 110
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	c. f.	Receveurs Éclusiers et autres agents au service du contrôle	4 10	id. 5,500 id. 1,500	15,430 1,970
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	g. h. i.	Éclusiers et pontonniers-receveurs Percepteur Garde-canal messenger	2 1 1	id. 1,500 id. 2,100 id. 1,500	560 525 150
28		<i>Sambre canalisée.</i>			
	j. k.	Éclusiers-receveurs Messagers gardes-canal	13 2	id. 1,500 id. 1,500	6,525 2,365
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
	l. m. n.	Éclusiers et pontonniers-receveurs Pontonnier au service du contrôle Garde-canal chargé des versements	4 1 1	id. 1,500 id. 1,500 id. 1,500	2,965 165 300
		<i>Meuse.</i>			
	o. p.	Percepteurs Éclusier-receveur	2 1	id. 2,100 id. 1,500	1,550 50
		A REPORTER.	46		39,245

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
495,500	498,500	"	3,000	495,650	487,869	
10,200	7,300	2,900	"	7,500	2,500	
46,300	46,300	"	"	46,500	45,782	
552,000	552,100	2,900	3,000	549,250	536,151	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).					
Domaines. — Traitements (suite).			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
REPORT.			46		59,245
<i>Escaut.</i>					
q.		Éclusiers-receveurs	5	Max. 1,500	2,270
r.		Percepteur	1	id. 2,100	1,100
s.		Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500	220
<i>Demer.</i>					
t.		Éclusier-receveur	1	id. 1,500	100
u.		Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165
<i>Lys.</i>					
v.		Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,510
<i>Canal de Gand à Ostende.</i>					
w.		Percepteurs	1	id. 2,100	880
x.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	1,545
y.		Éclusiers au service du contrôle.	2	id. 1,500	275
<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>					
z.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,430
<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>					
aa.		Receveur.	1	id. 5,500	2,400
bb.		Percepteur	1	id. 2,100	600
cc.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	6,135
dd.		Éclusiers au service du contrôle	5	id. 1,500	440
ee.		Gardes-canal messagers	5	id. 1,500	125
<i>Grande Nèthe et Petite Nèthe canalisées.</i>					
ff.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	840
gg.		Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	275
A REPORTER.			92		59,355

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
552,000	552,100	2,900	5,000	549,250	556,151	
552,000	552,100	2,900	5,000	549,250	556,151	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
			Domaines. — Traitements (suite).		
			REPORT. . . .	92	59,355
			Canal de Liège à Maestricht.		
hh.		Éclusiers-receveurs	4	Max. 4,500	4,950
ii.		Gardes-canal messagers	2	id. 4,500	300
			Yser et canal de Plasschendaele.		
jj.		Éclusiers-receveurs	4	id. 4,500	4,130
			Canal de Roulers à la Lys		
kk.		Éclusiers-receveurs	2	id. 4,500	880
			Canal de dérivation de la Lys.		
ll.		Éclusiers-receveurs	2	id. 4,500	945
			Ourthe.		
mm.		Éclusiers-receveurs	3	id. 4,500	980
nn.		Garde-canal messager.	1	id. 4,500	100
oo.		Contrôleurs des différentes voies navigables.	6	3,200 à 4,500	26,500
pp.		Sous-contrôleur	1	»	2,000
			Extraction du minerai de fer.		
qq.		Indemnités à un agent, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	1	»	300
			Palais de Tervueren.		
rr.		Personnel	5	»	5,685
ss.		Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	7,480
			123		107,425
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
552,000	552,100	2,900	3,000	549,250	536,151	
107,425	108,175	,	750	117,110	117,268	
659,425	660,275	2,900	3,750	666,360	653,419	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
			MONTANT de la dépense.
			<i>Matériel.</i>
31	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	8,100
	b.	Frais d'emballage	2,800
	c.	Ameublement, entretien, éclairage et chauffage des bureaux et de l'atelier général du timbre	2,000
			12,900
			<i>Dépenses du domaine.</i>
32	a.	Travaux d'entretien et d'amélioration, frais de route et de séjour des agents des ponts et chaussées et autres, consultés	10,000
	b.	Entretien du domaine de Tervueren et de ses dépendances, armement et équipement du personnel.	10,200
	c.	Charges et contributions.	10,000
	d.	Frais de vente et autres actes	3,000
			33,200
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des autres propriétés domaniales autres que les forêts	
34	»	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>Ce crédit n'est point limitatif.</i>)	
			TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
659,425	660,275	2,900	3,750	666,360	653,419	
1,528,685	1,528,685	•	•	1,522,600	1,514,770	
75,000	75,000	•	•	75,000	74,938	
12,900	15,800	•	2,900	15,800	9,858	
33,200	33,200	•	•	33,200	23,550	
1,000	1,000	•	•	1,000	•	
1,500	1,500	•	•	1,500	511	
2,111,710	2,115,460	2,900	6,650	2,113,460	2,079,046	
DIMINUTION. . . fr.		3,750				

406

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
36	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
27,200	27,200	»	»	27,200	16,166 03	
15,700	15,700	»	»	15,700	11,875 »	
40,900	40,900	»	»	40,900	28,041 03	
3,900	4,900	»	1,000	4,900	8,593 80	
3,900	4,900	»	1,000	4,900	8,593 80	
DIMINUTION. . . fr.		1,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours
VI.	Dépenses imprévues
	TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,350,290 »	1,546,290 »	5,000 »	1,000 »	1,356,290 »	1,596,660 56	
212,700 »	212,700 »	»	»	212,700 »	211,565 62	
11,571,405 »	11,571,405 »	»	»	11,571,905 »	11,456,294 45	
2,111,710 »	2,115,460 »	2,900 »	6,650 »	2,115,460 »	2,079,046 »	
40,900 »	40,900 »	»	»	40,900 »	28,041 03	
3,900 »	4,900 »	»	1,000 »	4,900 »	8,595 80	
15,290,905 »	15,291,655 »	7,900 »	8,650 »	15,302,155 »	15,180,001 46	
DIMINUTION. . . fr.		750 »				

(422)

XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1888.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements a été voté, pour l'exercice 1887, au chiffre de. fr. 1,687,000 »

Les crédits proposés pour 1888 s'élèvent à 1,636,500 »

Soit en moins pour 1888 fr. 50,500 »

Cette diminution provient d'une réduction de pareille somme proposée aux articles 9 et 10, dans le but de mettre, autant que possible, les allocations en rapport avec la réalité des faits.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de un million six cent trente-six mille cinq cents francs (1,636,500 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	195,000 .	654,000 .
2	— — personnelle	315,000 .	
3	— sur le droit de patente.	130,000 .	
4	— sur les redevances des mines.	5,000 .	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 .	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 .	982,500 .
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	520,000 .	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers	1,000 .	
9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,500 .	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	170,000 .	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 .	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . fr.		•	1,636,500 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
A BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1888.



BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur la contribution foncière
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
Récapitulation.	
—	
CHAPITRE I. Non-Valeurs	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	195,000	»	»	195,000	186,758 50	
515,000	515,000	»	»	515,000	571,919 66	
150,000	150,000	»	»	130,000	85,555 11	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,701 67	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,784 68	
654,000	654,000	»	»	654,000	653,519 42	
250,000	250,000	»	»	250,000	506,529 08	
520,000	520,000	»	»	520,000	674,271 05	
1,000	1,000	»	»	1,000	10,826 33	
1,500	2,000	»	500	2,000	1,375 70	
170,000	220,000	»	50,000	220,000	294,857 69	
40,000	40,000	»	»	40,000	43,655 19	
982,500	1,035,000	»	50,500	1,035,000	1,331,273 04	
DIMINUTION. . fr.		50,500				
654,000	654,000	»	»	654,000	653,519 42	
982,500	1,035,000	»	50,500	1,035,000	1,331,273 04	
1,636,500	1,687,000	»	50,500	1,687,000	1,984,792 46	
DIMINUTION. . fr.		50,500				

(430)

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique; il comprend tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1887 s'élève à fr. 737,368,650 »

Les évaluations pour l'exercice 1888 montent à 762,116,600 »

Différence en plus pour 1888. fr. 24,547,950 »

Cette différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, afin de les mettre en rapport avec les faits constatés.

Augmentation.

ART. 3. — Fonds provinciaux fr. 1,000,000 »

ART. 10. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne . . . 10,000,000 »

ART. 11. — Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865 50,000 »

ART. 26. — Recettes effectuées par l'Administration des Chemins de fer de l'État, pour le compte de l'Administration de la marine et des sociétés concessionnaires 500,000 »

ART. 39. — Amendes et frais de justice en matière forestière 1,000 »

ART. 41. — Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transports de marchandises 7,000,000 »

ART. 43. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers 2,000,000 »

ART. 44. — Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste 8,000,000 »

ART. 66. — Services des postes et des télégraphes 57,500 »

TOTAL DES AUGMENTATIONS fr. 28,608,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 28,608,800 »

*Diminutions.*ART. 3. — Fonds spécial créé en vertu de l'article 37 de la convention du 1^{er} juillet 1877 fr. 40,000 »

ART. 4. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860. 763,530 »

ART. 5. — Réserve du fonds communal. . . . 37,000 »

ART. 38. — Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie 20,000 »

ART. 40. Consignations de toute nature . . 3,000,000 »

ART. 60. — Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. 500,000 »

TOTAL DES DIMINUTIONS fr. 4,360,530 »

DIFFÉRENCE ÉGALE fr. 24,247,950 »

Il paraît utile de donner quelques explications au sujet du fonds communal.

ART. 4. — *Fonds communal.*

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens de 1888, les revenus du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		p. ‰.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café.	3,400,000 "	75 (¹)	2,550,000 "
Eaux-de-vie.	1,300,000 "	30,02915	390,400 "
Bières et vinaigres.	820,000 "	35	287,000 "
Sucres.	600,000 "		210,000 "
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins	4,525,000 "	35 (¹)	1,583,800 "
Eaux-de-vie.	33,000,000 "	30,02915	9,909,600 "
Bières	13,870,000 "	35	4,834,500 "
Vinaigres.	16,000 "		5,600 "
Sucres.	5,400,000 "		1,890,000 "
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	15,070,000 "	41	6,178,700 "
TOTAL.			27,859,600 "

(¹) Pour cette proportion voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (art. 6). — Voies et Moyens.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 27,859,600 francs étant inférieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années ⁽¹⁾, il n'y aura pas lieu d'opérer au profit de la réserve, la retenue dont parle le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862.

Par contre, un prélèvement de fr. 719,287 96 (28,578,887 96 — 27,859,600) sera fait sur la réserve pour compléter la moyenne des trois dernières années qui forme le montant de la somme à répartir entre les communes.

Le revenu de la réserve en 1888 comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1887 et en 1888. Ces intérêts peuvent être évalués à 328,000 francs.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1886.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres, de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1886 (annexe A);
- 2° Le compte de la réserve à la fin de ladite année (annexe B);
- 3° L'état de la répartition du fonds communal pour l'année 1886 (annexe C);
- 4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe D)

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été en 1886 de fr. 26,729,337 29. Ce revenu étant inférieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années ⁽²⁾, il a été opéré, conformément au paragraphe 4 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, un prélèvement de fr. 1,205,132 87 sur la réserve, afin de pouvoir répartir entre les communes la somme de fr. 27,934,470 16, égale à la moyenne dont il s'agit.

⁽¹⁾ Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1885 à 1887 s'élèvent, savoir :

En 1885.	fr. 29,240,543.70
— 1886.	27,934,470.16
— 1887 (prévision).	28,561,630. »

ENSEMBLE. fr. 85,736,663.86

MOYENNE. 28,578,887.96

⁽²⁾ Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1883 à 1885 s'élèvent, savoir :

En 1883.	fr. 27,603,894.62
— 1884.	26,958,972.14
— 1885.	29,240,543.70

ENSEMBLE. fr. 83,803,410.46

MOYENNE. 27,934,470.16

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1888
sont évaluées respectivement à la somme de sept cent
soixante et un millions huit cent seize mille six cents francs
(761,816,600 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 février 1887.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1888.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.			
CHAPITRE PREMIER.			
Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000	
	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000	
3	Fonds provinciaux. { Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	11,000,000	12,700,000
	{ Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000	
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	27,859,600	
5	Réserve du fonds communal	528,000	
6	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000	
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000	
8	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	50,000	
9	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	50,000	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	65,000,000	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	
13	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	454,559,600
14	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000	
15	— — — des Affaires Étrangères	100,000	
16	— — — de la Justice	150,000	
17	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	
18	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000	
19	— — — de l'ordre judiciaire	580,000	
20	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000	
21	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000	
22	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	
23	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	700,000	
24	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000	
25	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000	
26	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte de l'administration de la marine et des sociétés concessionnaires	5,000,000	
27	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes { Postes. . . 2,000,000 pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation . . . } Télégraphes 1,750,000	3,750,000	
28	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	
29	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000	
30	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	522,000,000	
A REPORTER		fr.	454,559,600

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions	Total
		DES RECETTES et DES DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT.	fr.	454,539,600 »
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Ministère des Finances.		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
51	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	500,000 »	
52	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 »	
53	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	16,400,000 »	
54	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
55	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	600,000 »	
56	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
57	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 »	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
58	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	280 000 »	
59	Amendes et frais de justice en matière forestière	23,500 »	
40	Consignations de toute nature	16,000,000 »	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>		
41	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (Déboursés et remboursements)	65,000,000 »	
42	Prix de transport afférent au parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà).	250,000 »	
	<i>B. — Administration des Postes et Télégraphes</i>		502,047,000 »
45	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	60,000,000 »	
44	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	158,000,000 »	
45	Abonnements postes aux journaux payés aux éditeurs	2,500,000 »	
46	Encaissement et paiement de coupons	2,000,000 »	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
47	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 »	
48	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	6,000 »	
	Ministère de la Justice.		
40	Masse des détenus (administration des prisons)	218,500 »	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
50	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	30,000 »	
51	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 »	
52	Produit du Jardin Botanique	1,000 »	
53	Produit des laboratoires agricoles de l'État	50,000 »	
	A REPORTER.	fr.	766,586,600 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS	TOTAL
		DES RECETTES et des DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	"	756,386,600 "
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
54	Subsidés offerts à l'État pour construction de routes	100,000 "	
55	Subsidés pour travaux d'utilité publique.	1,000,000 "	
56	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	30,000 "	2,130,000 "
57	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer	1,000,000 "	
	§ 2. — FONDS DE EMPLOI.		
	<i>Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
58	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille.	6,000 "	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .		
59	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées : Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc., et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires.	10,000 "	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
	A. — Chemins de fer.		
60	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	1,000,000 "	
61	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	200,000 "	
62	Service de la traction et du matériel	1,000,000 "	
63	Service des transports	300,000 "	
64	Services en général.	200,000 "	
65	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	100,000 "	
	B. — Postes et télégraphes.		3,200,000 "
66	1 ^{er} Service des postes 10,000 "	100,000 "	
	2 ^o Service des télégraphes 90,000 "		
	C. — Marins.		
67	Service de la traction et du matériel.	20,000 "	
	A REPORTER. fr.	"	761,716,600 "

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS	TOTAL
		DES RECETTES et des DÉPENSES.	par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	»	761,716,600 »
	Ministère de la Guerre.		
68	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
69	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
70	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
71	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
72	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
	§ 3. — SERVICES DIVERS.		
73	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	100,000 »
74	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieupoort	90,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		761,816,600 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(440)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1888.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1886.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1886.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1885.	Exercice 1886.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café (Droit de douane).	3,100,000 »	»	3,559,570 40	3,559,570 40	5,352 54	3,554,026 86	75 %	2,665,520 14
Eaux-de-vie étrangères. id. .	1,300,000 »	»	1,260,584 08	1,260,584 08	11,150 35	1,249,425 33	(¹) 29,35791	350,810 78
Bières et vinaigres . . id. .	760,000 »	»	830,576 55	830,576 55	2,743 73	827,832 82	35 %	289,741 48
Vins. (Droit d'accise).	4,533,000 »	» 10	4,330,509 55	4,330,509 65	10,873 13	4,319,726 52		1,511,004 28
Eaux-de-vie indigènes . id. .	54,000,000 »	198,736 60	52,130,209 41	52,334,946 01	750 40	52,334,186 61	(¹) 28,35791	9,233,094 14
Bières id. .	14,008,000 »	4,401 02	13,619,793 08	13,624,194 70	21,118 26	13,603,076 44	35 %	4,761,076 75
Vinaigres id. .	15,000 »	»	20,776 45	20,776 45	»	20,776 45		7,271 76
Sucre (Droits de douane et d'accise).	6,000,000 »	53,859 57	5,859,320 41	5,913,179 08	2,076 63	5,910,203 55		2,068,571 17
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	60,764,000 »	256,907 20	58,065,860 73	58,320,858 02	55,630 50	58,265,227 52	. . .	18,220,570 36
Postes	14,325,000 »	870,545 10	13,539,812 92	14,230,358 02	»	14,230,358 02	41 %	5,834,446 79
TOTAL. . . . fr.	78,180,000 »	1,127,542 30	74,985,253 05	76,110,795 44	61,183 04	76,049,612 40	. . .	30,729,537 29
Prélèvement effectué en exécution du § 4 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862								1,205,132 87
							Somme répartie. fr.	37,934,470 16

(¹) D'après l'article 7 de la loi du 30 juillet 1883, la quote-part revenant au fonds communal dans le produit des droits d'accise sur les eaux-de-vie indigènes et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères, reste fixée à 35 %. D'un autre côté la quote-part annuelle de l'État dans ces produits est fixée par ledit article à 24,000,000 de francs, au minimum, sans que, pour les années 1883, 1884 et 1885, la somme à attribuer au fonds communal puisse, par suite de cette dernière disposition, descendre au-dessous de la moyenne des sommes qui lui ont été allouées pour les années 1880, 1881, 1882, soit fr. 9,590,804 92 c., déduction faite de la part proportionnelle des communes dans le montant des ordonnances de restitution de droits indûment perçus. Le minimum garanti au fonds communal par l'article 7 de la loi précitée ayant été étendu à l'année 1886, par l'article 1^{er} de la loi du 31 décembre 1885, c'est la somme de fr. 9,590,804 92 c. qui a été répartie entre les communes.

ANNEXE B.

COMPTÉ

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1886.

A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1886.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre de l'exercice 1887, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1885, un solde disponible de fr. 474 97

Recettes. — Retenue opérée en exécution du § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 111,304 63

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 1886, d'un capital nominal de 263,600 francs de la Dette publique à 2 1/2 % 6,590 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1886, d'un capital nominal de 7,876,900 francs de la Dette publique à 3 % 236,307 »

Semestre d'intérêts échus le 1^{er} juillet 1886, d'un capital nominal de 274,200 francs de la Dette publique à 3 1/2 % 4,798 50

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1886, d'un capital nominal de 2,526,000 francs de la Dette publique à 4 % (1^{re} série) 101,040 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1886, d'un capital nominal de 287,960 francs de la Dette publique à 4 % (2^e série) 11,516 »

TOTAL DES RECETTES. . . fr. 472,031 10

Dépenses. — Prix d'achat d'un capital nominal de 3,100 francs de la Dette publique à 4 % (1^{re} série) (1). . fr. 3,230 90

Idem de 5,600 francs de la Dette publique à 3 1/2 % (2). 5,749 69

Idem de 107,200 francs de la même Dette (3) 111,240 86

Idem de 161,400 francs id. (4) 168,663 52

Idem de 7,800 francs id. (5) 8,077 82

Idem de 5,500 francs id. (6) 5,738 30

Idem de 161,000 francs id. (7) 168,587 78

471,288 87

SOMME DISPONIBLE. . . fr. 742 23

(1) Y compris fr. 23 08, montant des intérêts bonifiés.

(2) — 17 97 — —

(3) — 607 14 — —

(4) — 1,978 54 — —

(5) — 4 55 — —

(6) — 20 84 — —

(7) — 1,931 31 — —

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1886.

Prélèvements sur le revenu du fonds communal . . .	1863 à 1885. . . 7,273,974 34	7,273,974 34	12,473,097 15
	1886. . . —		
Bénéfice sur la vente de titres	1875 à 1885. . . 191,404 63	191,404 63	
	1886. . . —		
Intérêts des capitaux placés	1864 à 1885. . . 4,652,050 11	5,007,718 18	
	1886. . . (1) 355,668 07		

A déduire :

Prélèvement sur la réserve au profit du fonds commu- nal	1864 à 1885. . . 3,035,673 61	4,240,806 48	4,245,240 31
	1886. . . 1,205,152 87		
Perte sur la vente de titres .	1875 à 1885. . . 4,435 85	4,435 85	
	1886. . . —		
		RESTE. fr. 8,227,856 84	

Somme inférieure au maximum de la réserve (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862) (2), qui s'élève à fr. 9,511,490 05.

Au 31 décembre 1886, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 p. c. un capital nominal de . . . fr.	265,600 »
— 3 p. c.	7,876,900 »
— 3 1/2 p. c.	448,500 »
— 4 p. c. (1 ^{re} série) —	2,526,000 »
— 4 p. c. (2 ^e série) —	287,900 »
Le coût de ces valeurs a été de fr.	9,452,247 48

Il restait à cette date :

1° A employer le solde disponible . . . fr.	742 25	1,204,390 64
2° A effectuer un prélèvement de	1,205,152 87	
en exécution de l'article 2, § 4, de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A).		
		RESTE. fr. 8,227,856 84

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 4,585 45 montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1885.	fr. 27,603,894 62
1884.	26,958,972 14
1885.	29,240,543 70
ENSEMBLE.	fr. 83,803,410 46
MOYENNE.	27,934,470 16
1/2 OU MAXIMUM	9,511,490 05

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal de 1886. — Communes à octroi.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1889	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART
		directes en 1885 (principal).	Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.		de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	15,594 15	23,576 27	"	23,576 27
2	Termonde.	50,420 87	82,117 02	"	82,117 02
3	Bruges.	405,261 40	445,684 61	"	445,684 61
4	Gand	1,420,935 34	1,540,051 "	"	1,540,051 "
5	Lokeren	80,445 21	86,752 35	"	86,752 35
6	Mons	307,035 05	317,815 50	"	317,815 50
7	Hodimont	51,153 36	52,090 30	"	52,090 30
8	Arlon	49,614 85	50,914 47	"	50,914 47
9	Saint-Nicolas	144,500 27	144,157 27	"	144,157 27
10	Hasselt.	91,810 22	91,105 80	"	91,105 80
11	Tournai	301,260 36	294,761 71	"	294,761 71
12	Malines.	303,272 74	297,258 68	"	297,258 68
13	Maeseyck.	15,052 71	14,180 65	"	14,180 65
14	Louvain	367,219 49	340,740 50	2,737 56	343,477 86
15	Ypres	125,459 68	114,011 25	3,518 47	117,529 70
16	Ostende	203,246 18	180,307 21	9,798 61	190,105 82
17	Turnhout.	73,572 18	64,900 "	3,728 49	68,628 49
18	Furnes.	53,713 68	29,761 93	1,772 08	55,534 01
19	Liège	1,458,873 18	1,267,362 98	78,485 55	1,545,848 53
20	Lierre	94,781 60	82,582 54	6,071 40	88,655 74
21	Audenarde	40,179 57	34,591 32	2,990 54	37,581 86
22	La Bouverie	16,872 67	14,192 35	1,589 40	15,781 81
23	Diest	48,743 10	40,998 58	4,593 16	45,591 74
24	Bruxelles.	5,447,932 43	2,863,166 07	361,849 15	5,825,015 22
25	Poperinghe	49,107 54	40,556 63	5,595 80	45,952 43
26	Verviers.	537,578 47	282,551 57	51,908 78	589,486 15
27	Tirlemont.	89,004 68	70,054 07	13,216 24	85,250 51
28	Namur.	277,525 25	214,715 74	41,866 83	259,582 57
29	Menin.	56,714 55	41,662 70	11,584 93	68,299 18
30	Dinant.	51,818 49	38,000 "	10,468 50	48,468 50
31	Huy.	100,468 64	72,242 06	21,751 04	98,993 10

N ^o D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1885 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
32	Ath.	62,388 55	44,705 98	13,550 .	58,354 98
33	Philippeville	8,871 58	6,242 72	2,055 29	8,298 01
34	Courtrai	238,424 47	163,708 76	57,540 29	221,180 05
35	Frameries	36,153 33	24,906 86	8,819 07	33,815 93
36	Saint-Trond	65,356 22	44,480 .	16,641 78	61,150 78
37	Alost	137,177 54	92,402 09	35,815 69	128,508 68
38	Tongres	53,757 27	35,606 56	14,585 37	50,281 73
39	Lessines	32,759 36	21,566 02	9,074 47	30,641 30
40	Dixmude	28,256 22	18,500 .	7,029 39	26,429 39
41	Herenthals	17,761 61	11,118 41	5,404 87	16,616 28
42	Quaregnon	48,852 20	27,650 42	18,015 06	45,875 08
43	Spa	61,605 .	34,004 .	25,612 27	57,706 27
44	Grammont	48,805 51	26,725 .	19,007 24	45,732 24
45	Stavelot	20,947 54	11,250 60	8,562 63	19,503 23
46	Nivelles	71,954 27	36,410 .	30,875 54	67,283 54
47	Aerschot	23,063 15	11,515 51	10,056 55	21,572 06
48	Renaix	65,404 08	32,102 62	29,072 92	61,175 54
49	Ninove	51,790 77	15,000 .	14,735 42	29,735 42
50	Gheel	31,496 31	14,822 54	14,637 46	29,460 .
51	Anvers	3,044,527 98	1,350,578 98	1,406,925 80	2,847,504 78
52	Dour	40,064 96	17,664 55	19,810 11	37,474 66
53	Perwez	48,165 47	21,151 96	23,897 62	45,049 58
54	Mariembourg	4,252 36	1,790 01	2,187 42	3,977 43
55	Charleroi	180,539 58	70,585 17	98,115 72	168,698 89
56	Herve	26,184 47	9,651 88	14,859 70	24,491 58
57	Wavre	42,862 55	15,690 20	24,401 18	40,091 58
58	Rœulx	13,891 49	4,990 .	8,005 27	12,993 37
59	Pâturages	33,939 01	12,179 35	21,456 12	33,615 47
60	Jodoigne	28,907 31	9,494 35	17,544 05	27,038 58
61	Leuze	38,574 15	12,137 12	23,943 10	36,080 22
62	Beaumont	14,941 20	4,623 .	9,352 21	13,975 21
63-64	Basel	8,969 42	5,044 15	10,776 02	8,389 52
	et Steendorp	7,944 24			7,450 63
65	Gembloux	21,684 23	6,300 .	13,982 29	20,282 29
66	Soignies	46,148 06	12,500 .	30,664 48	43,164 48

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1885 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de quote-part des communes à octroi.	SOMMES reçues AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
67	Enghien	27,201 21	7,300 "	18,142 59	25,442 59
68	Roulers	94,285 20	24,749 "	63,438 56	88,187 56
69	Hornu	33,324 46	8,746 00	22,425 86	31,169 05
70	Binche	56,041 60	14,010 "	37,808 37	52,418 37
71	Wasmès	45,224 76	10,751 57	20,878 60	40,430 17
72	Blanckenberghe	40,201 45	12,000 "	34,020 46	46,020 46
73	Tamise	39,617 90	8,666 91	28,389 60	37,056 51
74	Vilvorde	53,040 "	9,048 46	59,662 37	49,610 83
75	Bouillon	10,622 84	1,346 90	8,589 06	9,936 05
76	Fontaine-l'Évêque	20,676 07	3,455 "	24,502 44	27,757 44
77	Bastogne	11,704 39	1,246 86	9,784 99	11,031 85
78	Chimay	24,897 45	2,459 90	20,827 87	23,287 77
79-80	Jemappes	51,518 48	2,503 92	60,045 27	48,000 61
	et Flénu	15,340 37			14,348 58
81	Eecloo	40,956 40	1,340 "	36,968 47	58,308 47
	Communes à octroi	15,367,641 42	11,558,145 80	3,225,752 78	14,783,898 58
	Communes sans octroi	14,059,805 51	"	13,150,571 58	13,150,571 58
	TOTAUX	29,427,446 93	11,558,145 80	16,376,324 36	27,934,470 16

ANNEXE D.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1886.)

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL desrol 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précé servant de base à la répartition du		
			Retenue sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes a desrol.	Communes sans desrol.	
									1.
1860 (64 jours)	6,721,311 48	229,470 06	"	"	"	6,491,840 82	9,372,303 51	7,606,887 02	
1861	15,253,370 37	380,637 55	"	"	"	14,872,932 82	9,475,462 60	7,694,348 32	
1862	15,793,368 82	350,940 44	"	"	"	15,444,428 38	9,548,093 23	7,778,757 93	
1863	16,357,282 51	176,727 04 (pour 301 jours)	(b) 184,796 98	"	(b) 184,796 98	15,993,757 39	9,624,354 03	7,884,342 44	
1864	16,443,952 67	"	(b) 407,246 25	"	(b) 393,373 23	16,036,706 42	9,747,546 70	8,000,877 70	
1865	17,522,980 27	"	(b) 429,701 01	"	(b) 1,050,232 34	16,893,188 66	9,887,309 53	8,140,614 33	
1866	17,956,590 93	"	(b) 446,926 79	"	(b) 1,542,291 63	17,489,603 14	10,044,307 87	8,289,339 29	
1867	18,378,368 54	"	(b) 432,712 87	"	(b) 2,052,440 67	17,923,033 47	10,157,882 73	8,436 136 19	
1868	17,752,716 08	"	(b) 310,546 66	"	(b) 2,442,525 80	17,456,169 42	10,237,810 26	8,330,524 93	
1869	10,089,221 58	"	(b) 474,660 60	"	(b) 3,000,685 25	18,614,360 98	10,812,511 83	9,014,288 88	
1870	22,592,848 40	"	(b) 370,289 27 (e) 5,022,559 13	"	(b) 3,676,200 02 (e) 5,022,559 13	19,000,000 "	10,981,733 96	9,229,313 82	
1871	18,046,640 94	"	(b) 402,239 78 " (e) 1,405,300 84	"	(b) 4,504,711 05 (e) 3,120,446 46	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47	
1872	21,408,476 29	"	(b) 336,471 99 (f) 14,304 30	"	(b) 5,015,072 06 (e) 1,733,169 94	20,947,500 "	11,530,913 36	9,599,652 42	
1873	23,430,041 46	"	(b) 392,103 92	"	(b) 5,779,515 22 (e) 1,797,087 79	22,866,933 54	11,740,588 24	9,944,378 33	
1874	23,483,830 01	"	(b) 601,830 92 " (e) 212,618 96	"	(b) 6,632,800 18 (e) 1,633,368 93	23,094,618 75	11,960,463 09	10,204,189 14	
1875	25,043,770 08	"	(b) 637,711 37	"	(b) 7,576,708 99 (e) 1,721,906 98	24,408,039 41	12,311,321 30	10,599,386 27	
1876	25,590,910 18	"	"	(b) 36,316 74 (e) 34,590 25	(b) 7,818,843 96 (e) 1,773,232 41	25,461,817 17	12,613,573 12	10,950,298 98	
1877	24,703,442 54	"	"	(b) 38,861 33 (e) 1,915,782 36	(b) 8,107,166 14 "	26,658,080 03	12,944,498 38	11,333,960 63	
1878	23,774,678 20	"	"	(b) 1,734,642 67	(b) 8,443,836 11	23,509,320 87	13,176,174 70	11,751,383 27	
1879	25,790,268 96	"	"	(b) 86,139 07	(b) 7,106,610 44	23,876,408 03	13,481,300 89	12,157,082 38	
1880	25,666,900 39	"	"	(b) 347,704 39	(b) 7,318,992 39	26,014,604 98	13,733,281 41	12,341,793 69	
1881	26,815,063 48	"	(b) 675,071 76	"	(b) 7,978,433 33	26,139,993 72	14,029,509 04	12,643,833 81	
1882	27,398,111 36	"	(b) 374,267 44	"	(b) 8,670,111 83	27,133,028 08	14,283,684 15	12,901,810 74	
1883	27,398,111 36	"	"	(b) 203,783 06	8,809,736 06	27,603,894 62	14,543,934 87	13,161,399 15	
1884	26,372,743 99	"	"	(b) 386,226 15	8,589,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,734 10	
1885	29,351,848 33	"	(b) 111,304 63	"	9,077,321 64	29,240,543 70	15,213,302 43	13,894,033 73	
1886	29,729,337 29	"	"	(b) 1,203,132 87	8,227,836 84	27,934,470 16	15,367,641 42	14,039,803 31	

SITUATIONS d'après fonds communal		MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Mare le franc de la répartition annuelle	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
		les communes à octroi		les communes sans octroi.		est égale au revenu des octrois en 1859	dépasse le revenu des octrois en 1859	
TOTAL.	à titre de minimum	proportionnellement au montant des contributions.						
10.	11	12	13	14	15.	16.	17	
16,979,482 53	5,164,588 55	52,177 25	1,295,275 22	(a) 0 58000761	69	9	N. B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait à fr. 11,558,145 80 c ⁹	
17,170,511 01	11,510,410 65	97,037 14	5,265,485 05	6,821,372,289	67	11	(a) Pour la période qui s'est écoulée, du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc net de la répartition a été de 0 170276618, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0 58000764	
17,526,851 16	11,485,775 51	158,586 56	5,820,068 51	0 49109101	65	15	(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 557)	
17,508,786 47	11,125,002 15	220,595 54	4,550,155 90	0 53173900	59	10		
17,757,424 49	11,409,311 95	256,296 81	4,591,097 66	0 51621082	58	20		
18,027,925 86	11,551,821 06	542,584 74	5,198,482 86	0 63855600	55	25		
18,555,847 16	11,275,048 95	459,917 80	(c) 5,754,891 50	0 69125536	49	29	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un rece- vur que lorsque la répartition était ter- minée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la de- duction de 194 francs de la somme répartie en 1867.	
18,594,018 92	11,250,210 90	554,501 79	(d) 6,160,748 75	0 73028086	46	52		
18,797,514 21	11,292,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0 66740921	50	28		
19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 25	0 73569801	44	54	(d) Voir le renvoi (c).	
20,211,957 78	9,765,006 89	2,086,462 55	7,147,650 58	0 71583762	41	57		
20,606,014 65	9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,925 48	0 83141523	37	42	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 18 mai 1870 (Moniteur n° 137)	
20,959,565 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0 83260 165	33	46		
21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,597 75	9,941,647 99	1 090095691	20	59	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux com- munes de la somme de fr. 14,504 50 c ⁹ , lors de la répartition de 1873	
22,164 652 25	8,664,256 54	4,500,004 17	10,100,778 04	0 93986592	22	57		
22,919,707 57	5,365,550 56	8,121,467 72	10,921,261 55	1 05026753	18	62		
23,565,872 10	5,565,550 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1 05481680	18	62		
24,500,450 21	5,160,452 19	10,721,117 08	12,276,486 76	1 05106105	14	56		
24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 51	11,706,288 55	0 99614548	17	65		
25,658,585 27	5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0 98412289	17	65		
26,077,075 10	5,551,158 01	8,649,418 58	12,014,048 59	0 97511129	17	65		
26,675,564 85	5,565,518 66	8,677,060 76	12,097,614 50	0 95619787	18	62		
27,187,494 89	5,595,552 19	10,872 001 94	12,665,475 95	0 98168189	13	68		
27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0 98158119	12	69		
28,204,671 54	5 770,166 13	10,617,246 26	12,571,559 75	0 93753388	14	67		
29,109,558 16	2,679,087 32	12,722,005 94	13,839,450 44	0 99666988	9	72		
29,427,446 95	3,120,425 65	11,354,472 95	15,150 571 58	0 05551757	15	68		